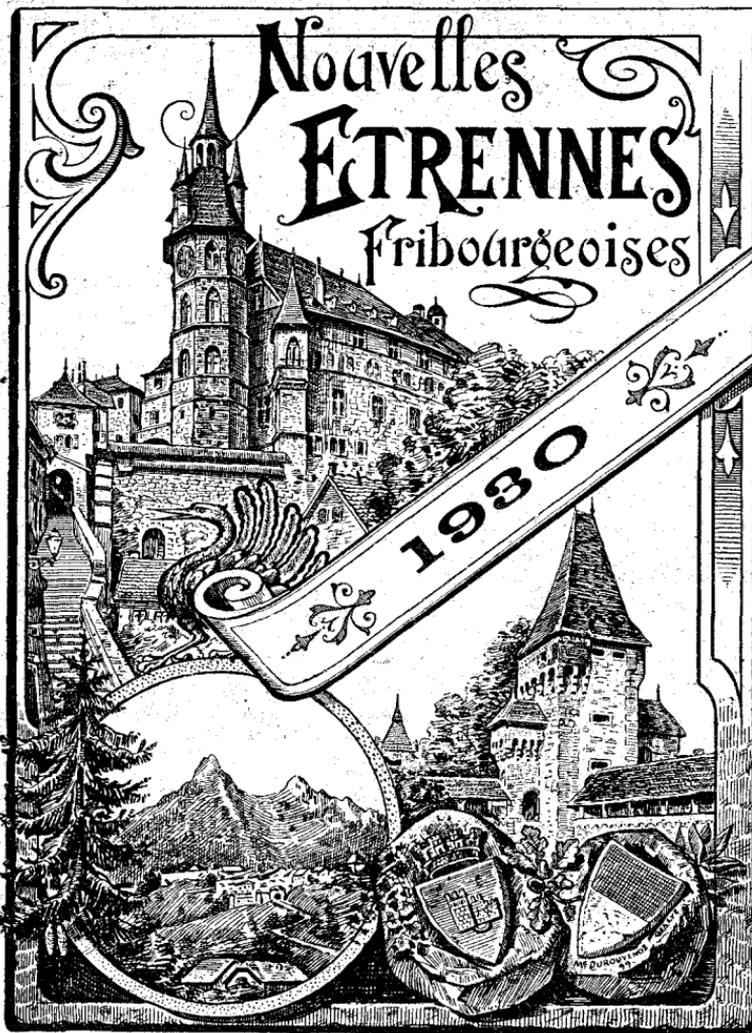


SOIXANTE-TROISIÈME ANNÉE



FRIBOURG (SUISSE)

FRAGNIÈRE FRÈRES, ÉDITEURS

PRIX : 1 FR. 50

# Banque Populaire Suisse

Capital versé et réserves Fr. 200,000,000

formant la garantie des créanciers de la Banque.

Fondée en 1869

97,000 sociétaires

**Avances d'argent** sur billets et en compte-courant, garanties par cautionnement, nantissement de titres, hypothèque ou gage de bétail.

**Réception de dépôts** en compte-courant, livrets de dépôts (dépôts à partir de fr. 1.-) et obligations de 1-5 ans, avec coupons semestriels.

**Encaissement** d'effets, de coupons et titres remboursables.

**Chèques et lettres de crédit** sur les places principales de tous les pays.

**Achat et vente de monnaies étrangères.**

**Agence de voyages Wagons-Lits.**

**Garde d'objets de valeur et de titres.**

**Contrôle de tirages.**

**Location de casiers** dans notre chambre d'acier.

} Règlement spécial  
à disposition.

**Ordres de bourse** aux bourses suisses et étrangères aux meilleures conditions.

**Achat et vente** de bons titres de placement.

**Souscriptions aux émissions.**

**Gérance de fortunes.** Placement de capitaux.

**Conditions favorables.**

**FRIBOURG : Avenue de la Gare.**

Compte de chèques postaux No IIa 135

**AGENCES à**

**Bulle  
Châtel-St-Denis  
Domdidier  
Estavayer-le-Lac**

**Morat  
Romont  
Rue  
Villargiroud**

**LE BON CHEF . . .**  
CONSEILLE:  
**HUILE  
CAFÉ  
GRAISSE AU BEURRE**



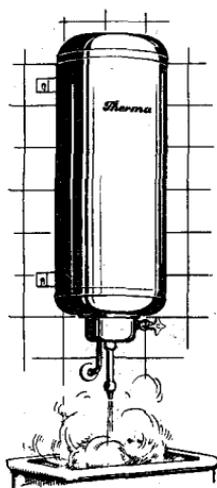
LA CHAUX-DE-FONDS

# Entreprises Electriques Fribourgeoises

**FRIBOURG**

**Production et distribution d'énergie électrique**

Tous les emplois de l'électricité industriels  
et domestiques.



L'électricité assure le confort et la propreté dans  
toutes ses applications : force motrice, lumière,  
chaleur, production du froid.

Boilers pour bains à chauffage par courant de nuit  
à prix réduits. Petits boilers pour lavabos  
et cuisines à consommation réduite  
et avec abonnements  
à forfait.

Avant de conclure l'assurance obligatoire de votre mobilier  
contre

**L'INCENDIE**

demandez des renseignements à

**L'HELVETIA**

Compagnie d'assurance contre l'incendie  
à St-Gall

**TRES IMPORTANT:** Combinaisons d'assurance contre l'Incendie et le VOL avec EFFRACTION à des conditions très intéressantes.

Agence générale de Fribourg: M. RATAZ,  
Rue de Locarno 3.



**Depuis bientôt**  
**« un siècle »**  
**le PHÉNIX conclut des assurances**  
**en Suisse**



**Assurez-vous sur la vie**  
**au**

**« PHÉNIX »**



**Assurances de toute nature aux**  
**tarifs les plus bas**  
**et aux**  
**conditions les meilleures.**  
**Assurances mixtes,**  
**dotales, complètes, combinées avec ou sans partici-**  
**pation aux bénéficiaires.**  
**RENTES VIAGÈRES**



**Garanties complètes déposées à**  
**la Banque Nationale Suisse**



**AGENTS GÉNÉRAUX :**  
**PERRIN & WECK**

**Inspecteur: PAUL BASTIAN**

**FRIBOURG**

**:: Téléphone 5.12 ::**

**:: Rue de Romont, 18 ::**

NOUVELLES  
**ÉTRENNES**  
FRIBOURGEOISES  
ALMANACH DES VILLES ET DES CAMPAGNES  
**1930**

fondées par L. GRANGIER, professeur,

sous le patronage de la

**SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE**

DE FRIBOURG

RÉDACTION:

GEORGES CORPATAUX

~~~~~  
**Soixante-troisième année**  
~~~~~



**FRIBOURG**  
FRAGNIÈRE FRÈRES, ÉDITEURS

## PHÉNOMÈNES ASTRONOMIQUES

### et calculs du temps pour l'an de grâce 1930

#### *Comput ecclésiastique.*

Nombre d'or . . . . .	12	Indiction romaine	13
Epacte . . . . .	0	Lettre dominicale	E
Cycle solaire . . . . .	7	Lettre du martyrologe	P

#### *Fêtes mobiles.*

Septuagésime, le 16 février.		Pentecôte, le 8 juin.
Les Cendres, le 5 mars.		Trinité, le 15 juin.
Pâques, le 20 avril.		Fête-Dieu, le 19 juin.
Rogations, 26, 27 et 28 mai.		Premier dimanche de l'A-
Ascension, le 29 mai.		vent, le 30 novembre.

#### *Commencement des quatre saisons.*

Printemps, le 21 mars, à 9 h. 30.	Sagittaire.
Eté, le 22 juin, à 4 h. 53.	Taureau.
Automne, le 23 septembre, à 19 h. 36.	Balance.
Hiver, le 22 décembre, à 14 h. 40.	Capricorne.

#### *Quatre-Temps.*

12, 14 et 15 mars.		17, 19 et 20 septembre.
11, 13 et 14 juin.		17, 19 et 20 décembre.

#### *Signes explicatifs de la lune et du zodiaque.*

Bélier		Balance		Poissons	
Taureau		Scorpion		Nouvelle lune	
Gémeaux		Sagittaire		Premier quartier	
Ecrevisse		Capricorne		Pleine lune	
Lion  Vierge 		Verseau		Dernier quartier	

Janvier



31 jours.

1.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
1.	Dimanche de la Circoncision	
Merchr.	1 <b>CIRCONCISION.</b> s. Odilon.	☾
Jeudi	2 s. Adélard, s. Macaire, a.	
Vendr.	3 ste Geneviève, v., s. Florent	
Samedi	4 s. Rigobert, év., s. Prisque.	
2.	Dimanche de l'Épiphanie	
DIM.	5 s. Tésphore, s. Emilien.	☽
Lundi	6 <b>EPIPHANIE.</b> s. Gasp. CARN.	
Mardi	7 s. Valentin, év.	
Merchr.	8 ste Gudule, v.	
Jeudi	9 s. Cyriaque.	
Vendr.	10 s. Agathon s. Guillaume, év.	
Samedi	11 s. Hygin, s. Théodose.	
3.	Premier dimanche apr. l'Épiphanie	
DIM.	12 s. Arcade, ste Tatiene.	☽
Lundi	13 s. Léonce, s. Hermyle, m.	
Mardi	14 s. Hilaire, év., s. Félix.	
Merchr.	15 s. Paul, er., s. Maur, a.	
Jeudi	16 s. Marcel, p., ste Priscille.	
Vendr.	17 s. Antoine, a., s. Sulpice.	
Samedi	18 Chaire de s. Pierre à Rome	
4.	Deuxième dimanche après l'Épiph.	
DIM.	19 Grégoire X, ss. Maire et c.	☽
Lundi	20 ss. Fabien et Sébastien.	
Mardi	21 ste Agnès, s. Meinrad.	
Merchr.	22 ss. Vincent et Anastase.	
Jeudi	23 s. Raymond de Pennafort.	
Vendr.	24 s. Timothée, év., s. Babilas.	
Samedi	25 <b>CONVERSION DE S. PAUL.</b>	
5.	Troisième dimanche après l'Épiph.	
DIM.	26 s. Polycarpe, év. m.	☽
Lundi	27 s. Jean Chrysostome.	
Mardi	28 ste Agnès s. Cyrille.	
Merchr.	29 s. François de Sales.	
Jeudi	30 ste Martine, ste Hyacinthe.	
Vendr.	31 s. P. Nolasque, Marcelle.	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 4 minutes.

Février



28 jours.

2.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Samedi	1 s. Ignace, ste Brigitte	☾ Prem. quart. le 6, à 6 h. 26
6.	Quatrième dimanche après l'Epiph.	
DIM.	2 PURIFICATION. s. Fortuné.	
Lundi	3 s. Blaise, Auschaire.	
Mardi	4 s. André Cors., Véronique	
Mercur.	5 ste Agathe, v. m.	
Jeudi	6 s. Tite, ste Dorothee.	
Vendr.	7 s. Romuald, s. Richard.	
Samedi	8 s. Jean de Matha.	☽ Plaine lune le 13, à 9 h. 39
7.	Cinquième dimanche après l'Epiph.	
DIM.	9 s. Cyrille d'Alexandrie.	
Lundi	10 ste Scholastique.	
Mardi	11 s. Adolphe, s. Désiré.	
Mercur.	12 ste Eulalie, s. Cand.	
Jeudi	13 ste Cather. de Ricci.	
Vendr.	14 s. Valentin, Eleucade.	
Samedi	15 s. Faustin, s. Raimund.	☾ Dern. quart. le 20, à 9 h. 44
8.	Dimanche de la Septuagésime.	
DIM.	16 SEPT. ste Julienne, v m.	
Lundi	17 s. Polychrone, m.	
Mardi	18 s. Siméon.	
Mercur.	19 s. Boniface, évêque.	
Jeudi	20 s. Euchèr, s. Sadoth.	
Vendr.	21 ss. Germain et Randoald.	
Samedi	22 s. Pierre à Ant.	☽ Nouv. lune le 28, à 14 h. 33
9.	Dimanche de la Sexagésime.	
DIM.	23 SEX. P. D. Romaine.	
Lundi	24 s. MATHIAS, ap. s. Félix.	
Mardi	25 s. Césaire, ste Walburge.	
Mercur.	26 s. Porphyre.	
Jeudi	27 s. Léandre, év.	
Vendr.	28 s. Romain.	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 30 minutes.

*Abréviations au calendrier des saints :* a. — abbé; ab. — abbesse; ap. — apôtre; c. — confesseur; er. — ermite; év. — évêque; m. — martyr; p. — pape; — pr. — prêtre; r. — roi; ri. — reine; s. — soldat; v. — vierge; vv. — veuve.

Mars



31 jours.

3.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Samedi	1 s. Albin, Eudoxie.	
10.	Dimanche de la Quinquagésime.	
DIM.	2 QUINQ. Simplicie, Janvier.	
Lundi	3 <sup>ste</sup> Cunégonde.	
Mardi	4 s. Casimir, s. Lucien.	
Mercr.	5 CENDR. s. Théophile, év.	☾
Jeudi	6 <sup>tes</sup> Perpétue et Félicité.	Prem. quart. le 8, à 5 h. 00
Vendr.	7 s. Thomas d'Aquin.	
Samedi	8 s. Jean de Dieu, conf.	
11.	Premier dimanche du carême.	
DIM.	9 <sup>ste</sup> Françoise R.	
Lundi	10 Les 40 martyrs.	
Mardi	11 s. Euloge, év.	
Mercr.	12 Q.-T. s. Grégoire 1 <sup>er</sup> , p.	☽
Jeudi	13 s. Humbert.	Pleine lune le 14, à 19 h. 58
Vendr.	14 Q.-T. ste Mathilde.	
Samedi	15 Q.-T. s. Longin, s. Probe.	
12.	Deuxième dimanche du carême.	
DIM.	16 REMINISCERE. s. Julien.	
Lundi	17 Patrice, ste Gertrude.	
Mardi	18 s. Cyrille de Jérusalem.	☾
Mercr.	19 s. JOSEPH.	Dern. quart. le 22, à 4 h. 15
Jeudi	20 s. Vulfran, s. Joachim.	
Vendr.	21 s. Benoît, a., s. Béril.	
Samedi	22 B. Nicolas de Flue.	
13.	Troisième dimanche du carême.	
DIM.	23 ste Pélagie, m.	
Lundi	24 s. Gabriel, s. Siméon.	
Mardi	25 ANNONCIATION. s. Herbrand.	
Mercr.	26 s. Emmanuel, s. Ludger.	
Jeudi	27 s. Jean Damascène.	
Vendr.	28 s. Jean Cap., s. Gontran.	
Samedi	29 s. Eustase.	
14.	Quatrième dimanche du carême	
DIM.	30 B. Amédée IX.	
Lundi	31 s. Guy, a.	☽ Nouv. lune le 30, à 6 h. 45

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 47 minutes.

Avril



30 jours.

4.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	1 s. Hugues, ste Théodora. 2 s. François de Paule. 3 ste Agape, s. Richard. 4 s. Isidore, s. Zosime. 5 s. Vincent Ferrier, Irène.	
15.	Dimanche de la Passion.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	6 Bse Julienne Mt Cornillon 7 s. Saturnin. 8 s. Amance. 9 ste Marie l'Egyptienne. 10 Mechtilde, Térance. 11 s. Léon, p. 12 s. Jules, s. Constantin.	 Prem. quart. le 6, à 12 h. 25
16.	Dimanche des Rameaux.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	13 s. Herménégilde, s. Justin. 14 s. Justin, s. Tiburce. 15 ste Anastasie. 16 s. Benoit Labre, s. Dreux. 17 s. Rodolphe, Anicet. 18 s. Apollone, s. Parfait. 19 s. Léon IX, p., s. Ursmar.	 Pleine lune le 13, à 6 h. 44
17.	Dimanche de Pâques.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	20 <b>PAQUES.</b> s. Théotime, s. Thd. 21 s. Anselme, s. Usthasat. 22 ss. Soter et Cajus, p. et m. 23 s. Georges, s. Adalbert. 24 s. Fidèle, s. Honoré. 25 s. Marc, év., s. Floribert. 26 ss. Clet et Marcellin.	 Dern. quart. le 20, à 23 h. 19
18.	Dimanche de Quasimodo.	
DIM. Lundi Mardi Mercr.	27 ste Zite. 28 s. Paul de la Croix, s. Vital 29 s. Pierre, m., s. Robert, a. 30 ste Catherine de S., Sophie	 Nouv. lune le 28, à 20 h. 08

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 39 minutes.

Mai



31 jours.

5.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Jeudi	1 ss. PHILIPPE ET JACQUES.	
Vendr.	2 s. Athanase, s. Walbert.	
Samedi	3 INV. STE CROIX. s. Alexand.	
19.	Deuxième dimanche après Pâques.	<p>Prem. quart. le 5, à 17 h. 53</p>
DIM.	4 ste Monique, s. Gothard.	
Lundi	5 s. Pie V, ss. Anges.	
Mardi	6 s. Jean dev. Porte lat.	
Mercur.	7 s. Stanislas, ste Euphros.	
Jeudi	8 APPARITION SAINT MICHEL	<p>Pleine lune le 12, à 18 h. 29</p>
Vendr.	9 s. Grég. de Nazianze.	
Samedi	10 s. Antonin, s. Isidore.	
20.	Troisième dimanche après Pâques.	
DIM.	11 s. Mamert.	
Lundi	12 ss. Nérée et c., Pancrace.	<p>Dern. quart. le 20, à 17 h. 22</p>
Mardi	13 s. Sigismond, Servatius.	
M. rer.	14 s. Boniface.	
Jeudi	15 s. Jean-Baptiste de laSalle.	
Vendr.	16 s. Jean Népom. s. Adalbert	
Samedi	17 s. Pascal Bayl.	<p>Nouvelle lune le 28, à 6 h. 37</p>
21.	Quatrième dimanche après Pâques.	
DIM.	18 s. Venant.	
Lundi	19 s. Pierre Célestin.	
Mardi	20 s. Bernardin de S., Bailes.	
Mercur.	21 s. Hosp ce.	
Jeudi	22 s. Héraclius et comp.	
Vendr.	23 s. Didiers. Florent.	
Samedi	24 N.-D. B.-S. Jean.d'A.	
22.	Cinquième dimanche après Pâques.	<p>Nouvelle lune le 28, à 6 h. 37</p>
DIM	25 s. Grégoire VII., p.	
Lundi	26 Rog. s. Philippe Néri.	
Mardi	27 s. Bède, c. d.	
Mercur.	28 s. Augustin de Cant.	
Jeud	29 ASCENSION. ste Mad. Pazzi.	
Vendr.	30 s. Félix, ste Emilie.	
Samedi	31 ste Angèle, ste Pétronille.	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 17 minutes.

Juin



30 jours.

6.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
23.	Sixième dimanche après Pâques.	
DIM.	1 s. Fortunat, s.	☉ Prem. quart. le 3, à 22 h. 56
Lundi	2 s. Eugène.	
Mardi	3 <sup>ste</sup> Clotilde.	
Mercr.	4 s. François Caracciolo.	
Jeudi	5 s. Boniface.	
Vendr.	6 s. Claude, s. Norbert.	
Samedi	7 s. Paul. év.	
24.	Dimanche de la Pentecôte.	
DIM.	8 <b>PENTECOTE.</b> s. Médard.	☽ Pleine lune le 11, à 7 h. 12
Lundi	9 s. Amant et comp.	
Mardi	10 <sup>ste</sup> Marguerite, s. Maurin.	
Mercr.	11 Q.-T. s. BARNABÉ, ap.	
Jeudi	12 s. Jean de S-Facond.	
Vendr.	13 Q.-T. s. Antoine Padoue.	
Samedi	14 Q.-T. s. Basile-le-Grand.	
25.	Dimanche de la Trinité.	
DIM.	15 <b>TRINITE.</b> s. Bernard Menth.	☾ Dern. quart. le 19, à 10 h. 00
Lundi	16 s. Ferréol et Ferg	
Mardi	17 s. Rainier, s. Laure.	
Mercr.	18 s. Ephrem, diacre.	
Jeudi	19 <b>FETE-DIEU.</b> ste Julien. F.	
Vendr.	20 ss. Silvère, ste Florentine.	
Samedi	21 s. Louis de Gonzague.	
26.	Deuxième dimanche après Pentecôte.	
DIM.	22 s. Paulin, évêque.	☽ Nouvelle lune le 26, à 14 h. 47
Lundi	23 <sup>ste</sup> Agrippine, ste Audrie.	
Mardi	24 s. JEAN-BAPT.	
Mercr.	25 s. Guillaume, s. Prosper.	
Jeudi	26 ss. Jean et Paul, mm.	
Vendr.	27 S.-C. JÉSUS. s. Ladislas.	
Samedi	28 s. Irénée év. u.	
27.	Troisième dimanche après Pentecôte	
DIM.	29 ss. PIERRE ET PAUL, ap.	☽
Lundi	30 Comm. s. Paul, s. Martial.	

Les jours crois. de 18 m. du 1 au 21 et décr. de 4 m. du 22 au 30.

Juillet



31 jours.

7.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	1 s. Théobald, s. Rumold. 2 VISITATION. s. Otto, év. 3 s. Léon, d., s. Héli dore. 4 ste Berthe, s. Udalric. 5 s. Antoine Zaccaria.	☾ Prem. quart. le 3, à 5 h. 03
28.	Quatrième dimanche après Pentecôte	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	6 s. Isaïe, ste Dominique. 7 ss. Cyrille et Méthode. 8 ste Elisabeth, s. Kilien. 9 ste Véronique, ste Anatolie 10 7 frères mart., ste Rufine. 11 s. Pie I p., s. Ulric c. 12 s. Jean-Gualbert, s. Nabor.	☽ Pleine lune le 10, à 21 h. 01
29.	Cinquième dimanche après Pentecôte	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	13 s. Anaclet, p., ste Muritte. 14 s. Bonaventure, év., s. Cyr. 15 s. Henri, ste Bonose. 16 SCAP. Reinelde, s. Faustin. 17 s. Alexis, Marcelline. 18 s. Camille, s. Frédéric. 19 s. Vincent de Paul.	☾ Dern. quart. le 19, à 0 h. 29
30.	Sixième dimanche après Pentecôte	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	20 s. Jérôme, ste Marguerite. 21 ste Prax., s. Daniel. 22 ste Marie-Madeleine. 23 s. Apollinaire, s. Liboire. 24 Christine, Louise de Sav. 25 s. JACQUES, ap., s. Christop. 26 ste ANNE, s. Eraste.	☽ Nouvelle lune le 25, à 21 h. 42
31.	Septième dimanche après Pentecôte	
DIM. Lundi Mardi Merc. Jeudi	27 s. Pantaléon, ste Nathalie. 28 ss. Nazaire et Celse, Victor 29 ste Marthe, s. Loup, év. 30 ss. Abdon et Sennen, mm. 31 s. Ignace Loyola, Germain.	

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 47 m.

Août



31 jours.

8.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Vendr. Samedi	1   s. PIERRE AUX L. Ethelwold 2   PORTIONC. s. Alphonse Lig.	☉ Premier quart. le 1, à 13 h. 26
32.	Huitième dimanche après Pentecôte	☽ Pleine lune, le 9, à 11 h. 58
DIM.	3   INVENT. s. ETIENNE. Lydie.	
Lundi	4   s. Dominique, s. Tertulien.	
Mardi	5   N.-D. DES NEIGES. Oswald	
Mercr.	6   TRANSFIGURATION. s. Sixte	
Jeudi	7   s. Gaétan, c., s. Albert, c.	
Vendr.	8   Cyriaque, B. Pierre Faber	
Samedi	9   s. Romain, s. Secondin.	
33.	Neuvième dimanche après Pentecôte	☽
DIM.	10   s. LAURENT, m., ste Astérie	
Lundi	11   ste Suzanne, Philomène.	
Mardi	12   ste Claire, ste Eonomie.	
Mercr.	13   ss. Hippolyte et Cassien.	
Jeudi	14   s. Eusèbe, ste Athanasie.	
Vendr.	15   ASSOMPTION. Tarcisius.	
Samedi	16   s. Joachim, s. Théodule.	
34.	Dixième dimanche après Pentecôte	☾
DIM.	17   s. Hyacint., s. Libérat, m.	
Lundi	18   ste Hélène, imp.	
Mardi	19   ste Claire de Montefalco.	
Mercr.	20   s. Bernard, a. d., Philibert	
Jeudi	21   ste Jeanne de Chantal.	
Vendr.	22   s. Symphorien, Timothée.	
Samedi	23   s. Philippe-Béniti, Sidoine	
35.	Onzième dimanche après Pentecôte	☽
DIM.	24   s. BARTHÉLEMY, ste Aure.	
Lundi	25   s. Louis, roi, ste Patrice.	
Mardi	26   s. Zépirin, p., s. Samuel.	
Mercr.	27   s. Amédée, év de Lausanne	
Jeudi	28   DÉD. ST-NIC. s. Augustin.	
Vendr.	29   Décolation de s. Jean.	
Samedi	30   ste Rose de Lima.	
36.	Douzième dimanche après Pentecôte	☽
DIM.	31   s. Raymond, ste Isabelle.	

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 49 minutes.

Septembre



30 jours.

9.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Lundi Mardi Mercur. Jeudi Vendr. Samedi	1 <sup>ste</sup> Vêrène, v., s. Gilles, a. 2 <sup>s.</sup> Etienne, r., ste Maxime 3 <sup>ste</sup> Sérapie, s. Guarin, év. 4 <sup>ss.</sup> Anges gar. ste Rosalie. 5 <sup>s.</sup> Laurent Just., s. Victorin 6 <sup>s.</sup> Eleuthère, s. Magne.	
37.	Treizième dimanche après Pentecôte	
DIM. Lundi Mardi Mercur. Jeudi Vendr. Samedi	7 <sup>ste</sup> Reine, s. Grat, év. 8 NATIVITÉ NOTRE-DAME. 9 s. Gorgon, s. Rufin. 10 s. Nicolas de Tolentin. 11 s. Félix et Régule. Prothus 12 s. Guy, c., s. Serdat, év. 13 s. Aimé, év., s. Euloge.	☾  Pleine lune le 8, à 3 h. 48
38.	Quatorzième dimanche ap. Pentecôte	
DIM. Lundi Mardi Mercur. Jeudi Vendr. Samedi	14 Ex. s. CROIX., s. Materne 15 N.-D. 7 Doul. s. Nicodème, 16 s. Cyprien, Imelta. 17 Q.-T. STIGM. s. FRANÇOIS. 18 FÊTE F. Jos de Kupertino. 19 Q.-T. s. Janvier, 20 Q.-T. s. Eustac., s. Cand.	☾  Dern. quart. le 15, à 22 h. 13
39.	Quinzième dimanche apr. Pentecôte	
DIM. Lundi Mardi Mercur. Jeudi Vendr. Samedi	21 s. MATTHIEU, ap. 22 s. Maurice, martyr. 23 s. Lin, ste Thècle. 24 N.-D. DE LA MERCI. 25 Firmin, Thomas Villen. 26 ss. Valérien et comp. 27 ss. Côme et Damien, mm.	☾  Nouvelle lune le 22, à 12 h. 42
40.	Seizième dimanche apr. Pentecôte	
DIM. Lundi Mardi	28 s. Venceslas, s. Exupère. 29 s. MICHEL, arch., Ludwin. 30 s. Jérôme, Ours et Victor.	☾  Prem. quart. le 29, à 15 h. 58

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 40 m.

Octobre



31 jours.

10.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Mercre.	1 s. Remi, s. Bavon.	
Jeudi	2 s. Léger, s. Guérin.	
Vendr.	3 s. Candide, s. Ewalde.	
Samedi	4 s. François d'Assises.	
41.	Dix-sept. dimanche ap. Pentecôte	☉ Pleine lune le 8, à 19 h. 56
DIM.	5 ss. Placide et compag.	
Lundi	6 s. Bruno, f. ste Foi.	
Mardi	7 ROSAIRE. s. Serge.	
Mercre.	8 ste Brigitte, ste Laurence.	
Jeudi	9 s. Denis, s. Candide.	
Vendr.	10 s. François de Borgia, c.	☾ Dern. quart. le 15, à 6 h. 12
Samedi	11 s. Louis Bertrand.	
42.	Dix-huitième dimanche ap. Pentecôte	
DIM.	12 s. Maximilien, ste Herlinde	
Lundi	13 s. Edouard, r., s. Hugolin.	
Mardi	14 s. Callixte, p., s. Burcard.	
Mercre.	15 ste Thérèse, s. Roger.	☽ Nouvelle lune le 21, à 22 h. 48
Jeudi	16 s. Gall, ab., s. Flo-entin.	
Vendr.	17 B. Marg.-Marie Alacoque.	
Samedi	18 s. Luc, évang, s. Athénodor.	
43.	Dix-neuv. dimanche ap. Pentecôte	
DIM.	19 s. Pierre d'Alc., ste Fréwisse	
Lundi	20 s. Jean de Kanty.	
Mardi	21 s. Hilarion, ste Ursule.	
Mercre.	22 ste Alodie, ste Cordule.	
Jeudi	23 s. Pierre Pascal.	
Vendr.	24 s. Magloire.	
Samedi	25 ss. Chrysanthe et Darie.	
44.	Vingtième dimanche ap. Pentecôte	
DIM.	26 CHRIST-ROI s. Evariste,	
Lundi	27 s. Didier, év.	
Mardi	28 s. SIMON, ap.	
Mercre.	29 ste Ermélinde, ste Eusébie	
Jeudi	30 ste Zénonie, Alph. Rodrig.	
Vendr.	31 ste Lucille., s. Loup, év.	

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 59 m.

Novembre



30 jours.

11.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Samedi	1   <b>LA TOUSSAINT.</b> s. Amable.	
45.	Vingt-unième dimanche ap. Pentecôte	
DIM.	2   s. Tobie.	
Lundi	3   <b>COMM. DES TRÉPAS.</b> s. Hub	
Mardi	4   s. Charles Borromée, card.	☉
Mercr.	5   ss. Zacharie et Elisabeth.	Pleine lune le 6, à 11 h. 28
Jeudi	6   s. Protais, év., s. Léonard.	
Vendr.	7   s. Ernest, a., s. Engelbert.	
Samedi	8   Les 4 couronnés, Godefroi.	
46.	Vingt-deux. dimanche ap. Pentecôte	
DIM.	9   s. Théodore, m., s. Oreste.	
Lundi	10   s. André Avel., ste Florenc	☾
Mardi	11   s. Martin, év., s. Véran.	Dern. quart. le 12, à 13 h. 27
Mercr.	12   s. Martin, p., s. Imi r.	
Jeudi	13   s. Stanislas Kostka, Didace.	
Vendr.	14   s. Josaphat, ste Vénérande	
Samedi	15   ste Gertrude, Albert-le-Gr.	
47.	Vingt-trois. dimanche ap. Pentecôte	
DIM.	16   s. Othmar, s. Fidence.	
Lundi	17   s. Grégoire le Thaumatur.	☉
Mardi	18   <b>DÉD. BASIL. SS. PIER. ET P.</b>	Nouvel e lune le 20, à 11 h. 21
Mercr.	19   ste Elisabeth, s. Pontien.	
Jeudi	20   s. Félix de Valois, Edmond	
Vendr.	21   <b>PRÉSENTATION N.-D.</b>	
Samedi	22   ste Cécile, s. Philémon.	
48.	Vingt-quat. dimanche ap. Pentecôte	
DIM.	23   s. Clément, ste Félicité.	☾
Lundi	24   s. Jean de la Croix, Flore.	Prem. quart. le 28, à 7 h. 18
Mardi	25   ste Catherine, ste Juconde.	
Mercr.	26   Silve-tre, ab., Léon. P.-M.	
Jeudi	27   s. Colomban	
Vendr.	28   s. Sosthène, s. Hortulan.	
Samedi	29   s. Saturnin, ste Illuminée.	
49.	Premier dimanche de l'Avent.	
DIM.	30   <b>AVENT. ANDRÉ,</b> ap., s <sup>te</sup> Max.	

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 18 m.

Décembre



31 jours.

12.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Lundi	1 s. Eloi, s. Diodore.	☾ Pleine lune le 5, à 1 h. 40
Mardi	2 ste Bibiane.	
Mercur.	3 s. François-Xavier, Luce.	
Jedi	4 ste Barbe, s. Osmond.	
Vendr.	5 s. Pierre Chrysol., év.	
Samedi	6 s. NICOLAS, ste Denyse.	
50.	Deuxième dimanche de l'Avent.	☾ Dern. quart. le 12, à 21 h. 07
DIM.	7 s. Ambroise, ste Fare.	
Lundi	8 <b>IMMACULEE-CONCEPTION.</b>	
Mardi	9 ste Léocadie, s. Syr.	
Mercur.	10 Transl. ste Maison Lorette.	
Jedi	11 s. Damase, p., s. Sabin.	
Vendr.	12 s. Synèse, m.	☽ Nouvelle lune le 20, à 2 h. 24
Samedi	13 ste Lucie, s. Josse.	
51.	Troisième dimanche de l'Avent.	
DIM.	14 ss. Eutropie, Berthold.	
Lundi	15 ste Chrétienne, s. Célien.	
Mardi	16 ste Adélaïde.	
Mercur.	17 Q.-T. s. Lazare.	☽ Prem. quart. le 28, à 4 h. 59
Jedi	18 s. Gratiën.	
Vendr.	19 Q.-T. s. Némèse. s. Darius	
Samed	20 Q.-T. s. Ursanne,	
52.	Quatrième dimanche de l'Avent.	
DIM.	21 s. THOMAS, s. Festus.	
Lundi	22 s. Pierre Canisius.	
Mard.	23 ste Victoire, s. Dagobert.	
Mercur.	24 s. Delphin, ste Irmine.	
Jedi	25 <b>NOEL.</b> ste Eugénie, Anastas.	
Vendr.	26 s. ETIENNE, diacre m.	
Samedi	27 s. JEAN, ap., s. Théophane.	
53.	Dimanche après Noël.	☽ Prem. quart. le 28, à 4 h. 59
DIM.	28 ss. INNOCENTS, s. Abel.	
Lundi	29 s. Thomas Cant., ste Eléon	
Mardi	30 s. Libère, év., s. Sabin, év.	
Mercur.	31 s. Maire, év., s. SYLVESTRE	

Les jours décroissent de 20 minutes du 1<sup>er</sup> au 21,  
et croissent de 9 minutes du 22 au 31.

# Foires et marchés en 1930.

- AARBERG** (Berne). Foires annuelles au bétail, chev. et marchandises: 8 I, 12 II, 12 III, 9 IV, 14 V, 11 VI, 9 VII, 13 VIII, 10 IX, 8 X, 12 XI, 10 XII.  
Foires mensuelles (petit bét., march. et légumes): 29 I, 26 II, 26 III, 30 IV, 28 V, 25 VI, 30 VII, 27 VIII, 24 IX, 29 X, 26 XI, 31 XII. Marché hebdomadaire: chaque mercredi.
- AIGLE** (Vaud). Foires annuelles: 18 I, 15 II, 8 III, 19 IV, 17 V, 7 VI, 27 IX, 11 et 25 X, 15 XI, 20 XII.
- ANET** (Berne). Foires annuelles: 22 I, 19 III, 21 V, 20 VIII, 22 X, 19 XI.  
Marchés au petit bétail: 19 II, 23 IV, 18 VI, 23 VII, 17 IX, 24 XII.
- BAGNES** (Valais). Foires annuelles: 20 V, 2 VI, 29 IX, 10 et 25 X.
- BASSECOURT** (Berne). Foires annuelles: 5 V, 26 VIII.
- BAYARDS** (Neuchâtel). Foires annuelles: 5 V, 22 IX.
- BERNE**. Foires: 28 IV jusqu'au 10 V, 24 XI jusqu'au 6 XII (foire de St-Martin.) Marchés au gros bét.: 7 et 14 I, 4 II, 4 III, 1 et 29 IV, 2 et 30 IX, 21 X, 25 XI. Marchés au pet. bét.: Chaque mardi. Marchés, hebdomadaires: chaque mardi et samedi et 31 XII.
- BEX** (Vaud). Foires annuelles: 27 II, 27 III, 24 IV, 22 V, 2 X, 6 XI, 4 XII.
- BIENNE** (Berne). Foires annuelles: 9 I, 6 II, 6 III, 3 IV, 1 V, 5 VI, 3 VII, 7 VIII, 11 et 25 IX, 9 et 23 X, 13 XI, 18 XII.
- BREULEUX, LES** (Berne). Foires annuelles et au bétail: 25 III, 20 V, 22 IX.
- BULLE** (Fribourg). Foires annuelles: 9 I, 13 II, 6 III, 3 IV, 8 V, 12 VI, 24 VII, 28 VIII, 15 16, 17 et 18 IX, 15 et 16 X, 13 XI, 4 XII. Marchés hebdomadaires: chaque jeudi.
- BUREN a. A.** (Berne). Foires au gros et petit bétail et marchandises: 15 I, 19 II, 19 III, 16 IV, 21 V, 16 VII, 17 IX, 15 X, 19 XI, 17 XII.
- CHATEL-ST-DENIS** (Fribourg). Foires annuelles: 20 I, 17 II, 3 III, 14 IV, 19 V, 16 VI, 21 VII, 18 VIII, 15 IX, 20 X, 17 XI, 15 XII.
- COSSONAY** (Vaud). Foires annuelles: 13 II, 13 III, 10 IV, 8 V, 12 VI, 10 VII, 14 VIII, 11 IX, 9 X, 26 XII. Marché au bétail: 30 V.
- COUVET** (Neuchâtel). Foires au bétail: 7 IV, 6 X. Marchés au bét. et aux marchandises: 2 VI, 10 XI.
- DELÉMONT** (Berne). Foires annuelles: 21 I, 18 II, 18 III, 22 IV, 20 V, 17 VI, 22 VII, 19 VIII, 16 IX, 21 X, 18 XI, 16 XII.
- ESTAVAYER-LE-LAC** (Fribourg). Foires annuelles: 8 I, 12 II, 12 III, 9 IV, 14 V, 11 VI, 9 VII, 13 VIII, 10 IX, 8 X, 12 XI, 10 XII.

- FRIBOURG ( Foires au bétail: 13 I, 10 II, 10 III, 7 IV, 5 V, 2 VI, 14 VII, 4 VIII, 1 IX, 6 X, 10 XI, 1 XII. Foires aux marchandises: 25 I, 22 II, 22 III, 19 IV, 17 V, 14 VI, 26 VII, 16 VIII, 13 IX, 18 X, 22 XI, 13 XII. Marchés aux veaux: Chaque lundi matin. Marchés hebdomadaires: chaque mercredi et samedi.
- HAUTS-GENEVEYS, LES (Neuchâtel). Foires annuelles: 12 V, 18 IX.
- LANGENTHAL (Berne). Foires annuelles et au bétail: 28 I, 25 II, 25 III, 22 IV, 20 V (marché aux porcs), 17 VI, 15 VII, 19 VIII, 16 IX (march. au gros bét.) 21 X, 18 XI, 30 XII. Marché au bét. de boucherie: 15 IV. Marchés hebdomadaires: chaque mardi.
- LAUPEN (Berne): Foires annuelles et au bét.: 13 III, 22 V, 17 IX, 6 XI, 31 XII. Marchés aux porcs: 17 I, 21 II, 25 IV, 20 VI, 18 VII, 14 VIII, 17 X.
- LIESTAL (Bâle). Marchés au bétail: 15 I, 12 II, 9 IV, 11 VI, 2 VII, 17 IX, 5 XI, 3 XII. Foires au bét. et march.: 12 III, 28 V, 13 VIII, 22 X.
- LE LOCLE (Neuchâtel). Foires annuelles: 14 I, 11 II, 11 III, 13 V, 10 VI, 8 VII, 12 VIII, 14 X, 11 XI, 9 XII. Foires cantonales au bét. et aux chevaux: 8 IV, 9 IX.
- LOECHE-VILLE (Valais). Foires annuelles: 1 IV, 1 V, 2 VI, 29 IX, 13 et 28 X.
- MARTIGNY-BOURG (Valais). Foires annuelles: 13 I, 24 II, 7 IV, 12 V, 9 VI, 20 X, 1 XII. Marchés hebdomadaires: chaque lundi.
- MARTIGNY-VILLE (Valais). Foires annuelles: 24 III, 28 IV, 22 IX, 10 XI.
- MONTFAUCON (Berne). Foires annuelles: 24 III, 12 V, 25 VI, 8 IX.
- MONTHEY (Valais). Foires annuelles: 5 II, 5 III, 23 IV, 7 et 21 V, 4 VI, 10 IX, 8 et 29 X, 19 XI, 3 et 31 XII.
- MOUTIER (Berne). Foires annuelles: 13 III, 10 IV, 8 V, 14 VIII, 4 IX, 2 X, 6 XI. Marchés hebdomadaires: chaque mercredi et samedi.
- ROUVENAZ-MONTREUX (Vaud). Foire annuelle: 9 V.
- PLANCHE-MONTREUX (Vaud). Foire annuelle: 31 X.
- BRENT-MONTREUX (Vaud). Foire annuelle: 12 XI.
- MONTREUX (Vaud). Marchés hebdomadaires: Chaque lundi, mercredi et vendredi.
- MORAT (Fribourg). Foires annuelles: 8 I, 5 II, 5 III, 2 IV, 7 V, 4 VI, 2, VII, 6 VIII, 3 IX, 1 X, 5 XI, 3 XII.
- NOIRMONT (Berne). Foires annuelles: 2 VI, 4 VIII, 3 XI.
- OLLON (Vaud). Foires annuelles: 7 III, 11 IV, 16 V, 10 X, 14 XI, 19 XII.
- ORBE (Vaud). Foires annuelles: 17 II, 17 III, 21 IV, 19 V, 21 VII, 8 IX, 13 X, 10 XI, 24 XII.
- ORMONTS-DESSUS (Vaud). Foires annuelles: 12 V, 26 VIII, 26 IX, 7 XI.
- ORSIÈRES (Valais). Foires annuelles: 16 V, 6 VI, 7 et 21 X.
- PAYERNE (Vaud). Foires annuelles: 16 I, 20 II, 20 III, 17 IV, 15 V, 26 VI, 17 VII, 21 VIII, 18 IX, 16 X, 20 XI, 18 XII.
- PONTS-DE-MARTELS, LES (Neuchâtel). Foires annuelles et au bét.: 20 V, 16 XI, 27 X.

- PORRENTROY** (Berne). Foires annuelles: 20 I, 17 II, 17 III, 21 IV, 19 V, 16 VI, 21 VII, 18 VIII, 15 IX, 20 X, 17 XI, 15 XII. Marchés hebdomadaires: chaque jeudi.
- RECONVILIER** (Berne). Foires au bét., chevaux et march. : 14 V, 1 IX, 10 XI.
- ROMONT** (Fribourg). Foires au bét. et march.: le 3<sup>me</sup> mardi de chaque mois. Marché au petit bét.: chaque 1<sup>er</sup> mardi du mois. Marché hebdomadaire: tous les mardis.
- SAIGNELÉGIÉ** (Berne). Foires annuelles: 6 I, 3 II, 3 III, 14 IV, 5 V, 9 VI, 7 VII, 11 VIII, 2 IX, 6 X, 4 XI, 1 XII.
- ST-BLAISE** (Neuchâtel). Foires annuelles: 3 III, 12 V, 8 IX.
- TRAMELAN-DESSUS** (Berne). Foires annuelles: 14 I, 11 II, 11 III, 2 IV, 7 V, 12 V III, 17 IX, 15 X, 11 XI, 9 XII.
- VEVEY** (Vaud). Foires annuelles: 21 I, 18 III, 22 IV, 22 VII, 21 X, 25 XI. Marchés hebdomadaires: chaque mardi et samedi.
- YVERDON** (Vaud). Foires annuelles: 25 II, 25 III, 29 IV, 27 V, 24 VI, 29 VII, 28 VIII, 30 IX, 28 X, 25 XI, 26 XII. Marchés aux porcs: chaque mardi.
-

# La „ Zurich “

Compagnie Générale d'Assurances  
contre les Accidents et la Responsabilité civile  
à ZURICH

conclut :

Des assurances INDIVIDUELLES contre les accidents.

Des assurances COLLECTIVES :

de maîtres et d'élèves, de pensionnats, d'écoles, d'ouvriers, de domestiques de maison, des assurances agricoles à l'hectare.

Des assurances CONTRE LA RESPONSABILITÉ CIVILE :

d'entreprises de tous genres, de propriétaires d'immeubles, d'automobilistes et motocyclistes.

Des assurances contre le CASCO :

détériorations d'automobiles.

S'adresser :

A l'Agence générale pour le canton de Fribourg :

**XAVIER THALMANN, FRIBOURG**

et à LOUIS VIGNOLAZ, Inspecteur,  
Avenue Tour Henri, Fribourg.

## GARAGE DE LA GARE



SPICHER & Cie



---

### ATELIERS DE REPARATIONS

Huiles — Benzine — Pneus — Fournitures générales  
pour automobiles.

Représentation de bonnes marques.

---

### ATELIERS, BUREAUX ET DEPOTS

Téléphone 8.62

---

Bâtiment de l'ancienne gare aux voyageurs

**FRIBOURG**

## AUTORITÉS FÉDÉRALES

### Conseil fédéral

- MM. Haab, Rob., Dr, de Wädenswyl (Zurich), prés. en 1929,  
démission, fin 1929.  
Scheurer, Charles, d'Erlach (Berne), vice-prés. en 1929,  
† 14 XI 1929.  
Musy, Jean, Dr, d'Albeuve (Fribourg) prés. pour 1930.  
Hæberlin, Henri, de Frauenfeld (Thurg.) vice-prés. 1930.  
Motta, Joseph, Dr, d'Airolo.  
Schulthess, Edmond, de Brugg (Argovie).  
Pilet-Golaz, Marcel, Dr de Château-d'Ex (Vaud).  
Minger, Rodolphe, de Mülchi (Berne) } élus le 12 XII 1929.  
Dr Meyer, Albert, de Fällanden et Zurich }

### Tribunal fédéral

#### MEMBRES

- MM. Rossel, Virg., de Tramelan-des., prés. pr 1929 et 1930.  
Dr Müri, Hans, de Schinznach, vice-prés. pr 1929 et 1930.  
Soldati, Auguste, de Neggio (Tessin).  
Dr Jæger, Charles, de Pfæfers.  
Dr Honegger, Henri, de Zurich.  
Dr Ursprung, Albert, d'Ueken et Zurzach (Argovie).  
Dr Merz, Victor, de Hægendorf (Soleure) et Thoune.  
Dr Ostertag, Fritz, de Bâle.  
Dr Affolter, Albert, de Niedergerlafingen (Soleure).  
Dr Weiss, Théodore, de Zurich.  
Dr Kirchhofer, de Schaffhouse.  
Dr Oser, Hugo, de Schönenbuch (Bâle-Campagne).  
Thélin, Henri, de Bioley-Orjulaz.  
Couchepin, Arthur, de Martigny-Bourg.  
Rambert, Paul, de Châtelard (Montreux).  
Strebel, Joseph, de Muri (Argovie).  
Fazy, Robert, de Genève.  
Robert, Léon, de La Chaux-de-Fonds.  
Engeler, Jean, de St-Gall.  
Brodbeck, Charles-Adolphe, de Liestal.  
Dr Steiner, Jean, d'Ingénbohl (Zoug).  
Bolla, Plinio, de Castro.  
Leuch, Georges, de Berne.  
Dr Piller, Joseph, de Bonnefontaine.  
Blocher, Eugène, de Bâle et Schattenhalb, p. Meiringen.  
Hablützel, Jakob, de Zurich.  
Guggenheim, Camille, à Berne.

### Députation aux Chambres fédérales

pour la période 1928-1931.

#### Conseil des Etats.

- MM. Savoy, Emile, conseiller d'Etat, à Fribourg,  
Weck, Bernard, conseiller d'Etat, à Fribourg.

#### Conseil national.

- MM. Benninger, Pierre, député, à Salvenach.  
Boschung, Franz, député, à Ueberstorf.  
Cailler, Alexandre, député, à Broc.

MM. Gross, Emile, député, à Fribourg.  
Morard, Paul, député, à Bulle.  
Perrier, Ernest, conseiller d'Etat, à Fribourg.  
Torche, Fernand, député, à Estavayer-le-Lac.

## AUTORITÉ LÉGISLATIVE CANTONALE

### GRAND CONSEIL

Elections du 5 décembre 1926

#### Cercle de la Sarine. — 32 députés.

MM. Aeby, Pierre, à Fribourg. — Barras, Frédéric, à à Lossy. — Bartsch, Guillaume, à Fribourg. — Berset, Maurice, à Fribourg. — Boccard, Roger, au Claruz. — Bovet, François, à Autigny. — Brasey, Arthur, à Fribourg. — Buchs, Henri, à Froideville. — Chatagny, Louis, à Corserey. — Clément, Gustave, à Fribourg. — Clément, Joseph, à Fribourg. — Daguët, Léon, à Fribourg. — Despont, Adrien, à Corminbœuf. — Despont, Auguste, à Fribourg. — Dubey, Arthur, à Fribourg. — Ducrest, Joseph, à Rossens. — Fragnière Antoine, à Fribourg. — Gobet, François, à Noréaz. — Gross, Alphonse, à Arconciel. — Gross, Emile, à Fribourg. — Hayoz, Louis, à Chésopelloz. — Jaquet, Isidore, à Grolley. Joye, Paul, à Fribourg. — Magnin, Joseph, à Posieux. — Piccand, Casimir, à Farvagny-le-Petit. — Michel, Ernest, à Fribourg. — Peiry, Pierre-Maxime, à Treyvaux. — Quarténoud, Maxime, à Fribourg. — Rosset, Alexis, à Prez-vers-Noréaz. — Roubaty, Aimé, à Villars-sur-Glâne. — Weck, Robert, à Fribourg. — Wolhauser, François, à Fribourg.

#### Cercle de la Singine. — 18 députés.

MM. Affolter, Ernest, à Konradhaus (St-Antoine). — Auderset, Albert, à Fribourg. — Bæriswyl, Aloys, à Tavel. — Blanchard, Joseph, à Tavel. — Boschung, François, à Ueberstorf. — Diesbach, Henri, à Balterswyl. — Fasel, Conrad, à Guin. — Horner, Alphonse à Tutzenberg. — Jelk, Jean, à St-Sylvester. — Marbach, Fritz, à Grossried (Ueberstorf). — Öffner, Pierre, à Planfayon. — Perler, Joseph, à Wunnewyl. — Piller Jost, à Oberschrot. — Rappo, Jean, à Bœsingen. — Schwartz, Jean, à Chevilles. — Sturny, Jean, à St-Antoine. — Zosso, Etienne, à Heitenried. — Zurkinden, Jean, à Guin.

#### Cercle de la Gruyère. — 23 députés.

MM. Blanc, Jules, à Bulle. — Cailler, Alexandre, à Broc. — Bochud, André, à Bulle. — Borcard, Marc, à Grandvillard. — Buchs, Siegfried, à Bellegarde. — Charrière, Marcellin, à Cerniat. — Delabays, Léopold, à Bulle. — Delatena,

Joseph, à Bulle. — Dupasquier, Emile, à la Tour-de-Trême. — Dupasquier Gustave, à Vuadens. — Fracheboud, Pierre, à Lessoc. — Glasson, James, à Bulle. — Glasson, Jules, à Bulle. — Gremaud, Casimir, à Echarlens. — Morard, Paul, à Bulle. — Moret, Gilbert, à Hauteville. — Mossu, Louis, à Broc. — Murith, Auguste, à Gruyères. — Overney, Calybite, à Charmey. — Pasquier, Jean, à Sâles. — Pittet, Alphonse, à Romanens. — Rime Paul, à Gruyères. — Yerly, Louis, à Bulle.

**Cercle du Lac. — 13 députés.**

MM. Audergon, Louis, à Cournillens. — Benninger, Pierre, à Salvagny. — Chatton, Honoré, à Barberèche. — Derron, Henri, à Morat. — Derron, Henri, à Nant. — Gutknecht, Samuel, à Morat. — Hayoz, Joseph, à Liebistorf. — Hurni, Fritz, à Fräschels. — Kramer, Fritz, à Lourtens. — Monney, Léon, à Misery. — Perrottet, Jules, à Cormérod. — Rentsch, Gottlieb, à Cordast. — Rytz, Fritz-Gottlieb, à Chiètres.

**Cercle de la Glâne. — 12 députés.**

MM. Ayer, Emile, à Romont. — Criblet, Gustave, à Romont. — Delabays, Ernest, à Romont. — Deschenaux, Joseph, à Ursy. — Débieux, Paul, à Châttonnaye. — Dutoit, Joseph, à Prez-vers-Siviriez. — Gobet, Alphonse, à Massonnens. — Grand, Eugène, à Romont. — Jaccoud, Joseph, à Promasens. — Menoud, Joseph, à Vuisternens. — Prélaz, Joseph, à Rue. — Sallin, Henri, à Villaz-St-Pierre.

**Cercle de la Broye. — 13 députés.**

M. Chassot, Charles, à Fribourg. — Chassot, Victor, à Bussy. — Corminbœuf, Oscar, à Domdidier. — Curty, Louis, à Cousset. — Dubey, Auguste, à Gletterens. — Dubey, Edouard, à Domdidier. — Ellgass, Louis, à Estavayer-le-Lac. — Kælin, Joseph, à Châtel-St-Denis. — Moret, Eloi, à Ménières. — Pillionel, Ernest, à Seiry. — Pochon, Marc, à Vesin. — Progin, Eugène, à Léchelles. — Torche, Fernand, à Estavayer-le-Lac.

**Cercle de la Veveyse. — 7 députés.**

MM. Colliard, Robert, à Châtel-St-Denis. — Esseiva, Louis, à Châtel-St-Denis. — Favre, Aloÿs, au Crêt. — Gaudard, Joseph, à Semsales. — Perriard, Alfred, à Porsel. — Pilloud, Sylvestre, à Châtel-St-Denis. — Vial Hilaire, à St-Martin.

## AUTORITÉ EXÉCUTIVE

### CONSEIL D'ÉTAT

MM. Weck, Bernard, président en 1930.  
Savoy, Emile, Conseiller d'Etat.  
Perrier, Ernest »  
Vonderweid, Marcel, »  
Buchs, Victor, »  
Chatton, Romain, »  
Bovet, Jules, »

### Chancellerie d'Etat

#### CHANCELIERS

MM. Godel, Charles.  
Binz, René, vice-chancelier et traducteur.

#### BURALISTES

##### *Economat et service des légalisations*

M. Brulhart, Pierre.

##### *Service des imprimés*

. . . . .

##### *Copiste-dactylographe*

M<sup>lle</sup> Tercier, Pauline.

#### HUISSIERS D'ÉTAT

M. Bossy, François. M. Geinoz, Justin.

---

## DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES ARCHIVES

*Directeur* MM. Perrier, Ernest, conseiller d'Etat.  
*Suppléant* Bernard, Weck, conseiller d'Etat.  
*Chef de service* Gremaud, Emile.  
» Barbey, Firmin.  
*Expédition.-Dactylog.* Duruz, Marie-Antoinette.

## Département de l'Instruction publique

### Commission des études

#### *Section française*

- MM. Perrier, Ernest, direct. de l'Instruct. publique, présid.  
Bise, Emile, professeur à l'université.  
Mgr Quartenoud, Jean, R<sup>me</sup> Prévôt.  
D<sup>r</sup> Piller, Joseph, juge fédéral.  
D<sup>r</sup> Charrière, François, directeur au Séminaire diocésain.

#### *Section allemande*

- MM. Passer, Jean, à Tavel.  
Zurkinden, Jean, rév. curé, à Tavel.

#### *Section technique*

- MM. Daguet, Léon, directeur.  
D<sup>r</sup> Bays, Séverin, professeur à l'université.  
Barbey, Firmin, chef de service, secrétaire.

#### *Section de Morat*

- MM. Meyer, Jacob, préfet, à Morat, vice-président.  
Robert, J.-S., pasteur à Môtier.  
Friolet, Henri, D<sup>r</sup>-médecin, à Morat.  
Roweder, Fritz, maître régional, à Chiètres.  
Helfer, Gottlieb, anc. instituteur, à Fribourg.  
Merz, Richard, inspect. scolaire, à Galmiz, secrétaire.

### Bibliothèque cantonale et universitaire

- MM. Castella, Gaston, directeur.  
Handrick, Franz, bibliothécaire-administrateur.  
Dietrich, Joseph, sous-bibliothécaire.  
Longchamp, Julien, aide-bibliothécaire.  
M<sup>lles</sup> Stajessi, Mathilde, aide-bibliothécaire.  
Meyer, Lucienne. »  
MM. Weck, Jean, auxiliaire.  
Huber, Etienne, auxiliaire.  
Clément, Henri, concierge.

### Conservateurs des Musées

- MM. D<sup>r</sup> Büchi, Othmar, conserv. du musée d'histoire naturelle.  
Broillet, Henri, conservateur du musée historique et artistique.  
Peissard, Nicolas, à Fribourg, archéologue cantonal.  
D<sup>r</sup> Jordan, Joseph, à Fribourg, conservateur du médailler cantonal.

### Commission du Musée d'histoire naturelle

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| MM. Savoy, Hubert, présid.             | MM. Gottrau, Tobie.           |
| D <sup>r</sup> Girard, R., prof.       | Æbischer, Jos., prof.         |
| D <sup>r</sup> Ursprung, Alfred, prof. | Weber, Léonard, prof.         |
| D <sup>r</sup> Erhard, Hubert, prof.   | D <sup>r</sup> Büchi, Othmar, |
| Cuony, Jean, pharm.                    | secrét.                       |

### Commission des Monuments et Édifices

MM. Schaller, Romain, président.

Mgr Quartenoud, Jean, R<sup>me</sup> Prévôt.

MM. Peissard, Nicol., archéologue.

D<sup>r</sup> Reiners, Héribert, professeur à l'Université.

Mgr Kirsch, Jean, Professeur à l'Université.

Lateltin, Edmond, architecte cantonal.

### Université de Fribourg

*Recteur de l'Université* : M. D<sup>r</sup> Joye, Paul.

*Doyen de la Faculté de Théologie* : R. P. Prümmer, Dominique.

*Doyen de la Faculté de Droit* : M. D<sup>r</sup> Comte, Louis.

*Doyen de la Faculté des Lettres* : M. D<sup>r</sup> Monteverdi, Angelo.

*Doyen de la Faculté des Sciences* : M. D<sup>r</sup> Bays, Séverin.

*Chancelier de l'Université* : M. Weyrich, Nicolas.

#### PROFESSEURS

##### *Faculté de théologie*

Mgr. Kirsch, J.-P. (Patrologie et Archéologie). Rév. P. Jacquin, Mannés (Histoire de l'Eglise). D<sup>r</sup> Beck, Joseph (Pastorale et Liturgie). Gigon, André (Dogmatique positive). P. Ramirez, Santiago (Morale spéculative). P. Allo, Bernard (Exégèse du nouveau Testament). P. Prümmer, Dominique (Morale pratique). P. Manser, Gall (Philosophie). Knar, Maurus (Histoire ecclésiastique). P. Rowan, Vincent (Exégèse). P. Sadoc, Szabo (Dogmatique spéculative). P. Claverie, François (Philosophie). P. Hæfele, Gallus, (Apologétique). P. Berutti, Christophe (Droit canon). — P. van den Outenrijn (Histoire des religions).

##### *Faculté de droit*

*Prof. honoraire* : D<sup>r</sup> Fietta, Paul.

MM. Bise, Emile (Droit pénal et droit des gens). D<sup>r</sup> Legras, Henri (Droit civil français). D<sup>r</sup> Siegwart, Alfred (Droit civil suisse). D<sup>r</sup> Hauptmann, Félix (Encyclopédie et méthodologie du droit). D<sup>r</sup> von Overbeck, Alfred (Droit pénal, procédure civile et pénale). D<sup>r</sup> Trezzini, Célestin (Droit canonique). D<sup>r</sup> Lampert (Droit ecclésiastique et droit public). D<sup>r</sup> Gariel, Georges (Econ. polit. et science de finances). D<sup>r</sup> Liesker, Gerhard (Philosophie du droit et hist. de la phil. du droit). D<sup>r</sup> Wilhelm Schönenberger (Droit romain). D<sup>r</sup> Schorer Hans (Statistique). D<sup>r</sup> Turmann, Max (Sciences commerciales). D<sup>r</sup> Æby, Pierre, (Droit civil suisse). D<sup>r</sup> Piller, Joseph (Droit public). D<sup>r</sup> Comte Louis, (Médecine légale). Assistant : Nepper, Jules, et D<sup>r</sup> Renevey, Louis (Sciences commerciales).

##### *Faculté des lettres*

Mgr D<sup>r</sup> Steffens, Franç. (Paléographie et diplomatique). MM. D<sup>r</sup> Schnürer, Gustave (Histoire du moyen âge. Histoire moderne). D<sup>r</sup> Büchi, Alb. (Histoire suisse. Histoire de l'antiquité). D<sup>r</sup> R. P. Rohner (Philosophie). D<sup>r</sup> R. P. de Munynck

Marc (Philosophie). D<sup>r</sup> Wagner, Pierre (Science et histoire de la musique). D<sup>r</sup> Piccardt, Antoine (Philologie et archéologie class.). D<sup>r</sup> Giraud, Victor, (Littérature française), en congé. Moreau, Pierre (Littérature française). D<sup>r</sup> Arcari, Paul (Langue et littérature italiennes). D<sup>r</sup> Barrault, Serge (Histoire de l'antiquité). D<sup>r</sup> Dévaud, Eugène (Pédagogie). D<sup>r</sup> Müller, Gunthert (Littérature allemande moderne). D<sup>r</sup> Oehl, Wilhelm (Langue et littérature allemandes anciennes). D<sup>r</sup> •Castella, Gaston (Histoire). D<sup>r</sup> Reiners, Héribert (Histoire de l'art). D<sup>r</sup> Monteverdi, Angelo professeur extraordinaire (Langue et littérature romanes). Benett, Francis (Littérature anglaise). Max, Prince de Saxe (Culture et littérature byzantines) Fabre, Pierre (langues classiques, langue et littérature latines). Privat-docent: M. D<sup>r</sup> Æbischer, Paul (litt. et phil. romanes). D<sup>r</sup> Penido, Maurillo (Philosophie anglo-saxonne)

*Lecteurs*: MM. D<sup>r</sup> Girardin, Joseph (Français). Lombriser, Joseph (Allemand). Francis Benett (Anglais). D<sup>r</sup> Dutoit, Ernest (Latin). D<sup>r</sup> Laini, Giovanni (Italien). Robert, Paul (Diction).

#### *Faculté des sciences*

*Prof. honoraire*: M. D<sup>r</sup> Brunhes, Jean.

MM. D<sup>r</sup> Girard, Raymond (Géologie et Paléontologie). D<sup>r</sup> Weber, Léonard (Minéralogie). D<sup>r</sup> Dhéré, Ch. (Physiologie). D<sup>r</sup> Bistrzycki, Augustin (Chimie analytique et organ. pure et appliquée). D<sup>r</sup> Erhard, Hubert (Zoologie). D<sup>r</sup> Ursprung, Alfred (Botanique). D<sup>r</sup> Girardin, Paul (Géographie). D<sup>r</sup> Glücksmann, Sigismond (Bactériologie et Hygiène). D<sup>r</sup> Joye, Paul (Physique). D<sup>r</sup> Diesbach, Henri (Chimie). D<sup>r</sup> Bays, Séverin (Mathématiques). D<sup>r</sup> Hubert, Anton (Mathématiques et Physique math.). Privat-docent: Blum, Gebhardt. Gandolfi-Hornoyold. Rahm, Gilbert, O. S. B. (Zoologie). D<sup>r</sup> Lambossy, Paul. D<sup>r</sup> Brasey, Edmond.

*Lecteurs*: M. Wahl (Cours pédagogiques des Sc. nat.). D<sup>r</sup> Gerber, Paul (Géométrie pratique et Géodésie).  
Concierge: M. Monney, Charles.

#### **Collège cantonal St-Michel**

*Recteur.*

*Préfet du Collège.*

*Préfet de l'Internat.*

*Préfet du Pens. de P. Girard.*

*Directeur du Pens. de St-Jean.*

*Surveillant du Collège.*

MM. Mgr Savoy, Hubert.

D<sup>r</sup> Pillonel, Marcel.

Pasquier, Jos.

Veuthey, Léo.

Frey, Aloïs.

Descloux, Louis.

#### **Cours académiques du Lycée**

(Sections A: Latin-grec et B: Latin-sciences)

*Apologétique et philosophie.* MM. R. P. Morard, Stéphane,

O. P.

Gremaud, Joseph.

*Esthétique.*  
*Physique et mathématiques.*  
*Histoire naturelle, Chimie.*  
*Mathématiques.*  
*Histoire.*  
*Littérature française.*

*Langue allemande.*

*Littérature allemande.*  
*Géographie, Géologie, Cosmographie.*  
*Langues anciennes.*

*Langue française.*  
*Littérature italienne.*  
*Mécanique.*  
*Dessin technique.*  
*Dessin.*

*Comptabilité.*  
*Préparateur de physique et chimie.*

**Gymnase français (latin-grec et latin-sciences)**

1<sup>re</sup> classe  
2<sup>me</sup> »  
3<sup>me</sup> »  
4<sup>me</sup> »  
5<sup>me</sup> »  
6<sup>me</sup> »

*Langue anglaise.*  
*Langue italienne.*  
*Histoire.*  
*Mathématiques.*

*Histoire naturelle.*  
*Langue allemande.*  
*Géographie.*  
*Dessin d'imitation.*

*Dessin technique.*

**Gymnase allemand**

1<sup>re</sup> classe.  
2<sup>me</sup> »  
3<sup>me</sup> »  
4<sup>me</sup> »  
5<sup>me</sup> »  
6<sup>me</sup> »  
*Langue française.*  
*Mathématiques.*  
*Histoire.*  
*Géographie.*

MM. Mgr Savoy, Hubert.  
D<sup>r</sup> Weck Alphonse.  
D<sup>r</sup> Haas, Alexandre.  
Chaney, Jules.  
Bondallaz, Jules.  
Schorderet, Aug.  
Crausaz, Antonin.  
Lombriser, J.  
Schwarzwälder, Val.  
Schwallier, Victor.  
D<sup>r</sup> Michel, Gaston.  
D<sup>r</sup> Dutoit, Ernest.  
D<sup>r</sup> Girardin, Jos.  
D<sup>r</sup> Girardin, Jos.  
D<sup>r</sup> Laini, Giovanni.  
D<sup>r</sup> Bays, Séverin.  
Schaller, Romain.  
Ritter, F.-L.  
Devevey, Hubert.  
Kolly, Maxime.

MM. Rossel, Etienne.  
Longchamp, Etienne.  
Crausaz, Antonin.  
Sauser, Léon.  
Morand, Elie.  
D<sup>r</sup> Dutoit, Ernest.  
Dusseiller, Emile.  
Ingram, Wilfred.  
D<sup>r</sup> Laini, Giovanni.  
Bondallaz, Jules.  
Chaney, Jules.  
Descloux, Louis.  
D<sup>r</sup> Haas, Alexandre.  
Lombriser, Joseph.  
Rossel, Etienne.  
Ritter, Louis, art. peintre.  
Reichlen, Eugène.  
Meneghelli, Pierre.

MM. Fischer, Jean.  
Locher, Fidelis.  
D<sup>r</sup> Vonlanthen, Adolphe.  
Schwarzwälder, Valentin.  
Geser, Gallus.  
Emmenegger, Pius.  
D<sup>r</sup> Girardin, Joseph.  
Hug, Albert.  
Lombriser, Joseph.  
Veuthey, Léo.

*Histoire naturelle.*  
*Dessin.*

MM. D<sup>r</sup> Haas, Alexandre.  
Reichlen, Eugène.

**Ecole commerciale**

*Instruction religieuse.*

MM. Bossens, Lucien.  
Wæber, Louis.

*Sciences commerciales.*

Devevey, Hubert.  
Gottrau, Paul.

*Langue française.*

Schorro, Albin.  
Dusseiller, Emile.  
D<sup>r</sup> Pillonel, Marcel.  
Clerc, Albert.

*Langue allemande.*

Wiest, Alfred.  
Bossens, Lucien.

*Langue anglaise.*

Maillard, Edouard.  
Derungs, Léon-A.

*Langue italienne.*

D<sup>r</sup> Henzen, Walter.  
Clerc, Albert.

*Histoire.*

Ingram, Wilfred.  
D<sup>r</sup> Laini, Giovanni.

*Géographie économique.*

D<sup>r</sup> Peissard, Nicol.  
D<sup>r</sup> Jordan, Joseph.

*Mathématiques.*

D<sup>r</sup> Michel, Gaston.  
D<sup>r</sup> Jordan, Joseph.

*Algèbre.*

Schorro, Albin.  
Gottrau, Paul.

*Géographie.*

Wiest, Alfred.  
Maillard, Edouard.

*Sciences naturelles.*

D<sup>r</sup> Michel, Gaston.  
D<sup>r</sup> Haas, Alexandre.

*Chimie.*

Evêquoz, Adrien.  
D<sup>r</sup> Michel, Gaston.

*Economie politique.*

D<sup>r</sup> Michel, Gaston.  
D<sup>r</sup> Weck, Alphonse.

*Economie nationale.*

*Physique.*

*Physique et chimie appliquées.*

D<sup>r</sup> Haas, Al.  
Ducry, Oscar.

*Sténodactylographie, calligraphie.*

*Dessin.*

Reichlen, Eugène.  
Ducry, Oscar.

*Géographie administrative.*

**Professeurs et Maîtres attachés à l'établissement**

*Langues : Hollandais, Espagnol.*

MM. . . . .

*Dessin technique.*

Schaller, Romain.

*Chant et musique.*

Gogniat, Joseph.

Haas, Paul.

Stœcklin, Léon.

Rody, Auguste.

Wicht, Séraphin.

Aeby, Peter.

Ottoz, Emile, major.

*Gymnastique.*

*Escrime.*

**Technicum (Ecole des Arts et Métiers)**

*Commission de surveillance*

- MM. Perrier, E., directeur de l'Instruction publique, présid.  
Weber, Edmond, ingénieur.  
Clément, Jules, ingénieur.  
Bardy, Henri, conseiller communal.  
Broillet, Joseph, conseiller communal.  
Joye, Paul, professeur à l'Université.  
Lateltin, Edmond, architecte cantonal.  
Schaller, Romain, architecte, président de la Société  
des Amis des Beaux-Arts.  
Dumas, Fernand, architecte, à Romont.  
Gremaud, Emile, secrétaire.  
Directeur honoraire: M. Genoud, Léon, dir. du Musée indust.  
Directeur: D<sup>r</sup> Brasey, Edmond, prof.  
Aumônier: M. l'abbé Baselgia, Paul, professeur.  
Secrétaire-administrateur: Castella Ernest.  
Préfet de discipline: M. Berchier, Jean, professeur.

*Corps enseignant. — Professeurs principaux*

- MM. D<sup>r</sup> Brasey, Edmond: physique et mathématiques.  
D<sup>r</sup> Barone, Henri: mathématiques.  
Berchier, Jean: calligraphie, perspective, projections,  
tracé d'ombres et méthodologie du dessin.  
Baselgia Paul: religion, économie sociale.  
Cattani, Oscar, peintre: composition décorative, his-  
toire de l'art, arts graphiques, lithographie, gravure  
sur bois, peinture décorative.  
Thomann, Robert, prof. de mécanique: construction  
de machines, résistance des matériaux, labor. de  
mécanique.  
D<sup>r</sup> Delabays, Fidèle, professeur: mathématique, comp-  
tabilité, technologie et chant.  
D<sup>r</sup> Gerber, Paul, ingénieur-géomètre: topographie, géo-  
désie, construction civile.  
Küttel, François, technicien: dessin technique, élé-  
ments de construction de machines.  
D<sup>r</sup> Lambossy, Paul: physique, électrotechnie, labora-  
toire de physique.  
Lang, Ernest, ingénieur: électrotechnie, constr. électr.,  
laboratoire d'électricité.  
Pilloud, Oswald, peintre: dessin à vue, plante.  
Regazzoni, Ampellio, statuaire: modelage, moulage.  
Robert, Henri, peintre: cours d'art, anatomie, ronde  
bosse, modèle vivant, dessin d'application.  
Troller, Joseph, architecte: construction du bâtiment,  
dessin d'application.

*Professeurs auxiliaires*

- MM. Cuony, Albert, architecte: dessin technique.  
D<sup>r</sup> Demont, Paul: chimie; laboratoire de chimie.

M. Loosli, pasteur: religion aux élèves protestants.

*Chefs et maîtresses d'ateliers, contremaîtres*  
*Ecole-atelier de mécanique*

Chef d'atelier : M. Küttel, François.

Contremaîtres : MM. Blanc, Georges,

*Ecole-atelier de broderie, de dentelle et lingerie*

Maîtresses d'atelier : Broderie et dentelle : S<sup>r</sup> Georgina Bouchard ; S<sup>r</sup> Comte, Angèle.

*Internat.* Directeur: M. l'abbé Baselgia, Paul, aumônier.

**Ecole de commerce pour jeunes filles**

*Directeur* : M. D<sup>r</sup> Aëby, Pierre.

*Professeurs* : MM. D<sup>r</sup> Siegwart, Alfred ; Gottrau Paul ; D<sup>r</sup> Trezzini, Célestin ; Morand, Elie ; Devevey, Hubert ; Evéquoqz Adrien ; D<sup>r</sup> Michel, Gaston ; Schorderet, Auguste ; D<sup>r</sup> Castella, Gaston ; et les Révérendes Sœurs Ursulines.

**Musée industriel**

*Directeur.* M. Léon Genoud.

*Secrétaire-bibl.* M<sup>lle</sup> Page, Marie.

» » Ems, Jeanne.

**Conservatoire et Académie de musique de Fribourg,**  
**228, rue de Morat.**

*Comité d'administration*

*Président.*

MM. Bovet, Joseph,

*Vice-président.*

D<sup>r</sup> Aëby, Pierre.

*Membres.*

Brulhart, Jean.

Droux, Paul.

Helfer, Gottlieb.

D<sup>r</sup> Liesker, Gerhard.

Lombriser, Joseph.

Schorderet, Auguste.

*Directeur-administrateur.*

Haas, Paul.

*Comité des professeurs.*

MM. Haas, Paul, orgue, président.

M<sup>lle</sup> Alber, Marie-Thérèse, piano.

M. Bovet, Joseph, chant grégorien et hist. de la musique.

M<sup>lle</sup> Brulhart, Lydie, chant.

MM. Gogniat, Joseph, musique religieuse.

Kathriner, Léon, harmonie, contrepoint, violoncelle.

M<sup>me</sup> Hegetschweiler, Henny, piano.

MM. Hegetschweiler, Rodolphe, violon, solfège, dictée, harmonie, acc., hist. des formes.

Lombriser, Francis, piano.

- M<sup>me</sup> Lombriser, Julia, piano.  
MM. Python, Marcel, flûte.  
Rody, Auguste, violon.  
Stœcklin, Léon, violon.  
M<sup>lle</sup> Villard, Ida, piano.  
M. Gaimard, Louis, flûte et clarinette.  
M<sup>lle</sup> Reyff, Antoinette, violon.  
M. Schmid, Ernest, violoncelle.

### **Instruction secondaire**

#### **Ecole normale d'Hauterive**

*Directeur* : M. D<sup>r</sup> Dévaud, Eugène.

*Préfet de discipline* : M. Monney, Joseph.

*Professeurs* : MM. Dévaud, Eugène. Monney, Joseph. Emmenegger, Pius. D<sup>r</sup> Berther, Jean. Berset, Maxime. Pidoud, Louis. Bovet, Joseph. Muller, Alphonse. Æby, Alphonse. Plancherel, Lucien. Kathriner, Léo. Overney, Auguste. Wicht, Séraphin, gymnastique. Berchier, Jean, dessin.

*Economat* : M. Monney, Joseph.

#### **Inspection des écoles secondaires**

M. Barbey, Firmin, à Fribourg.

#### **Ecole secondaire professionnelle**

MM. Grandgirard, Louis, directeur. Chan. Wæber, Louis, professeur de religion. Schaller, Romain, professeur. Buman, René, professeur. Plancherel, Louis. Cathomen, Adolphe. Caille, Fernand, professeurs.

#### **Ecole secondaire des jeunes filles de Fribourg**

*Directeur* : M. Schorderet, Auguste, professeur.

*Secrétaire-économe* : M<sup>lle</sup> Schorderet, Madeleine.

SECTION D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL. MM. Wæber, Louis, Rd chanoine, professeur de religion. M<sup>lles</sup> Perrier, Germaine ; Niquille, Marie ; Sutorius, Blanche ; Kaiser, Louise, institutrices. Hug, Anna, mathématiques et sciences. M. D<sup>r</sup> Weck, Alphonse, physique. M<sup>me</sup> Wirz-Stoffel, allemand. M<sup>lles</sup> Tercier, Jeanne, sténographie et dactylographie ; Meyer, Graziella, chant ; Chappuis, Blanche, gymnastique ; Gardian, Maroussia, dessin.

SECTION PROFESSIONNELLE. *Cours de coupe et confection* : M<sup>lles</sup> Neumeyer, Marie ; Handrick, Elisabeth ; Mauron, Jeanne ; Hayoz, Louise. — *Ecole de lingerie* : M<sup>lles</sup> Torche, Hélène ; Chatton, Marie ; Bæriswyl, Marie, maîtresse auxiliaire. — *Ecole de modes* : M<sup>lles</sup> Sermoud, Elisa ; Barras, Alice maîtresse auxiliaire. — *Ecole de cuisine* : M<sup>lle</sup> Nouveau, Simone ; M<sup>me</sup> Vacheron, Laure ; M<sup>lle</sup> Galley, Marguerite ; M<sup>lle</sup> Mivelaz, Fanny, maîtresse auxiliaire.

**Ecole secondaire de la Singine à Tavel**

MM. Passer, Jean, directeur.  
Roggo, Alphonse, professeur.  
Thurler, Leonard.

**Ecole secondaire de la Gruyère à Bulle**

MM. Beaud, Amédée, directeur. Folly, Auguste, professeur. Maillard, Louis, professeur. Noël François, professeur.

**Ecole secondaire du Lac à Morat**

MM. Meyer, Emmanuel, directeur. Auer, Samuel, professeur. Fürst, Fritz, professeur. Helfer, Hans, professeur. Flückiger, Ernest, professeur. Thiébaud-Vögtlin, Louis, professeur. Von Känel, pasteur. Ellenberger, Hermann, professeur de gymnastique. Jacky, Théodore, professeur. M<sup>lles</sup> Bengerel, Anna; Pantillon, Lina, maîtresses d'ouvrage.

**Ecole secondaire de Chiètres**

MM. Rowedder, Fritz; Hänni, Auguste, professeurs.

**Ecole secondaire de la Broye à Estavayer**

MM. Pabbé Maudonnet, Jules, directeur. D<sup>r</sup> Loup, Robert, professeur.

**Ecole secondaire de la Glâne à Romont**

MM. Tissot, Cyprien, chanoine, directeur et professeur. Pasquier, Léon, professeur. Chatton Auguste, professeur. Roulin, Maurice, professeur. Oberson, Octave, professeur. Purro, Adolphe, professeur; Parmentier, Gaston, professeur.

**Ecole secondaire de la Veveyse à Châtel-St-Denis**

M. Fischer, Conrad, directeur.  
Robadey, Louis, professeur.

**Ecole régionale de Guin**

M. Rappo, Bernard, maître.

**Ecole régionale de Planfayon**

M. Meuwly, Rodolphe, maître.

**Ecole régionale d'Attalens**

M. Macheret, Emile, maître.

**Ecole régionale de Courtion**

M. Loup, Arthur, maître.

**Ecole régionale de Cormondes**

M. Kolly, Aloys, maître.

**Ecole régionale de Domdidier**

M. Collomb, Marcel.

**Ecole régionale d'Alterswyl**

M. Bertschy, Albin, maître.

**Ecole régionale de Gruyères**

M. Dessarzin, Léon, maître.

## INSPECTEURS DES ÉCOLES

### Arrondissements scolaires

- I<sup>er</sup> arr. MM. l'abbé Dr Savoy, André, à Fribourg.  
le chanoine Schœnenberger, Frid., à Fribourg,  
pour les écoles allemandes.
- II<sup>me</sup> arr. Rosset, Arthur, à Fribourg
- III<sup>me</sup> arr. le chanoine Schouwey, Aloys, à Fribourg.
- IV<sup>me</sup> arr. Berset, Marcelin, à Fribourg.
- V<sup>me</sup> arr. Currat, Hyacinthe, à Morlon.
- VI<sup>me</sup> arr. Merz, Richard, à Galmiz.
- VII<sup>me</sup> arr. Crausaz, Joseph, à Lussy.
- VIII<sup>me</sup> arr. Crausaz, Léon, à Fribourg.
- IX<sup>me</sup> arr. Barbey, Jules, à Vuadens.

### Inspectrices de l'enseignement des travaux manuels

- I<sup>er</sup> arr. M<sup>lles</sup> Daguet, Jeanne.
- II<sup>me</sup> arr. Plancherel, Jeanne.
- III<sup>me</sup> arr. Koller, Maria.
- IV<sup>me</sup> arr. Grand, Maria.

### Administrateurs du dépôt scolaire central à Fribourg

- M. Verdon, Isidore, section A.
- M<sup>lle</sup> Verdon, Maria, aide (section A.)
- M<sup>lle</sup> Bonnabry, Cécile, section B.

### Département des archives

- MM. Ræmy, Tobie, archiviste.  
Corpataux, Georges, sous-archiviste.
- M<sup>lle</sup> Niquille, Jeanne, id.

## DIRECTION DE LA JUSTICE, DES CULTES, DES COMMUNES ET PAROISSES

- Directeur.* MM. Weck, Bernard, cons. d'Etat.
- Suppléant.* Savoy, Emile, conseiller d'Etat.

### Département de la Justice

- Chef de service.* MM. Savoy, Amédée, licencié en droit.
- Secrétaire.* Corpataux, Edouard.

### A. — COMMISSIONS ET OFFICIERS PUBLICS RELEVANT DU DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE

#### Ministère public

- MM. Weck, Pierre, procureur général.  
Ackermann, Joseph substitut.  
Schaller, Antonin, secrétaire.

#### Avocats en exercice

- MM. Gottrau, Georges, à Fribourg. Grand, Eugène, à Romont. Gross, Emile, à Fribourg. Bourgnknecht, Louis-Alfred, à Fribourg. Wolhauser, François, à Fribourg. Bartsch, Wilhelm, à Fribourg. Friolet, Max, à Morat. Morard, Paul, à Bulle. Villars, Albert, à Fribourg. Magne, Victor, à Fribourg.

Savoy, Louis, à Romont. Devevey, Bernard, à Fribourg. Passer, Joseph, à Tavel. Ruffieux, Léon, à Bulle. Bonin, Alfred, à Romont et Fribourg. Peter, Ernest, à Fribourg. Auderset, Alfred, à Fribourg. Deschenaux, Eugène, à Fribourg. Gottrau, François, à Fribourg. Dupraz, Louis, à Fribourg. Seydoux, Fernand, à Fribourg. Dr Depuoz, Joseph, à Fribourg. Dr Lorson, Ernest, à Fribourg. Dr Bourgknecht, Jean, à Fribourg. Dr Rickenbach, Robert, à Fribourg. Droux, Henri, à Fribourg. Richter, Max, à Fribourg.

### **Agents d'affaires**

*Fribourg.* M. Gottrau, Philippe; Reichlen François, à Fribourg.

### **Chambre des notaires**

MM. Ræmy, Jules, président; Emery, Jules, à Fribourg; Meyer, Charles, à Guin; Pasquier, Joseph, à Bulle.

### **Distriet de la Sarine**

MM. Ræmy, Jules, à Fribourg.  
Emery, Jules, »  
Blanc, Paul, »  
Spycher, Franz, »  
Quartenoud, Maxime, »  
Grandjean, Anselme, »  
Gottrau, Othmar, »

### **Distriet de la Singine**

MM. Meyer, Charles, à Guin.  
Wolhauser, Franz, à Fribourg.  
Auderset, Albert, à Fribourg.  
Zollet, Joseph, à Schmitten.  
Stritt, Maurice, à Tavel.

### **Distriet de la Gruyère**

MM. Pasquier, Joseph, à Bulle.  
Pasquier, Louis, à Bulle.  
Dousse, Robert, à Bulle.  
Yerly André, à Bulle.

### **Distriet de la Glâne**

MM. Bosson, Charles, à Romont.  
Savoy, Louis, à Romont.  
Dupraz, François, à Romont.  
Descloux, Joseph, à Romont.

### **Distriet de la Broye**

MM. Torche, Fernand, à Estavayer.  
Reichlen, Marcel, à Estavayer.  
Corminbœuf, Eloi, à Domdidier.  
Holz, Ernest, à Estavayer.

**District du Lac**

- MM. Friolet, Max, à Morat.  
Derron, Henri, fils, à Morat.  
Ems, Emile, à Morat.  
Hartmann, Henri, à Fribourg.

**District de la Veveyse**

- MM. Tâche, Jules, à Châtel-St-Denis.  
Kælin, Joseph, à Châtel-St-Denis.

**Commission examinatrice des aspirants au notariat**

- MM. Weck, Bernard, conseiller d'Etat, président.  
Bise, Emile, professeur de droit.  
Droux, Paul, juge cantonal.  
Meyer, Charles, notaire.  
Æby, Pierre, professeur.  
Berset, Maurice, président.  
Morard, Paul, avocat, à Bulle.  
Savoy, Amédée, secrétaire.

**Commission examinatrice des aspirants au barreau**

- MM. Weck, Bernard, conseiller d'Etat, président.  
Bise, Emile, prof. de droit.  
Weck, Robert, juge cantonal.  
Aeby, Pierre, prof. de droit.  
Droux, Paul, juge cantonal.  
Bourgnicht, Louis, avocat.  
Bartsch, Guillaume, avocat.  
Savoy, Amédée, secrétaire.

**Préposés des offices de poursuite**

- |                 |                                       |
|-----------------|---------------------------------------|
| <i>Sarine</i>   | MM. Meyer, Louis, à Fribourg.         |
| <i>Singine.</i> | Blanchard, Philippe, à Tavel.         |
| <i>Gruyère.</i> | Ayer, Aloys, à Bulle.                 |
| <i>Lac.</i>     | Bise, Louis, à Morat.                 |
| <i>Broye.</i>   | Marmy, Emile, à Estavayer-le-Lac.     |
| <i>Glâne.</i>   | Bonjour, Georges, à Romont            |
| <i>Veveyse.</i> | Chaperon, Auguste, à Châtel-St-Denis. |

**Préposés des offices de faillite**

- |                 |   |
|-----------------|---|
| <i>Sarine.</i>  | MM. Brasey, Alfred, greffier, à Fribourg. |
| <i>Singine.</i> | Meuwly, Augustin, greffier, à Tavel.      |
| <i>Gruyère.</i> | Pfulg, Louis, greffier, à Bulle.          |
| <i>Lac.</i>     | Bise, Louis, greffier, à Morat.           |
| <i>Broye.</i>   | Huguet, Edouard, greffier, à Estavayer.   |
| <i>Glâne.</i>   | Bonjour, Georges, greffier, à Romont.     |
| <i>Veveyse.</i> | Chaperon, Auguste, à Châtel-St-Denis.     |

## Département des Cultes, des Communes et Paroisses

*Chef de service* : M. Vonderweid, Aloys.  
*Vérificateur des comptes* : M. Michel, Louis.  
*Vérificateur-adjoint* : M. Sudan, Henri.

### B. — COMMISSION RELEVANT DU DÉPARTEMENT DES CULTES, DES COMMUNES ET PAROISSES

#### I. — CULTE CATHOLIQUE

##### Commission de surveillance des biens du clergé catholique.

M. Weck, Bernard, conseiller d'Etat, président.  
Mgr Ems, R<sup>me</sup> Vicaire général.  
MM. D<sup>r</sup> Aeby, Pierre, professeur, à Fribourg.  
D<sup>r</sup> Charrière, François, directeur, à Fribourg.  
Vonderweid, Aloys, secrétaire.

##### Chapitre cathédral de St-Nicolas

*Chanoines résidents (Collège de St-Nicolas).*

Mgr Quartenoud, Jean, R<sup>me</sup> Prévôt.  
MM. Brasey, Gustave, Rd Doyen.  
Wæber, Louis, Rd Grand Chantre.  
Bossens, Lucien, Rd Chanoine.  
Schœnenberger, Fridolin, »  
Morel, Jérémie, »  
Vonderweid, Paul, »  
Pasquier, Joseph, »  
Zurkinden, Joseph, »  
Philipona, Alphonse, »

*Chanoines non résidents.*

Mgr Ems, Louis, Vicaire général, à Fribourg.  
Mgr Petite, Eugène, à Genève.  
MM. Ruhe, Etienne, Vicaire général honor., à Genève.  
Pahud, Auguste, curé, à Montreux.  
D<sup>r</sup> Dalbard, Marc, supérieur du Séminaire, Frib.  
Mgr Savoy, Hubert, recteur du Collège St-Michel, Frib.  
Mgr D<sup>r</sup> Cottier, Athanase, curé et doyen, La Chaux de-F.  
MM. Tachet, Pierre, R<sup>me</sup> Vicaire général de Genève.  
D<sup>r</sup> Charrière, François, R<sup>me</sup> Official du diocèse, Frib.

##### Administrateur de la Caisse des bâtiments du Chapitre de St-Nicolas

M. Weck, Albéric, à Fribourg.

#### II. — COMMISSION SYNODALE RÉFORMÉE

MM. Leicht, F., juge à Salvagny, président.  
von Kænel, pasteur, à Morat, vice-président.  
Derron, Léon, pasteur, à Meyriez, secrétaire-caissier.  
Muller, R., instituteur, à Fribourg.

Schnyder, H., agriculteur, à Schiffénen.  
Gutknecht, J., agriculteur, à Kerzers.  
Pellet, Auguste, à Nant (Vully).

### III. DIRECTION DES FINANCES

*Directeur.* MM. Chatton, Romain, conseiller d'Etat.  
*Suppléant.* Buchs, Victor, cons. d'Etat.  
*Chef de service.* Hæring, Jacques.

#### Impôt. — Service cantonal des contributions

*Chef de service.* MM. Muller, Emile.  
*Commissaires.* Ræmy, Charles-Auguste.  
Arnoux, Constant.  
*Secrétaires.* MM. Brasey, Ferdinand.  
Meyer, Léon.  
Vonderweid, René.  
Macheret, Henri.  
Genoud, Louis.  
*Commis.* Schouwey, Robert.  
Blanc, Félix.  
Tarchini, Charles.  
Gobel, Paul.  
Cardinaux, Firmin.

#### Commission cantonale de recours

MM. Chatton, Romain, cons. d'Etat, président.  
Bise, Emile, receveur, à Fribourg.  
Meyer, Louis, préposé, à Fribourg.  
Nussbaumer, Antoine, à Fribourg.  
Glasson, Alphense, à Fribourg.

#### Trésorerie d'Etat

MM. Emery, Emile, trésorier.  
Oberlin, Jean, receveur général.  
Pauchard, Cyprien, 1er secrétaire-comptable.  
Renevey, Louis, 2<sup>e</sup> secrétaire-comptable.  
Butty, Jos., secrétaire.

#### Receveurs d'Etat

*Sarine.* MM. Bise, Emile, à Fribourg.  
*Singine.* Agence de la Banque de l'Etat, à Tavel.  
*Gruyère.* Demierre, André, à Bulle.  
*Glâne.* Agence de la Banque del'Etat, à Romont.  
*Broye.* 1er arrond. Butty, Henri, à Estavayer.  
2<sup>me</sup> » Agence de la Banque de l'Etat,  
à Domdidier.  
*Lac.* Agence de la Banque de l'Etat, à Morat.  
*Veveyse.* Agence de la Banque de l'Etat, à Châtel.

### **Service de l'enregistrement**

M. Muller, Emile, chef de l'enregistrement et du contentieux fiscal:

*Secrétaire*: M. Bächler, Joseph.

### **Commissariat général**

MM. Joye, Joseph, à Fribourg, commissaire général.

..... commissaire-adjoint.

Rouïller, Joachim, secrétaire.

### **Commissaires-géomètres**

MM. Andrey, Joseph, commissaire général. Winkler, Auguste, à Morat. Weck, Paul, à Fribourg. Michaud, Alphonse, à Estavayer. Gapany, Arnold, à Sion. Donzallaz, Jean, à Romont. Gendre, Louis, à Fribourg. Chassot, Charles, à Fribourg. Villard, Sévère, à Fribourg. Pochon, Emile, à La Tour-de-Trême. Joye, Joseph, à Fribourg. Fasel, Conrad, à Guin. Tercier, Auguste, à Fribourg. Curty, Edouard, à Montagny-les-Monts. Fasel, Louis, à Romont. Crausaz, Pascal, à Domdidier. Genoud, Louis, à Châtel-St-Denis. Grivel, Joseph, à Berne. Pillonel, Gustave, à Châbles. Bise, Arthur, à La Tour-de-Peilz (Vaud). Ansermot, Jean, à Gruyères. Corminbœuf, Julien, à Romont. Muller, Franz, à Schmitten. Weck, Ignace, à Courtepin. Pasquier, Louis, à Bulle. Pfanner, Henri, à Berne.

### **Commission cantonale de surveillance du registre foncier**

MM. Andrey, Joseph, commissaire général, président.

Berset, Maurice, président du tribunal.

D<sup>r</sup> Æby, Pierre, professeur, secrétaire.

### **Conservateurs du Registre foncier**

ET PERCEPTEURS DE L'ENREGISTREMENT

#### **I<sup>er</sup> et III<sup>me</sup> arrondissements (Fribourg)**

MM. Weck, Frédéric, à Fribourg, contrôleur.

Gendre, Louis, commissaire-géomètre, substitut.

#### **II<sup>me</sup> arrondissement (Farvagny)**

Desservi par le bureau de Fribourg.

#### **IV<sup>me</sup> arrondissement (Tavel)**

MM. Passer, Jean, à Tavel, contrôleur.

Meuwly, Augustin, à Tavel, substitut.

#### **V<sup>me</sup> et VI<sup>me</sup> arrondissements (Bulle) comprenant tout le district de la Gruyère**

MM. Bovet, Alexandre, à Bulle, contrôleur.

Ecoffey, Emile, à Villars-s.-Mont, subst. tempor.

**VII<sup>me</sup> arrondissement (Morat)**

MM. Tschachtli, Adrien, à Morat, contrôleur.  
Mæder, Fritz, à Morat, subst. tempor.

**VIII<sup>me</sup> et IX<sup>me</sup> arrondissements (Romont)**

MM. Ayer, Alphonse, à Romont, contrôleur.  
Donzallaz, Jean, substitut temp.

**X<sup>me</sup> arrondissement (Domdidier)**

M. Crausaz, Pascal, à Domdidier, contrôleur.

**XI<sup>me</sup> et XII<sup>me</sup> arrondissements (Estavayer)**

MM. Crausaz, Pascal, contrôleur.  
. . . . ., à Estavayer, substitut.

**XIII<sup>me</sup> arrondissement (Châtel-St-Denis)**

MM. Renevey, Marcel, Châtel-St-Denis, contrôleur.  
Savoy, Albert, substitut. tempor.

**Intendant des sels**

M. Chassot, Raymond, à Fribourg.

**FACTEURS DES SELS**

<i>Fribourg.</i>	MM. Bise, Emile, à Fribourg.
<i>Morat.</i>	Mæder, Fritz, à Morat,
<i>Romont.</i>	Comte, Camille, à Romont.
<i>Bulle.</i>	Reichlen, Henri, à Bulle.
<i>Estavayer.</i>	Rossier, Henri, à Estavayer.

**Statistique**

*Secrétaire:* M. Bossy, Raymond.

**DIRECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE**

<i>Directeur.</i>	MM. Dr Savoy, Emile, cons. d'Etat.
<i>Suppléant.</i>	Chatton, Romain,

**Département de l'Intérieur**

<i>Chef de bureau.</i>	M. Wuilleret, Rodolphe, à Frib.
<i>Secrétaire.</i>	M <sup>lle</sup> Cardinaux, Emilie, dactylogr.

**Commission administrative de l'Hospice d'aliénés de Marsens**

MM. Savoy, Emile, cons. d'Etat, président  
Raboud, Marc, rév. doyen, à Vuisternens-dev.  
Romont, vice-président.

Boschung, Franz, cons. national, à Überstorf.  
Oberson, Denis, médecin, à Fribourg.  
Curty, Louis, député, à Cousset.  
Berset, Maurice, président, à Fribourg.  
Fracheboud, Pierre, député, à Lessoc.  
Notz, Fritz, à Chiètres.  
Collaud Béat, chef de service, à Fribourg.

#### Hospice de Marsens

MM. Dr Woitachewsky, Pierre, médecin-chef.  
Dr Jordan, Auguste, 1<sup>er</sup> adjoint.  
Dr Lauber, Paul, 2<sup>me</sup> adjoint.  
Sallin, Albert, aumônier.  
Morard, Antoine, administrateur.  
Dumont, Charles, secrétaire-comptable.

#### Curatorium d'Humilimont

M. le Dr Woitachewski, Pierre, médecin-chef.

### PRÉFECTURES

#### Sarine

MM. Mauroux, Adrien, préfet.  
Meyer, Léo, lieutenant de préfet.  
Fasel, Alfred, 1<sup>er</sup> secrétaire.  
Cardinaux, Joseph, 2<sup>e</sup> secrétaire.

#### Singine

MM. Poffet, Joseph, préfet.  
Bæriswyl, Aloys, lieutenant de préfet.  
Æby, Jean, secrétaire.

#### Gruyère

MM. Gaudard, Pierre, préfet.  
Menoud, Louis, lieutenant de préfet.  
Ruffieux, Fernand, secrétaire.

#### Lac

MM. Meyer, Jacob, préfet.  
Derron, Henri, lieutenant de préfet.  
Mæder, Fritz, secrétaire.

#### Glâne

MM. Bondallaz, Paul, préfet.  
Ayer, Alphonse, lieutenant de préfet.  
Butty, François, secrétaire.

#### Broye

MM. Renevey, Louis, préfet.  
Jemmely, Henri, lieutenant de préfet.  
Bise, Fernand, secrétaire.

**Veveyse**

- MM. Oberson, Tobie, préfet.  
Renevey, Marcel, lieutenant de préfet.  
Genoud, Emile, secrétaire.

**Département de l'Agriculture**

- Chef de service.* MM. Collaud, Bât.  
*Secrétaire.* Bosson, Louis.  
*Commis.* Renevey, Albert.  
M<sup>lle</sup> Chatton, Maria.

**Commission cantonale de viticulture**

- MM. Savoy, Emile, conseiller d'Etat, président.  
Javet, Jules, viticulteur, à Môtier.  
Devevey, Ch., commissaire, à Châbles.  
Derron, Emile, commissaire, à Praz.  
Collaud, Bât, chef de service, secrétaire.

**COMMISSIONS PHYLLOXÉRIQUES**

**Distriet de la Broye**

- MM. Devevey, Charles, commissaire cantonal.  
Monney, Louis, à Châbles.  
Brasey, Isidore, à Font.  
Pillonel, Antonin, à Cheyres.

**Distriet du Lac**

- MM. Derron-Derron, Emile, commissaire cantonal, à Praz.  
Derron, Louis, à Sugiez.  
Risold, Jean, à Praz.  
Biolley, Victor, à Lugnorre.

**Institut agricole de Fribourg  
à Grangeneuve.**

- MM. Techtermann, Louis, directeur.  
Walther, directeur de la section de Grangeneuve.  
R<sup>de</sup> Sœur Savoy, Clotilde, directrice.  
MM. D<sup>r</sup> Wirz, Jacob, professeur.  
Grillot, Alfred, professeur.  
Demougin, Jules, professeur.  
Karl, Alexandre, professeur.  
Chardonnens, Auguste, professeur.  
Benninger, Jacob, professeur.  
Æbischer, Adolphe, professeur-comptable.  
D<sup>r</sup> Collaud, Jules, prof. et chef de la station zootech.  
Sutter, M.-S., professeur.  
Rong, Maurice, professeur.  
Lemaire, Jean, professeur.  
Philipona, Eusèbe, professeur.  
Andrey, Edouard, maître-fromager.  
Pasquier, Jules, maître-beurrier.  
Gumy, Jacques, maître-porcher.  
Clément, Henri, maître-jardinier.

*Commission de l'Institut agricole*

- MM. Savoy, Emile, conseiller d'Etat, président.  
Moret, Eloi, à Ménières.  
Chatagny, Louis, député, à Corserey.  
Chatton, Eugène, à Romont.  
Boschung, François, cons. national, Ueberstorf.  
Peiry, P.-Maxime, député, syndic, à Treyvaux.  
Dupasquier, Gustave, syndic, à Vuadens.  
Leicht, Fritz, fils, syndic, à Salvagny.  
Grivet, Albert, à Semsales.  
Collaud, Béat, secrétaire.

**Vétérinaire cantonal**

M. Wicky, Antoine, Le Mouret.

**Cantonnements des Vétérinaires**

*Sarine* : Dr Eichenberger, Armin, à Givisiez. — Wicky, Antoine, au Mouret. — Mauroux, François, à Farvagny-le-Grand.

*Singine* : Kiener, Walther, à Planfayon. — Oberson, Pierre, à Fribourg. — Dr Jendly, Auguste, à Guin. — Weber Aloys, à Schmitten. — Hauser, Hans, à Planfayon. — Flury, Walter, à Tavel. — Bertschy, Nicolas, à Guin.

*Gruyère* : Cottier, Joseph, à Charmey. — Gapany, Henri, à Bulle. — Dr Lorétan, Ferdinand, à Bulle. — Giudicetti, Ulysse, à Bulle.

*Lac* : Dr Ludwig, Hans, à Morat. — Imhof, Jakob, à Chiètres. — Möhl, Ernest, à Chiètres. — Delarzes, Gabriel, à Courtepin.

*Glâne* : Criblet, Alfred, à Romont. — Thévenoz, Louis, à Romont.

*Broye* : Cantin, Joseph, à Vallon. — Michaud, Charles, à Estavayer-le-Lac.

*Veveyse* : Jungo, Hubert, à Châtel.

**COMMISSION CANTONALE DE RECOURS POUR LES PATENTES  
DE COMMERCE DE BESTIAUX**

- MM. Savoy, Emile, cons. d'Etat, président.  
Guillet, Jean, à Bulle.  
Clément, Joseph, à Fribourg.  
Piccand, Victor, à Villaz-St-Pierre, suppléant.  
Collaud, Béat, secrétaire.

**Génie agricole**

*Ingénieur agricole.*  
*Technicien.*

»

*Dessinateur.*

*Secrétaire expéditionnaire.*

MM. Techtermann, Louis  
Bossailer, Marcel.  
Widder, Max.  
Egger, Paul.

## Département de l'Industrie et du Commerce

*Chef de service.* M. Muller-Chiffelle, Ernest.

### Office central des apprentissages

*Inspect. des apprent.* Muller-Chiffelle, Ernest, à Fribourg.

*Secrétaire.* M<sup>lle</sup> Monnard, Marie, »

*Enseign. prof.* M. Hæring, Fernand, professeur, à Frib.

» » M<sup>lle</sup> Overney, Léonie, à Fribourg.

### Vérificateurs des poids et mesures

*1<sup>er</sup> arrond. (Sarine, Singine, Lac et Broye)*

*1<sup>er</sup> sous-arrond. (Sarine et Singine).* M. Wolhauser, Louis, à Fribourg.

*2<sup>me</sup> sous-arrond. (Broye).* M. Rey, Lucien, maître serrurier, à Estavayer.

*3<sup>me</sup> sous-arrond. (Lac).* M. Maurer, Oswald, ferbl., à Morat.

#### *2<sup>me</sup> arrondissement*

*(Gruyère, Glâne et Veveyse)*

*4<sup>me</sup> sous-arrond. (Gruyère et Veveyse).* M. Perrin, Joseph, à Bulle.

*5<sup>me</sup> » » (Glâne).* M. Conus, Louis, à Romont.

### Office du Travail pour hommes

MM. Zimmermann, Jules, administrateur.

Dietrich, Ulrich, adjoint.

### Office du Travail pour femmes

M<sup>lles</sup> Auderset, Lina, gérante, et Fasel, Cécile.

## DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

*Directeur.* MM. Buchs, Victor, cons. d'Etat.

*Suppléant.* Bovet, Jules, cons. d'Etat.

*Secrétaire.* Risse, Jean.

### I. Département: Ponts et Chaussées

*Ingénieur cantonal.* MM. Rossier, Aimé.

*Ingénieur-adjoint.* Æby, Bernard.

*Techniciens.*

Meuwly, Aloys.

Badoud, Sylvain.

Dreyer, Joseph.

Kolly, Edmond.

Brugger, Georges.

Droux, Louis.

Peter, Charles.

Kæser, Max.

*Secrétaires.*

*Commis.*

*Surveillants des travaux.*

Kæser, Joseph.

Galley, Joseph.

### Contrôleurs des routes

1 <sup>er</sup> arrond.	<i>Sarine.</i>	MM. Chappuis, Léon, à Fribourg.
2 <sup>e</sup>	<i>Singine.</i>	Bächler, Léon, à Alterswil.
3 <sup>e</sup>	<i>Gruyère.</i>	Pasquier, Paul, au Pâquier.
4 <sup>e</sup>	<i>Lac.</i>	Bongard, Vincent, à Courtepin.
5 <sup>e</sup>	<i>Glâne.</i>	Chatton, Eugène, à Romont.
6 <sup>e</sup>	<i>Broye.</i>	Vorlet, Elie, à Fétigny.
7 <sup>e</sup>	<i>Veveyse.</i>	Genoud, Pierre, à Châtel-St-D.

### Chantier des Ponts-Suspendus

*Chef.* M. Monney, Antonin, à Fribourg.

### Service du cylindrage

MM. Guyer, Emile, mécanicien-chef.  
Poffet, Jean, chef de chantier.  
Knuchel, Ernest, conducteur.

### II. Département : Bâtiments

*Architecte cantonal.* MM. Lateltin, Edmond.

*Adjoint.* Jæger, Emile.

*Assistants techniques.* Savoy, Louis.

*Secrétaire.* Aeby, Roger.

Stœcklin, Alphonse.

### Concierges

Chancellerie d'Etat. MM. Bossy, François.

Bâtiment. 29, Grand'Rue. M<sup>me</sup> Cudry, Laurent.

Bâtiment, 26, Grand'Rue. MM. Geinoz, Justin.

Hôtel cantonal. Gendarmerie.

Bâtiment de la Grenette. Bersier, Xavier.

Archives cantonales. Pittet, Ernest.

## DIRECTION DE LA POLICE, DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DU COMMERCE

*Directeur.* MM. Bovet, Jules, cons. d'Etat.

*Suppléant.* Vonderweid, Marcel, cons. d'Et.

### Département de la Police

*Chef de service.* MM. Thévoz, Félix.

*Employés.* Cottier, Ernest.

Ducrest, René.

*Expert cant. des auto.* Fasel, Fernand.

### Police centrale

*Secrétaire.* MM. Haymoz, François.

*Secrétaires adjoints.* Gauthier, Louis.

Galley, Nicolas.

*Copiste-planton.* Curty, Eugène, sergent.

### **Gendarmerie**

MM. Boccard, Henri, major, commandant.  
Overney, Dominique, sergent-major.

#### **Chef de la police de sûreté**

M. Demierre, Firmin.

### **Pénitencier cantonal de Bellechasse**

MM. Gret, Camille, directeur.  
Jendly, Joseph, secrétaire-comptable.  
Oberson, Denis, médecin.

### **Commission administrative**

MM. Bovet Jules, président; Francey, Alexandre;  
Spycher Franz; Von der Weid, Aloys; Techtermann, Louis;  
à Fribourg; Audergon, Louis, à Cournillens; Rytz, Fritz-  
Gottlieb, à Chiètres.

### **Prison centrale à Fribourg**

MM. Brulhart, Jean, directeur.  
Oberson, Denis, médecin.  
Philipona, Alphonse, aumônier catholique.  
Schönenberger, Fridolin, »  
Loosli, Hans, aumônier réformé.

### **Geôliers de districts**

Gendarmeries de Fribourg, Tavel, Bulle, Romont, Estavayer, Morat, Châtel.

### **Commission d'assurance des bâtiments contre l'incendie**

MM. Bovet, Jules, conseiller d'Etat, président.  
Andrey, Joseph, à Fribourg.  
Dubey, Arthur, à Fribourg.  
Cuony, Albert, architecte, à Fribourg.  
Auderset, Albert, à Fribourg.  
Macherel, Paul, secrétaire.

### **Secrétariat de la Police du feu.**

M. Macherel, Paul, secrétaire.

### **Inspecteur cantonal du feu et des constructions**

MM. Lateltin, Edmond.  
Dreyer, Joseph, adjoint.

### **Service cantonal de contrôle des installations électriques intérieures.**

M. Monney, Alfred, inspecteur.

### **COMMISSION DES TAXES POUR L'ASSURANCE DES BATIMENTS**

#### **I. Arrond. District de la Sarine**

*Taxateur d'arrond.* MM. Weck, Paul, com. à Fribourg.  
*Suppléant.* Tercier, Aug., com. géom., Frib.

*Taxateurs de district.* Thalmann, Barthélemy, entrepreneur, à Fribourg.  
*Suppléants.* Bodevin, J., entrep., à Fribourg.  
Pittet, Joseph, entr., Corpataux.  
Grand, Ant., maître charpentier,  
à Vuisternens-en-Ogoz.  
Yerly, L., march. de bois, à Trey-  
vaux.

### II. Arrond. District de la Singine

*Taxateur d'arrond.* MM. Muller, Franz, à Schmitten.  
*Suppléant.* Rappo, Jean, à Böesingen.  
*Taxateurs de districts.* Perler, Jos., à Wunnewyl.  
Piller, Joseph, à Ried (Oberschr.),  
Vonlanthen, J.-J., à Ried (Schm.).  
*Suppléants.* Stoll, U., maçon, à Ueberstorf.

### III. Arrond. District de la Broye

*Taxateur d'arrond.* MM. Michaud, Alphonse, à Estavayer.  
*Suppléant.* Curty, Louis, à Cousset.  
*Taxateurs de district.* Bise, Hippolyte, à La Vounaise.  
Torche, Isidore, à Estavayer.  
*Suppléants.* Marmy, Hubert, entrep., Estav.  
Corboud, Elie, à La Vounaise.  
Chaupond, Aloys, à Montag.-les-M.

### IV. Arrond. District de la Glâne

*Taxateur d'arrond.* MM. Donzallaz, Jean, à Romont.  
*Suppléant.* Fasel, Louis, à Romont.  
*Taxateurs de district.* MM. Jøger, Adrien, à Romont.  
Bossou, Antoine, à Ursy.  
*Suppléants.* Sallin, Ernest, à Villaz-S.-Pierre.  
Modoux, Fridolin, à Promasens.  
Franc, Alfred, à Massonnens.  
Mauron, Ernest, à Villaraboud.

### V. Arrond. District de la Gruyère

*Taxateur d'arrond.* MM. Ecoffey, Emile, Villars-s.-Mont.  
*Suppléant.* Pochon, Emile, à La Tour.  
*Taxateurs de district.* Ducrest, Louis, à Riaz.  
Mossu, François, à Broz.  
*Suppléants.* Bochud, André, à Bulle.  
Gachet, Arthur, à Gruyères.  
Ruffieux, Alexandre, à Charmey.

### VI. Arrond. District du Lac

*Taxateur d'arrond.* MM. Petitpierre, Huga, à Morat.  
*Suppléant.* Spinelli, Mario, à Morat  
*Taxateurs de district.* Humbert, Jul., entr., à Courtoz.  
Herren, Fritz, à Lourtens.

*Suppléants.*

Malcotti, Joseph, à Cressier-s.-M.  
Kaltenrieder, Gottlieb, à Chiètres.  
Derron-Derron, Emile, à Praz.

**VII. Arrondissement. District de la Veveysse**

*Taxateur d'arrond.* MM. Chaperon, Auguste, à Châtel.

*Suppléant.* Suchet, Jean, à Semsales.

*Taxateurs de district.* Pesse, Joseph, à Tatroz.

Villard, Charles, à Châtel.

*Suppléants.*

Cardinaux, Hilaire, à Châtel.

Vuagniaux, Jean, à St-Martin.

Vuichard, Jean, à Semsales.

**Institut Saint-Nicolas. Drogneus**

*Commission administrative.*

MM. Bovet, Jules, président; D<sup>r</sup> Beck, Joseph; Chatton, Eugène, à Romont; Morard, Antoine, à Marsens; Horner, Alphonse, à Tützenberg (Schmitten); Bondallaz, Paul, à Romont; Gret, Camille, à Bellechasse; Thévoz, Félix, secrétaire, à Fribourg.

MM. Frère Robert, directeur.

Buchs, Germain, secrétaire-comptable.

**Département de la Santé publique**

*Chef de service.* M. le D<sup>r</sup> Glücksmann, Sigism.-Jacob.

**Institut d'hygiène et de bactériologie.**

*Directeur :* MM. Glücksmann, Sigismond.

**Commission de santé**

*Président.* MM. Bovet, Jules, cons. d'Etat.

*Membres.* Treyer, Ad., docteur, à Fribourg.

Dhéré, Charles, D<sup>r</sup>, à Fribourg.

Buman, Edouard, docteur, Frib.

Glücksmann, Sigism.-Jacob, doct.  
à Fribourg.

Thévoz, Félix, secrétaire.

**Conseil d'administration de l'Hôpital cantonal**

MM. Bovet, Jules, conseiller d'Etat, président.

Weck, Romain, direct. de la Caisse hypot., à Frib.

Brasey, Gustave Rd Doyen, à Fribourg.

Blanchard, Joseph, député, à Tavel.

Ellgass, Louis, député, à Estavayer.

Buman, Henri, juge de paix, à Fribourg.

Gremaud, Louis, négociant, à Fribourg.

Reymond, Henri, D<sup>r</sup>-médecin, à Fribourg.

Zurkinden, Joseph, Rd chanoine, à Fribourg.

Chassot, Charles, député, à Fribourg.

.....

**Chefs de service de l'Hôpital cantonal**

MM. Clément, Gustave, chirurgie et radiologie.  
Perrier, Henri, pédiatrie.  
Buman, Edouard, maternité.  
Treyer, Adolphe, diagnostic et observation.  
Fietta, Pierre, ophtalmologie.  
Bonifazi, Alexandre, adjoint maternité et pédiatrie.  
Niquille, Charles, adjoint chirurgie et radiologie.  
..... secrétaire-comptable.

**Denrées alimentaires**

**Laboratoire de chimie**

*Directeur.* MM. Evéquoz, A., chimiste cantonal.  
*Assistant.* Burdel, Albert.  
*Garçon de laboratoire.* Kæser, Ernest.

**Inspecteur des denrées alimentaires**

M. Barras, Adolphe, à Fribourg.

**DIRECTION MILITAIRE, DES FORÊTS, VIGNES  
ET DOMAINES**

*Directeur.* MM. Vonderweid, Marcel, cons. d'Etat.  
*Suppléant.* Perrier, Ernest, »  
*Secrétaire-chef de service.* Ottoz, Emile, major.

**Bureau des contrôles**

*Chef.* MM. Stemmer, Conrad.  
*Secrétaire.* Dénervaud, Paul, capitaine.

**Commandant d'arrondissements**

*Commandant.* MM. Zosso, Maurice, 1<sup>er</sup> lieutenant.  
*Commis.* Barras, François.  
» Corminbœuf, Raymond.

**Bureau des taxes militaires**

*Chef.* MM. Butty, Louis, à Fribourg.  
*Secrétaires.* Zosso, Maurice, père.  
Hayoz, Robert.  
Burdel, Louis.

**Commissariat des guerres et intendance des arsenaux**

*Commissaire des guerres,*  
*Intendant des arsenaux.* MM. Weck, Maurice, major.  
*Secrétaire-comptable.* Rohrbasser, Pierre.

**Médecin de place**

M. Dr Perrier, Henri, lieutenant-colonel.  
Remplaçant : M. Dr Ryncki, Paul, capit.

**Commission cantonale de la taxe militaire**

- MM. Vonderweid, Marcel, conseiller d'Etat, président.  
 Meyer, Louis, préposé, à Fribourg.  
 Weissenbach, Alfred, à Fribourg  
 Butty, Louis, à Fribourg, secrétaire.

**Département des Forêts, Vignes et Domaines**

- Inspecteur en chef des forêts* : . . . . .  
*Adjoint à l'inspecteur en chef des forêts* : Vonderweid, Pierre.  
*Secrétaire* : M. Joye, Alexandre.

**INSPECTEURS DES FORÊTS**

- |                         |     |                                   |
|-------------------------|-----|-----------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> Arrond. | MM. | Vonderweid, François, à Fribourg. |
| 2 <sup>e</sup>          | »   | Darbellay, Jules, à Fribourg.     |
| 3 <sup>e</sup>          | »   | Remy, Alfred, à Bulle.            |
| 4 <sup>e</sup>          | »   | Liechti, Ed., à Morat.            |
| 5 <sup>e</sup>          | »   | Gottrau, Raphaël, à Fribourg.     |
| 6 <sup>e</sup>          | »   | Roggen, O., à Estavayer-le-Lac.   |
| 7 <sup>e</sup>          | »   | Fierz, Walter, à Châtel-St-Denis. |

**SYNDICS DU CANTON**

(Avec la population d'après le recensement de 1920)

**Distriet de la Sarine. Population 39,047.**

Ville de Fribourg	MM. Æby, Pierre	20,649
Arconciel	Kolly, Joseph	417
Autafond	Bapst, Alexandre	113
Autigny	Berset, Zéphyrin	588
Avry-sur-Matran	Rossier, Alphonse	399
Belfaux	Quiot, Jean	671
Bonnefontaine-Montécu	Brulhart, Laurent	319
Chénens	Defferrard, Théophile	332
Chésalles	Horner, Félix	77
Chésopelloz	Litzistorf, Emile	118
Corbaz (la)-Cormagens	Chatton, Etienne	292
Corjolens	Roulin, Christophe	93
Corminbœuf	Angéloz, Auguste	431
Corpataux	Clerc, Louis	355
Corserey	Chatagny, Henri	226
Cottens	Repond, Eugène	463
Cutterwyl	Delley, Félix	86
Ecuwillens	Galley, Ernest	546
Ependes	Dafflon, Antonin	318
Essert	Guillet, Constant	211
Estavayer-le-Gibloux	Fillistorf, Vincent	313
Farvagny-le-Grand	Oberson, François	417
Farvagny-le-Petit	Cottet, Amédée	152

Ferpícloz	Kolly, Denis	130
Givisiez	Pittet, Léon	334
Granges-Paccot	Delley, Joseph	339
Grenilles	Rolle, François	137
Grolley	Cuennet, Félix	424
Illens	Favre, Jules	15
Lentigny	Morel, Placide	428
Lossy-Formangueires	Barras, Frédéric	245
Lovens	Yerly, Paul	199
Magnedens	Chappuis, Etienne	135
Marly-le-Grand	Mæder, Gottfried	461
Marly-le-Petit	Brugger, Pierre	122
Matran	Corpataux, François	312
Montévraz	Bertschy, Joseph	239
Neyruz	Mettraux, Alphonse	604
Nierlet	Schrago, Auguste	128
Noréaz	Crausaz, Isidore	641
Oberried	Wipret, Jean	213
Onnens	Berger, Louis	258
Pierrafortscha	Boccard, Roger	214
Ponthaux	Mottas, Léonard	199
Posat	Reynaud, Joseph	79
Posieux	Magnin, Joseph	517
Praroman	Clément, Pierre	416
Prez	Chollet, Jules	615
Rossens-Illens	Favre, Jules	408
Rueyres-St-Laurent	Page, Henri	248
Sales	Clément, Alexis	226
Senèdes	Perler, Casimir, f. Alph.	73
Treyvaux	Peiry, Pierre-Maxime	971
Villarlod	Perritaz, Casimir	188
Villars-sur-Glâne	Roubaty, Aimé	1021
Villarsel-le-Gibloux	Gobet, Robert	189
Villarsel-sur-Marly	Gendre, Henri	81
Vuisternens-en-Ogoz	Marchon, François	565
Zénauva	Schorderet, Jean	93

**Distriet de la Singine (Population 22,058).**

Alterswyl	MM. Haymoz, Victor	1592
Böesingen	Rappo, Jean	1791
Brunisried	Schaller, Auguste	340
Chevrilles	Aeby, Xavier	650
Dirlaret	Köstinger, Aloys	1206
Guin	Zurkinden, Jean	2931
Heitenried	Wolhauser, Niklaus	819
Neuhaus	Brügger, Canisius	26
Oberschrot	Piller, Jost	658
Planfayon	Offner, Pierre	1364
Plasselb	Brügger, Canisius	482
Schmitten	Reidy, Jean	1229

St-Antoine	Vonlanthen, Franz	1705
St-Ours	Stritt, François	1105
St-Sylvestre	Buntschu, Canisius	654
Tavel	Blanchard, Joseph	1267
Tinterin		418
Überstorf	Boschung, François	1638
Wünnewyl	Perler, Joseph	1834
Zumholz	Delaquis, Joseph	259

**District de la Broye** (Population 15,672).

Aumont	MM. Volery, Oswald	480
Autavaux	Sansonnens, Louis	147
Bollion	Pillonel, Raymond	129
Bussy	Chassot, Victor	301
Châbles	Chanez, Joseph	286
Chandon	Chassot, Pierre	167
Chapelle	Jauquier, Casimir	116
Châtillon	Lambert, Etienne	153
Cheiry	Torche, Henri	236
Cheyres	Pillonel, Antonin	419
Cugy	Grandgirard, Alphonse	677
Delley	Sturny, Aloys	315
Domdidier	Dubey, Edouard	1048
Dompierre	Ducry, Charles	566
Estavayer	Butty, Henri	2125
Fétigny	Vorlet, Elie	419
Font	Brasey, Isidore	219
Forel	Duc, Louis	193
Franex	Demierre, Xavier	135
Frasses	Mændly, Raymond	128
Les Friques	Guerry, Alfred	71
Gletterens	Dubey, René	251
Granges-de-Vesin	Volery, Longin	140
Léchelles	Pauchard, Maurice	344
Lully	Dubey, Louis	94
Mannens, Grandsivaz	Joye, Pierre	450
Ménières	Moret, Eloi	289
Montagny-la-Ville	Joye, Eugène	400
Montagny-les-Monts	Curty, Louis	796
Montborget	Bise, Ulysse	125
Montbrelloz	Vesy, Raymond	191
Montet	Chuard, Oscar	375
Morens	Berchier, Louis	190
Murist	Bise, Antonin	292
Nuvilly	Ding, Isidore	332
Portalban	Déjardin, Auguste	157
Praratoud	Thierrin, Louis	88
Prévondavaux	Badoud, Alfred	114
Rueyres-les-Prés	Cantin, François	209
Russy	Pauchard, Philippe	234

St-Aubin	Collaud, Albin	652
Seiry	Pillonel, Ernest	156
Sévaz	Losey, Fernand	87
Surpierre	Dessarzin, Lucien	218
Vallon	Bæchler, Albert	235
Vesin	Ansermet, Philippe	251
Villeneuve	Ballif, Aloys	256
La-Vounaise	Michaud, Clément	124
Vuissens	Noël, Léon	292

**Distriet de la Gruyère (Population 27,372).**

Albeuve	MM Pythoud, Alexis	649
Avry-devant-Pont	Liard, Séraphin	426
Bellegarde	Buchs, Siegfried	854
Botterens	Gillard, Adolphe	213
Broc	Sudan, Alfred	2163
Bulle	Glasson, James	4373
Cerniat	Meyer, Louis	730
Charmey	Rime, Oscar	1340
Châtel-sur-Montsalvens	Barras, Alfred	279
Corbières	Blanc, Gustave	211
Crésuz	Ruffieux, Alphonse	159
Echarlens	Gremaud, Paul	479
Enney	Grandjean, Louis	370
Estavannens	Pharisa, Irénée	342
Grandvillard	Currat, François	521
Gruyères	Murith, Auguste	1711
Gumefens	Fragnière, Amédée	406
Hauteville	Clerc, François	423
Lessoc	Fracheboud, Pierre	302
Marsens	Magnin, Raymond	798
Maules	Michel, Joseph	246
Montbovon	Pernet, Emile	544
Morlon	Grandjean, Joseph	401
Neirivue	Geinoz, Félicien	304
Pâquier (le)	Gillet, Joseph	503
Pont-en-Ogoz	Bertschy, Léon	175
Pont-la-Ville	Tinguely, Louis	362
Riaz	Gremaud, Raymond	761
Roche (la)	Théraulaz, Joseph	984
Romanens	Pittet, Alphonse	313
Rueyres-Trefayes	Monney, Pierre	207
Sales	Pasquier, Albert	520
Sorens	Romanens, Marcel	767
Tour-de-Trême (la)	Dupasquier, Emile	1680
Vaulruz	Borcard, Henri	748
Villarbeney	Gillard, Adolphe	87
Villars-d'Avry	Gachoud, François	65
Villars-sous-Mont	Ecoffey, Emile	133
Villarvolard	Repond, André	308

Vuadens	Dupasquier, Gustave	1258
Vuippens	Philipona, Philippe	268

**Distriet de la Glâne** (Population 14,911).

Auboranges	MM. Bovet, Hilaire	181
Berlens	Python, Gustave	159
Billens	Jorand, Pierre	386
Bionnens	Vaucher, Louis,	80
Blessens	Surchat, Firmin	162
Chapelle	Auguet, Pierre	113
Châtelard (le)	Delabays, Alphonse	414
Châtonnaye	Débieux, Paul	381
Chavannes-les-Forts	Dematraz Auguste	322
Chavannes-s.-Orsonnens	Dubey, André	288
Ecasseys (les)	Papaux, Raymond	70
Ecublens-Eschiers	Deschenaux, François	241
Esmonts	Gavillet, Jules	203
Estévennens	Uldry, Maurice	211
Fuyens	Dévaud, Emile	97
Gillarens	Dorthe, Emile	246
Glânes (les)	Jaquet, Eugène	104
Grangettes	Pittet, Marcel	206
Hennens	Mugny, Léon	177
Joux (la)	Borcard, Jules	409
Lieffrens	Bossel, Denis	101
Lussy	Bulliard, Lucien	290
Macconnens	Ayer, Alphonse	86
Magne (la)	Menoud, Joseph	74
Massonnens	Rey, Joseph	419
Mézières	Python, Charles	409
Middes-Torny-Pittet	Toffel, Pierre	403
Montet	Demierre, Vincent	131
Morlens	Magne, Albert	51
Mosset	Monney, François	202
Neirigue (la)	Oberson, Louis	73
Orsonnens	Page, Louis	463
Prez-vers-Siviriez	Dutoit, Joseph	355
Promasens	Jaccoud, Joseph	240
Romont-Arruffens	Chatton, Auguste	2333
Rue	Prélaz, Joseph	418
Saulgy (le)	Conus, Joseph	78
Siviriez	Maillard, Auguste	572
Sommentier	Castella, Auxence	284
Torny-le-Grand	Dougoud, Louis	347
Ursy	Deschenaux, Joseph	191
Vauderens	Gachet, Joseph	294
Villangeaux	Deschenaux, François	60
Villaraboud	Mauron, Ernest	314
Villaranon	Maillard, Jules	103
Villargiroud	Berset, François	261

Villariaz	Vaucheze, Clément	220
Villarimboud	Roux, François	409
Villarsiviriaux	Berset, Antoine	194
Villaz-St-Pierre	Sallin, Pierre	469
Vuarmarens	Conus, Vincent	259
Vuisternens-devant-Romont	Oberson, Jules	358

**District de la Veveyse (Population 8,504).**

Attalens	MM. Monnard, Raymond	1117
Besencens	Vial, Joseph	142
Bossonnens	Cottet, François	388
Bouloz	Dénervaud, Clément	277
Châtel-St-Denis	Colliard, Robert	2545
Crêt (le)	Favre, Alfred	461
Fiaugères (les)	Jaccoud, Joseph	259
Granges	Gabriel, Denis	364
Grattavache	Esseiva, Pierre	174
Pont	Ducrest, Louis	155
Porsel	Dévaud, Joseph	351
Progens	Suard, Ernest	296
Remaufens	Tâche, Tobie	440
Rougève (la)	Sonney, Jean	84
St-Martin	Currat, François	510
Semsaies	Gaudard, Joseph	946

**District du Lac (Population 15,691).**

Agrimoine	MM. Gutknecht, Johann	148
Barberêche	Rappo, Charles	606
Besingen-le-Petit	Schorro, Alois	270
Buchillon	Lehmann, Emile	153
Champagny	Mori, Samuel	187
Chandossel	Genilloud, Lucien	150
Charmey (Galmitz)	Bongni, Johan	440
Châtel (Burg)	Merz, Edouard	242
Chiètres	Schwab, Jacob	1526
Cordast	Bürgy, Edouard	366
Cormérod	Berset, François	188
Cormondes-le-Grand	Kilchcer, Johann	605
Cormondes-le-Petit		
Monterschu		
Corsalettes	Singy, Alfred	79
Courgevaux	Wuillemin, Alfred	441
Courlevon	Helfer, Gottlieb	157
Cournillens	Monney, Alexis	325
Courtaman	Dula, Bernard	215
Courtepin	Jemmely, Victor	333
Courtion	Progin, Edouard	241
Coussiberlé	Helfer, Gottlieb	80
Cressier	Auderset, Léon	384

Frasses (Freschels)	Hurni, Samuel	291
Guschelmuth-le-Grand	} Egger, Philippe	239
Guschelmuth-le-Petit		
Greng	Steiner, Gottfried	53
Hauteville	Pfister, Samuel	113
Jentes	Benninger, Fritz	217
Liebistorf	Schorro, Alois	363
Lourtens	Herren, Fritz	171
Meyriez	Steiner, Gottfried	228
Misery	Monney, Léon	308
Montilier	Fasnacht, Samuel	457
Morat	Dinichert, Constant	2175
Ried-Ormev	Etter Emile	829
Salvagny	Leicht, Fritz	394
Villârepos	Folly, André	286
Vully-le-Bas	Chervet, Louis	1152
Vully-le-Haut	Biolley, Victor	609
Wallenbuch (sous régie)	Siffert, Peter	60
Wallenried	Liniger, Albert	300

Total de la population du canton : 143,055.

## POUVOIR JUDICIAIRE

### Tribunal cantonal

Jours de séance : *Lundi, mardi et mercredi.*

- MM. Dupraz, Emmanuel, de Rue, président en 1930.  
 Droux, Paul, des Ecasseys, présid., en 1929.  
 Weck, Robert, de Fribourg.  
 Vacheron, Max, de Mur (Vully).  
 Schuh, Rodolphe, de Fribourg.  
 Merz, Alfred, de Burg.  
 Gaudard, Emile, de Semsales.  
     Gardian, Marcel, greffier.  
     Magnin, Louis, greffier-adjoint.  
     . . . . . secrétaire.  
 Oberlin, Joseph, huissier-copiste.

### SUPPLÉANTS

- MM. Bise, Emile, receveur, à Fribourg.  
 Reichlen, Alfred, à Bulle.  
 Spycher, Franz, président, à Fribourg.  
 Reichlen, Marcel, » à Estavayer-le-Lac.  
 Berset, Maurice, président, à Fribourg.  
 Kælin, Joseph, président, à Châtel-Saint-Denis.  
 Delatena, président, à Bulle.  
 Ems, Emile, président, à Morat.

Meyer, Charles, notaire, à Guin.  
Pasquier, Joseph, notaire, à Bulle.  
Oberson, Jean, président, à Romont.  
Meuwly, Auguste, greffier, à Tavel.  
Friolet, Max, notaire, à Morat.  
Bosson, Charles, notaire, à Romont.

### **Tribunaux d'arrondissements**

#### **I. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Sarine**

Jours de séance : *Affaires civiles le jeudi,*  
*affaires pénales le mercredi.*

MM. Berset, Maurice, à Fribourg, président.  
Neuhaus, Xavier, à Fribourg, vice-président.  
Bersier, Adrien, à Granges-Paccot.  
Quartenoud, Maxime, à Fribourg.  
Weck, Guillaume, à Fribourg.  
Brasey, Alfred, greffier.

#### **SUPPLÉANTS**

MM. Comte, Joseph, à Fribourg.  
Schenker, Emile, à Fribourg.  
Chatton, Fernand, à Fribourg.  
Roulin, Pierre, à Farvagny-le-Grand.

#### **II. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Singine**

Jours de séance : *Affaires civiles le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> mardi du mois,*  
*affaires pénales le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mardi du mois.*

MM. Spycher, Franz, à Fribourg, président.  
Meyer, Charles, vice-président.  
Lauper, Christophe, à Plasselb.  
Bæriswyl, Aloys, à Tavel.  
Piller, Jean, caissier, à St-Ours.  
Meuwly, Augustin, greffier.

#### **SUPPLÉANTS**

MM. Zbinden, Rodolphe, à Oberschrot.  
Sturny, Jean, à St-Antoine.  
Grossrieder, Joseph, à Gross-Bœsingen.  
Wicky, Nicolas, à Guin.

#### **III. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Gruyère**

Jours de séance : *Affaires civiles le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi du mois,*  
*affaires pénales le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> samedi du mois.*

MM. Delatena, Joseph, président.  
Bovet, Alexandre, à Bulle, vice-président.  
Monnard, Alfred, à Bulle.  
Bapst, Xavier, à Pont-la-Ville.  
Pasquier, Jean, à Sâles.  
Pfulg, Louis, à Bulle, greffier

SUPLÉANTS

- MM. Delabays, Léopold, à Bulle.  
Ayer, Aloys, à Bulle.  
Gremion, Jean, à Gruyères.  
Pasquier, Louis, à Bulle.

**IV. Tribunal de l'arrondissement judiciaire du Lac**

Jours de séance : *Affaires civiles le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> vendredi du mois, affaires pénales le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> vendredi du mois.*

- MM. Ems, Emile, président.  
Leicht, Fritz, à Salvagny, vice-président.  
Biolley, Victor, à Lugnorre.  
Folly, Arsène, à Breilles.  
Fasnacht, Samuel, à Montilier.  
Bise, Louis, greffier.

SUPLÉANTS

- MM. Schorro, Aloys, à Liebistorf.  
Schwab, Gottlieb, à Chiètres.  
Schmutz, Auguste, à Praz.  
Staub, Fritz, à Morat.

**V. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Glâne**

Jours de séance : *Affaires civiles le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> lundi du mois, affaires pénales le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> lundi du mois.*

- MM. Oberson, Jean, président.  
Gobet, Alphonse, à Massonnens, vice-président.  
Bossou, Antoine, à Ursy.  
Vaucher, André, à Villariaz.  
Deillon, Ernest, à Vuisternens-dev.-Romont.  
Bonjour, Georges, à Romont, greffier.

SUPLÉANTS

- MM. Sallin, Henri, à Villaz-St-Pierre.  
Chatton, Eugène, à Romont.  
Jaccoud, Joseph, syndic, à Promasens.  
Ayer, Emile, à Romont.

**VI. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Broye**

Jours de séance : *Affaires civiles le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> vendredi du mois, affaires pénales le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> vendredi du mois.*

- MM. Reichlen, Marcel, à Estavayer, président.  
Progin, Eugène, à Léchelles, vice-président.  
Dubey, Auguste, à Gletterens.  
Vorlet, Elie, à Fétigny.  
Rey, Louis, à Saint-Aubin.  
Huguet, Edouard, greffier.

SUPLÉANTS

MM. Volery, Oswald, à Aumont.  
Corminbœuf, André, à Domdidier.  
Marmy, Emile, à Estavayer.  
Gendre, Gustave, à Cheiry.

**VII. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Veveyse**

Jours de séance : *Affaires civiles le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> mercredi du mois, affaires pénales le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mercredi du mois.*

MM. Kælin, Joseph, à Châtel, président.  
Savoy, Paul, à Attalens.  
Pilloud, Casimir, du Caro, à Châtel.  
Suard, Alphonse, à Progens.  
Perroud, Louis, à Châtel-Saint-Denis.  
Chaperon, Auguste, greffier.

SUPLÉANTS

MM. Gaudard, Joseph, à Semsales.  
Villard, Emile, à Châtel-Saint-Denis.  
Vial, Louis, à St-Martin.  
Tâche, Tobie, à Remaufens.

**Co r d'assises**

**1<sup>er</sup> ressort**

*Président* MM. Delatena, Jos., à Bulle.  
*Suppléant.* Kælin, Joseph, à Châtel-St-Denis.

**2<sup>me</sup> ressort**

*Président.* MM. Berset, Maurice, à Fribourg.  
*Suppléant.* Reichlen, Marcel, à Estavayer.

**3<sup>me</sup> ressort**

*Président.* MM. Spycher, Franz, à Fribourg.  
*Suppléant.* D<sup>r</sup> Ems, Emile, à Morat.

**Justices de Paix**

**Arrondissement de la Sarine**

*1<sup>er</sup> cercle Chef-lieu: Farvagny*

Séances du juge de paix : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mercredi du mois.

Séance de la justice de paix : seulement 1<sup>er</sup> mercredi du mois.

*Juge de paix.* MM. Ducrest, Joseph, à Rossens.

*1<sup>er</sup> assesseur* Perritaz, Casimir, à Villarlod.

*2<sup>e</sup>* Jolion, Marcel, à Farvagny.

*Suppléants.* Page, Henri, à Rueyres-St-Laurent.

Galley, Ernest, à Ecuwillens

*Greffier* Chavaillaz, Eugène, à Ecuwillens.

*Huissier.* Chappuis, Joseph, à Estavayer-le-Gibl.

*2<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Prez*

Séances le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> mardi du mois.

*Juge de paix.* MM. Chatagny, Louis, à Corserey.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Gobet, François, à Noréaz.  
*2<sup>e</sup> »* Buchs, Wendelin, à Nierlet.  
*Suppléants.* Dafflon, Félicien, à Neyruz.  
Bovet, François, à Autigny.  
*Greffier.* Gumy, Ernest, à Avry-sur-Matran.  
*Huissier.* Cuennet, Edouard, à Cottens.

*3<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Belfaux*

Séances le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> lundi du mois.

*Juge de paix.* MM. Jaquet, Isidore, à Grolley.  
*1<sup>er</sup> assesseur* Chatton, Etienne, à La-Corbaz.  
*2<sup>e</sup> »* Roubaty, Aimé, synd., à Vill.-s.-Glâne.  
*Suppléants.* Despond, Adrien, dép., à Corminbœuf.  
Barras, Frédéric, à Lossy.  
*Greffier.* .....  
*Huissier.* Bæchler, Joseph, à Belfaux.

*4<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Fribourg*

Séances du juge de paix : *lundi matin ; de la justice de paix  
lundi après-midi pour affaires pupillaires ; vendredi  
avant midi pour affaires civiles.*

*Juge de paix.* MM. Buman, Henri, à Fribourg.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Esseiva, Pierre, à Fribourg.  
*2<sup>e</sup> »* Richard, Emile, à Fribourg.  
*Suppléants.* Poffet, Joseph, à Fribourg.  
Gremaud, Louis, à Fribourg.  
*Greffier.* Blanc, Paul, à Fribourg.  
*Huissier.* Poffet, Célestin, à Fribourg.

*5<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Le Mouret*

Séances du juge de paix : *le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> mardi du mois du 1<sup>er</sup>  
mai au 1<sup>er</sup> octobre, et le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>me</sup> mardi du mois du 1<sup>er</sup>  
octobre au 1<sup>er</sup> mai.*

Séance de la justice de paix : *le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mardi du mois.*  
*Juge de paix.* MM. Peiry, Pierre-Maxime, à Treyvaux.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Gross, Alphonse, à Arconciel.  
*2<sup>e</sup> assesseur.* MM. Brulhart, Laurent, à Bonnefontaine  
*Suppléants.* Bongard, Félix, à Essert.  
Boccard, Roger, au Claruz.  
*Greffier.* Schorderet, Pierre, à Montévraz.  
*Huissier.* Clément, Auguste, à Treyvaux.

**Arrondissement de la Singine**

*1<sup>er</sup> cercle. Chef-lieu : Dirlaret*

Séances : *le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> lundi du mois.*

*Juge de paix.* MM. Schwarz, Jean, à Chevilles.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Tinguely, Edouard, à Dirlaret.  
*2<sup>e</sup> »* Offner, Pierre, à Planfayon.  
*Suppléants.* MM. Jelk, Jean, à S<sup>t</sup>-Sylvestre.

**Greffier.**  
**Huissier.**

Piller, Jost, à Oberschrot.  
Bæriswyl, Aloys, à Tavel.  
Vaucher, Alphonse, à Bennewyl.

*2<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Tavel*

Séances : le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> jeudi du mois.

**Juge de paix.** MM. Vogelsang, Joseph, à Alterswyl.  
**1<sup>er</sup> assesseur.** Blanchard, Joseph, à Tavel.  
**2<sup>e</sup> »** Jenny, Jacques, à Saint-Antoine.  
**Suppléants.** Aebischer, Pierre, Menziswil (Tavel).  
Stritt, Franz, à Saint-Ours.

**Greffier.**  
**Huissiers.**

Meyer, Charles, à Guin.  
Vaucher, Joseph, à Alterswyl.  
Schuwey, Pierre, à Tavel.

*3<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Schmitten*

Séances : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mercredi du mois.

**Juge de paix.** MM. Rappo, Jean, à Bœsingen.  
**1<sup>er</sup> assesseur.** Boschung, François, à Ueberstorf.  
**2<sup>e</sup> »** Perler, Joseph, à Wünnenwyl.  
**Suppléants.** Roggo, Jean, à Bundtels.  
Roggo, Pius, à Fillistorf.

**Greffier.**  
**Huissier.**

Zurkinden, Arnold, à Guin.  
Jungo, Pierre, à Lanthen.

### **Arrondissement de la Gruyère**

*1<sup>er</sup> cercle. Chef lieu : Gruyères*

Séances du juge de paix : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> vendredi du mois.

Séances de la justice de paix : seulement 1<sup>er</sup> vendredi du mois.

**Juge de paix.** MM. Morand, Louis, au Pâquier.  
**1<sup>er</sup> assesseur.** Geinoz, Clément, à Enney.  
**2<sup>e</sup> »** Murith, Auguste, à Gruyères.  
**Suppléants.** Sudan, François, à Broc.  
Jaquet, Charles, à Estavannens.

**Greffier.**  
**Huissier.**

Mossu, Louis, à Broc.  
Dafflon, Emile, à Gruyères.

*2<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Charmey*

Séances : le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> lundi du mois.

**Juge de paix.** MM. Ruffieux, Alphonse, à Crésuz.  
**1<sup>er</sup> assesseur.** Cottier, Joseph, à Charmey.  
**2<sup>e</sup> assesseur.** Meyer, Maxime, à Cerniat.  
**Suppléants.** Chappalley, François, à Charmey.  
Rime Gustave, à Charmey.

**Greffier.**  
**Huissier.**

Chappaley, Auguste, à Charmey.  
Egger, Léon, gend. à Charmey.

*3<sup>e</sup> cercle. Chef lieu : Bulle*

Séances : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> lundi du mois.

**Juge de paix.** MM. Barraz, Ernest, à Bulle.  
**1<sup>er</sup> assesseur.** Gremaud, Léon, à Riaz.  
**2<sup>e</sup> »** Grandjean, Alexandre, à Morlon.

*Suppléants.* MM. Dupasquier, Louis, à La Tour-de-Tr.  
Repond, Jules, à Bulle.  
*Greffier.* Ruffieux, Cyprien, à La Tour.  
*Huissier.* Barras, Lucien, à Bulle.

*4<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Vuippens*

*Séances : le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> mercredi du mois.*

*Juge de paix.* MM. Philipona, Firmin, à Vuippens.  
*1<sup>er</sup> assesseur,* Gremaud, Joseph, à Echarlens.  
*2<sup>e</sup> »* Dupré, Martin, à Gumefens.  
*Suppléants.* Romanens, Emile, à Sorens.  
Bovigny, Théodore, à Avry.  
*Greffier.* Dévaud, Pierre, à Marsens.  
*Huissier.* Romanens, François, à Sorens.

*5<sup>e</sup> cercle. Chef lieu : La Roche*

*Séances : le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> mardi du mois.*

*Juge de paix.* MM. Brodard, Joseph, à La Roche.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Ruffieux, Célestin, à Corbières.  
*2<sup>e</sup> »* Rigolet, Simon, à Pont-la-Ville.  
*Suppléants.* Schouwey, Joseph, forest., à Hauteville.  
Repond, César, à Villarvolard.  
Brodard, Joseph, à La Roche.  
*Greffier.*  
*Huissier.* . . . . .

*6<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Vaulruz*

*Séances : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mercredi du mois.*

*Juge de paix.* MM. Seydoux, Louis, à Sâles.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Pittet, Alphonse, à Romanens.  
*2<sup>e</sup> assesseur.* Gremaud, Arsène, à Vuadens.  
*Suppléants* Monney, Alphonse, à Rueyres-Treyf.  
Seydoux, Xavier, à la Sionge (Vaulruz).  
*Greffier.* Chollet, Léon, à Vaulruz.  
*Huissier.* Bersier, Charles, gendarme à Vaulruz.

*7<sup>e</sup> cercle. Chef lieu : Albeuve*

*Séances du juge de paix : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mardi du mois*

*Séance de la justice de paix : seulement 1<sup>er</sup> mardi  
de mai à octobre.*

*Juge de paix.* MM. Fracheboud, Pierre, à Lessoc.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Geinoz, Félicien, à Neirivue.  
*2<sup>e</sup> »* Gillet, Louis, à Montbovon.  
*Suppléants.* Borcard, Marc, à Grandvillard.  
Beaud, Augustin, à Albeuve.  
*Greffier.* Ecoffey, Emile, à Villars-sous-Mont.  
*Huissier.* Dévaud, Eugène, gend. à Montbovon.

### Arrondissement du Lac

#### 1<sup>er</sup> cercle. Chef lieu : Cournillens

Séances du juge de paix : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mardi du mois.

Séance de la justice de paix : seulement 1<sup>er</sup> mardi de mai à novembre.

**Juge de paix.** MM. Audergon, Louis, à Cournillens.  
**1<sup>er</sup> assesseur.** Muller, Ernest, à Cressier.  
**2<sup>e</sup> »** Rohrbasser, Joseph, à Corsalettes.  
**Suppléants.** Genilloud, Lucien, à Chandossel.  
Berset, Fidèle, à Cormérod.  
**Greffier.** Meuwly, Alphonse, à Cressier.  
**Huissier.** Minguely, Jules, à Cournillens.

#### 2<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Morat

Séances : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> jeudi du mois.

**Juge de paix.** MM. Benninger, Pierre, à Salvagny.  
**1<sup>er</sup> assesseur.** Mæder, Jacob, à Lourtens.  
**2<sup>e</sup> »** Merz-Riesenmey, Edouard, à Burg.  
**Suppléants.** Herren, Fritz, à Lourtens.  
Johner, Hans, à Morat.  
**Greffier.** Fasnacht-Neuenschwander, R., à Montil.  
**Huissier.** Vogt, Gottlieb, à Morat.

#### 3<sup>e</sup> cercle : Chef-lieu : Chiètres

Séances : le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> samedi du mois.

**Juge de paix.** MM. Mæder, Joh., à Agrimoine.  
**1<sup>er</sup> assesseur.** Gutknecht, Jean, à Chiètres.  
**2<sup>e</sup> assesseur** Etter, Emile, à Ormey.  
**Suppléants.** Kaltenrieder, Jacob, à Chiètres.  
Lehmann, Samuel, syndic, à Buchillon  
Kramer, Gottlieb, à Fräschels.  
**Greffier.** Beyeler, Fritz, à Chiètres.  
**Huissier.**

#### 4<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Praz

Séances : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi du mois.

**Juge de paix.** MM. . . . .  
**1<sup>er</sup> assesseur.** Javet, Samuel, à Nant.  
**2<sup>e</sup> »** Javet-Gaillet, Emile, à Joressant.  
**Suppléant.** Chautems-Cressier, Samuel, à Lugnorre.  
**Greffier.** Biolley, Victor, secr. com., à Lugnorre.  
**Huissier.** Guillod, Jules, à Sugiez.

#### 5<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Cormondes

Séances : le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> lundi du mois.

**Juge de paix.** MM. Burgy, Edouard, à Cordast.  
**1<sup>er</sup> assesseur.** Egger, Jean, à Guschelmuth.  
**2<sup>e</sup> assesseur.** Rappo, Charles, à Pensier.  
**Suppléants.** Meuwly, Peter, à Liebistorf.  
Meuwly, Ferdinand, à Cormondes.

**Greffier.** Perler, Joseph, à Cormondes.  
**Huissier.** Kæser, Pierre, à Cormondes.

**Arrondissement de la Broye**

*1<sup>er</sup> cercle. Chef-lieu : Dompierre*

Séances : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mardi du mois.

**Juge de paix.** MM. Ducry, Julien, à Dompierre.  
**1<sup>er</sup> assesseur.** Chardonnens, André, à Domdidier.  
**2<sup>e</sup> »** Collomb, Georges, à Portauban.  
**Suppléants.** Joye, Pierre, à Mannens.  
Pidoux, Fernand, à Montagny-la-Ville.  
**Greffier.** Curty, Louis, à Cousset.  
**Huissiers.** Pochon, Louis, à Dompierre.  
Cagnard, Lucien, à Vallon.  
Chaupond, Louis, à Montagny-l.-Monts.

*2<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Estavayer*

Séances : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi du mois.

**Juge de paix.** MM. Bovet, Baptiste, à Estavayer.  
**1<sup>er</sup> assesseur.** Jemmely, Henri, à Estavayer.  
**2<sup>e</sup> »** Chassot, Victor, à Bussy  
**Suppléants.** Pillonel, André, à Cheyres.  
Duc, Henri, à Forel.  
**Greffier.** Holz, Ernest, à Estavayer.  
**Huissier.** Majeux, Maurice, à Estavayer.

*3<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Cugy*

Séances : le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> lundi du mois.

**Juge de paix.** MM. Moret, Eloi, à Ménières.  
**1<sup>er</sup> assesseur.** Bersier, Amédée, à Cugy.  
**2<sup>e</sup> »** Volery, Placide, à Aumont.  
**Suppléants.** Chuard, Léon, à Cugy  
Bourqui, Charles, à Murist.  
**Greffier.** Chuard, Gustave, à Nuvilly.  
**Huissier.** Ansermet, Marcel, à Vesin.

*4<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Surpierre*

Séances : le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> samedi du mois

**Juge de paix.** MM. Fasel, Alphonse, à Vuissens.  
**1<sup>er</sup> assesseur.** Andrey, Cyprien, à Coumin.  
**2<sup>e</sup> »** Thierrin, Louis, à Surpierre  
**Suppléants.** Noël, Joseph, à Vuissens.  
Baillif, Aloïs, à Villeneuve.  
**Greffier.** Dessarzin, Xavier, à Surpierre.  
**Huissier.** Catillaz, Eugène, à Chapelle.

**Arrondissement de la Glâne**

*1<sup>er</sup> cercle. Chef-lieu : Villaz-St-Pierre*

Séances : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mercredi du mois.

**Juge de paix.** MM Sallin, Pierre, à Villaz-St-Pierre.  
**1<sup>er</sup> assesseur.** Gilton, Henri, à Châtonnaye.  
**2<sup>e</sup> »** Curty, Pierre, à Villarimboud.

**Suppléants.** Berset, Antoine, à Villarsiviriaux  
Ménétrety, Joseph, à Massonnens.  
**Greffier.** Chammartain, Césaire, à Chavannes-sur-Orsonnens.  
**Huissier.** Dévaud, Emile, à Fuyens.

*2<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Romont*

Séances du juge de paix : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi, à 2 h. de l'après-midi, et les séances de la justice de paix, affaires civiles et pupillaires, les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedis de chaque mois.

**Juge de paix.** MM. Conus, Théodore, à Siviriez.  
**1<sup>er</sup> assesseur.** Menoud, Jos., caissier, Vuist.-d.-Rom.  
**2<sup>e</sup> »** Margueron, Edouard, à Romont.  
**Suppléants.** Dupraz, François, à Romont  
Python, Louis, à Grangettes.  
**Greffier.** Bosson, Charles, notaire, à Romont.  
**Huissier.** Jæger, Adrien, à Romont.

*3<sup>e</sup> cercle. Chef lieu : Rue*

Séances du Juge de paix : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> jeudi du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> octobre ; 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudi du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> juin : justice de paix le 4<sup>e</sup> jeudi du mois, après-midi.

**Juge de paix.** MM. Dutoit, Joseph, à Prez-vers-Siviriez.  
**1<sup>er</sup> assesseur.** Perriard, Pierre, à Rue.  
**2<sup>e</sup> »** Gavillet, Jules, à Esmonts.  
**Suppléants.** Gachet, Joseph, à Vaulruz.  
Demierre, Louis, à Rue.  
**Greffier.** Conus, Louis, à Rue.  
**Huissier.** Prélaz, Joseph, à Rue.

**Arrondissement de la Veveysse**

*1<sup>er</sup> cercle. Chef-lieu : Semsales*

Séances : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> vendredi du mois.

**Juge de paix.** MM. Molleyres, Joseph, à St-Martin.  
**1<sup>er</sup> assesseur.**  
**2<sup>me</sup> »** Dévaud, Nicolas, à Porsel.  
**Suppléants.** Suard, Amédée, à Progens.  
Esseiva, Pierre, à Grattavache.  
**Greffier.** Grivet, Albert, à Semsales.  
**Huissier.** Robin, Emile, à Semsales.

*2<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Châtel-St-Denis*

Séances du Juge de paix : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi du mois ; justice de paix : le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> samedi matin.

**Juge de paix.** MM. Genoud, Pierre, à Châtel-St-Denis.  
**1<sup>er</sup> assesseur.** Villard, Célestin, à Châtel.  
**2<sup>e</sup> assesseur.** MM. Vauthey, Denis, à Remaufens.  
**Suppléants.** Monnard, Raymond, à Attalens.  
Cottet, Charles, à Bossonnens.  
**Greffier.** Villard, Léon, à Châtel-St-Denis.  
**Huissier.** Millasson, Oscar, à Châtel.

**COMMUNE DE FRIBOURG**  
**Conseil communal nommé le 7 mars 1926**

- MM. Æby, Pierre, syndic-président.  
Folly, Fritz, vice-président.  
Michel, Ernest, conseiller.  
Brulhart, Jean, »  
Gottrau, François »  
Weber, Edmond »  
Bardy, Henri »  
Meuwly, Charles, »  
Broillet, Joseph, »

**Secrétariat communal**

- MM. Reyff, Bertrand, secrétaire de ville.  
Hartmann, Edmond, secrétaire-adjoint.

**Bureau de recensement**

- MM. Schœnenweid, Jules, préposé.  
Perroulaz, Antoine, employé.

**Commission des finances**

- MM. Gottrau François, président  
Bardy, Henri, vice-président.  
Brulhart, Jean.

*Employés*

- MM. Girod, Auguste, chef de la comptabilité.  
Muller, Max, secrétaire du service des finances.  
Chassot, Fernand, caissier.  
Bæchler, Jean, préposé à l'impôt.  
Mettraux, Edouard, chef du contentieux.  
Jordan, Robert, comptable.  
Mændly, Alfred, employé.  
Bæriswyl, Pius, employé.  
M<sup>me</sup> Fornerod, Marguerite, employée.

**Inspecteur des forêts communales**

- M. Gendre Pierre.

**Commission des écoles**

- MM. Æby, Pierre, président.  
Broillet, Joseph, vice-président.  
Brasey, Gustave, Rd doyen.  
Schœnenberger, Fridolin, Rd chanoine.  
Zurkinden, Joseph, Rd chanoine.  
Vonderweid, Paul, Rd chanoine, curé de ville.  
Delaspre, Louis, imprimeur.  
Lampert, Ulrich, D<sup>r</sup> professeur.  
Esseiva, Max, négociant.  
Hug, Albert, directeur.  
Bonifazi, Alexandre, D<sup>r</sup> médecin.  
Delabays, Fidèle, D<sup>r</sup> professeur.  
Lippacher, Hippolyte, dentiste.

### **Médecin des écoles**

M. Favre, Charles, D<sup>r</sup> médecin.

### **Secrétariat scolaire**

M. Brasey, Louis, secrétaire, préposé au matériel scolaire.

M<sup>lles</sup> Berset, Maria, aide-secrétaire.  
Sormani Alexandrine. »

### **Commission d'hygiène scolaire**

MM. Eby, Pierre, président.  
Broillet, Joseph, conseiller communal.  
Savoy, André, D<sup>r</sup>, inspecteur scolaire.  
Schœnenberger, Frid., Rd chanoine, inspect. scol.  
Favre, Charles, docteur, médecin scolaire.  
Cardinaux, Ferdinand, directeur des travaux.  
Brasey, Louis, secrétaire scolaire.

### **Direction de police et des cimetières**

MM. Brulhart, Jean, directeur.  
Folly, Fritz, suppléant.

#### *Employés*

MM. Wolhauser, Alphonse, secrétaire.  
Bochud, Alexis, sergent-planton.

### **Sergents de ville**

MM Repond, Laurent.  
Schaller, Félix.  
Jungo, Louis.  
Folly, Joseph.

### **Affichage**

Société générale d'affichage, Genève.  
M. Vonderweid, Léon, rue de Lausanne.

### **Commissionnaires**

MM. Zurkinden, Pierre.  
Lauper, Jean-Joseph.  
Hayoz, Armand.

### **Contrôle des assurances mobilières**

MM. Meuwly, Charles, préposé.  
Michel, Ernest, suppléant.

### **Commission de santé**

MM. Brulhart, Jean, président.

Weck, Paul, D<sup>r</sup> médecin.  
Buman, Edouard, D<sup>r</sup> médecin.

#### **Physiciens de ville**

MM. Perrier, Henri, D<sup>r</sup> médecin.  
Bonifazi, Alexandre, D<sup>r</sup> médecin.

#### **Sages-femmes pensionnées**

M<sup>mes</sup> Vonlanthen, Louise, née Page.  
Trezzini, Mathilde.  
Piantino, Joséphine.  
Schœnenweid, Elisa.

#### **Surveillant du cimetière**

M. Fasel, Bernard, Saint-Léonard.

#### **Commission de l'Edilité et du feu**

MM. Weber, Edmond, président.  
Bardy, Henri, vice-président.  
Michel, Ernest.

#### *Employés*

Cardinaux, Ferdinand, architecte, dir. des trav.  
Baillifard, Alfr., conducteur de travaux-technicien.  
Blanc, Jean, secrétaire.  
Chassot, Henri, chef de la voirie.  
Sieber, Vincent, expéditionnaire.

#### **Tutelles et curatelles**

MM. Gottrau, François, préposé.  
Meuwly, Charles, suppléant.

#### **Commission de l'impôt**

MM. Broillet, Joseph, président.  
Folly, Fritz, suppléant.  
Delley, Gaston.  
Claraz, Fernand.  
Delpech, Ignace.  
Zillweger, Léon, suppléant.  
Bächler, Jean, secrétaire.

#### **Service du gaz**

##### *A. Commission administrative*

MM. Folly, Fritz, président.  
Brulhart, Jean, vice-président.  
Broillet, Joseph, conseiller communal.  
Ræmy, Joseph, professeur.  
Thalmann, Xavier.  
Clément, Jules, ingénieur.  
Mœhr, Paul.  
Hartmann, Edmond, secrétaire.

*B. Comité directeur*

- MM. Folly, Fritz, président.  
Ræmy, Joseph.  
Clément, Jules, ingénieur.

*C. Personnel*

- MM. Vauthey, Félix, directeur.  
Burgisser, Pierre, chef-comptable.  
Schneuwly, Henri, comptable-encaisseur.

**Commission de la caisse d'épargne**

- MM. Gottrau, François, président.  
Broillet, Joseph, suppléant.  
Gottrau, Philippe, agent d'affaires.  
Gauthier, Louis, secrétaire.  
Weck, Albéric, banquier.  
Zellweger, Robert, négociant.  
Schœnenberger, Antoine, boulanger.

*Employés*

- Ræmy, Jules, notaire, caissier.  
Hartmann, Edmond, secrétaire.

**Officiers du corps des sapeurs-pompiers**

- MM. Claraz, Fernand, major, commandant.  
Dubey, Arthur, capitaine-adjutant.  
Weck, Paul, capitaine-médecin.  
Comte, Louis, capitaine-médecin.  
Widder, Joseph, capitaine, quartier-maître.  
Dubey, Jean, 1<sup>er</sup> lieutenant, 1<sup>re</sup> compagnie.  
Zillweger, Edouard, lieutenant, 2<sup>e</sup> compagnie.  
Ducrest, Charles, capitaine, 3<sup>e</sup> compagnie.  
Schneuwly, Henri, capitaine, 4<sup>e</sup> compagnie.  
Kolly, Edmond, lieutenant, 5<sup>e</sup> compagnie.  
Claraz, Henri, capitaine, comp. de sauvetage.  
Wuillemin, Albert, capitaine, chef de la subd.  
électrique.  
Blanc, Léon, commandant du corps de sûreté.  
Crausaz, Léon, adjudant du corps de sûreté.  
Æbischer, Alphonse, sergent major-magasiner.

**Commission générale des secours**

- MM. Æby, Pierre, syndic, président.  
Michel, Ernest, conseiller communal.  
Meuwly, Charles, conseiller communal.  
Weck, Philippe, rentier.  
Esseiva, Max, négociant.  
Perrier, Henri, D<sup>r</sup> médecin.  
Techtermann, Louis, ingénieur.  
Brunisholz, Léon, agent d'assurance.  
Sieber, Albert, négociant.

*Employés*

- MM. Gottrau, Georges, receveur.  
Gendre, Pierre, inspecteur des forêts et administr.  
Gendre, Ernest, secrétaire.

**Direction de la Régie**

- MM. Michel, Ernest, directeur.  
Gottrau, François, suppléant.

*Employés*

- MM. Gendre, Pierre, inspecteur des forêts.  
Girod, Auguste, receveur.  
Delpech, Ignace, commis.  
Kessler, Jules, garde-forêts.

**Hôpital des bourgeois**

- MM. Maradan, Jean-Baptiste, aumônier.  
Clément, Gustave, docteur-chirurgien-opérateur.  
Weck, Paul, docteur médecin.  
Buman, Edouard, docteur médecin.  
Boccard, Georges, économiste.  
Gendre, Pierre, adm. des vignes et domaines.

**Chambre des pauvres**

- MM. Michel, Ernest, président.  
Folly, Fritz, suppléant.  
Perrier, Henri, docteur médecin.  
Burgisser, Pierre, comptable.  
Bonifazi, Alexandre, docteur médecin.  
Vonderweid, Paul, Rd chanoine, curé de ville.  
Corpataux, Georges, sous-archiviste d'Etat.  
Richard, Emile, menuisier.  
Fragnière, Joseph, imprimeur.  
Heimo, Jean.

*Employé*

- Gendre, Ernest, économiste et secrétaire.

**Commission de l'orphelinat**

- MM. Folly, Fritz, conseiller communal, président.  
Æby, Pierre, vice-président.  
Fragnière, Etienne, imprimeur.  
Buman, Edouard, docteur-médecin.  
Gendre, Francis, receveur.  
Boccard, Henri, commandant de gendarmerie.  
Daguet, Léon, directeur.  
Vonderweid, Marcel, conseiller d'Etat.

*Employés*

- Hug, Albert, directeur.  
Schneuwly, Henri, caissier.  
Blanc, Arthur, secrétaire.

### **Chambre des Scolarques**

- MM. Gottrau François, président.  
Schorderet, Auguste, directeur.  
Æby, Pierre, professeur à l'Université.  
Ræmy, Tobie, archiviste d'Etat  
Zurkinden, Joseph, Rd chanoine.  
Comte, Aloys, recteur, à Bourguillon.  
Ræmy, Jules, secrétaire-caissier.

### **Commission du Technieum**

- MM. Weber, Edmond, conseiller communal, délégué.  
Bardy, Henri conseiller communal, délégué.  
Broillet, Joseph, cons. commun., délégué.

### **Société économique et d'utilité publique, fondée en 1813**

#### *Comité*

- MM. Schorderet, Auguste, président.  
Æby, Pierre, premier vice-président.  
Schnürer, professeur, second vice-président.  
Ræmy, Tobie, bibliothécaire.  
Reichlen, François, deuxième biblioth. adj.  
Handrick, Franz, trésorier.  
Weck, Jean, secrétaire

#### *Commission des livres*

- MM. Reichlen, François ; Schorderet, Auguste ; Ræmy,  
Tobie ; Bise, Emile ; Handrick, Franz.

## **ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PUBLIC**

### **CAISSE HYPOTHÉCAIRE**

#### **Conseil de surveillance**

- MM. Weissenbach, Auguste, président.  
Chatton, Romain, dir. des finances du canton,  
vice-président.  
Hertling, Léon, architecte.  
Emery, Emile, trésorier d'Etat, censeur.  
Vonderweid, Marcel, conseiller d'Etat  
Schorderet, Auguste, directeur, censeur.  
Maillardoz, Albert.  
Dupraz, Emmanuel, juge cantonal.  
Fasel, Conrad, député, à Guin.  
Kramer, Fritz, député, Lourtens.  
Bourgknecht, Louis, avocat.  
Barras, Auguste, pharmacien, à Bulle.

Peiry, Pierre-Maxime, juge de paix, à Treyvaux.  
Gendre, Francis, receveur de l'Evêché.  
Esseiva, Pierre, négociant, à Fribourg.

**Direction**

MM. Weck, Romain, directeur.  
Gottrau, Philippe, administrateur.  
Glasson, Aloys, administrateur.  
Kaiser, Charles, caissier.  
Blancpain, Paul, administrateur suppléant.  
Esseiva, Max, » »

*Employés*

MM. Sauser, Antoine 1<sup>er</sup> comptable.  
Sterroz, Léon, correspondant.  
Perroulaz, Louis, 2<sup>e</sup> comptable.  
M<sup>lle</sup> Bæriswyl, Maria, expéditionnaire.  
MM. Limat, Victor, expéditionnaire.  
Wæber, Max, expéditionnaire.

**BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG**

**Conseil d'administration**

MM. Daguët, Léon, président.  
Chatton, Romain, directeur des finances, Frib.,  
vice-président.  
Boschung, Franz, conseiller national, Ueberstorf.  
Cailler, Alexandre, conseiller national, à Broc.  
Diesbach, Roger, colonel, à Fribourg.  
Dinichert, Constant, directeur, à Montilier.  
Gobet, Alphonse, député, à Massonnens.  
Morard, Antoine, administrateur, Marsens.  
Progin, Eugène, député, à Léchelles.  
Vonderweid, Aloys, à Fribourg.

**Commission de Banque**

MM. Daguët, Léon, président.  
Gendre, Francis.  
Weissenbach, Auguste.  
Bourgnécht, Louis, avocat, suppléant.

**Censeurs**

MM. Rosset, Alexis, député, à Prez-vers-Noréaz.  
Bartsch, Guillaume, avocat, à Fribourg.  
Morard, Paul, avocat, à Bulle, suppléant.

**Direction**

MM. Erne, Benjamin, directeur ; Bullet, Albert et Birbaum, sous-directeurs.

**Fondés de pouvoirs**

MM. Corpataux, Joseph.  
Desbiolles, Anselme, contrôleur.

Dorthe, André.  
Duc, Léon.  
Gremaud, Pierre.  
Kolly, Pierre, caissier.  
Macherel, Ernest.  
Ruffieux, Aloys.  
Zehntner, Emile.

#### **Agences**

MM. Birbaum, Joseph, agence de St-Pierre, à Fribourg.  
Reichlen, A. à Bulle.  
Kælin, Joseph, à Châtel-St-Denis.  
Schwab, Gottl., à Chiètres.  
Corminbœuf, Eloi, à Domdidier.  
Holz, Ernest, notaire, à Estavayer.  
Jolion, Marcel, à Farvagny-le-Grand.  
Michaud, Charles, à Morat.  
Donzallaz, François, à Romont.  
Meyer, Louis, à Tavel.

#### **Entreprises électriques fribourgeoises**

##### **Conseil d'administration**

MM. Buchs, Victor, conseiller d'Etat, président.  
Blancpain, Paul, vice-président.  
Perrier, Ernest, conseiller d'Etat.  
Chatton, Romain, conseiller d'Etat.  
Berset, Maurice, à Fribourg.  
Delatena, Joseph, à Bulle.  
Michel, Ernest, à Fribourg.  
Zurkinden, Jean, à Guin.  
Jaccoud, Joseph, à Promasens.  
Leicht, Fritz, à Salvagny.  
Joye, Paul, à Fribourg

##### **Comité de direction**

MM. le Directeur des Travaux publics, président.  
Blancpain, Paul, industriel, à Fribourg  
Berset, Maurice, président du tribunal, à Fribourg.  
Joye, Paul, professeur, à Fribourg, suppléant,  
secrétaire du Conseil.

##### **Directeur**

M. Ryncki, Victor, à Fribourg.

##### **Ingénieur en chef**

M. Wæber, Auguste, à Fribourg.

#### **ADMINISTRATION DES FONDATIONS DE L'ÉVÊCHÉ**

M. Francis Gendre, rue des Alpes, 7, à Fribourg.

## OFFICIERS D'ÉTAT CIVIL

SARINE. Neubauss, Xavier, à Fribourg. — Roubaty, Emile, à Villars-sur-Glâne. — Corpataux, Léon, à Matran. — Dafflon, Félicien, à Neyruz. — Chavallaz, Eugène, à Ecuwillens. — Bovet, François, à Autigny. — Chappuis, Joseph, à Lentigny. — Berger, Louis, à Onnens. — Chollet, Jules, à Prez. — Page, Emile, à Grolley. — Limat, Joseph, à Bellaux. — Buliard, Alphonse, à Givisiez. — Wicht, César, à Marly. — Kolly, Alphonse, à Praroman. — Clément, Alfred, à Ependes. — Kolly, Joseph, à Arconciel. — Philipona, Louis, à Treyvaux. — Ducrest, Amédée, à Rossens. — Jolion Marcel, à Farvagny-le-Grand. — Clerc, Jacques, à Estavayer-le-Gibloux. — Bovigny, Léon, à Vuisternens-en-Ogoz. — Jaquat, Eugène, à Ponthaux. — Chagny, Eugène, à Corserev. — Bærswyl, Simon, à Bonnefontaine. — Clerc, François, à Corpataux. — Perritaz, Emile, à Villarlod.

SINGINE. Aëby, Jean, à Tavel. — Zurkinden, Arnold, à Guin. — Schneuwly, Nicolas, à Böesingen. — Brugger, Dominique, à Wunne-wyl. — Schmutz, J.-Jos. à Ueberstorf. — Zosso, Stephan, à Heitenried. — Biemann, Robert, à Dirlaret. — Schwartz, Jean, à Chevilles. — Buntschu, Canisius, à St-Sylvestre. — Ruffieux, Jean, à Plasselb. — Thalmann, Pierre, à Planfayon. — Jenny, Jacob, St-Antoine. — Stritt, Rodolphe, à Alterswyl. — Jungo, Joseph, à St-Ours. — Zollet, Meinrad, à Schmitten.

GRUYÈRE. Menoud, Louis, à Bulle. — Duding, Michel, à Riaz. — Gremaud, Pierre, à Echarlens. — Philipona, Firmin, à Vuippens. — Villos, Philippe, à Sorens. — Bovigny, Léon, à Avry-devant-Pont. — Rigolet, Simon, à Pont-la-Ville. — Brodard, François, à La-Roche. — Schouwey, Eloi, à Hauteville. — Blanc, Alfred, à Corbières. — Repond, César, à Villarvolard.

Delatena, Edouard, à Botterens. — Ruffieux, Alphonse, à Crésuz. — Meyer, Maxims, à Cerniat. — Rime, Gustave, à Charmey. — Buchs, Siegfried, à Bellegarde. — Mossu, Louis, à Broc. — Dafflon, Victor, à Gruvères. — Jaquet Charles, à Estavannens. — Gillet, Joseph, au Paquier. — Raboud, Henri, à Grandvillard. — Ecoffey, Emile, à Villars-sous-Mont. — Geinoz, Félicien, à Neirivue. — Pythoud, Henri, à Albeuve. — Fragnière, Maurice, à Lessoc. — Gillet, Louis, à Montbovon. — Gremaud, Constant, à Morlon. — Ruffieux, Cyprien, à La Tour-de-Trême. — Despond, Pierre, à Vuadens. — Borcard, Philippe, à Vaulruz. — Oberson, Emile, à Sâles.

LAC. . . . . à Morat. — Moeccand, Frédéric, à Meyriez. — Chautems-Risold, Jules, à Môtier. — Etter, Jacob, à Chiètres. — Kaltenrieder, Hans, à Buchillon. — Pauchard, François, à Villarepos. — Humbert, Félix, à Courtion. — Folly, Arsène, à Barberêche. — Hayoz, Joseph, à Liebistorf. — Bise, Adolphe, à Cressier.

BROYE. Bourqui, Antonin, à Estavayer. — Plancherel, Jérôme, à Montbrelloz. — Dubey, Emile, à Ruyres-les-Prés. — Chassot, Jules à Bussy. — Grandgirard, A., à Cugy. — Rey, Antonin, à Montet. — Goumaz, Albert, à Fétigny. — Moret, Eloi, à Ménières. — Bondallaz, Joseph, à Nuvilly. . . . . Rapo, Jules, à Cheyres. — Brasey, Isidore, à Font. . . . . Thierrin, Placide, à Surpierre. — Fasel, Emile, à Vuissens. — Joye, Louis, à Mannens. — Berset, Pierre, à Cousset. — Progin, Léon, à Léchelles. — Ducry, Charles, à Dompierre. — Dubey, Edouard, à Domdidier. — Perriard, Louis, à Saint-Aubin. . . . . Dubey, Léon, à Gletterens. — Delley, Jean, à Delley. — Volery, Justin, à Aumont. — Bise, Hippolyte, à Seiry. — Due, Eugène, à Forel.

GLANE. Stajessi, Georges, à Romont. — Péclat, Adrien, à Middles. — Dougoud, Jules, à Torny-le-Grand. — Vaucher, Paul, Châtonnaye. — Renevey, Louis, à Villarimboud. — Sallin, Pierre, à Villaz-St-Pierre. — Page, Pierre, à Orsonnens. — Berset, Pierre, à Villarsviriaux. — Gobet, Alphonse, à Massonnens. — Perroud, Etienne, à Berlens. — Delabays, Casimir, au Châtelard. — Python, Louis, à Grangettes. — Oberson, Joseph, à Vuisternens-devant-Romont. — Mauron, Ernest, à Villaraboud. — Dénervaud, Calixte, à Mézières. — Sugnaux, Cyrille, à Billens. — Conus, Théodore, à Siviriez. — Bosson, Ant., à Ursey. — Conus, Louis, à Rue. — Jaccoud, Joseph, à Promasens. — Pittet, Adrien, à La-Joux.

VEVEYSE, Cardinaux, Léon, à Châtel-St-Denis. — Savoy, Paul, à Attalens. — Vauthey, Denis, à Remaufens. — Grivet, Albert, à Semsales. — Molleyres, Joseph, à St-Martin. — Dévaud, Nicolas, à Porsel. — Pfulg, Calibyte, au Crét. — Bochud, Louis, à Progens.

## TAXES POSTALES

### SUISSE

#### I. Lettres et petits paquets

Jusqu'à 250 gr : dans le rayon local (10 km), 10 cent. ; dans le rayon général, 20 cent. ; au delà de 250 gr, jusqu'à 1000 gr : dans le rayon local et dans le rayon général, 30 cent. ; non affranchis ou insuffisamment affranchis : le double de l'affranchissement manquant.

#### II. Cartes postales

Simple, 10 cent. ; double (avec réponse), 20 cent. ; cartes postales simples non affranchies ou insuffisamment affranchies : le double de l'affranchissement manquant ; les cartes postales doubles (avec réponse) doivent être affranchies complètement pour l'aller et le retour.

#### III. Échantillons de marchandises

a) Ordinaires (avec adresse) : jusqu'à 250 gr, 10 cent. ; au delà de 250 jusqu'à 500 gr, 20 cent. ; insuffisamment affranchis : le double de l'affranchissement manquant ; non affranchis : pas admis à l'expédition.

b) Échantillons de marchandise sans adresse \* : jusqu'à 50 gr, 5 cent. ; au dessus de 50 gr, comme sous lettre a.

#### IV. Imprimés

Ordinaires (adressés) : jusqu'à 50 gr, 05 cent. ; au delà de 50 jusqu'à 250 gr, 10 cent. ; au delà de 250 jusqu'à 500 gr, 15 cent. ; insuffisamment affranchis : le double de l'affranchissement manquant ; non affranchis : pas admis à l'expédition.

Sans adresse \* : jusqu'à 50 gr, 3 cent. ; au delà de 50 jusqu'à 100 gr, 5 ct. ; au delà de 100 gr, taxe des imprimés ordinaires adressés. Format maximum : 18 × 25 ; 50 à 100 gr. : 11 × 30.

A l'examen (pour l'aller et le retour) : jusqu'à 50 gr. = 10 cent. ; de 50 à 250 gr. = 15 cent. ; de 250 à 500 gr. = 20 cent.

\* \* \*

*Les envois adressés de ces quatre catégories peuvent être recommandés moyennant une taxe fixe d'inscription de 20 cent.*

*Pour les envois recommandés, les récépissés sont gratuits et obligatoires*

\* Il est perçu, en outre, pour le transport des paquets d'imprimés et d'échantillons sans adresse aux offices de distribution, en dehors du lieu de dépôt, la taxe des petits envois ou des colis.

### V. Colis postaux

	Ordin.	encombr.
	Fr.	Fr.
Jusqu'à 250 gr . . . . .	0.30	—,40
au delà de 250 gr jusqu'à 1 kg . . . . .	—,40	—,55
» » 1 kg » 2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> » . . . . .	—,60	—,80
» » 2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> » » 5 » . . . . .	—,90	1.20
» » 5 » » 7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> » . . . . .	1.20	1.60
» » 7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> » » 10 » . . . . .	1.50	1.95
» » 10 » » 15 » . . . . .	2.—	2.60
non affranchis, 30 cent. en plus.		

### VI. Articles de messagerie

Selon la distance.

Poids	Jusqu'à 100 km		de 101 à 200		de 201 à 300 km.		au-delà de 300	
	ord.	enc.	ord.	enc.	ord.	enc.	ord.	enc.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
par 5 kg :	—,60	—,60	1.10	—,60	1.50	—,60	1.80	—,60
de 15 à 20 kg	2.40	3.15	4.40	5.75	6.—	7.80	7.20	9.40
» 20 » 25 »	3.—	3.90	5.50	7.15	7.50	9.75	9.—	11.70
» 25 » 30 »	3.60	4.70	6.60	8.60	9.—	11.70	10.80	14.05
» 30 » 35 »	4.20	5.50	7.70	10.05	10.50	13.65	12.60	16.40
» 35 » 40 »	4.80	6.25	8.80	11.45	12.—	15.60	14.40	18.75
» 40 » 45 »	5.40	7.05	9.90	12.90	13.50	17.55	16.20	21.10
» 45 » 50 »	6.—	7.80	11.—	14.30	15.—	19.50	18.—	23.40
non affranchis, 30 cent. en plus.								

Envois avec valeur déclarée. — Outre la taxe de colis, il est perçu une taxe à la valeur qui s'élève à : jusqu'à fr. 300 de valeur déclarée, 20 cent. ; au delà de fr. 300 jusqu'à fr. 500 de valeur déclarée, 30 cent. ; en sus, par fr. 500 ou fraction de fr. 500 en plus (déclaration de valeur illimitée), 10 cent.

Pour les envois de valeur, le récépissé est gratuit et obligatoire.

### VII. Remboursements

(Montant maximum fr. 2000.—) : jusqu'à fr. 5.—, 15 cent. ; au delà de fr. 5.—, jusqu'à fr. 20.—, 20 cent. ; en sus, par fr. 10.— ou fraction de fr. 10.— en plus, jusqu'à fr. 100.—, 10 cent. ; en sus, par fr. 100.— ou fraction de fr. 100.— en plus, jusqu'à fr. 1000.— 20 cent. ; en sus, par fr. 1000.— ou fraction de fr. 1000.— en plus, 20 cent.

Les remboursements-lettres peuvent être recommandés moyennant la taxe d'inscription de 20 cent.

### VIII. Ordres de recouvrement

(Montant maximum fr. 10 000.— ; illimité, si la somme recouvrée est à inscrire au crédit d'un compte de chèques) : dans le rayon local : 50 cent. ; hors du rayon : 60 cent. Si l'ordre doit être remis à un agent de poursuites ou de protêt : 20 cent. en plus.

#### *Transmission des montants recouverts :*

- a) par mandat de poste : taxe des mandats de poste.
- b) inscription au crédit du compte de chèques : taxe pour les versements.

### IX. Mandats-poste

a) mandats ordinaires (montant maximum fr. 10.000,—) jusqu'à fr. 20.— 20 cent. ; de plus de fr. 20.— jusqu'à fr. 100.— 30 cent. ; en sus, par fr. 100.— ou fraction de fr. 100.— jusqu'à fr. 500.—, en plus, 10 cent. ; en sus, par fr. 500.— ou fraction de 500.—, en plus, 10 cent.

b) Mandats télégraphiques (montant maximum fr. 2000.—) : taxes ordinaires plus les taxes du télégramme. (Voir chap. XI).

### X. Chèques et virements postaux

Toute personne peut se faire ouvrir un compte de chèques à la poste. Dépôt minimum 50 fr., productif d'intérêt (1.8%). Les virements de sommes du compte d'un titulaire sur le compte d'un autre titulaire, ne coûtent rien. Les versements payent 5 cent. jusqu'à 20 fr., de 20 à 100 fr. 10 cent. puis, en sus, 5 cent. par 100 fr. jusqu'à fr. 500.— et, au-delà de fr. 500.—, 10 cent. en sus par fr. 500.—.

Pour les prélèvements au comptant (à la caisse de l'office des chèques):

a) jusqu'à fr. 100.— 5 cent. ; au-delà de fr. 100.— jusqu'à fr. 500.— 10 cent. ; au-delà de fr. 500.—, par fr. 500.— ou fraction de fr. 500.—, en sus, 5 cent.

b) les prélèvements auprès de l'office de poste du domicile ou de la localité où le titulaire de compte a le siège de ses affaires, coûtent pour chaque cas: la taxe d'assignation (voir ci-dessous) et le droit de 20 cent., ainsi que les taxes éventuelles de téléphone pour demander l'autorisation de paiement à l'office de chèque postaux.

c) par assignation (par mandat de paiement ordinaire) jusqu'à fr. 100.— 15 cent ; au-delà de fr. 100.— jusqu'à fr. 500.— 20 cent. et, en sus, par fr. 500.— ou fraction de fr. 500.— 5 cent. en plus ; par télégraphe, ajouter à la taxe du mandat de paiement ordinaire celle du télégramme.

### XI. Télégrammes

La taxe du télégramme se compose d'une taxe fondamentale de 60 cent. et d'une taxe par mots de 5 cent. pour chaque mot.

### XII. Envois à l'étranger

a) Une lettre affranchie coûte 30 cent. jusqu'à 20 gr et 20 cent. par 20 gr. en plus. Une lettre non-affranchie le double. Pour les lettres recommandées, 40 cent. en sus du port ordinaire.

b) Carte de correspondance simple, 20 cent. Double 40 cent.

c) Imprimés, livres, etc., 7 1/2 cent. par 50 gr. Poids maximum 2000 gr. ; 3 kg. pour les volumes expédiés isolément.

d) Echantillons, poids maximum, 500 gr. : 7 1/2 cent. par 50 gr. mais 15 cent. au minimum. — Dimensions maxima 45 centimètres de chaque côté ; sous forme de rouleau : 75 centimètres et 10 de diamètre.

Les envois de ces quatre catégories peuvent être recommandés moyennant une taxe fixe d'inscription de 40 cent.

e) Mandats de poste, à destination de l'étranger : maximum 1000 fr. ou la somme équivalente en monnaie étrangère. — Mandats-poste (pour tous

pays) jusqu'à fr. 20.—, 40 cent. ; de plus de fr. 20.— jusqu'à fr. 50.—, 50 cent. ; de plus de fr. 50.— jusqu'à fr. 100.—; 60 cent. ; de plus de fr. 100.— =  $\frac{1}{2}\%$  de la somme totale assignée, mais au minimum 50 cent. par 100 fr. ou fraction de 100 fr.

Les mandats ne sont pas admis pour quelques pays hors de l'Europe. (S'informer préalablement auprès des offices de poste.)

Mandats télégraphiques admis pour : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, ville libre de Dantzig, Espagne, Esthonie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Indes néerlandaises, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Lithuanie, Luxembourg, Maroc, Norvège, Pays-Bas, territoire de la Sarre, Suède, Tunisie.

f) Lettres avec valeur déclarée. Elles ne sont pas admises pour tous les pays (se renseigner auprès des offices de poste). Elles sont passibles de la taxe des lettres recommandées et de la taxe à la valeur. Celle-ci est de 30 cent. par 300 fr.

g) Recouvrements pour l'étranger. Admis dans l'échange avec quelques pays seulement (se renseigner auprès des offices de poste).

Maximum 1000 fr. suivant les pays.

Taxe : 30 cent. pour les premiers 20 gr, 20 cent. par 20 gr en sus, plus un droit fixe de 40 cent. Il est déduit du montant encaissé la taxe ordinaire du mandat, plus une provision de 30 cent. par valeur recouvrée.

*On peut remettre à chaque facteur de messageries (spécialement à ceux utilisant des fourgons attelés) des colis destinés à être expédiés. Taxes : On prélève par colis jusqu'au poids de 5 kg. 20 cent. ; au-delà de 5 kg. jusqu'à 15 kg. 40 cent. ; au-delà de 15 kg. jusqu'à 25 kg. 60 cent. et au-delà de 25 kg. fr. 1.—.*

### **Ouverture des bureaux**

Les bureaux de la *Poste* principale et la succursale du *Bourg* sont ouverts toute l'année de 7  $\frac{1}{2}$  h. du matin à 12 h. 30 et l'après-midi de 13 h. 30 à 18 h. 45. Le samedi, les bureaux se ferment à 17 h.

Le dimanche et les jours fériés suivants, tous les bureaux restent fermés : Nouvel-An, Epiphanie (6 janvier), Ascension, Fête-Dieu, Assomption (15 août), Toussaint (1<sup>er</sup> novembre), Immaculée Conception (8 décembre) et Noël (25 décembre).

Moyennant paiement d'une taxe spéciale de 20 cent. par envoi on peut consigner en dehors des heures ordinaires d'ouverture des guichets, jusqu'à 23 h., même le dimanche et les jours fériés (sauf de midi à 17 h. 30 et de 19 h. 30 à 20 h. 30) des articles de messagerie et des objets recommandés de la poste aux lettres avec ou sans valeur déclarée.

Le bureau principal est chargé de recevoir ces envois pendant la fermeture des guichets.

### *Télégraphe*

Le bureau principal est ouvert, pendant la semaine, en été, dès 7 heures et en hiver, dès 7 heures 45 à 20

heures 30 ; et la *succursale*, aux mêmes heures que l'office postal.

Le bureau principal est ouvert le dimanche comme les autres jours.

## **Gare aux marchandises.**

### *Heures d'ouverture*

#### *Grande vitesse*

*Du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre :* De 7  $\frac{1}{2}$  h. à 12 h. De 13 h.  $\frac{1}{2}$  à 17 h.  $\frac{1}{2}$ . — Le samedi et la veille de fêtes générales le bureau se ferme à 16 h.  $\frac{1}{2}$ .

*Du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars :* De 8 h. à 12 h. De 13 h.  $\frac{1}{2}$  à 17 h.  $\frac{1}{2}$ . — Le samedi et la veille de fêtes générales le bureau se ferme à 16 h. Les marchandises sujettes à prompt détérioration peuvent être retirées le dimanche dans la matinée, s'adresser au guichet des bagages.

#### *Petite vitesse*

*Du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre :* De 8 h. à 12 h. De 13 h.  $\frac{1}{2}$  à 17 h. — Le samedi et la veille de fêtes générales le bureau se ferme à 16 h. — Pour l'acceptation des marchandises seulement, le bureau reste ouvert jusqu'à 18 h., sauf les samedis et veilles de fêtes générales.

*Du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars :* De 8 h. à 12 h. De 14 h. à 17 h. Le samedi et la veille de fêtes générales le bureau se ferme à 16 h.

Votre

**VIE**

ne tient qu'à un

**FIL**

MALHEUR AUX VEUVES ET AUX  
ORPHELINS DONT L'EXISTENCE  
ET L'AVENIR NE SONT PAS A  
L'ABRI D'UNE ASSURANCE  
SUR LA VIE AUPRÈS DE

**PATRIA**  
**SOCIÉTÉ MUTUELLE SUISSE**  
**D'ASSURANCE SUR LA VIE**  
**B A L E**

INSTITUTION  
EXCLUSIVEMENT SUISSE  
ET D'UTILITÉ PUBLIQUE

\*

AGENT GÉNÉRAL POUR LE CANTON DE FRIBOURG  
M. C. DEILLON, RUE DE LA PRÉFECTURE 211  
TÉL. 1034                      FRIBOURG                      CHÈQUES 11a 454

# JEUX ET JOUEURS

## DANS L'ANCIEN FRIBOURG

---

Le jeu est un mirage bienfaisant, tant qu'il reste l'exercice modéré et désintéressé de notre activité. Dans nos vies pénibles et monotones, où la portée de tous les actes est mesurée très exactement, le jeu semble déchirer pour quelques instants les mailles de l'étroit filet qui nous enserre. Exercice physique ou mental, mettant en activité la force, l'adresse ou l'intelligence, il apporte aux travailleurs qui s'y adonnent dans leurs moments de loisirs une distraction salutaire. Pour beaucoup cependant, le jeu n'est attachant que lorsqu'un gain y est annexé; l'enjeu, que la cupidité des joueurs fixe toujours plus élevé, vient changer un délassement légitime en une vile passion. Le jeu, dès lors, n'a plus pour motif la distraction ou l'exercice; il est pratiqué dans un intérêt pécuniaire. Le joueur espère de quelques coups de hasard le miracle d'édifier, en un seul instant, une fortune qui exigerait le labeur de toute une vie. De passe-temps inoffensif, le jeu peut devenir une activité immorale, nuisible non seulement à l'individu qui s'y adonne, mais encore à la société.

Un auteur allemand s'est acharné à démontrer que ses ancêtres, les Germains, avaient usé honnêtement du jeu et que tous les abus qui s'étaient infiltrés peu à peu dans les jeux allemands étaient d'importation étrangère. Selon lui, les écoliers ambulants auraient été, durant le moyen-âge, les propagateurs de tous les excès. Ce chauvinisme exagéré ne convaincra que des convertis. Si nous affirmions que les lacustres et les Helvètes n'ont pas abusé du jeu;

que les premiers habitants de Fribourg, ceux du douzième et du treizième siècle, n'ont jamais commis de délits de jeu, l'absence de documents ne permettrait à personne de nous contredire. Mais, en employant cet argument négatif, nous n'aurions pas prouvé que nos lointains ancêtres ont été exempts de la passion du jeu. Nous ne savons rien de leurs jeux, avant le milieu du quatorzième siècle, parce que les documents antérieurs nous font défaut; chez nous, les registres notariaux, les collections de lois ne commencent qu'après 1350.

Holder a fait une généreuse supposition en disant que la vie des premiers Fribourgeois dut être simple et bien occupée. A Fribourg, comme dans toute agglomération, les hommes, dans leurs moments de loisir, ont dû mesurer leurs forces, leur adresse ou leurs chances, et ils auront joué. Il est probable, cependant, que la passion du jeu, qui est très enracinée à Fribourg dès la fin du quatorzième siècle, a crû avec la densité de la population, l'essor de l'industrie, l'augmentation de la richesse et la plus grande abondance du numéraire.

Les juristes — qui sont des esprits clairs — ont réussi à ranger tous les jeux dans trois classes: jeux d'adresse, qui font appel à la force, l'habileté ou l'intelligence du joueur; jeux de hasard, dans lesquels la chance seule décide; et jeux mixtes qui comportent une part de combinaison et une part de hasard. Ces divisions sont excellentes, mais les hommes de loi eux-mêmes ne sont pas toujours d'accord quand il s'agit de coller une de ces trois étiquettes sur un jeu donné. En histoire, on est parfois plus embarrassé encore qu'en droit, puisqu'on a affaire à des jeux souvent périmés, dont on ne connaît qu'imparfaitement la règle et les modalités. En passant en revue les principaux jeux qui jouirent de la faveur du public fribourgeois, nous respecterons autant que possible l'ordre juridique et nous commencerons par les jeux d'adresse, qui sont les plus honorables, pour passer aux jeux mixtes puis aux jeux où le hasard règne seul, sans établir cependant, entre ces catégories, des cloisons étanches.

Au quatorzième et au quinzième siècle, deux jeux, l'arc et l'arbalète, connaissaient la faveur générale. Pratiqués

par le plus grand nombre des Fribourgeois, ils étaient encouragés par le gouvernement qui les exceptait, même lorsqu'un prix y était attaché, de toutes les défenses. On serait tenté de considérer l'arc et l'arbalète comme des exercices militaires, mais les anciens textes les qualifient de jeux, tout en leur réservant une place d'honneur dans les délasséments permis. Ils constituaient, pour les Fribourgeois, les *ludi qui virtutis causa fiunt*, c'est-à-dire les jeux susceptibles d'augmenter la valeur militaire des citoyens. En jouant et en rivalisant d'adresse à l'arc et à l'arbalète, les Fribourgeois se préparaient à figurer dignement dans les fêtes de tir et dans les expéditions militaires.

Un autre jeu d'adresse, cité très fréquemment au quatorzième et au quinzième siècle, c'était la *gougala*, mot inconnu jusqu'ici de tous les dictionnaires et dont les savants auteurs du Glossaire des patois romands nous donneront la clef dans quelque dix ans. Le P. Dellion a identifié ce jeu avec celui des quilles. Je verrais plutôt dans la *gougala* — que les textes latins appellent le *ludus rotule*, ou le *ludus cum globis* et les textes allemands *walen*, *werfen mit dem waltholtz nach der witi*, le jeu de boules, et notamment le jeu dit des grosses boules, dans lequel les joueurs s'efforcent d'atteindre, avec des boules qu'ils roulent dans une allée encaissée, une marque visible qui sert de but.

Le jeu de quilles — que certains auteurs prétendent être d'origine divine, puisque les neuf quilles doivent représenter les neuf anciens dieux germaniques — était pratiqué à Fribourg en même temps que la *gougala*, mais il portait déjà le nom de *quilles*, en allemand *Kegel*. Une ordonnance de 1455 prouve que les deux jeux n'étaient pas identiques, puisqu'elle les cite, à peu de distance l'un de l'autre, dans une énumération des jeux permis. Au jeu de quilles, qui fut pratiqué sans interruption du quatorzième siècle à nos jours et qui se jouait en plein air, est apparenté celui des petites quilles sur tables, dans lequel la force musculaire n'était plus le facteur dominant. Il s'agissait, pour le joueur, de renverser, avec une boule tournant autour d'une flèche à laquelle elle est attachée, de petites quilles rangées sur un plateau. Ce jeu n'est mentionné à Fribourg que vers 1800.

Le jeu de paume, qui était le jeu favori de François I<sup>er</sup> et qui est regardé avec raison comme l'ancêtre de tous les jeux de ballons, ne paraît pas avoir été très goûté à Fribourg; il n'est cité qu'une seule fois, dans les textes, en 1426.

Il n'en était pas de même du jeu de *perrod*, qui fit l'objet de plusieurs ordonnances, soit à Fribourg, soit à Morat. Bridel et après lui M. Welti ont identifié le *perrod* avec le toton et en ont donc fait un jeu de dés. Les joueurs de toton emploient un dé qui tourne autour d'une cheville; les quatre faces du dé sont marquées des initiales A, d'*accipe*, qui fait prendre un jeton au joueur; D, de *da*, qui fait mettre un jeton; R, de *rien*, qui indique qu'on n'a rien à mettre ni à prendre; et T, de *totum*, qui donne le nom au jeu et qui autorise le joueur à prendre tout l'enjeu. C'est un jeu de hasard pur, qui était répandu en France, mais on ne voit pas bien pour quelle raison nos ancêtres auraient donné à ce jeu le nom de *perrod*. Dans les énumérations, les textes fribourgeois du quinzième siècle séparent le *perrod* des jeux de dés et il semblerait préférable de l'identifier avec le palet, qui se joue avec des pierres, d'où le nom. Godefroy donne les variantes: *perel*, *parreau*, *piereau* et un texte français de 1398, cité par lui, définit le *parreau* « auquel jeu l'on vise a getter une pierre de poignée au plus pres d'une bute ou enseigne ». C'est exactement le jeu du palet, dérivé de l'antique jeu du disque. Or, nous savons que le palet était, en 1455, au nombre des jeux en cours à Fribourg.

La plupart des jeux mixtes étaient les jeux dits de tables, c'est-à-dire tous ceux dans lesquels on employait un damier ou un échiquier; ces jeux n'ont guère différé du moyen âge jusqu'à nos jours. Les contemporains de Guillaume d'Avanches et de Jean Gambach jouaient déjà aux échecs, à la marelle, aux dames et à la rénette, c'est-à-dire au tric-trac. Il serait oiseux d'expliquer ces jeux que tout le monde connaît.

Il est plus intéressant d'arriver aux anciens jeux de cartes; contrairement aux jeux actuels (bridge, écarté, pocker), dans lesquels l'habileté joue un rôle appréciable,

la plupart des anciens jeux connus étaient des jeux de pur hasard.

Les cartes, dit-on, ont été introduites à Viterbe en 1378, et se sont répandues en France, à la fin du quatorzième siècle. Dès les premières années du quinzième siècle, elles étaient en usage à Fribourg. Bien que les cartes fussent alors très chères, puisqu'il fallait les dessiner et les peindre à la main, nos aïeux s'engouèrent si vite de ce jeu que, en 1405, on dut le leur interdire partiellement. Le P. Dellion, que la question des jeux a vivement intéressé, a prétendu que, dès 1491, on imprimait des cartes à jouer à Fribourg et que cette industrie y avait donc précédé d'un siècle l'introduction de l'imprimerie. Le texte de 1491 auquel il se référait parle évidemment de formes, c'est-à-dire de clichés pour fabriquer des cartes, mais ces objets qui se trouvaient à Fribourg étaient la propriété d'un étranger d'au-delà des Alpes, qui les donna momentanément en gages à un créancier fribourgeois. Pierre Vespa pouvait être un marchand de cartes ambulant et s'il a certainement passé à Fribourg, nous ne savons pas qu'il y ait fixé sa demeure pour exercer son industrie.

Au quinzième et au seizième siècle, on jouait beaucoup aux cartes, mais les noms des jeux à la mode ne sont pas révélés par les textes. Au dix-septième siècle, le jeu le plus en vogue était le lansquenet. Il se jouait avec plusieurs jeux complets. L'un des joueurs, désigné par le sort était banquier; les autres étaient pontes. Le banquier annonçait la somme qu'il mettait en jeu, les pontes devaient la tenir par fractions. Le banquier tirait une première carte pour lui et la plaçait à sa gauche, puis une seconde pour le jeu des pontes et la plaçait à sa droite. Puis il tirait successivement de nouvelles cartes; s'il en rencontrait une, pareille à la sienne, il gagnait; au contraire, s'il tournait une carte pareille à celle des pontes, il perdait son enjeu. Ce jeu était sans doute d'autant plus répandu qu'il était plus simple. Il était à la portée de toutes les intelligences et ne demandait aux joueurs que le seul effort de compter leur argent.

On peut en dire autant du trente et quarante, mentionné chez nous depuis 1694. Dès que les enjeux étaient décidés,

le banquier distribuait les cartes, qui représentaient chacune un certain nombre de points; le joueur dont la totalité des points arrivait à trente gagnait; s'il amenait à trente-et-un, il gagnait double; s'il atteignait quarante, il perdait double.

Au début du dix-huitième siècle, les Fribourgeois s'acharnaient à la bassette, le jeu favori de M<sup>me</sup> de Montespan. C'était une variante du lansquenet. Elle se jouait avec deux jeux complets, entre un banquier et quatre pontes. Les quatre pontes se partageaient un des jeux. Chaque joueur recevait donc treize cartes, en abattait une, sur laquelle il plaçait son enjeu. Le banquier battait son jeu et en tirait les cartes deux à deux. Si la première des deux cartes était semblable à une des cartes mises, le banquier gagnait l'enjeu; si, au contraire, la seconde des cartes était semblable à la carte mise par un des pontes, le banquier perdait.

Les jeux de hasard et de cartes en usage au dix-huitième siècle se ressemblaient beaucoup et je craindrais de vous ennuyer en racontant encore ce qu'étaient le brelan, le pharaon, le plaisant, le vingt-et-un, le treize et le quinze, tous jeux qui avaient acquis droit de cité dans le Fribourg de l'ancien régime. L'un d'eux, le plaisant a connu une faveur très longue, à Fribourg, puisque, aujourd'hui encore, on le joue au Cercle de la Grande Société.

Mieux encore que les cartes, les dés incarnaient les jeux de hasard pur. Leur emploi est avéré, à Fribourg, dès 1356. Ils constituaient, en effet, le jeu de hasard le plus simple, celui qui égalisait exactement les chances et comportait le minimum d'appareil: pair ou impair, pile ou face, avec un enjeu au bout. Cet enjeu portait le nom de *couche* et le jeu s'appelait en français *taxille ad la cuchi*, en allemand *luschli*. Au dix-huitième siècle, les combinaisons de dés les plus employées étaient le passe-dix et la raffle. Le premier de ces jeux se jouait avec trois dés; son coup unique consistait à dépasser le nombre dix. Dans la raffle, le gagnant était celui qui amenait le même point avec deux dés.

Un dernier jeu de hasard enfin, qui n'utilisait ni cartes ni dés, était le hoca; il se jouait au moyen d'un tableau divisé en trente cases numérotées et de trente billets éga-

lement numérotés. Les pontes mettaient leurs enjeux sur le tableau ; le banquier sortait alors d'un sac un des trente billets et en proclamait le numéro. Le joueur qui avait ce numéro gagnait et récoltait vingt-huit mises ; l'excédent de l'enjeu revenait au banquier. Ce jeu évoque la loterie que les juristes ne rangent pas habituellement parmi les jeux de hasard, bien que son caractère aléatoire l'en rapproche beaucoup. Les loteries étaient fréquentes chez nous ; on les appelait *blanques*, en français, et *Glückshafen*, en allemand. Elles étaient organisées, ainsi que certains jeux de dés, par des marchands qui désiraient se défaire sans pertes et même avec bénéfice d'articles qu'ils ne pouvaient pas vendre. Le gouvernement les réglementa, tout comme les jeux de hasard.

Tenter une chance, mesurer ses forces, n'est pas immoral, disent la plupart des législateurs ; un enjeu raisonnable augmente l'intérêt du jeu. Mais il est bien difficile de fixer une limite d'enjeu, jusqu'à concurrence de laquelle le jeu est permis. Ce qui est petit jeu chez le riche est jeu désordonné chez le pauvre. Les Fribourgeois raisonnables, et ils étaient assez nombreux, jouaient leur écot, c'est-à-dire leur consommation à l'auberge ; d'autres s'engageaient à payer quelques mesures de vin. Trop souvent cependant, les sommes exposées étaient considérables. Nous savons, par exemple, que, en 1635, des jeunes gens mettaient 40 gros sur une seule carte, des femmes, une pistole ; en 1648, des jeunes gens encore perdaient en un soir trente à quarante écus. La jeunesse patricienne, *les filii familias*, comme disent respectueusement les textes fribourgeois, se distinguaient par leurs excès au jeu du hoca. Le baneret de Montenach révélait, en 1692, qu'un groupe de jeunes avait joué, en une seule nuit, 200 écus bons ; comme leur argent de poche n'atteignait pas ce chiffre-là, ils avaient emprunté à des marchands et à des aubergistes. Au Cheval-Blanc, un jeu monta, en 1726, à 4000 piécettes. Même dans des concours d'adresse, aux quilles, le gain d'un joueur atteignit, en 1769, 44 doublons ; en 1792, un seul coup de quilles était misé 1 thaler. Ce sont là quelques chiffres qui démontrent que les Fribourgeois manquaient parfois de modération.

Des occasions de jouer leur étaient offertes à tous les coins de rue : on jouait dans les auberges, dans les tavernes, dans de nombreux tripots, dans les maisons particulières, sur les bateaux qui sillonnaient la Sarine, et même on jouait sur les places publiques. Des jeux de quilles étaient installés en pleine ville, devant les auberges. La Croix-Blanche, par exemple, alignait son jeu à côté du cimetière de Notre-Dame ; ses clients et ceux des Merciers incommodaient les fidèles qui suivaient les offices à St-Nicolas ou à Notre-Dame. En 1427, le gouvernement reconnaissait, comme lieu officiel des jeux, la place publique qui se trouvait devant la Tour du Bourg, donc au haut de la Grand' Rue. La maison du tir n'offrait pas que des cibles à ses charlands ; on y jouait aux quilles dans les allées du jardin ; une petite chambre, au rez-de-chaussée, abritait les amateurs de jeux de hasard. En 1738, les joueurs prenaient surtout leurs ébats au Palatinat ; les jours ouvrables, on y rencontrait, disent les bannerets indignés, des artisans qui y gaspillaient un temps qu'ils auraient dû consacrer à leur métier. Mais on jouait surtout dans les abbayes qui étaient les cercles de nos ancêtres. En 1454, quand le gouvernement eut interdit tous les jeux de dés, de cartes, etc., ce fut une consternation générale au Chasseur, dans la plus huppée de nos abbayes. Un membre exhala, en quelques vers médiocres, la morne détresse des habitués :

**A vous noz honores Seigneurs de Fribourg  
tous pleins d'onneurs.**

*Du Jeger vos humbles servans  
Nous recommandons humblement,  
Et vous prions per grand desir  
Qu'il vous vuel estre a plaisir  
A noz cordre de vostre bien  
Le jeux dez tables bel et jent,  
A juer pour noz esbatre,  
Sans riotter ne sans debatre :  
Car per la deffense dudit jeux*

*Tous sumes venuz ennoyeux.  
Et ce fesant, sans poent mentir,  
Vous noz ferez ung tel plaisir  
Qu'atenuz serons en tous lueux  
De voz servir de bien en mieulx.*

Le gouvernement fut peut-être d'autant plus sensible au désespoir des joueurs qu'un certain nombre de conseillers étaient, eux-mêmes, membres du Chasseur. Quelques mois après, il concédait à toutes les abbayes l'usage des jeux de tables dans leurs locaux.

En présence des abus qui se commettaient dans leur cercle, les membres de l'abbaye des Merciers prirent, de leur propre initiative, des résolutions héroïques. En 1463, ils s'interdirent, sous peine d'amende, tous les jeux de hasard, avec gros enjeu. Il leur était loisible, par contre, de jouer, en tout temps, leur écot et de se livrer, avant l'heure du souper, à des jeux mixtes, jeux de cartes ou jeux de tables.

Malheureusement, il restait encore, ailleurs qu'aux Merciers, des gens qui gaspillaient temps et argent. « *Interesl rei publice* », disait le sage gouvernement de Fribourg, « *ne quis re sua male ulatur* ». Pour éviter aux joueurs de grosses pertes d'argent, pour empêcher que l'habitude du jeu ne dégénérait en cupidité et en paresse, l'Etat devait intervenir. Il le fit presque toujours prudemment et ne limita pas d'une façon excessive la liberté des individus.

Pour engager les joueurs à restreindre leurs mises, la plupart des législations n'admettent pas la validité du contrat de jeu et les tribunaux n'accordent au gagnant aucune action contre le perdant. Cette attitude fut adoptée par les Deux-Cents, le 7 octobre 1409: « *Deis causes procedissent ou vignyent des juefs ou pour le fayt des juefs, nos ne devons oir ne determiner in nostre justice... et volons que ceste present ordinance duray perpetuelmant jusque per nos soit rapale.* » Cette loi ne fut jamais rapportée par le gouvernement patricien. En 1675, le Conseil, ayant été saisi d'un conflit entre le Juncker de Bocard et M. de Reynold, refusa d'entrer en matière parce qu'il s'agissait d'une dette de jeu. Dans un mandat du 6 février 1715,

le Conseil rappela aux tribunaux qu'ils devaient repousser d'office toutes les contestations relatives à des dettes de jeu.

En plus de cette mesure négative, le gouvernement édicta, du XV<sup>me</sup> au XIX<sup>me</sup> siècle, de nombreuses ordonnances propres à diminuer les dangers du jeu. Guidé par la Chambre Secrète et par les rapports des bannerets, le Conseil s'attaquait aux modes de jouer qu'il jugeait les plus nocifs. Tantôt il interdisait tous les jeux de hasard, tantôt il condamnait les enjeux exagérés, tantôt il défendait un jeu trop en vogue, tantôt il reléguait les joueurs dans des endroits déterminés où ils pouvaient être plus facilement surveillés, tantôt enfin, il limitait le temps pendant lequel il était loisible de jouer. Publications dans les rues par le crieur officiel, affiches sous le Tilleul et dans les auberges, règlements envoyés dans chaque maison, mercuriales aux joueurs intempérants, appels aux bons sentiments de la population, amendes, confiscations des enjeux, tous les moyens furent mis en œuvre et l'abondance des ordonnances prouve, à elle seule, combien la lutte était difficile et souvent inefficace.

Ces restrictions sont celles dont usent encore les législations modernes. Nous nous attarderons plutôt à décrire quelques mesures qui ne sont plus en cours, aujourd'hui.

Le jeu pouvait être complètement interdit à certaines catégories d'individus, défense qui serait difficilement tolérée dans notre ère de démocratie, où tous les citoyens sont égaux devant la loi. Ainsi, dès le quinzième siècle, les bourreaux, à Fribourg, durent s'abstenir de jouer. La mesure avait été appliquée, d'abord, en 1405, à Pierre Andelot, qui, paraît-il, mettait jusqu'à sa livrée officielle en gages. En 1439, l'assemblée des Deux-Cents étendit la défense à tous les exécuteurs des hautes-œuvres.

Les sautiers et les messagers du gouvernement étaient, eux aussi, privés de tous jeux d'argent. Au XV<sup>me</sup> siècle cependant, l'avoyer et les conseillers avaient le pouvoir de lever momentanément la défense en faveur d'un employé qui en faisait la demande; dès 1555, le jeu ne fut accordé aux sautiers et aux messagers que lorsqu'ils devaient servir de partenaires aux membres du Conseil, qu'ils ac-

compagnaient dans leurs voyages ou dans leurs ambassades.

En février 1437, les jeux de toutes sortes furent interdits aux paysans de la seigneurie de Fribourg. La mesure, qui était trop rigoureuse, fut modérée au mois de mai et l'on concéda aux habitants de la campagne tous les jeux d'adresse, arbalète, boules, etc. En 1589, un mandat souverain interdit aux sujets des bailliages, sous peine d'une amende de dix florins, « les danses et chansons prophanes en rondeaux, yvrongnerie et beveries extraordinaires, jeux de cartes, dez et autres, hors l'exercice honneste du corps ». En 1717, nouvelle défense qui ne laissait même plus aux paysans la faculté de jouer leur écot, à l'auberge. Ne plaignons pas trop les pauvres campagnards, victimes de la sollicitude exigeante du gouvernement. Les mandats de Leurs Excellences de Fribourg ne les retenaient pas éloignés des tables de jeu. Nous savons, par exemple, qu'on jouait beaucoup à Planfayon, au dix-septième siècle. Parmi les passionnés du jeu, dont les registres notariaux nous ont gardé les noms, il n'y avait pas mal d'habitants des Anciennes Terres et des bailliages.

Des interdictions individuelles n'étaient prononcées que rarement par le Conseil de Fribourg. En 1405, ce fut le cas, déjà mentionné, de Pierre Andelot ; en 1580, celui de Pierre Weber ; en 1581, celui du forgeron Jacob Vuarat, de Hans Rosat, de Bené, de Joseph Mennli et de Rodolphe Roth ; en 1582, celui de Daniel von der Weid. En 1771, le caporal Hayoz, son fils et deux de leurs partenaires durent s'abstenir de jouer, les trois jours de la bénichon, la veille, le jour et le lendemain de toutes les foires.

Mais pour guérir un joueur de son vice, il y a peut-être mieux que les défenses officielles, que son amour de l'indépendance cherchera toujours à éluder. La renonciation à tout jeu d'argent et de hasard peut être librement consentie par lui ; elle peut aussi lui être imposée par sa famille, par des amis ou des tiers qui y ont intérêt. Au quatorzième et au quinzième siècle, quand on avait amené un joueur à prendre de bonnes résolutions, on le traînait devant un notaire. Là, il promettait, en présence de deux témoins, de s'abstenir de tout jeu d'argent, pendant un temps déter-

miné et il s'imposait une pénalité en cas de défaillance. On rencontre dans les registres notariaux de Fribourg de nombreuses promesses de ce genre ; j'en ai compté 7 en 1396, 14 en 1397, 9 en 1398, 6 en 1400, 11 en 1401, etc. Il y avait donc, chaque année, à Fribourg, des joueurs qui s'amendaient.

La promesse du joueur était rarement simple ; il la solennisait presque toujours en prêtant serment, la main posée sur les saints évangiles. Une infraction à sa promesse lui valait tout d'abord la qualification de parjure avec les peines qui y étaient attachées. Le parjure pouvait être, nous dit un texte de 1389, traité comme un malfaiteur et inscrit au livre noir de la ville de Fribourg. La pénalité qu'il consentait à payer aux tiers qui étaient les bénéficiaires de sa promesse — habituellement des parents, des amis, des patrons ou des compagnons de métier — était variable ; elle allait d'une livre à cent livres. Certains joueurs cotaient leurs défaillances très haut ; ils pouvaient perdre le droit d'exercer leur métier, leur part à l'héritage paternel, leur maison, leur atelier, voire même tous leurs biens. Un boulanger, Benoit de Nidau, qui séjournait à Fribourg, se résignait, en 1401, à l'amputation d'une oreille, en cas de transgression. Or, la perte d'une oreille était, au moyen âge, plus qu'une opération douloureuse ; c'était un signe d'infamie.

Les joueurs n'avaient pas souvent, devant le notaire, les motifs qui les poussaient à faire le sacrifice de leur passion. Il y avait, en premier lieu, parmi eux, des hommes accablés de dettes, acculés à la faillite. Ce fut le cas, par exemple, du tailleur Petermann Reyner. En 1458, il reconnaissait avoir perdu au jeu de dés — à l'instigation du diable naturellement — presque tout son avoir, si bien qu'il ne lui restait plus qu'à prendre le chemin de l'exil. Soutenu dans son épreuve par des parents et des amis qui surent lui inspirer l'horreur de son vice, il résolut, dit-il, de regagner par sa diligence et une bonne administration tout ce qu'il avait perdu. Il jura donc de ne plus jouer à l'argent, sauf à risquer son écot dans la corporation des tailleurs.

La promesse de ne plus jouer était souvent exigée d'un débiteur par le créancier, par la caution ou par les co-débi-

teurs. Le tisserand Pierre Flugisen, en 1397, devait 4 livres lausannoises au charpentier Guillaume de Balterswil ; il lui promit de ne plus risquer d'argent au jeu pendant l'espace de cinq ans. Clewin de Lutiswil faisait la même promesse, pour le terme d'un an, à Jean Helt, de Niedermonten, qui lui avait servi de caution envers un de ses voisins. Le meunier Ulli Pantzhart, de Fribourg, sa femme et six autres débiteurs solidaires devaient, en 1389, 13 livres 10 sols au forgeron Pierre Smeltzisen ; cette somme devait être payée en plusieurs échéances, échelonnées sur un espace de deux ans. Ulli Pantzhart jura à ses co-débiteurs de ne risquer au jeu ni une obole ni une maille, tant que la dette totale n'aurait pas été remboursée. Il était probablement le seul joueur de la bande. Lorsque tous les débiteurs solidaires étaient des habitués des cartes, ils échangeaient des promesses mutuelles. Trois tanneurs, Humbert de la Devena — nom prédestiné — Jean Rolie et Ulli Beninger avaient acheté pour 12 livres de drap. Ils résolurent de s'abstenir, pendant 6 ans, de tout jeu autre que celui des boules ; le premier des trois débiteurs qui manquerait à sa promesse devait assumer à lui seul le paiement de la dette collective.

Les patrons qui engageaient des ouvriers ou des domestiques stipulaient souvent, par contrat, que le jeu d'argent leur était interdit, tant qu'ils seraient à leur service. Le fabricant de faux Hugo Lutis exigea, en 1398, de deux compagnons de Lindau, Kuntzi Riser et Ulli Gans, la promesse de ne jamais mettre en jeu plus de deux sols lausannois, sous peine de se voir retenir, par leur maître, la plus grande partie de leur salaire. Hensli et Nicolas Velga invitèrent, en 1402, leur domestique André Vischer, qui était originaire de la Hongrie, à renoncer solennellement aux jeux d'argent.

Même dans les contrats de mariage, le futur époux se résignait parfois, à la demande d'un beau-père ou d'une belle-mère austère, à abandonner le jeu. En 1404, Guillaume Techtermann avait promis à son cousin de renoncer au jeu pendant deux ans ; pour obtenir, en 1409, la main et la dot de Christine Koler, il dut jurer à son beau-père de ne plus user d'enjeux supérieurs à cinq sols, tant que vi-

vraient sa femme et leurs futurs enfants. Par contrat de mariage aussi, Ulli Bulo, le tanneur, consentait à perdre tous ses biens s'il exposait au jeu de dés plus que quelques mesures de vin. La transgression de son serment aurait pour conséquence le transfert de sa fortune à sa femme qui ne la lui rendrait que quand elle jugerait opportun de pardonner.

Une mère, qui savait allier la prudence à la générosité, Isabelle Lalaman, veuve de Fritz de Austria, abandonna à sa fille, par donation entre vifs, la maison qu'elle possédait près de l'hôpital. Elle se réserva le droit d'y habiter avec sa fille et le mari de celle-ci, Clewi Chambre. Pour mieux assurer la paix de ses vieux jours, elle exigea que son gendre ne jouerait plus pendant dix ans.

Les minutaires notariaux nous laissent dans l'ignorance sur l'efficacité de ces promesses arrachées aux joueurs. On a dit qu'il était impossible de guérir ceux qui ont pris goût aux jeux de hasard. Un premier gain leur a fait croire à leur étoile ; au vu d'un résultat heureux, les naïfs s'imaginent avoir découvert une méthode de gain infaillible. Lorsque les pertes surviennent, le joueur persévère dans l'espérance d'une victoire finale. Il est évident qu'aucune des mesures prises contre le danger des jeux n'est complètement efficace ; aucune n'est suffisante pour faire cesser les abus du jour au lendemain. En dépit des défenses officielles, des promesses faites à ses proches, le joueur restait toujours libre de ses actes : c'était à lui de choisir.

*Jeanne Niquille.*

---

# Le Pensionnat Saint-Charles

## A ROMONT

---

Depuis des siècles, Romont brandit vers le ciel la pointe de ses tours, telles les lourdes hallebardes des vieux Suisses. Depuis des siècles, sur le haut de sa colline, Romont à travers les meurtrières de son château féodal, monte la garde: sentinelle fidèle à la consigne reçue, le regard toujours fixé sur la plaine d'où peut venir l'ennemi, elle ressemble à quelque vieux soudard au parler rude et bref, bien plus qu'au gentilhomme pacifique et lettré, qui se confîne dans sa bibliothèque pour y étudier à loisir les bons auteurs et les vieux parchemins.

Et cependant, détrompez-vous, cher lecteur, ce Romont militaire et batailleur n'est plus qu'un poétique souvenir. Evoqué d'une façon si émouvante dans *Aliénor*, par M. René Morax, ou dans *le Fil du Temps*, par M. Paul Bondallaz, ce passé guerrier suffirait à lui seul à remplir de fierté le cœur des Romontois. Mais, à la ville toute bruyante du cliquetis des armes et des cris des assauts, a succédé la ville plus calme des études.

Tout au haut de la cité, entre la Tour du Château et la Tour à Boyer, se tient le Pensionnat St-Charles, tel un clerc paisible entre deux seigneurs armés de pied en cap. Et ce n'est pas le moindre charme de cette maison d'études que ce voisinage guerrier. Au jeune élève qui vient en classe la serviette sous le bras, les vieux chevaliers semblent parler tout bas et lui transmettre les fortes leçons du passé: leçons de foi et de patriotisme.

### HISTOIRE

Dès le milieu du 18<sup>me</sup> siècle, il existait au-dessus des classes primaires une école supérieure dite Ecole Latine. Des membres du clergé enseignaient le latin à quelques élèves, mais cette école n'était ni reconnue ni rétribuée

par la ville. Au début, l'œuvre n'avait pas une marche bien régulière. Elle ne devint prospère que sous le chanoine Nicolas Lhoste, de Porrentruy, ancien religieux Prémontré de Bellelay (Jura). Ce prêtre, savant et zélé, chassé de son couvent par la Révolution, était venu chercher un refuge sur le sol fribourgeois. Il dirigea pendant quelques années



Un coin du vieux Romont, où se trouve le pensionnat.

un pensionnat à Cugy, puis il vint à Romont, vers 1805. Professeur et organiste, il recevait une rétribution de la commune, avant qu'il fit partie du clergé local. Tantôt seul, tantôt avec un autre prêtre, il enseigna pendant 40 ans. Ses élèves furent nombreux, ; plusieurs s'illustrèrent plus tard dans les rangs du clergé ou de la magistrature. Il mourut à Romont, le 13 novembre 1849. Le digne vieillard miné par le travail et les infirmités, avait déjà dû abandonner l'enseignement en 1845.

Nous sera-t-il permis de rendre hommage à ce modeste religieux, digne descendant de ces moines d'Occident, dont on ne dira jamais assez le rôle bienfaisant dans le domaine de l'instruction ? Les savants ouvrages de Montalembert,

de Kurth, etc., nous relatent tout au long le travail des moines dans d'autres pays. Il nous est agréable de souligner que, chez nous aussi, ce sont des moines qui furent les initiateurs et les promoteurs de l'instruction secondaire.

Après 1845, les leçons de latin furent continuées par M. le chanoine Jean Gardin, de Genève.

Puis arriva une époque très agitée pour Romont: l'école se désorganisa et disparut bientôt, lorsque fut changé le personnel ecclésiastique de la paroisse.

Enfin, en 1859, l'autorité communale et l'Etat, comprenant l'utilité d'une institution solide et durable, établirent une école secondaire, d'entente avec l'Evêque du diocèse, Mgr Marilley. Elle s'ouvrit en novembre de la même année, sous la direction de M. le chanoine Pierre Nicolet nouvellement arrivé à Romont et avec la collaboration de M. le professeur François Genilloud. Après deux ans de fructueux essais ces deux maîtres, compétents et laborieux, toujours appuyés par l'autorité communale, purent faire sanctionner par le Conseil d'Etat l'organisation définitive et les statuts de l'Ecole secondaire, le 1<sup>er</sup> octobre 1861.

Nous n'avons pas connu personnellement M. Genilloud, mais plusieurs anciens élèves, prêtres maintenant, parlent de lui avec vénération et avec reconnaissance. Le seul souvenir que nous gardons de lui, c'est le beau monument élevé sur sa tombe au cimetière de notre paroisse.

L'intelligente organisation des premiers jours a été maintenue dans ses grandes lignes. Quelques modifications ne brisant pas le cadre y furent apportées par la Commission dans le cours des années, ensuite de circonstances ou par les lois ou arrêtés de l'autorité supérieure. C'est ainsi que le programme des études se plie avec autant d'élasticité que possible à celui du Collège St-Michel.

Cette adaptation permet à nos élèves de continuer avec succès leurs études dans les classes supérieures de notre collège cantonal. Et l'on peut dire, sans vanité, qu'ils y font assez bonne figure.

#### LA RATIÈRE

Quant au Pensionnat St-Charles, il ne fut ouvert que le 1<sup>er</sup> octobre 1884, dans la maison Joye, achetée par Mgr Mermillod, au nom de l'Evêché de Lausanne et Genève.

Le premier directeur en fut M. le chanoine Jean Dévaud, actuellement chapelain de Bossonnens.

Auparavant, la famille Joye, prenait déjà en pension quelques élèves de la campagne, premier début et combien modeste de ce qui devait plus tard devenir l'actuel Pensionnat St-Charles, dont les vastes locaux peuvent loger



L'ancien pensionnat dit : « La Ratière »  
actuellement disparu.

une soixantaine d'élèves. Nous avons entendu, avec émotion, évoquer ces temps lointains par un des rares survivants dans les rangs du clergé, M. l'abbé Margueron, révérend chapelain de Chénens.

Un nom devait bientôt rendre cette maison populaire parmi les anciens élèves : la Ratière. Ce nom, sorti de l'imagination caustique de quelque étudiant malicieux — et quel étudiant ne l'est pas à ses heures ? — devait tout d'abord exprimer en un raccourci plaisant les mille petits inconvénients d'un pensionnat improvisé dans une maison qui n'avait certes rien de très confortable. Mais cette ironie

n'était pas méchante : on prenait gaiement son parti, entre « Ratois », de tous ces imprévus plus ou moins pittoresques. Et bientôt autour de ce nom de « Ratière » se cristallisa tout l'attachement que l'on éprouvait pour cette demeure si hospitalière. Le chant de *La Ratière*, composé par M. l'abbé Jos. Bovet, ancien Raton lui-même, nous redit tout cela en quelques strophes pleines de malice et d'émotion discrète. Le bâtiment a maintenant disparu : le chant reste, lourd d'histoire et de souvenirs.

Le Pensionnat St-Charles, coula des jours plus ou moins paisibles, sous la conduite ferme et éclairée de M. le chanoine Repond, son deuxième directeur depuis l'année 1887. Prévoyant quelque agrandissement, ce prêtre zélé, d'entente avec l'Evêché, et en collaboration avec M. Castella, curé de Romont, achetait peu à peu les bâtiments et les terrains avoisinants.

### LE NOUVEAU PENSIONNAT

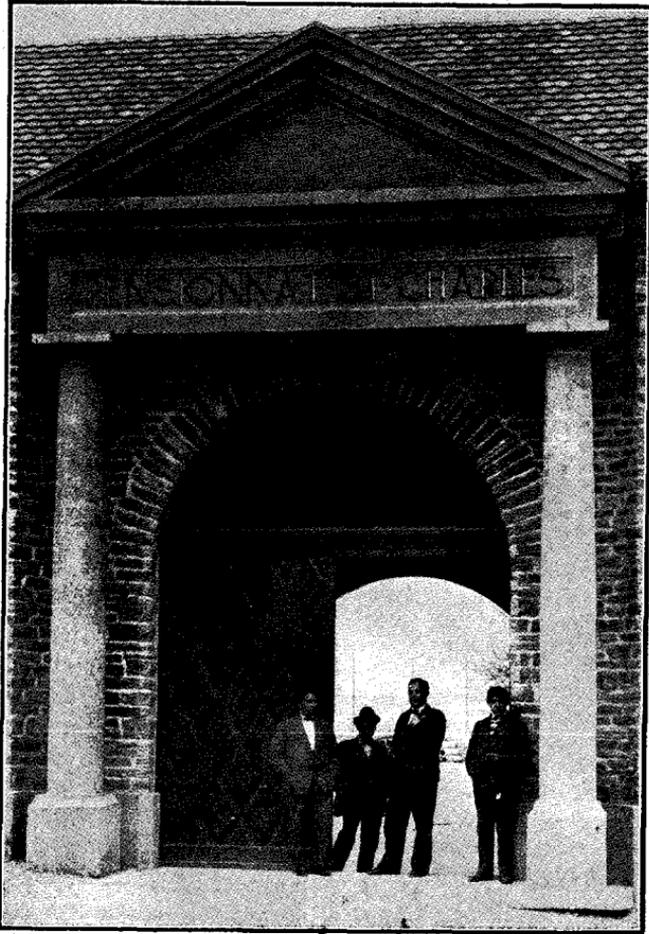
Enfin, après bien des péripéties, qu'on ne relit pas sans intérêt dans les procès-verbaux de la *Société St-Charles*, nouvellement fondée, Mgr Bovet put, en octobre 1913, inaugurer le pensionnat actuel, œuvre de M. Fernand Dumas architecte.

Hélas ! le soutien et le conseiller prudent de M. Repond, M. le rév. curé Castella n'était plus là. Dieu l'avait rappelé à Lui peu de jours avant cette fête, qui l'aurait tant réjoui.

Mais le mouvement était lancé, les bases financières de l'entreprise étaient solides, on pouvait regarder vers l'avenir avec confiance. En 1915, pour la 1<sup>re</sup> fois, on ouvrit simultanément les quatre classes littéraires, rêve depuis longtemps caressé. Le nombre des élèves s'accrut dans des proportions réjouissantes. En outre dans le choix des internes, on allait se montrer plus strict, s'acheminant peu à peu vers le but dernier de la Société St-Charles : favoriser le recrutement du clergé diocésain.

L'avenir s'annonçait donc favorable. Bientôt une chapelle et un bâtiment pour les salles de classe complèteraient l'œuvre si bien commencée.

1914 ! La guerre vint mettre un brusque arrêt à toute pensée de construction ultérieure. M. Repond lui-même



L'entrée du nouveau pensionnat.

ne devait pas jouir longtemps des délices de ce qu'il appelait avec une pointe de fierté, *Ralière la belle*. Cet homme, à l'énergie légendaire parmi ses élèves, était usé. Le profes-

sorat pour lui était un épuisement de tous les jours. Il faut avoir connu le tempérament si riche, le cœur d'or de M. Repond, pour deviner combien il a dû se dépenser durant sa longue carrière de professeur. Il ne se rendit du reste qu'à la dernière extrémité. Rien n'était tragique comme la lutte qu'il mena contre la maladie qui ne devait plus le quitter. Un jour vint enfin où il dut s'avouer vaincu et, le 19 mars 1916, cet homme infatigable se reposait pour toujours.

Une nouvelle période va s'ouvrir pour l'École secondaire et pour le Pensionnat St-Charles. Peu à peu, les anciens ont fait place à des forces plus jeunes: M. l'abbé Pasquier a succédé à M. Castella, comme curé de Romont et comme président de la Société St-Charles; M. Volery, qui avait si dignement succédé à M. Genilloud, avait lui-même été remplacé par M. Overney, professeur à l'école régionale de Cottens. Enfin, en 1916, M. Tissot, rév. curé de Vuisternens, est nommé directeur de l'École secondaire et du Pensionnat St-Charles, en remplacement de M. Repond.

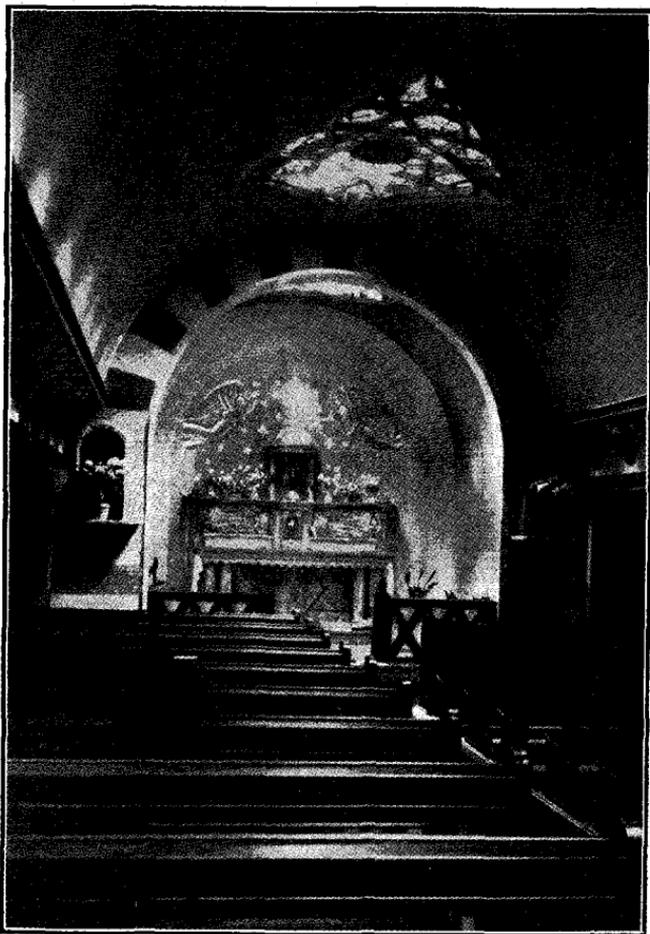
Le corps professoral est au complet, les programmes subissent une retouche qui apporte de notables améliorations, le règlement du Pensionnat est précisé sur bien des points, deux classes commerciales, réclamées depuis longtemps par la commune de Romont, sont inaugurées en 1918 et 1919. Entre temps, grâce à d'heureuses et habiles tractations, M. Tissot achète le *Cheval-Blanc* à des conditions très favorables.

Il n'y a plus qu'à attendre le signal qui ne saurait tarder. Au mois de mars 1927, commence la démolition du Cheval-Blanc, suivie du nivellement de tout le terrain avoisinant.

La Ratière subsiste seule, pressentant, elle aussi, une mort prochaine ! .

M. Fernand Dumas — on le devine — est chargé de mener à bonne fin ce qu'il avait si bien commencé. Quinze ans depuis lors ont passé depuis lors. Le jeune débutant de 1913 a construit les églises de Semsales et d'Echarlens. Il a obtenu les premiers prix dans maints concours, la presse lui a consacré plusieurs fois des articles très élogieux. Bref,

sa réputation d'artiste est solidement établie : l'entreprise est en des mains sûres.



Intérieur de la chapelle.

Peu à peu, lentement — trop lentement au gré de nos impatiences — mais sûrement, le préau, la cour, le gymnase et la chapelle viennent transformer la physionomie du quartier d'en haut et lui donner son visage définitif.

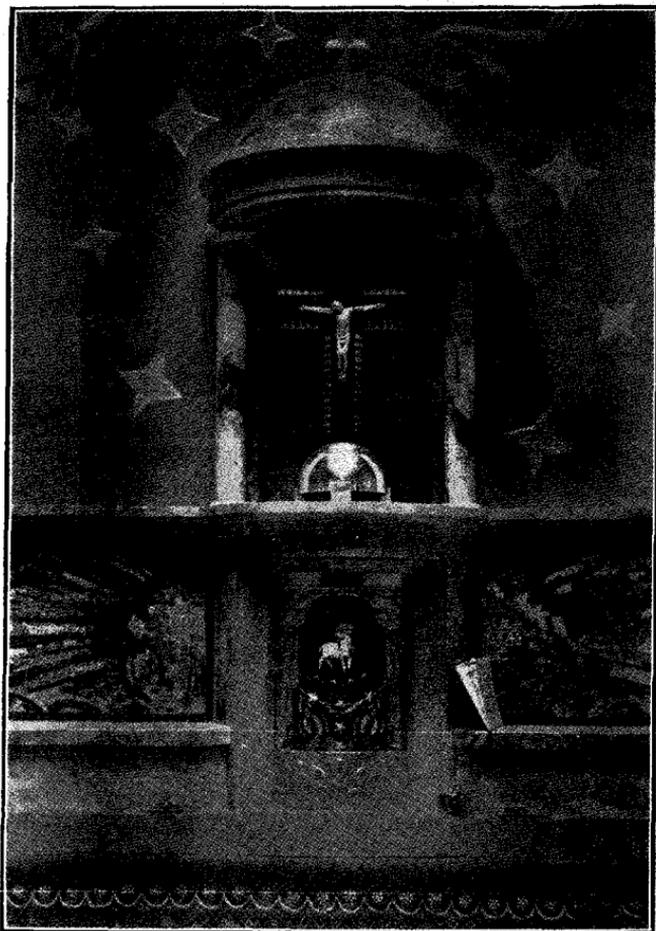
En octobre 1928, à la joie profonde des professeurs et des élèves, on prend possession des nouvelles salles de classe. Les heures passent vite dans ces locaux spacieux, d'où l'on jouit d'une vue splendide. Après les courses en ville et les stationnements dans les chambres enfumées de la vieille Ratière, la réalité nous semble un rêve trop beau. Ce rêve merveilleux reçoit son couronnement, lorsqu'en avril 1929, Mgr Besson vient bénir la chapelle enfin terminée !

Des plumes compétentes ont relevé la valeur artistique de cette chapelle. Mgr Besson lui-même n'a pas craint d'employer le mot de chef-d'œuvre. Tout invite à la piété et au recueillement, ou pour parler plus liturgiquement, tout dispose l'âme à faire un acte de foi en la présence réelle. On sent que c'est à cela qu'ont visé avant tout M. Dumas et ses collaborateurs, MM. Cingria et Faravel ; ils y ont parfaitement réussi, comme le prouve l'attitude exemplaire de nos élèves, dès qu'ils ont franchi le seuil de la chapelle. Encore une fois tout y est si beau : l'autel en marbre de Sienne, dont les reflets chatoyants prennent une intensité admirable sous la belle lumière du soleil qu'une « lanterne » lui verse à flots ; le tabernacle avec sa porte en émail peint, œuvre de M. Feuillat ; les magnifiques verrières losangées, qui perçant la voûte, répandent dans la nef des jaunes et des verts que seul M. Cingria, ce virtuose de la couleur, pouvait imaginer et réaliser ; la frise peinte par M. Faravel avec un fini et un choix de teintes d'une discrétion et d'un goût parfaits.

Ajoutez à cela une splendide harmonie de couleurs, sans la plus légère dissonance, un jeu de lumières naturelle ou électrique d'une richesse étonnante, des confessionnaux élégamment ouvragés avec, à la tribune, une balustrade d'un très bon effet décoratif, un chemin de croix enfin d'une sobriété de motif et de personnages impressionnante.

A ce plaisir des yeux, que rien ne heurte, que tout favorise, joignez le délice d'une acoustique excellente, qui fait rendre aux mélodies grégoriennes leur maximum de piété, surtout lorsqu'elles sont exécutées par les fraîches voix des soprani ou des alti.

Représentez-vous pour finir le célébrant revêtu des plus riches ornements liturgiques, chasubles gothiques, aubes



Le tabernacle du maître-autel.

finement brodées, et dites si elle ne se trouve pas réalisée, cette parole de Pie X: « Je veux que mes fidèles prient sur de la beauté. »

## CONCLUSION

Tel est St-Charles: deux bâtiments, l'internat et le gymnase en forment l'essentiel. Tous deux, flanqués d'une tour originale, ont leur architecture particulière, indiquant chez l'artiste — le mot est bien à sa place — un goût d'une rare qualité. Entre deux, une façade massive, austère, forme avec eux le contraste le plus frappant. Pour tout ornement, une porte monumentale qu'encadrent deux colonnes et un chapiteau de style grec.

A l'intérieur, un préau surmonté d'une magnifique terrasse, déroule ses arcades, au travers desquelles les levers de soleil apparaissent aussi beaux que dans certains ciels d'Italie.

Puis la cour s'étale, spacieuse à ravir. Bien des poètes nous l'envieraient pour sa situation idéale en face de la campagne glânoise, des Alpes de la Gruyère et du lointain Mont-Blanc, et aussi pour les angelus que nous envoient les paisibles clochers des villages voisins.

C'est dans ce décor prestigieux que se préparent les prêtres de demain.

*Maurice Routin.*

---

## Un portrait présumé de Chalamala, le bouffon de Pierre IV de Gruyère.



Il y a grande probabilité que l'intéressante effigie moyenâgeuse, reproduite en tête de ces lignes, représentant un bouffon de cour et taillée dans un bois de chêne très ancien par un artiste de la Renaissance, soit le vrai portrait du célèbre fol et renommé mime *Girardus dictus Chalamala* — comme il s'appelait — que le comte Pierre IV de Gruyère attacha à sa résidence féodale en qualité de ménestrel et de maître des joutes et joyeux ébattements, et qui illustra de ses facéties spirituelles et mordantes les fastes de la cour de Gruyère.

Ce précieux et rarissime portrait de prince des fols ou maître de *sotie*, sculpté probablement par un de ces artistes itinérants venus d'Italie qui traversaient, de château en château, le Valais et se dirigeant vers l'ouest, les pays de domination savoyarde, en quête de portraits à peindre de barons, de comtes ou de princes-évêques, destinés à compléter pour la postérité les galeries d'ancêtres, — a été trouvé, il y a plus d'un demi-siècle, en pays romand par l'érudit et savant collectionneur genevois Barthélemy Rey dont les trouvailles furent surtout d'origine régionale et qui explora particulièrement la vallée supérieure du Rhône, la Savoie, le pays de Vaud, les cantons de Fribourg et du Jura, avec une activité que couronnèrent les plus belles acquisitions de bois sculptés, de bannières, de chasubles en soie brochée et d'ornements d'églises.

On sait que le bouffon Chalamala vécut aux temps héroïques du comté de Gruyère, alors qu'attaqué par les Bernois et les Fribourgeois, le comte Perrod leur livrait

bataille dans le Simmenthal et aux alentours d'Everdes et que les vaillants Bras-de-fer et Clarembos, frappant d'estoc et de taille, mettaient hors de combat toute une troupe d'agresseurs qui voulaient forcer le passage de la forêt de Sauthau, près de la Tour-de-Trême, pour tenter l'assaut du château de Gruyère (1349).

En 1346, Chalamala, barde inspiré, avait chanté les hauts faits de Pierre IV, victorieux des Bernois, au banquet qui réunit ses hommes d'armes revenus, couverts de lauriers, de la fameuse journée de Laubeckstalden. Mais les jours sombres ne tardèrent pas à survenir et à troubler la sérénité du puissant Pierre IV, bailli de Vaud pour le comte de Savoie, et allié et parent du grand baron féodal valaisan de La Tour-Châtillon, contre lequel les montagnards révoltés devaient lever vingt ans plus tard la redoutable *mazze*, l'antique emblème dans le Haut-Valais, des vengeances populaires.

Les déboires de la guerre d'Everdes et la lutte contre Fribourg et Berne avaient amoncelé les points noirs à l'horizon du ciel gruyérien. De plus, la peste décimait les populations et Chalamala, déposant son bonnet de fol et sa marotte à grelots crut prudent d'écrire très chrétiennement son testament dont le texte original est conservé aux archives de l'église paroissiale de Gruyère.

Cet acte nous révèle par les donations dont il gratifie avant tous autres les confrères de sa corporation, que Chalamala tenait à Gruyère une véritable école de bouffons, remplissant l'office de joyeux fols ou d'amuseurs professionnels et que c'est dans ce groupe que nous avons à choisir et distinguer le maître des cérémonies de haute liesse dont le ciseau du sculpteur a reproduit les traits.

\* \* \*

Le premier confrère auquel songe Girard dans sa répartition des legs, c'est feu Blier, le bouffon des seigneurs d'Aarberg, dont il veut assurer le repos de l'âme par des messes qu'il demande à l'église de St-Théodule de Gruyère. A quel titre ? N'est-ce pas en reconnaissance des leçons de « gai savoir » qu'il reçut de lui soit au château de Gruyère, soit aux châteaux jumelés d'Arconciel et d'Illens où

résidait au milieu du 14<sup>me</sup> siècle, Pierre d'Aarberg, l'époux de Luquette de Gruyère (fille de Perrod), le chevalier pillard dont Fribourg et Berne durent réprimer par les armes les habitudes de brigandage.

Déjà à la fin du 13<sup>me</sup> siècle, Nicolas d'Englisberg, qui fut avoyer de Fribourg et seigneur d'Arconciel, avait épousé Agnès de Gruyère, sœur du comte Pierre IV, ce qui nous explique les relations de Chalamala et de Blier, le bouffon d'Aarberg, qui devait remplir ses fonctions de ménestrel et de bouffon aux châteaux d'Illens et d'Arconciel, un des centres importants de la vie féodale de ce temps, dont le seigneur, Pierre d'Aarberg, fut choisi par l'empereur Charles IV comme son représentant dans les négociations suscitées pour l'apaisement des troubles du Valais.

Chalamala avait d'ailleurs les relations les plus étendues dans la région fribourgeoise où il était fort connu, comme le prouve son testament qui distribue des dons à toutes les abbayes et confréries du pays d'Ogoz et jusqu'aux Cordeliers, Augustins et aux malades de l'hospice de Notre-Dame de Fribourg. Seigneur de la marotte et du rire, sa réputation était des mieux établies et si, un demi-siècle après sa mort, un imagier de passage pouvait être amené à retracer sa physionomie en creusant le chêne, c'est apparemment que toutes les mémoires en avaient gardé les traits et que des dessins en avaient fixé le pittoresque profil.

Comme un comte régnant, Chalamala avait désigné pour sa sépulture la chapelle de St-Nicolas en l'église paroissiale de Gruyère. Cette chapelle, restaurée en 1426 par le comte Antoine, prit alors le nom de chapelle de St-Antoine, et fut ornée d'un triptyque sur les volets duquel figurèrent comme donateurs le comte Antoine et la comtesse, agenouillés, vêtus de longs habits de pourpre doublés d'hermine.

Ces portraits — les seuls de la maison de Gruyère que l'on connaisse — et que Kuenlin nous décrit dans son *Dictionnaire*, — ont malheureusement disparu ou ont été détruits lors de l'incendie de l'église paroissiale de Gruyère en 1856.

On les a attribués au peintre Valléian de Prajouli (hameau du Pâquier). Cet artiste aurait-il, en restaurant l'autel, recouvert de couleur l'effigie du bouffon dont nous discutons ici. Il n'est guère à supposer que ce médaillon de bois sculpté ait pu occuper une place quelconque au-dessus de sa pierre tombale, près de l'autel dont la restauration fut ordonnée par le comte Antoine. Aucun indice ne permet de le croire. Tout ce que l'on peut inférer de l'examen du médaillon et du style donné au bonnet du bouffon qui n'est pas celui des bonnets à oreilles d'âne des vitraux suisses et des gravures allemandes de l'époque, c'est que l'artiste appelé à modeler les traits de ce bouffon se rattache par son style aux écoles de peintres et de sculpteurs du 15<sup>me</sup> siècle.

\* \* \*

S'il est permis de croire que cette effigie est celle du joyeux mime gruyérien, Girard dit Chalamala, c'est parce que sa notoriété et sa réputation dominent celles de tous les autres bouffons contemporains dont nous ne connaissons les noms et l'existence que par le testament de Chalamala et qui sont, après Blier, bouffon d'Aarberg, Gérard Jolviète, époux de Jordane, fille naturelle de Chalamala, et le frère de celui-ci *Michel Girardus, dictus Brischon ou Briszon*, que Chalamala institue son héritier universel.

Elève de Blier, son aîné, dont il garde un souvenir touchant, Chalamala paraît ainsi, par son testament, avoir lui-même fait école de « gai sçavoir » et dépensé avec ses élèves son activité de ménestrel et de chanteur de fabliaux entre les châteaux du pays d'Ogoz, des comtés de Gruyère et de Savoie, et les seigneuries détenues dans l'Oberland et le Valais par la puissante lignée des barons de La Tour-Châtillon de tragique mémoire.

Seul, il semble présider le groupe des mimes d'Ogoz et de Gruyère auxquels vont ses dons et ses hommages et, dont aucune chronique fribourgeoise et savoyarde n'a perpétué la mémoire parmi nous. C'est pourquoi le nom de Chalamala paraît s'imposer à la curieuse effigie qu'un collectionneur avisé a su retrouver dans un pays battu depuis longtemps par les antiquaires et dépouillé par eux,

comme les cantons romands et la Savoie, de presque tous leurs souvenirs d'art et d'histoire.

Il est évident que le groupe professionnel des bouffons de Gruyère s'est constitué conformément aux coutumes de l'Allemagne où les bouffons de métiers formaient au moyen âge des corporations ou collèges sous le titre ou vocable de *Schelmzunft*, expression équivalente de compagnies des bouffons ou de confrérie de *soties* ou de la *Mère Solle*, dénominations usitées en France au temps des premiers spectacles ou réjouissances populaires.

Il y avait même en certains pays des dynasties de bouffons, les jeux de la profession se transmettant de père en fils dans les familles et c'est à peu près le cas des bouffons de Gruyère, Blier, le maître de Chalamala, se trouvant probablement uni avec lui par des liens de parenté que dénonce le souci de veiller au salut de son âme de bouffon affirmé par le testateur dès les premières lignes de son testament olographe.

Une sorte de *Schelmzunft* s'était ainsi instituée à Gruyère. Elle était composée des membres de la famille Girard et de ce nom de *Schelmen* qui signifie *farceur* et *espègle* dans l'ancien idiome german, — comme l'a observé Hisely, — dérive le sobriquet de Chalamala, qui est devenu plus tard un patronyme de très longue hérédité dans une famille du canton.

\* \* \*

Une remarque encore que nous suggère le vieux portrait sculpté du bouffon de cour féodale trouvé en Suisse romande.

Ce Chalamala n'est point l'Esope de Planude ou le nain difforme et rachitique dont les propos caustiques égayaient les cours de France et d'Angleterre. Il dément la légende des triboulets tordus et clochards dont certaines villes avaient coutume d'entretenir la folle engeance pour les offrir au prince régnant et récréer les seigneurs et courtisans des maisons royales.

Notre Chalamala est un homme de haute taille et d'un physique bien ordonné, se ralliant à la série des fous de belle stature et d'agréable visage dont les anciens vitraux,

les vieilles estampes de la haute Allemagne et même les scènes macabres de nos danses des morts nous ont fixé le type qui n'a rien de pathologique.

C'est ainsi qu'on a eu tort d'appliquer à Chalamala, dans un de nos périodiques d'il y a 20 ans, les vers bien connus d'un poète français du 17<sup>me</sup> siècle :

*Chalamala fut unq fol de la leste escorné,  
Aussi saige à trente ans que le jour qu'il fut né,  
Petit front et gros yeulx, nez grand et taille à voste,  
Estomac plat et long, haulz dos à porter hoste,  
Chacun contre faisant, chanta, dansa, prêcha,  
Et de tout si plaisant qu'onc homme ne fascha.*

Ce joli portrait fut allègrement rimé par Jean Marot le père de Clément Marot, valet de chambre et historiographe de Louis XI. Il nous montre sous des traits précis le bouffon disgracieux et d'intelligence restreinte que fut le Triboulet dont Victor Hugo fit un héros presque cornélien.

Chalamala n'avait pas l'allure de ce fou hébété et micro-céphale que l'on dénomma Triboulet alors que de son patronyme il s'appelait Nicolas Ferrial et auquel divers auteurs prêtèrent plus d'esprit qu'il n'en avait.

Clerc très instruit, comme le prouve le testament subtil et précautionneux qu'il écrivit de sa main, le mime du comte Perrod faisait plutôt figure de noble et robuste bazochien sans courber un dos taillé en voûte et planté sur des jambes courtes et torses, comme en montrait deux siècles plus tard le moderne Triboulet de Louis XII et de François I<sup>er</sup>.

Ce fut un vrai prince de la *solie* spirituelle et un acteur méritant de la confrérie des baladins qui, pendant le moyen âge, représentait les *mystères*.

Et si le peuple de Gruyère en a gardé fidèlement la mémoire, si aucune légende n'en a pu faire un personnage de comédie grotesque, il faut croire que sa personnalité morale s'affirma avec trop d'autorité parmi ses contemporains pour que des railleries faciles et méchantes aient pu ternir sa bonne réputation.

Ce bouffon qui choisissait pour ses exécuteurs testamentaires « l'illustre et puissant seigneur Pierre comte et souverain de Gruyère », le « seigneur Anselme de Arano curé de Gruyère, et le noble Aymon de Wallier, notaire du seigneur comte » n'était assurément pas le bouffon banal des vieilles cours féodales, « aussi sage à trente ans que le jour qu'il fut né », dont la marotte soulignait du bruit de ses grelots des facéties grossières qui souvent bravaient l'honnêteté.

Ce fut une sorte de magistrature du bon sens aiguisé et de l'épigramme justifiée qu'il exerça. Et c'est à cette franche et loyale qualité de ses sarcasmes qu'il dut sa méprise et le grand renom qu'il sut acquérir par sa manière de châtier en riant les mœurs et les convoitises des puissants despotes de la féodalité.

*H. Flamans-Aebischer.*

Paris, ce 2 septembre 1929.

## Femmes et vote.

Qu'on le veuille ou non, la « question féministe » est posée. Il n'était pas nécessaire de beaucoup de psychologie pour se rendre compte que l'exposition de la Saffa, si brillante dans sa tenue et dans ses résultats, devait être non seulement une manifestation de l'action puissante et réjouissante de la femme dans les domaines les plus variés de la vie moderne, mais un dénombrement de tout ce qu'un comité d'initiative pourrait mettre sur pied lorsqu'il s'agirait de présenter au peuple suisse une initiative en faveur du suffrage féminin. Cette initiative est actuellement en cours et a été reçue avec des sorts divers dans différents milieux.

Qu'en pensent chez nous les premières intéressées, femmes et jeunes filles ? C'est à cette question que répond Mademoiselle Juliette Noth qui a suivi ce mouvement en Suisse et à l'étranger avec le plus grand intérêt. Mademoiselle Noth en gardant son franc-parler, a fait part de ses observations à la Société des anciennes élèves de l'Ecole cantonale supérieure de commerce à Fribourg, toujours soucieuse des grands problèmes qui touchent de près à l'économie nationale. La sympathie avec laquelle la thèse de Mademoiselle Noth a été accueillie montre que les « suffragettes » — si l'on ose encore se servir de ce terme ! — n'ont guère à attendre de l'appui des fribourgeoises.

Les Etrennes sont bien inspirées de prêter leur pages pour orienter leurs lecteurs sur une question que, bien à tort, on considère comme secondaire et sur laquelle il importe que chaque citoyen suisse se fasse une opinion.

D<sup>r</sup> Pierre Aeby.

« Les soussignés, hommes et femmes suisses, majeurs, persuadés qu'il est injuste, dans une démocratie, d'écarter les femmes des affaires publiques auxquelles elles peuvent apporter une utile participation

demandent à notre haute Assemblée fédérale d'introduire dans la Constitution fédérale une disposition reconnaissant aux femmes les droits politiques (électorat et éligibilité) aux mêmes conditions qu'aux hommes <sup>1</sup>. »

C'est là le texte d'une pétition qu'un comité d'initiative a présentée au Conseil fédéral, munie du chiffre imposant de 248 000 signatures, le 6 juin 1929.

« La question que pose au peuple suisse cette initiative est d'une importance plus grande qu'on ne paraît le croire, écrit le journal *L'Echo*. On en a discuté jusqu'à présent avec un brin d'humour et il semblait que l'on ne croyait pas devoir un jour résoudre la question. Aujourd'hui, la question est posée. Il faut répondre ! <sup>2</sup> »

Si l'on ouvre le dictionnaire au mot démocratie, on y trouve la définition suivante: « Gouvernement où le peuple exerce la souveraineté ». Le suffrage y apparaît donc tout naturellement comme un droit. Et, ajoute M. J. Barthélemy, dans son livre « Le Vote des Femmes » auquel je reviendrai souvent dans le cours de cette étude: « Le suffrage est moins un but qu'un instrument: il est l'arme qui sert, sinon aux individus, du moins aux classes d'individus, à défendre leurs intérêts. Chaque individu a donc droit à ce que la Constitution lui assure les moyens politiques de défense qui pourraient appartenir à ses semblables... Bref, si le vote est un moyen de défendre des intérêts et si les femmes ont des intérêts à défendre, il faudra en conclure que les femmes ont droit au vote <sup>3</sup>. »

Comme on le voit, les suffragistes font du vote féminin tout d'abord une question de justice: puisque dans la démocratie chaque individu doit avoir le droit de voter et que la femme est un individu, il faudra donc l'investir de ce droit. En théorie c'est parfait. Mais en pratique il y a indi-

<sup>1</sup> *Sillon Romand*, 14 XII 1928.

<sup>2</sup> *Echo*, 19 I 1929.

<sup>3</sup> Joseph Barthélemy, *Le vote des femmes*, p. 14.

vidu et individu. Il y a l'homme, il y a la femme et un examen un peu approfondi de la question révèle entre eux des différences foncières.

« Depuis les origines mêmes des sociétés une division naturelle du travail et des fonctions s'est établie, perpétuée et constamment accentuée entre les deux sexes. A l'homme sont échues la vie publique et les fonctions qui s'y rapportent; à la femme appartient la garde et le soin du foyer domestique et la tâche capitale de la première éducation des enfants <sup>1</sup>. » Cette division du travail que constate M. le professeur Esmein (Droit constitutionnel), est une *conséquence naturelle* de la différence d'aptitude des deux sexes. La femme a été créée pour être épouse et mère. De là l'orientation spéciale de ses facultés: sa force physique est surtout passive, c'est une force de résistance. Alors que chez l'homme cette force a besoin de s'extérioriser, en quelque sorte, — il lui faut une expansion — chez la femme elle se concentre. Celle-ci attache donc plus d'importance aux questions de détail que l'homme ne le ferait. « Tandis que la valeur d'un homme dépend de ses œuvres, la femme ne donne sa mesure que dans la vie sentimentale et ceux qui la jugeraient sans tenir compte de cette vie-là porteraient un faux jugement <sup>2</sup>. » L'homme décide avec sa raison, la femme avec ses sentiments. Et afin que ses sentiments ne l'égarerent pas, la nature l'a douée d'une intuition qui souvent la guide inconsciemment, intuition qui tient de l'ange, dit le Rd Père Claverie. Elle *sent* qu'elle doit faire telle chose et non telle autre, cela toutefois sans aucun caractère de fatalité, les passions ayant autant de prise sur l'intuition de la femme que sur la raison de l'homme. Même au point de vue purement intellectuel, leurs natures se différencient. Actuellement on reconnaît, il est vrai, que le *niveau moyen* est le même pour les deux sexes, l'ancienne infériorité ayant été comblée. Dans ce domaine du reste, on était, à mon avis, en présence d'un désavantage acquis et par conséquent non inhérent à la nature féminine. Cela est compréhensible, la femme ayant

---

<sup>1</sup> Joseph Bathélemy, *Le vote des femmes*, p. 90.

<sup>2</sup> Marguerite-Augustin Feraud, *La femme devant les Urnes*, p. 57.

été de tous temps tenue à l'écart de la culture intellectuelle et de la vie sociale, à part quelques exceptions cependant. Mais il est bien évident qu'on ne peut établir de parallèle sans ajouter immédiatement le correctif :

*« Et j'en sais même sur ce fait,  
Bon nombre d'hommes qui sont femmes <sup>1</sup>, »*

et vice-versa.

La femme n'est donc pas l'égale de l'homme : elle lui est différente. « Je n'admets entre eux, écrit M<sup>me</sup> Adam, que des équivalences complémentaires, les facultés de chacun, dans un mariage assorti, constituant la personne sociale parfaite <sup>2</sup> ». Dès lors, pourquoi vouloir établir l'égalité entre deux éléments différents d'un même tout, je le veux bien, entre les deux éléments de cette cellule de la société : la famille. Pour moi, je considère cette dernière dans son organisation, pardonnez-moi la comparaison, un peu comme une société en commandite. Voyez plutôt. Firme : famille une telle ; but : perpétuation de l'humanité ; un associé indéfiniment responsable : le chef de famille ; un associé à responsabilité limitée : la femme. A la signature commerciale engageant la société envers les tiers correspondra le bulletin de vote engageant le représentant de la famille, l'homme, envers la nation tout entière. Quoi d'illorique ? Est-ce qu'en passant une transaction avec une maison de commerce on s'en va demander à chaque associé : Etes-vous d'accord ?

Après tant de siècles, on a cru bon de s'apercevoir que la démocratie avait fait faillite en son principe en excluant les femmes de son gouvernement. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a à la base de cette institution une double loi : celui qui détient l'autorité a charge d'assurer la sécurité des gouvernés. Or, la qualité de « citoyen-roi » a été chèrement achetée par nos ancêtres et elle ne subsiste aujourd'hui encore qu'au prix d'une dépendance corporelle. « A cette barrière infranchissable il convient d'arrêter les partisans du vote féminin. Pas d'hésitation. Il leur faut violer

<sup>1</sup> Joseph Barthélemy, *Le vote des femmes*, p. 87.

<sup>2</sup> Joseph Barthélemy, *Le vote des femmes*, p. 130.

le principe fondamental de la démocratie en donnant gratuitement à la femme ce bulletin de vote pour lequel l'homme a enchaîné sa liberté physique, le renier en rompant, par une interprétation illégale de l'égalité, l'alliance des deux institutions fraternelles qui le constituent, ou bien aller jusqu'au bout dans la voie de l'égalité: la conscription des femmes. Les hommes ne peuvent se faire les répondants par les armes de la politique des citoyennes et partager avec elles un droit qui fait toute l'origine d'une obligation à laquelle elles seraient arbitrairement soustraites<sup>1</sup>. »

Mais aux mères de famille on dit: de quel droit l'opinion de l'homme prévaut-elle ? N'êtes-vous donc pas aussi capables de diriger votre famille ? Pourquoi n'auriez-vous rien à dire quant aux institutions publiques où vos enfants seront élevés, où ils vivront ? C'est vous qui donnez les soldats à la patrie et l'on prétendrait que vous ne participez pas à la défense nationale ? Injustice ! Peut-on dire d'un homme qui ne fait pas de service militaire qu'il n'a pas le droit de voter parce qu'il n'est pas soldat ? Il paye pour cette exemption un impôt spécial ; vous, vous payez « l'impôt du sang ».

Le siècle nouveau a vu surgir les grandes inventions qui ont bouleversé la vie économique. Les conditions d'existence ont évolué et cette évolution n'a pas laissé de modifier aussi la situation de la femme: « le travail féminin est sorti du foyer, la femme a dû le suivre »<sup>2</sup>. Puis avec la guerre on voit toutes les carrières s'ouvrir peu à peu pour elle. C'est que le sexe féminin se trouvant actuellement le plus fortement représenté, un grand nombre de femmes se trouvent dans l'obligation de demander leur subsistance à leur travail. Et elles sont nombreuses ces mères qui peinent pour donner à leurs enfants le pain que le travail du père ne fournit pas en suffisance. Elles sont nombreuses ces veuves qui doivent faire vivre leur famille dont elles sont le seul soutien. Elles sont légion celles qui doivent gagner leur vie.

A toutes ces travailleuses on vient dire: vous travaillez

<sup>1</sup> Marthe Borély, *L'appel aux Françaises*, p. 99.

<sup>2</sup> Joseph Barthélemy, *Le vote des femmes*, p. 36.

comme les hommes, vous accomplissez souvent les mêmes besognes qu'eux et vous gagnez moins. Injustice ! Vous payez des impôts que vous n'avez pas consentis. Injustice ! Et à toutes ces femmes, comme l'a fait M. Paul Deschanel dans un discours prononcé à la Sorbonne en 1918, on lance un appel : « Des problèmes vitaux se posent, Mesdames, que vous nous aiderez à résoudre, l'alcoolisme, la dépopulation et l'exode des campagnes vers les villes <sup>1</sup> ». A cela on pourrait ajouter la question de l'assistance publique avec les innombrables points d'interrogation qu'elle pose, mœurs, protection de l'enfance, etc., etc.

Si vous le voulez bien, avant de passer à ces différentes questions, nous allons faire un peu de géographie. Je reprends le journal *L'Echo* et je lis : « Si l'on prend la carte de l'Europe et que l'on noircisse la surface des pays qui n'ont pas encore accordé aux femmes l'électorat, on constatera que tout le midi du continent est noir. Cela fait une grande tache au gré des féministes. De tous les pays latins, la Belgique seule est féministe.

« Le suffrage féminin existe dans tous les pays sauf le Portugal, l'Espagne, la France, la Suisse, l'Italie, la Yougoslavie, l'Albanie, la Grèce, la Bulgarie et la Turquie. En Roumanie, les femmes sont électrices sans être éligibles. En Norvège, en 1916, des femmes sont entrées au Conseil des Ministres. En Finlande, le suffrage féminin existe déjà depuis 1907. En Belgique, les femmes ont l'électorat et l'éligibilité aux fonctions municipales. Au Portugal, le Sénat a accordé aux femmes l'électorat restreint. La Chambre n'a pas ratifié cette décision. En Italie, la Chambre a voté en 1920 le droit électoral des femmes. Le Sénat n'a pas discuté cette loi. On sait que M. Mussolini a introduit l'électorat féminin en matière municipale. En France, en 1906 déjà, la commission du suffrage universel avait demandé l'électorat et l'éligibilité pour les femmes. Ce n'est que le 20 mai 1919 que la Chambre accorda aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes. Le Sénat rejeta le projet en novembre 1922...

---

<sup>1</sup> Marthe Borély, *L'appel aux Françaises*, p. 89.

« Ajoutons que dans divers cantons suisses, St-Gall entre autres, les femmes sont électrices et éligibles aux tribunaux professionnels <sup>1</sup>. »

Une chose ressort nettement de cet exposé : les pays de race latine ont, à part la Belgique — les Wallons seuls sont d'origine latine — et l'Italie, résisté unanimement à l'emprise suffragiste. Pourquoi le féminisme a-t-il réussi ailleurs et pas là ? Est-ce un simple effet du hasard ? Je ne le crois pas. Chaque race possède ses caractéristiques intellectuelles aussi bien que physiques et quoique les idées-souches aient été, au cours des siècles, différemment influencées dans les divers pays constituant une même race, on retrouve dans les descendants actuels une certaine similitude de conception, effet certain de l'atavisme. Ainsi, les Latins ont auréolé la femme tout en la maintenant dans un état, on peut dire constant, d'infériorité politique. — la Chevalerie en est une des meilleures manifestations —. Il y a bien eu au moyen âge, surtout dans les premiers siècles, des femmes qui ont joué un rôle politique, administratif et même judiciaire important. On cite une certaine comtesse de Carcassonne, Adélaïde, qui, en 1002, rend la justice, son mari étant en pèlerinage à Rome. En 1315, Mahaut comtesse d'Artois, pairresse de France, siège avec les pairs. M<sup>me</sup> de Sévigné siège aux Etats de Bretagne <sup>2</sup>. Plus près de nous, il y a le règne de la Reine Berthe. Mais il faut bien se rappeler que les droits étaient alors attachés à la terre et non pas aux personnes. Par conséquent seules des femmes nobles pouvaient en assumer la charge ou le privilège, à défaut de l'homme.

Il y a donc un féminisme particulier à chaque peuple et, remarque M<sup>lle</sup> Borély, « même pour l'Angleterre si près de nous, il n'y a aucune assimilation possible. Là, les femmes semblent avoir de tous temps joui, au point de vue politique, d'une considération spéciale. La règle générale, non atténuée comme en France par la loi salique, a permis, à plusieurs reprises, aux femmes de faire preuve de leurs capacités : Elisabeth et Victoria furent de grandes reines <sup>3</sup> ».

<sup>1</sup> *Echo*, 19 janvier 1929.

<sup>2</sup> Joseph Barthélemy, *Le vote des femmes*, p. 115-6.

<sup>3</sup> Joseph Barthélemy, *Le vote des femmes*, p. 217.

Peut-être même la position géographique de ce pays, qui a déterminé son hégémonie commerciale, a-t-elle profité à la cause suffragiste. Car « l'Angleterre est le premier grand Etat souverain à avoir réalisé l'égalité politique des sexes... Par contre, la Suède est le premier pays du monde à avoir donné aux femmes une part de suffrage en dehors des matières scolaires. Il n'est pas étonnant de voir le pays de sainte Brigitte jouer ainsi le rôle de précurseur: cette sainte est considérée par les féministes comme ayant déjà revendiqué au 14<sup>me</sup> siècle les droits de la femme<sup>1</sup> ».

On le voit, la question n'est pas neuve. Mais, dit encore M<sup>lle</sup> Borély: « On n'a pas à juger le féminisme étranger. Que la Danoise, la Finlandaise, l'Islandaise ou l'Australienne aient des droits politiques ou même l'égalité politique, s'il leur plaît. Il nous suffit de nous défendre de leur prosélytisme<sup>2</sup>. » Les pays latins opposent au féminisme « simplement la claire volonté d'une civilisation qui ne veut pas mourir...

« Il faut que l'égalitarisme ait un étrange pouvoir mystique pour qu'on n'aperçoive pas des faits aussi fulgurants. Que le féminisme soit mondial cela implique-t-il qu'une nécessité uniforme et impérieuse le distribue également, fatalement, sur toute la planète. Ce serait de la théologie ! Les causes qui le produisent aux pôles les plus extrêmes du globe sont les plus variées et souvent les plus contraires. Tel pays manque d'hommes, tel autre de femmes ; ici la jeunesse de la race, l'absence de traditions, la vie sociale à ses débuts ; là, l'excès de civilisation, la vieillesse et les nécessités matérielles qui l'accompagnent ; démocratie, aristocratie, le féminisme s'accommode de tout, se nourrit des causes les plus opposées, tenant de ces contradictions mêmes un petit air de fatalité qui en impose à ceux qui ne perçoivent que les apparences.

« Nombreux sont les hommes qui prêtent aujourd'hui aux femmes le pouvoir miraculeux de solutionner un certain nombre de problèmes jusque-là insolubles et de guérir le pays de quelques maladies sociales dont ils se déclarent

---

<sup>1</sup> Joseph Barthélemy, *Le vote des femmes*, p. 202.

<sup>2</sup> Marthe Borély, *L'appel aux Françaises*, p. 59.

les docteurs incompetents. Une telle confiance ne peut manquer d'honorer celles qui en sont l'objet. Cependant quelle que soit la hauteur dont elle leur arrive, elle les oblige à condamner le régime ou les hommes qui avouent officiellement l'impuissance de l'homme... Si bien organisée que soit une société, elle a ses points faibles, ses maladies organiques ou passagères. Le rôle du politique devrait être de les guérir sans bouleverser son économie générale<sup>1</sup>. » Le vote féminin serait-il cette panacée ?

« Les femmes sont les ennemies les plus acharnées de ce destructeur de la famille et de la race qu'est l'alcool, donc elles doivent voter<sup>2</sup> ». C'est là la prétention que l'on fait le plus facilement accepter. Seulement, bien des mesures antialcooliques ont été prises par des Etats non féministes. « C'est sans le vote des femmes que les Suisses ont adopté le monopole de l'alcool et au référendum du 15 juin 1908 ont voté l'interdiction de l'absinthe par une imposante majorité de 103 000 voix sur 380 000 votants. Ce sont les hommes de la Belgique seuls qui ont interdit la fabrication, la vente et l'importation de l'absinthe<sup>3</sup> ». Si l'on en croit M<sup>lle</sup> Borély, ce serait plutôt « vers une généralisation de l'alcoolisme aux deux sexes que l'on irait actuellement avec le féminisme : rien que l'émancipation des femmes, dit-elle, avait eu pour conséquence une propension très accentuée pour le vin et même pour les boissons alcooliques. A mesure que la vie de société et de famille perdait de son importance, les femmes, vivant de moins en moins chez elles, prenaient les nouvelles habitudes que ce changement d'existence leur imposait. Et, ajoute-t-elle, déjà bien des journalistes s'égaient du parfait naturel avec lequel l'ouvrière d'usine, la wattwoman va prendre son « apéro ». Au plaisir de montrer son indépendance en adoptant des mœurs viriles, s'ajoute le besoin du poison réparateur, du stimulant plus nécessaire à elle dont l'effort dépasse trop souvent les possibilités physiques<sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> Marthe Borély, *L'appel aux Françaises*, p. 52, 64, 89, 90.

<sup>2</sup> Joseph Barthélemy, *Le vote des femmes*, p. 577-8.

<sup>3</sup> Joseph Barthélemy, *Le vote des femmes*, p. 577-8.

<sup>4</sup> Marthe Borély, *L'appel aux Françaises*, p. 92.

Peut-on pratiquement déterminer l'influence du vote des femmes sur ces questions ? Voici ce qu'en dit M. Barthélemy et ses renseignements ne seront pas suspects puisqu'il est un suffragiste : « Prenez les prophéties optimistes des partisans du suffrage, opérez une réduction de 95 % et vous serez tout proche de la vérité... Et encore lorsque l'on affirme la réalisation du 5 % des avantages promis est-il prudent de réserver des chances toujours possibles d'erreur ! Dans les lois des pays féministes, la main de l'électrice nous a parue révélée par des dispositions caractéristiques contre les vices masculins : jeu, alcool, tabac, débauche, odieux égoïsme du mâle. La collaboration de la femme à ces précautions de défense sociale, qui sont en même temps pour elle des mesures de protection, n'est pas douteuse. Mais si la femme n'y avait pas collaboré, ces réformes n'auraient-elles pas été réalisées ? Le problème est infiniment délicat.

« La mentalité scandinave se caractérise par une sorte d'exaltation intellectuelle et morale qui précipite tout de suite vers l'absolu. Une idée paraît juste, elle prend tout de suite une forme impérieuse... L'alcool fait mal ; nous allons mettre en branle tout l'appareil des lois ; nous le poursuivrons sous toutes ses formes. La mentalité anglo-saxonne est, elle aussi, assez facilement totaliste. Un principe en lui-même vrai la conduit parfois jusqu'à l'absurde : l'hygiène y devient de l'hygiénisme... Le moralisme, la tendance à faire sanctionner par l'Etat les règles de la morale privée va souvent de pair avec le féminisme, mais *n'est pas engendré par lui*. Ils se rangent côte à côte comme des conséquences de la mentalité spéciale d'un peuple.

« Voilà qui réduit singulièrement les résultats positifs dont le suffrage féminin puisse avec certitude revendiquer le mérite. C'est la leçon des faits, mais ce n'est pas toute leur leçon. S'ils enseignent qu'il ne faut pas trop espérer de l'émancipation des femmes, ils apprennent surtout qu'il n'y a rien à craindre »<sup>1</sup>. En effet, « en aucun pays, les électrices ne forment un parti de femmes contre les hommes... Si elles partagent, en général, les opinions politiques de

---

<sup>1</sup> Joseph Barthélemy, *Le vote des femmes*, p. 597-5.

leur mari, de leur père ou de leurs frères, elles se divisent comme eux entre les différents partis et ne changent par conséquent rien à leur équilibre. C'est ce qui arrive dans la grande majorité des cas <sup>1</sup>. » Comment pourrait-on demander à la grande masse des femmes qu'elles puissent se faire une opinion, ce que l'on ne peut même obtenir de la plupart des hommes !

« Mais il y a un travail électoral qui semble convenir aux femmes d'une façon particulière: c'est la propagande individuelle auprès des électeurs, le canvassing... Ainsi chaque parti anglais a une organisation féminine chargée, en temps ordinaire, de travailler par des réunions périodiques, par la distribution de brochures, par la préparation de meetings, à la propagande des idées conservatrices, radicales ou socialistes. Elles assurent aussi le racolage des électeurs. Des voitures et des automobiles circulent pour les amener au vote, et dans chacune il y a une femme. C'est là un travail payé — en Amérique — 5 dollars par jour <sup>2</sup>. » Inutile de dire qu'il est accompli par esprit de lucre.

On imagine aisément ce que peut être la corruptibilité électorale dans un pareil système. Car « la corruptibilité n'est pas une disposition exclusivement masculine. La conscience féminine semblerait même plus vulnérable en ce que la corruption a, pour arriver jusqu'à elle, en outre de ses voies ordinaires, une admirable avenue: sa sensibilité <sup>3</sup> ».

Je ne parlerai pas de l'influence de la politique sur les femmes parce que, là aussi, elle varie suivant les races, les pays et surtout les individus. Ici le vote deviendra « le tout et la fin de leur vie <sup>4</sup> », tel en Finlande; ailleurs elles s'en désintéresseront. Ainsi, « parmi les femmes de l'Etat de New-York qui pourraient voter pour les élections scolaires, moins de 2% usent de leur droit <sup>5</sup>. » Les féministes ne manquent pas de vous assurer que la politique a amélioré

<sup>1</sup> Joseph Barthélemy, *Le vote des femmes*, p. 489.

<sup>2</sup> Joseph Barthélemy, *Le vote des femmes*, 235-467.

<sup>3</sup> Marthe Borély, *L'appel aux Françaises*, p. 90.

<sup>4</sup> Joseph Barthélemy, *Le vote des femmes*, p. 509-186.

<sup>5</sup> Joseph Barthélemy, *Le vote des femmes*, p. 509-186.

la femme, les antisuffragistes le contraire, toutes avec la plus grande sincérité d'ailleurs, car s'il y a des preuves pour il y en a autant contre.

Résumons :

Le vote n'est pas une question de justice. La femme est différente de l'homme, elle ne peut donc revendiquer l'égalité politique en se basant sur le principe démocratique. Quant au prétendu « impôt du sang » il semblerait plutôt que c'est là sa raison d'être, son tribut à la Vie, sa contribution à la Famille et à la Société bien avant que de l'être à la défense nationale. C'est la raison pour laquelle l'homme lui doit aide et protection.

Le vote n'est également pas une question d'intérêt. Les réformes utiles attribuées à l'influence des femmes ont été aussi introduites dans les pays antisuffragistes. Le secret du vote rend toute investigation dans ce domaine extrêmement difficile. Du reste, les questions telles que celles de la différence des salaires ou de l'imposition des femmes sont des questions distinctes du vote. Elles ne sont, comme lui, qu'une des faces de l'immense problème social.

Le suffrage n'est pas non plus, chez nous, une question de mentalité. Alors quoi ? Est-ce donc que l'homme a tant démerité ? S'il est vrai que la moralité baisse, la femme n'en est-elle pas responsable autant et peut-être même plus que lui. Il y a une autre cause. Un vent humanitaire venant des régions utopiques où se sont forgées toutes les révolutions a soufflé sur le pays murmurant à tous : égalité. Car il ne faut pas s'y tromper, suffragisme et socialisme viennent, chez nous, de la même source. Sur les demandes d'adhésion à la pétition que je citais en commençant cette étude, qui ont été adressées à 35 partis et groupements politiques suisses, un seul a répondu affirmativement : le parti socialiste <sup>1</sup>. » Mais le principe égalitaire n'a encore supprimé aucune hiérarchie sociale. Il y a toujours des chefs et des maîtres. Le seul résultat positif de ce dangereux dogme a été de scier les liens sociaux qui enchaînent les hommes aux hommes par le respect et l'idée du devoir <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Sillon Romand*, 14 XII 1928.

<sup>2</sup> *Marthe Borély, L'appel aux Françaises*, p. 42.

La brusque progression de la vie moderne, plus encore que la guerre dont elle est née, a pour un temps désemparé l'humanité. De nouveaux problèmes se sont posés et nous en sommes actuellement, comme un médecin cherche le remède qu'il convient d'appliquer à une maladie inconnue, à faire des essais. Une réforme s'impose, certes, mais j'ai la conviction que le suffrage féminin dépasserait le but à atteindre. Il accorderait à l'individu une préséance sur la famille qui ne serait pas sans danger pour celle-ci. C'est dans cet ordre d'idées que l'Union féminine civique et sociale de France a adressé au Président du Conseil une lettre ouverte où elle plaide en faveur du vote familial et où elle déclare : « Le suffrage familial consoliderait la force et l'unité de notre nation. Il perfectionnerait notre régime démocratique faussé par un suffrage qui se dit universel et qui méconnaît ce groupement essentiel, cette assise fondamentale de la société qu'est la famille. Certes, le suffrage féminin en amenant l'apport des préoccupations féminines à la moralité, l'hygiène, la protection de la maternité et de l'enfance, comblerait quelques lacunes de notre mode actuel de vote. Mais accordé seul, il ne donnerait pas à la famille l'influence qu'elle doit avoir dans la vie publique. Nous, femmes françaises, estimons que le point de départ de toutes réformes efficaces est la restauration de l'ordre familial, dont la ruine entraînerait finalement celle de l'Etat. Cette restauration s'accomplira le jour où la famille participera à la direction des affaires publiques <sup>1</sup> ».

Non, la femme n'a pas encore conquis dans la société la place qui lui revient. A qui la faute ? Et cette place-là déterminée non seulement par la morale naturelle, mais par le simple bon sens, ce ne sera ni le bulletin de vote, ni la politique qui la lui donneront. Vous revendiquez le suffrage pour lutter contre le mal. Ne savez-vous donc pas que les lois n'y changent pas grand'chose ? Est-ce qu'en Amérique l'alcoolisme a diminué parce qu'une loi est venue interdire la fabrication, l'importation et la consommation de l'alcool ? Non. Ce fléau n'a fait que de changer de classe : jadis, il sévissait surtout parmi les ouvriers, aujourd'hui,

---

<sup>1</sup> *Echo*, 19 janvier 1929.

dans les carrières libérales<sup>1</sup>. C'est tout. Pour arriver à un résultat dans le domaine moral, il faut aller plus loin, il faut pénétrer jusqu'à la conscience individuelle. A la femme appartient cette tâche délicate, ce « canvassing ». Car « il existe un féminisme non suffragiste qui consiste dans l'utilisation intelligente des aptitudes de la femme<sup>2</sup> », et à ce point de vue-là, je suis, moi aussi, féministe.

A notre époque, où le matérialisme cherche à tout dominer, il faut que la femme prenne part à la lutte, mais non pas en concurrente de l'homme, en collaboratrice. Bien comprise, cette union sera, j'en suis certaine, le seul moyen efficace de combattre le désordre et l'anarchie qui nous menacent.

*Juliette Noth.*

---

<sup>1</sup> *Liberté*, 31 juillet 1929, « En Amérique sèche ».

<sup>2</sup> Joseph Barthélemy, *Le vote des femmes*, p. 530.

# **Le tir fédéral de Fribourg en 1829, et Fribourg au tir fédéral de Bellinzone en 1929.**

## **I. EN 1829.**

Il vaut la peine de rappeler le souvenir du tir fédéral, dénommé « tirage fédéral » que les sociétés de tir du canton donnèrent à Fribourg en 1829, soit du 22 au 27 juin, et cela pour plusieurs motifs. Tout d'abord, il y a lieu de faire ressortir le courage que manifestèrent nos prédécesseurs en assumant les responsabilités de l'organisation d'une manifestation de ce genre; d'autre part, il est intéressant de noter à ce point de vue-là la distance parcourue pendant un siècle et d'établir une rapide comparaison entre le tir fédéral de 1829 et celui de 1929.

Le tirage fédéral de Fribourg en 1829 était le quatrième de son espèce. Le premier avait eu lieu à Aarau à l'occasion de la fondation de la Société suisse des carabiniers; les suivants eurent lieu successivement à Bâle, en 1827 et à Genève en 1828. Cela ne veut pas dire qu'il n'y eut jamais en Suisse de grands tirs avant l'année 1824. Les fêtes de tir y furent toujours en honneur et prirent un plus grand développement avec l'apparition des armes à feu. Dans la liste de ces fêtes de tir le nom de Fribourg revient souvent, et l'on note par exemple qu'en 1426 la fête de tir dura 8 jours et, en 1441, 8 jours aussi. Mais les vrais tirs fédéraux datent de la fondation de la Société suisse des carabiniers (S.S.C.), et c'est elle qui depuis cette époque prit en mains la haute surveillance de ces manifestations nationales.

Il ne nous est pas possible d'énumérer ici et d'étudier en détail les causes qui provoquèrent la fondation de la S.S.C. et qui donnèrent aux tirs fédéraux de cette époque

leur cachet spécial. Cependant, il est utile de rappeler que cette fondation répondait à un besoin de l'époque, qu'elle avait un caractère nettement politique et que, par conséquent, les tirs fédéraux d'alors, la mentalité qui y présidait et les discours qui y furent prononcés devaient nécessairement refléter les opinions et les buts des dirigeants et des membres de cette société. Point n'est besoin de remémorer ici la période troublée et pénible que traversa notre patrie vers la fin du 18<sup>me</sup> et au début du 19<sup>me</sup> siècle. Le pays était le théâtre de dissensions intestines. Les oppositions cantonales ne pouvaient qu'être agréables aux États de la S<sup>te</sup> Alliance: ils les favorisaient même afin d'empêcher la Suisse de se donner un pouvoir central solide, mettant en pratique la devise « *divide ut imperes* ». Notre pays fut alors à deux doigts de l'abîme. Devant ce danger menaçant, tous les citoyens qui avaient hérité des vertus de leurs ancêtres éprouvèrent le besoin de réagir contre ces influences néfastes et cherchèrent à rendre à leur pays sa liberté et son indépendance. De canton à canton, ils recherchèrent ce qui pouvait les rapprocher spirituellement et provoquer une union plus intime des patries cantonales dans le sein de la Confédération.

C'est alors que, successivement, on vit se fonder quelques-unes de ces grandes associations nationales qui réussirent à rétablir la concorde et la confiance dans le pays et qui n'ont pas cessé, jusqu'à ce jour, d'exercer leur influence salutaire. Parmi elles, il faut citer la Société des étudiants de Zofingue, la Société helvétique, la Société des sciences naturelles et surtout la Société suisse des carabiniers qui apportait dans son programme un élément nouveau, celui de la défense nationale.

On sait combien sommaire était alors l'organisation de la défense nationale. C'est pourquoi les « grands tirages fédéraux », comme on appelait au début les tirs fédéraux, devaient nécessairement, dans l'esprit de leurs organisateurs, contribuer à resserrer l'union entre les vrais patriotes et favoriser puissamment le développement de la défense nationale. Ces sentiments sont bien ceux que professaient les promoteurs du 1<sup>er</sup> tirage fédéral d'Aarau en 1824,

puisque dans leur appel aux cantons fédérés, ils disaient textuellement :

... Le nom de « Confédéré » reprend de nouveau sa pleine signification. D'un bout à l'autre du pays, les citoyens ont soif de paix, d'union et de concorde ; ils veulent le salut de la Patrie et désirent la voir de nouveau grande et forte, aimée et respectée. Ce sont ces idées qui ont inspiré la société de tir d'Aarau et qui l'ont amenée à proposer l'organisation d'un Tirage fédéral.

La presse de cette époque était réduite à sa plus simple expression. Ainsi Fribourg n'avait qu'une *Feuille d'avis*, et les villes plus importantes, comme Zurich, Genève et Lausanne ne publiaient que de modestes journaux bi-hebdomadaires. Du reste, cette presse n'était pas libre, elle était placée sous le contrôle fédéral. C'est pourquoi les patriotes indépendants, n'arrivant pas à parler au peuple, profitèrent de la naissance de ces sociétés patriotes pour exprimer devant des assemblées enthousiastes les sentiments dont débordaient leurs cœurs et pour semer dans la population la bonne semence patriotique. C'est pourquoi aussi la tribune de nos tirs fédéraux donna rapidement à ces mêmes hommes épris de liberté et de concorde l'occasion de développer leurs théories et leur programme, et c'est pour cela que cette tribune rassembla autour d'elle de si nombreux auditeurs. Ces discours furent souvent l'occasion de disputes violentes, et les orateurs ne manquèrent pas de critiquer vivement les faits et gestes du pouvoir central.

Le développement énorme pris par la presse, les fréquentes assemblées des partis politiques ont enlevé aux Tirs fédéraux de nos jours leur caractère de politique et de polémique acerbe. Les discours des tirs fédéraux, qu'à tort on a souvent cherché à ridiculiser, ne sont plus dirigés contre la politique du gouvernement fédéral. Ils n'en ont pas moins une allure et une importance politique, de politique nationale, puisque tous tendent à « resserrer toujours plus les liens qui unissent les Suisses les uns aux autres, à augmenter la force de la patrie par l'union des citoyens et à contribuer au progrès et au perfectionnement de l'art du tir d'une importance si grande pour la défense

de la Confédération» selon le programme que s'étaient déjà tracé les fondateurs de la S.S.C.

Le dernier tir fédéral de Bellinzona a revêtu, plus que ses devanciers, une grande importance politique par le fait que, malgré la distance, les autorités fédérales civiles et militaires ainsi que les Confédérés de tous les cantons s'y rendirent en très grand nombre pour témoigner leur amitié et leur confiance aux patriotes du Tessin à un moment où des énergumènes étrangers cherchaient à jeter le trouble au sein de ces populations si foncièrement suisses.

### *Préparatifs du Tirage fédéral de Fribourg en 1829.*

Après avoir étudié l'esprit, la mentalité qui présida aux tirs fédéraux de la première période, et par le fait même au « tirage fédéral » de Fribourg en 1829, voyons maintenant comment se firent les préparatifs de celui-ci.

Les archives cantonales ne sont pas bien riches en renseignements de ce genre. Cependant, et grâce à l'obligeance de M. G. Corpataux, nous avons pu obtenir certains détails renfermés dans les chemises du Conseil d'Etat de 1828-29 qui illustreront les démarches entreprises par les tireurs fribourgeois. Dans une requête du 7 mai 1828 adressée au haut Conseil d'Etat, la Société des tireurs de la ville de Fribourg, — requête portant « pour la Chambrette » les signatures du Schützenmeister en charge, Guillaume d'Affry et du secrétaire Stöcklin, requête visée par le Préfet de Fribourg, de Gottrau — sollicite l'autorisation d'organiser en 1829, à Fribourg, la réunion des tireurs fédéraux. Cette requête rappelle un incident survenu à ce moment-là et qui est en général peu connu. Lors du 1<sup>er</sup> tirage fédéral d'Aarau (1824) le comité central de la Société suisse des carabiniers avait offert à la société des tireurs de Fribourg la tenue du deuxième tirage fédéral en 1826. Mais pour plusieurs motifs, cette dernière société n'avait pu accepter cette offre, et c'est à Bâle qu'échut l'honneur de cette organisation. La société de Fribourg demanda par contre, au comité central de Bâle, la tenue du prochain tir fédéral pour 1828. Mais la société de Genève fit la même demande. « Cette concurrence mit le comité

central dans l'embarras et fit naître quelques petites tracasseries. Il fut décidé, de part et d'autre que, pour les applanir à l'amiable et dans le sens de l'institution, il serait tenu en septembre 1828 une conférence à Neuchâtel entre les députés du comité central de Bâle et des deux sociétés concurrentes. Elle eut effectivement lieu le 25 du dit mois. Il est touchant de rappeler la dignité, la franchise et les égards qui ont présidé à ces opérations. Les députés de Fribourg, après avoir revendiqué d'une manière honorable les droits de leurs commettants et ayant amené la décision au point de tirer au sort, ont spontanément cédé le pas à nos voisins de Genève. »

L'autorité exécutive fribourgeoise donna son consentement. En date du 17 septembre 1828, la même société de Fribourg s'adressait de nouveau au Conseil d'Etat, d'abord pour le remercier et pour lui présenter deux nouvelles requêtes.

La première de celles-ci tendait à obtenir l'autorisation d'organiser le tirage fédéral non plus en son nom, mais au nom des sociétés réunies du canton. Cette lettre nous apprend qu'au moment où les tireurs de la ville allaient présenter au comité central de la S.S.C. la demande du tir fédéral de 1829, plusieurs délégations de diverses sociétés de tir du canton émirent le vœu de se joindre à elle pour formuler cette demande en commun. Cela nous apprend que les tireurs fribourgeois s'en étaient allés nombreux et de tout le canton au tir fédéral de Genève de 1828, et le contexte de la lettre du haut Conseil d'Etat nous permet de croire que les sociétés représentées à Genève étaient les suivantes: Morat, Bulle, Dirlaret et Châtel-St-Denis, puisque c'est à la suite d'une séance tenue avec leurs délégués qu'un projet de convention fut signé en vue de l'organisation du tir fédéral de Fribourg de 1829. Cette convention prévoyait entre autres que la somme exposée au tirage serait de 10 000 francs, somme fournie par actions et par le montant des frais à faire.

Le second motif de la nouvelle démarche auprès du haut Conseil d'Etat avait trait à un agrandissement du local des cibles. La lettre annonçait que, grâce à une entente passée avec le propriétaire du terrain, M. de Reynold,

celui-ci permettait à la société exposante de s'étendre à droite et à gauche, pour tous les tirs, autant qu'il lui sera nécessaire, de faire les abattues de bois indispensables pour la vue des cibles, etc., moyennant que la société consente à rapprocher les murs des grandes cibles jusque sur la ligne des murs du tirage à bras franc. La société avait accepté ces conditions, mais par le fait disparaissait le tir effectué jusque-là avec les arquebuses dont on faisait usage pour les grandes cibles et dont la vétusté comportait des dangers. La société priait leurs Excellences d'accorder leur agrément à cette transaction.

Plus tard, soit le 18 décembre 1828, la même société, ou plutôt la Commission chargée d'organiser le tirage, adressait une nouvelle lettre à la même autorité. D'après les signatures, cette commission était présidée par *Gasser*, conseiller d'Etat. Dans cette lettre, les tireurs réclamaient, ou plutôt demandaient très respectueusement un secours « qui sera appliqué non pas à des préparatifs de luxe ou à de vaines superfluités : de tels abus sont proscrits dans ces réunions où préside l'antique simplicité suisse ; mais pour être consacré à la Cible fédérale et aux prix d'honneur. »

Une proposition écrite du Conseil des finances du 27 avril 1829, signée : Ph. Ræmy, trésorier président et Jos. Montenach, second secrétaire, adressée au Conseil d'Etat recommandait l'octroi, sans intérêt, d'un prêt de 6000 fr. Ce même conseil des finances, par lettre du 2 mai 1829, priait le tit. Conseil d'Etat « de vouloir consentir à ce que des ordres fussent donnés aux commis des péages et aux bureaux frontières de laisser passer librement les tireurs qui pourraient arriver pour le tirage en question, sans qu'ils fussent tenus à acquitter les droits de péage ni soumis à aucune visite pour les poudres qu'ils apporteraient avec eux ». Il est inutile d'insister sur l'importance historique des détails de cette lettre.

La question des logements des tireurs préoccupa les organisateurs du tir fédéral de Fribourg. En effet, le 1<sup>er</sup> juin 1829, C. Gendre, secrétaire du Conseil de guerre adressait un rapport au Conseil d'Etat lui transmettant une demande formulée par la société des tireurs de la ville de Fribourg — par le canal de M. l'inspecteur général —

de pouvoir utiliser à l'époque du tirage fédéral, les appartements disponibles de la caserne, ainsi que les lits. Le Conseil de guerre se déclarait incompetent.

Toutes les demandes adressées ainsi au Conseil d'Etat furent agréées par lui. Cela ressort du Manual du Conseil d'Etat et d'une lettre au même Conseil d'Etat, adressée par le président et le secrétaire du comité central de la Société suisse des carabiniers, qui lui exprimait leurs sentiments de reconnaissance et priaient en même temps les membres de ce Conseil d'honorer de leur présence les réunions qui auraient lieu du 22 au 27 juin.

Le Manual du Conseil d'Etat, séance du 7 I 1829, nous apprend en outre que les tireurs de Fribourg sollicitèrent de déroger à la règle existante et de pouvoir tirer le matin du jour de la St-Jean. Il nous apprend encore la décision de faire remettre de la part du gouvernement à la commission organisatrice la somme de huit cent francs pour être consacrée à la cible fédérale et aux dons d'honneur, et de mettre à sa disposition, hors des magasins de l'Etat, un quintal de poudre pour le service des boîtes.

A la demande de la Société de tir de Fribourg, le Conseil des finances l'exempta du timbre pour ses différentes affiches en vue du tir fédéral.

Par décision du 19 juin 1829 et à la requête de la « Société des tireurs fédéraux, le Conseil de guerre consent à ce que la musique militaire soit mise à leur disposition, mais à leurs frais, pendant la durée du tirage fédéral ».

Le comité central de la S.S.C. ayant adressé au Conseil d'Etat des cartes d'invitation pour les dînés (sic) de réunion qui auront lieu du 22 au 27 juin, le Conseil d'Etat, dans sa séance du 19 juin, ordonne le dépôt de ces cartes à la Chancellerie, où ses membres, qui voudront assister à ces fêtes, pourront en prendre et il charge en outre le Conseil de guerre de faire offrir de la part du gouvernement un vin d'honneur convenable et de crû suisse à l'un des dîners de la société. Comme le Conseil d'Etat n'avait pas fixé la quantité, le Conseil de guerre décide d'envoyer 200 bouteilles et charge M. Ph. de Gottrau de les acheter. Le Conseil accompagnera S.E. de Diesbach le jour où elle ira dîner. La facture des vins d'honneur s'éleva à fr. 118.—.

En vue des préparatifs du tirage fédéral, la Société des tireurs de la ville et la commission d'organisation de celui-ci adressèrent aussi plusieurs requêtes au Conseil municipal de Fribourg, comme en fait foi le protocole du Conseil de 1828-29. C'est ainsi que le Conseil donna avec grand plaisir son assentiment au désir exprimé par les tireurs de Fribourg, que « la réunion de la S.S.C. aye lieu en cette ville en 1829, réunion éminemment utile et patriotique ». C'est ainsi encore que, sur préavis de l'Edilité, le Conseil prêtera à la commission du tir 100 tisons de planches existant déjà sur place, 50 plantes de sapin équarries que l'Edilité fera couper au milieu de la forêt du Schönberg, ceci pour la confection des cibles et autres établissements nécessaires au tir, dont la valeur sera appliquée alors à la cible fédérale. Entre temps, la commission d'organisation changea d'idée et décida de couvrir la toiture du local du tir avec des tuiles et pria le Conseil communal de consentir à ce que l'Edilité lui fournisse environ 30 000 tuiles contre les planches qu'elle n'emploierait pas. Pour témoigner toute sa sympathie à l'entreprise du tirage fédéral, le Conseil communal autorisa la commission de l'Edilité à prêter les tuiles demandées, pour autant que cela sera possible sans détriment des besoins du public. (Prot. f<sup>o</sup> 98.)

Par une décision spéciale (f<sup>o</sup> 138), le Conseil communal autorise et invite la direction de la Police locale à faire allumer les réverbères de la ville pendant la semaine que durera le grand tirage fédéral. Ce même Conseil (f<sup>o</sup> 144) autorise l'Edilité à accéder à la demande de la commission du tirage de faire placer un tuyau à la fontaine que la ville possède sur le pré de la veuve Rossier pour faire arriver de l'eau à la maison du tirage pendant la durée du tir.

Pour témoigner sa gratitude, le comité central de la S.S.C. invite le 19 juin 1829 les membres du Conseil municipal à assister aux réunions de la société qui vont avoir lieu ici la semaine prochaine. Le Conseil résolut de répondre que cette invitation était reçue avec plaisir et il décida d'y envoyer 100 bouteilles de vin d'honneur (f<sup>o</sup> 165 et 166).

Parmi les dépenses incombant au Conseil communal à cause du Tirage fédéral, il est intéressant de mentionner

une somme de fr. 42 payée au chapelier Dupont pour les Tschakos des Exempts de Police (f<sup>o</sup> 174).

A part ces documents de caractère officiel, il n'existe, dans les diverses archives, que peu de renseignements sur les préparatifs, sur la marche et sur les résultats du Tirage fédéral de 1829.

Voici pourtant la circulaire qu'au commencement d'avril la commission chargée de l'organisation du tirage adressa aux sociétés des carabiniers suisses.

*Très honorés Messieurs,*

*Très chers Amis, Alliés et Confédérés,*

*Nous avons eu l'honneur de vous annoncer, par notre circulaire du 15 janvier écoulé que le grand tirage fédéral des carabiniers aura lieu cette année, dès le 22 au 27 juin, à Fribourg, et nous avons aujourd'hui le plaisir de vous en faire parvenir le plan et le règlement, qui ont obtenu la sanction des hautes autorités du canton, et du comité central de la Société suisse des carabiniers siégeant à Genève.*

*Trois fois déjà cette louable institution a réuni les amis de la Patrie qui s'exercent au noble art du tir ; trois fois elle a obtenu les heureux résultats qu'on en attendait, et trois capitales de la Suisse ont été témoins du spectacle agréable et touchant qu'offre une réunion bien organisée d'hommes se préparant, par leurs exercices, à la défense de leurs pays.*

*Le canton de Fribourg a désiré d'ouvrir le quatrième concours pour montrer le prix qu'il attache à tout ce qui peut resserrer le lien fédéral.*

*Très chers frères d'armes ! C'est avec un empressement tout fraternel que nous vous réitérons l'invitation de rendre, par votre présence, cette fête complète. Venez, vous serez tous les bienvenus, et vos honorables bannières recevront le salut de l'union qui caractérise les Suisses.*

*Recevez, très chers Messieurs, très chers amis, alliés et Confédérés, l'assurance de nos sentiments de bonne amitié et de haute considération.*

*Fribourg, le 15 avril 1829.*

Signé: Le président de la commission:  
de GASSER, conseiller d'Etat.

Le secrétaire, Jacques SAVARY.

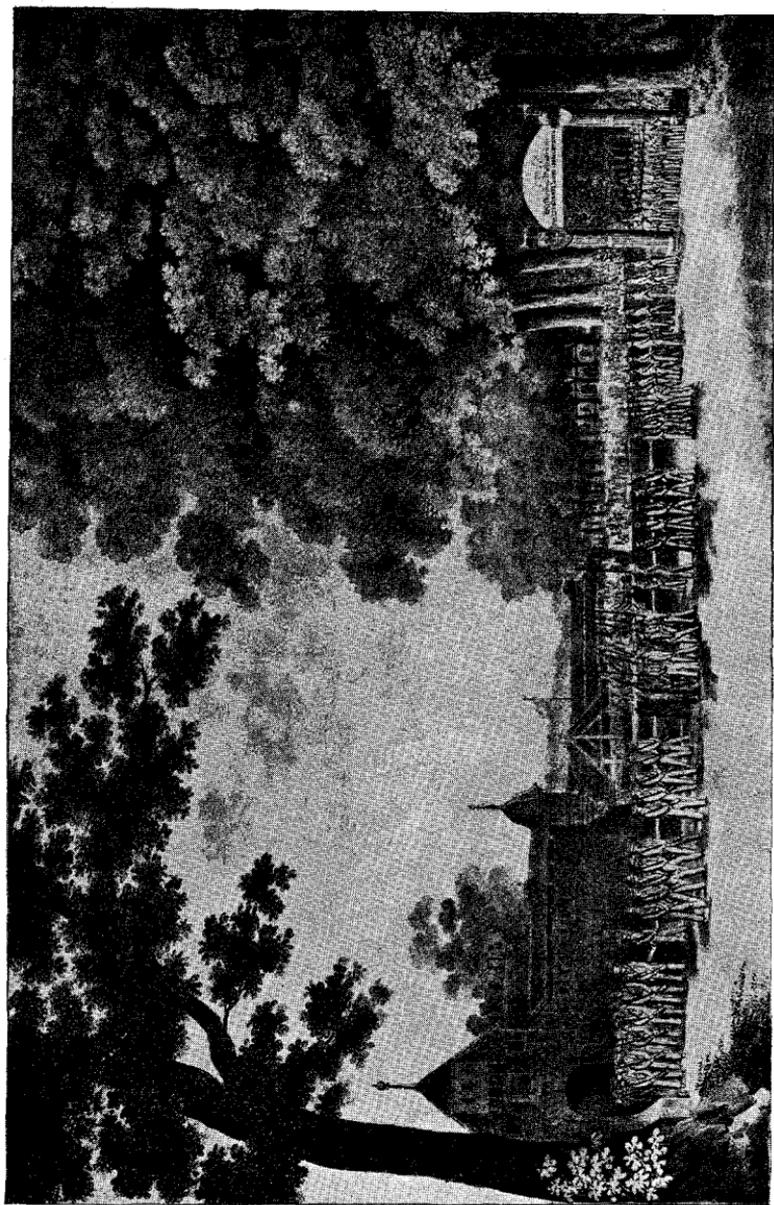
Le plan de tir ne différait guère de celui des trois premiers tirs fédéraux. Il comportait la « Cible fédérale » qui était de beaucoup la mieux dotée, quatre bonnes cibles, dénommées d'une manière bien primitive, cible bleue, blanche, jaune et rouge et la cible tournante. La dotation de ces différentes cibles s'élevait à fr. 12 850, dont fr. 2400 étaient affectés à la Cible fédérale. Il était prévu 80 prix fixes à la Cible fédérale, 86 à chacune des quatre bonnes cibles et 121 prix à la cible tournante. Parmi les dons d'honneur, il y a lieu d'accorder une mention spéciale — et cela constituait une innovation — quatre écus d'or de fr. 100, dons du Haut Conseil d'Etat et attribués comme prix d'honneur aux quatre bonnes cibles. Nous reviendrons sur ces écus d'or.

Le total des dons d'honneur et des prix s'éleva à fr. 21 000. Il avait été de fr. 14 000 à Genève, l'année précédente.

Enfin, le plan de tir comportait encore la remise de nombreuses primes de fr. 25 à 80, ainsi une offerte par la société de tir de Dirlaret, au montant de fr. 50, pour être répartie entre tous les tireurs qui « feront un N<sup>o</sup> à chacune des 5 bonnes cibles ». (Un seul tireur réussit cette performance, Albrecht Dünz, commerçant à Berne). Il y avait encore les primes journalières pour le 1<sup>er</sup> et le dernier N<sup>o</sup> de chaque demi-journée, pour le plus grand nombre de N<sup>os</sup> pour chaque journée et d'autres pour le plus grand nombre de N<sup>os</sup> dans les 6 jours de tir (M. Fr. Rüss, de Fribourg qui gagna plusieurs primes journalières s'attribua, avec 51 cartons, les fr. 80 destinés au tireur ayant fait en six jours le plus grand nombre de N<sup>os</sup>).

*L'emplacement du tirage* se trouvait sur les Grands-Places. Il était précédé à l'entrée de l'allée des maronniers, d'un arc de triomphe avec l'inscription: « Frères d'armes, soyez les bienvenus »! Le bâtiment des tireurs comprenait en même temps la salle des banquets et le pavillon des prix. Aux fenêtres flottaient la bannière fédérale et les bannières des sociétés de tir venues du dehors.

Le nombre des cibles était de 30, parmi lesquelles la Cible fédérale, fixée sur une estrade. Elles étaient situées



Arrivée du Tirage fédéral à Fribourg, en 1829,  
d'après une gravure conservée au Musée suisse des carabiniers, à Berne.  
Au second plan: La porte de Romont, la cantine de fête et l'auberge des Grand'Places.

de l'autre côté du ravin, à 540 pieds de Berne (environ 158 mètres).

*Participation.* Nous ne possédons aucun renseignement précis sur le nombre des participants à ce tirage fédéral. Nous connaissons, par contre, les noms de tous les bénéficiaires des prix aux différentes cibles, mais nous ignorons le nombre total des tireurs. Nous savons seulement que dans l'espace des six jours, il a été tiré 1288 Nos à la cible tournante. Le palmarès indique qu'il y eut 25 cibles tournantes.

Les tireurs vinrent surtout de la Suisse romande, des cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel. Les Bernois, qui sollicitaient l'honneur d'organiser le prochain tir fédéral, étaient venus assez nombreux. Puis vinrent les Lucernois, qui au début désiraient aussi revendiquer le même honneur, mais s'effacèrent ensuite devant leur puissant concurrent, ils arrivèrent montés sur trois chars à échelles. Ils avaient amené avec eux le vétéran Zimmermann pour lequel ils eurent beaucoup d'égards et de prévenances. On raconte qu'à leur départ ils faillirent être les victimes d'un gros ennui, car ils avaient oublié leur drapeau à l'hôtel, ce dont ils s'aperçurent peu après. La Suisse orientale ne fut que très peu représentée à Fribourg.

*Marche de la fête.* Ici aussi, la chronique est d'un lachisme navrant; elle parle simplement d'une bonne « réussite ». Il faut bien croire qu'il en fut ainsi, puisqu'en 1830 Jérémias Gotthelf pouvait écrire au sujet des (quatre) premiers tirs fédéraux: « La fête des tireurs suisses est non seulement le symbole de l'unité nationale, mais encore le signe manifeste de la fraternité helvétique ». D'autre part, le Dr Gross, qui avait accompagné à Fribourg les tireurs genevois, déclare que cette fête de tir a été « très brillante ». Nous tenons à reproduire ici les appréciations très élogieuses que publia à ce sujet la *Gazette de Lausanne* du 26 juin 1829:

*Les lettres que nous recevons de ceux de nos concitoyens qui se sont rendus au tir fédéral, à Fribourg, ne se lassent pas de nous dire l'accueil distingué qu'ils y ont reçu et l'empresse-*

*ment plein d'égards et d'obligeance dont ils sont l'objet chaque jour. La réunion est brillante et nombreuse, et chaque députation prend sa part à cette affectueuse hospitalité. Nous reviendrons sur cette réunion fédérale qu'agrandit l'amour de la patrie et que vient embellir l'amitié.*

Du 30 juin 1829:

*Notre dernier numéro annonçait, d'après des lettres particulières, l'accueil empressé que les Vaudois avaient reçu à Fribourg, pendant les journées consacrées au tir fédéral. Aujourd'hui, organe de la Société des Tireurs de Lausanne, nous nous empressons d'exprimer aux habitants de Fribourg toute la reconnaissance dont elle est pénétrée pour les égards pleins de générosité, de fraternité et d'obligeance dont sa députation a été l'objet. Nous pouvons leur dire que ce souvenir est dans tous les cœurs, et qu'il y restera impatient de se reproduire, si non avec le même succès, du moins avec les mêmes sentiments...*

*En général, les inspirations élevées de la patrie se sont réunies, dans ces journées, à celles du plaisir, et toutes les députations de la Suisse confondues dans un seul sentiment, se sont pluës à réaliser le vœu qu'exprimait un des toasts portés dans leurs banquets: L'amitié n'a point de frontières.*

*Voici encore un extrait d'une lettre de M. Eug. L'Huil-lier adressée récemment à la Tribune de Genève.*

*... Genève, l'année précédente, avait eu le privilège d'organiser le troisième tir fédéral, après la fondation de la Société fédérale des carabiniers, à Aarau en 1824, et ce fut donc aux Genevois que revint l'honneur de porter la bannière fédérale à Fribourg.*

*Les sociétés de tir de notre ville avaient désigné un certain nombre de carabiniers parmi les meilleurs, et on partit par une magnifique journée de juin, sur le bateau le « Guillaume-Tell », dont le nom prédestiné devait conduire nos tireurs au triomphe.*

*Arrivés à Ouchy, nos carabiniers étaient attendus par nos confédérés de Lausanne qui leur avaient réservé une chaleureuse réception et ils partirent ensemble pour Fribourg où ils étaient attendus par messieurs les syndics et les sociétés fribourgeoises. La fête fut des plus brillantes; un feu d'artifice fut tiré et des paroles d'une haute portée patriotique*

*furent échangées de part et d'autre dans les banquets officiels. Les Genevois se distinguèrent tout particulièrement au tir et MM. Romilly et L'Huilier furent les grands vainqueurs à la Cible fédérale, en se classant premier et troisième, suivis de près par quelques amis de Genève...*

Mais toute médaille a son revers, et le tirage fédéral de 1829, à côté du succès, devait connaître aussi les surprises de l'adversité. Les organisateurs eurent d'abord à déplorer deux accidents, dont l'un mortel, ce qui contrista un peu la gaieté générale. Ce fut d'abord le cibarre Wæber de Fribourg qui fut atteint par une balle. Le comité central décida de lui dépêcher quatre médecins et un prêtre et de faire le nécessaire pour son transport à l'hôpital. Son cas heureusement ne fut pas mortel. Par contre, le lendemain, soit le 26 juin, le même accident se produisit aux dépens du cibarre Gisy d'Aarau. Le comité central prit les mêmes mesures que pour Wæber. Son état fut grave d'emblée et Gisy expira le lendemain. L'enquête démontra que Gisy avait encouru une grosse responsabilité et qu'il était, lui-même, la seule et unique cause de son décès. Malgré tous les conseils et par bravade, il avait négligé toutes les mesures de prudence. Du reste, avant de mourir il reconnut sa culpabilité en disant: « Je meurs par ma propre faute. » Une collecte organisée pendant le tirage en faveur des héritiers de Gisy produisit la belle somme de 882 fr. Le comité central décida de verser de suite et à titre provisoire 400 fr. à la société de tir d'Aarau qui en userait à sa guise en faveur de la famille Gisy. En outre, et conformément au § 19 des statuts, il fut décidé de verser, aux frais de la Caisse centrale, une pension de fr. 80 en faveur de cette même famille. Cette somme fut ensuite portée à fr. 100.

Par décision de ce même comité, le marqueur Wæber reçut, sur le produit de la collecte, une somme de fr. 400. Les frais médicaux et pharmaceutiques furent mis à la charge de la caisse centrale. Enfin, il fut décidé de remettre au Dr Pugin un service en argent avec dédicace en témoignage de reconnaissance pour les soins dévoués qu'il prodigua pour le rétablissement du cibarre Wæber.

Ces accidents ne furent pas les seuls désagréments du tirage. Cependant, les autres sont de moindre importance. C'est ainsi que, selon Feierabend, quelques tireurs de la Suisse allemande se seraient plaints de n'avoir pas trouvé auprès des Fribourgeois la même diligence pour les bien recevoir et pour les héberger. Que penser de ce reproche ? Il contraste avec les autres déclarations citées plus haut. Quoi qu'on fasse, quel que soit le zèle déployé, il y a toujours eu et il y aura toujours des mécontents.

Il nous reste encore à mentionner, — toujours d'après Feierabend — que l'absence des représentants du sexe féminin aux fêtes du tirage fédéral produisit un gros désappointement. Les archives de l'Etat et de la commune, comme aussi les procès-verbaux de la Société de tir de la ville sont absolument muets sur l'origine et sur les motifs qui dictèrent aux autorités (?) une pareille restriction. Feierabend n'hésite pas à attribuer cette ordonnance aux Pères Jésuites du Collège St-Michel qui auraient « interdit à leurs belles pénitentes tout contact avec la gent dangereuse des tireurs et leur auraient prescrit de se tenir à l'écart de la place de tir ». Cette explication est simplement ridicule, et si l'interdiction a vraiment existé, l'absence de tout document à ce sujet ne permet pas d'en établir l'origine.

*Le palmarès.* C'est avec le « plan de tir » une des seules pièces comptables qui nous ait été transmise dans un état de parfaite conservation. Il contient tous les noms et prénoms, domiciles des bénéficiaires des prix, avec la valeur de chacun de ceux-ci, et, pour les cibles tournantes, le degré du carton exprimé en lignes (la ligne du pied de France, portant dix degrés). C'est ainsi qu'à la cible tournante le 1<sup>er</sup> rang est occupé par M. Repingon Louis, de Genève, avec un carton de 5 degrés et un prix de fr. 80, tandis que le degré du 120<sup>me</sup> et dernier prix est de 66 degrés. Devant chaque nom figure le n<sup>o</sup> du coup gagnant : toutes les cibles étaient au coup profond. Enfin si le palmarès est rédigé en langue allemande, les noms des tireurs suisses-allemands sont écrits en caractères gothiques, ceux des suisses-romands en caractères romains.

Les bénéficiaires des prix d'honneur à la Cible fédérale furent 1. Suter Leonz, à Hüneberg (Zoug), 2. Burnand P.-Alb. à Vulliens (Vaud), 3. L'Huillier Jean, à Genève, 4. Dutoit Gottlieb à Nidau. Le prix qui avait été décerné à M. L'Huillier était un splendide sucrier en argent ciselé, style empire, formé d'une vasque de vermeil, avec un couvercle surmonté d'une Minerve et portant cette inscription: « Prix d'honneur offert par les membres de la grande Société de Fribourg à l'occasion du *Tirage fédéral 1829* ». Tout autour une petite galerie supporte douze cuillers de vermeil. Cette pièce remarquable a figuré à l'exposition de l'art ancien à Genève, en 1896.

Les gagnants des bonnes cibles, bleue, blanche, jaune et rouge, furent respectivement: Murith Victor, à Gruyères, Jeannet Frédéric, au Locle, Bretton Jacques, à Avenches et Romilli Williams, à Genève. Chacun de ces quatre tireurs romands toucha un écu d'or de fr. 100 (fr. 144,93 de la monnaie actuelle), don du Haut Conseil d'Etat de Fribourg.

#### *Les médailles d'or du tirage fédéral de 1829.*

Le palmarès nous amène à parler maintenant des beaux souvenirs numismatiques de ce tir fédéral.

Le 28 mars 1829, le Conseil des finances du canton de Fribourg décidait, en vue du prochain tirage fédéral, la frappe de quatre médailles en or destinées à représenter les prix d'honneur de chacune des quatre bonnes cibles, bleue, blanche, jaune et rouge.

On se servit, pour la frappe, du coin du droit de l'écu neuf de 1813. On enleva simplement au burin, et après la frappe, le millésime 1813 sur chacune des quatre médailles. On peut voir parfaitement sur la médaille de notre musée cantonal, la trace des coups de burin.

*Description.* Avers: *Eidgenössisches Ehr-und Frey-Schiessen.* Dans le champ: *Ehrengabe 1829.* Revers: *Canton Freyburg.*

Ecu couronné de Fribourg, accosté de palmes et de lauriers. Poids: 43,9 gr. Module 0<sup>m</sup>, 043. C'est de l'or à 22 carats.

Les coins sont conservés au musée cantonal de Fribourg. C'est au tir fédéral de 1829 que l'on a frappé pour la première fois des médailles en or, comme prix.

Il existe de cette médaille, quelques essais en bronze, d'où le millésime 1813 n'a pas été enlevé, et quelques autres en plomb d'où le burin a fait disparaître le millésime. La médaille gagnée par M. Murith de Gruyères fut vendue par sa famille, pour le prix de fr. 1600 à un riche numismate de Zurich, le Dr Zeller-Werdmuller qui, à sa mort, légua sa collection au Musée national de Zurich. Nous ignorons l'origine de celle qui dépose dans notre musée cantonal. Elle lui a été vendue pour fr. 850, par M. Fritz Blatter, fonctionnaire postal à Berne, qui l'avait achetée de M. Alb. Steiger, antiquaire à St-Gall. Nous ignorons le sort des deux autres médailles. La médaille de notre musée présente une légère fêlure provenant probablement d'un coup de marteau trop violent.

*Résultat financier du Tirage fédéral.* Nous ne disposons que de quelques détails sur la comptabilité de cette entreprise. Il avait été institué un capital de garantie de fr. 10 000 divisé en 20 actions de fr. 500. Ces actions furent réparties entre les sociétés organisatrices; celle de Fribourg en reçut 8. Les frais furent couverts, entre autres, par le prélèvement de 1 batz, par franc ( $\frac{1}{10}$ ) sur les recettes et les prix (les prix de la Cible fédérale, les prix d'honneur des quatre bonnes cibles et les primes journalières exceptés).

La mise pour tirer aux quatre bonnes cibles était de fr. 16, celle aux cibles tournantes de 2 batz par coup.

Le résultat financier du Tirage fut favorable, mais nous ne savons pas à quel chiffre se monta le bénéfice. On lit simplement dans le procès-verbal de la séance de la Chambre de la Confrérie des tireurs de la ville du 28 mars 1830 « que M. Dupont a<sup>n</sup>. Schutzmeister, l'un des délégués de la Confrérie à la commission du tir fédéral, dépose la somme de fr. 1648 provenant de la part de la Confrérie aux bénéfices obtenus au tir fédéral, et il annonce que la confrérie recevra encore son dividende sur le solde de 500 et quelques francs qui sont encore dans la Caisse du dit tirage ».

*Comité central de la S.S.C. pour l'an 1829.* A cette époque le comité central était choisi dans la localité organisatrice du tir fédéral. C'est ainsi qu'en 1829 il était constitué de la manière suivante :

Président: Le Conseiller d'Etat de Griset de Forel.

Membres: Benoit Muller, inspecteur général des troupes cantonales, vice-président, Philippe Vonderweid d'Andlau, caissier, Chevalley, rentier, Charles Chatoney, notaire, N<sup>s</sup> d'Amman, greffier du Tribunal d'appel, Piller imprimeur du gouvernement, le cap. de Gottrau-Escuyer et Jacques Savary, nég., secrétaire. (M. Ch. Griset de Forel était avoyer en charge en 1847, au moment du Sonderbund. Il capitula le 14 novembre entre les mains du général Dufour au nom de l'Etat de Fribourg.)

*Assemblée générale de la S.S.C.* La société fédérale des carabiniers tint deux assemblées générales pendant le tirage fédéral de 1829, soit les 23 et 26 juin.

## II. CENT ANS APRÈS

### *Les Fribourgeois au Tir fédéral de 1929 à Bellinzone.*

Il ne saurait être question d'établir ici, une comparaison entre les tirs fédéraux de 1829 et de 1929. Ils diffèrent entre eux du tout au tout, sauf dans le but essentiel qu'ils poursuivent et qui n'a pas varié depuis 1824, scit le perfectionnement de l'art du tir en vue de la défense nationale et le développement des sentiments patriotiques.

Essayons pourtant de fixer ici en quelques lignes ce qui les différencie le plus. Il y a d'abord les armes et les munitions. Tous les développements réalisés par les tirs fédéraux n'ont été que la conséquence des progrès effectués dans le domaine de la fabrication des armes et des munitions. Alors que dans les concours de vitesse actuels, appelés concours de coupes, le tireur peut tirer en 8 minutes, avec des armes de précision et des armes à répétition, jusqu'à 60 balles qui toutes sont des petits chefs-d'œuvre, en 1829 nos grands-pères tiraient très lentement coup par coup, des balles qu'ils fabriquaient eux-mêmes et dont la qualité ballistique était inégale et faible.

Ces transformations successives dans l'armement et dans les munitions ont provoqué la grande extension prise par les tirs fédéraux et par les tirs en général. Il convient d'ajouter à ce facteur l'introduction des concours de sections, et nous avons ainsi toute l'explication de cette levée en masse des tireurs suisses et de leur engouement pour ces manifestations nationales. Bellinzone a réuni près de 40 000 tireurs, tandis qu'Aarau, mieux placée en avait vu accourir, en 1924, 55 000. Combien y en avait-il à Fribourg en 1829 ? Quelques centaines tout au plus. Les moyens de transport modernes ne sont pas étrangers à cette affluence. Le nombre des cibles varie maintenant de 250 à 300, alors qu'il n'y en avait que 30 à Fribourg. Le budget était alors bien modeste, les recettes n'atteignaient pas fr. 20 000 tandis qu'à Bellinzone elles approcheraient de 2½ millions. Les dons d'honneur, les constructions, les divertissements, etc., ont subi la même progression, etc.

Ce sont les *concours de sections* qui attirent à ces joutes nationales le plus grand nombre de tireurs. Le premier concours de sections eut lieu en 1881 au Tir fédéral de Fribourg. Depuis cette époque, ils ont pris toujours plus d'extension.

La société cantonale des Tireurs fribourgeois était inscrite au concours de sections de Bellinzone avec 22 sections et 621 tireurs. Il y a lieu d'ajouter quelques tireurs qui s'y rendirent isolément. Voici le nom des sections fribourgeoises inscrites avec chiffre des participants. Fribourg-Ville (45), Arconciel-Carabiniers (12), Broc (25), Bulle-Carabiniers (34), Châtel-St-Denis-Carabiniers (60), Fribourg-Militaire (28), Chiètres-Freischützen (22), La Roche-Carabiniers (27), Le Mouret (19), Morat (40), Prezvers-Siviriez (16), Romont-Carabiniers (28), Treyvaux-Mousquetaires (28), Vaulruz-Carabiniers (22), Charmey (30), Courlevon (22), Enney (17), Flamatt (42), Ried (37), Montilier (22), Schmitten (30), et Villarsiviriaux (15). Fribourg-Ville concourut en 1<sup>re</sup> catégorie (difficile), les 13 sections suivantes en 2<sup>me</sup> et les 8 dernières en 3<sup>me</sup> catégorie.

En tout, le concours comprenait, dans les trois catégories 1309 sections avec 34 850 participants.

Voici quelques résultats de ce concours. Fribourg-Ville se classe en 52<sup>me</sup> rang avec laurier et coupe moyenne. En 2<sup>me</sup> catégorie, Morat prend place au 40<sup>me</sup> rang avec laurier spécial et grande coupe. Les trois sociétés de Châtel-St-Denis (131<sup>me</sup> rang), de Vulruz (150<sup>me</sup>) et de Bulle (167<sup>me</sup>)



Tableau armorial du Tir fédéral de Bellinzona.

emportèrent un laurier avec coupe, tandis que Romont (267<sup>me</sup>) et Le Mouret (279<sup>me</sup>) recevaient une couronne de chêne. Enfin en troisième catégorie, Montilier (38<sup>me</sup>), obtient un laurier spécial et une grande coupe, Flamatt (92<sup>me</sup>) et Charmey (188<sup>me</sup>) enlèvent un laurier et une coupe, etc.

A 50 mètres, soit au tir au pistolet, il y eut aussi un concours de sections. Fribourg y prit part avec 20 de ses

tireurs et, en 2<sup>me</sup> catégorie, se classa au 23<sup>me</sup> rang avec une couronne de laurier et une coupe.

Il est encore d'autres concours collectifs aux tirs fédéraux dont les résultats peuvent intéresser les tireurs et les non tireurs. Ce sont le *match intercantonal à 300 et celui à 50 mètres*. Chaque canton, ou plutôt chaque société cantonale charge une équipe de ses tireurs de défendre dans ces tournois les couleurs de son canton. Ce choix se fait à la suite de plusieurs exercices d'élimination. Il s'en suit que seuls les meilleurs tireurs de chaque canton s'affrontent à l'occasion de ces concours. L'enjeu de ces joutes est la possession de coupes-challenge et l'honneur de figurer en bon rang au palmarès. Si certains cantons sont avantagés par l'abondance de leurs bons tireurs, il s'établit néanmoins une certaine compensation par le fait que le nombre des tireurs de chaque équipe est proportionné à l'effectif total de chaque société cantonale. Fribourg dut mettre en ligne à Bellinzona 6 matcheurs à 300 mètres (fusil) et 5 à 50 mètres (pistolet). Au match à 300 m. l'équipe fribourgeoise se classa en 12<sup>me</sup> rang avec une moyenne de 478 833. Comme au tir fédéral d'Aarau, en 1924, elle avait occupé le 19<sup>me</sup> rang avec une moyenne de 461 370, l'on peut être très satisfait des progrès réalisés par nos tireurs. Le match au pistolet a été moins favorable à nos couleurs, puisque notre équipe s'est classée 19<sup>me</sup> avec 455 400, tandis qu'à Aarau elle était 17<sup>me</sup> avec 458 920.

Ces matchs intercantonaux poursuivent encore un autre but, celui de développer les exercices de tir de match et d'initier les tireurs à ce genre de concours. Ils constituent une excellente école où viennent se préparer les matcheurs suisses appelés à représenter si brillamment notre pays dans les matchs internationaux, comme ceux de Stockholm, par exemple.

A côté des concours collectifs, les tirs fédéraux comprennent surtout des concours individuels. Le plus important de ceux-ci a pour but l'obtention de la *maîtrise fédérale*. Ce concours est ouvert à tous les tireurs, mais seuls les meilleurs ont quelque chance de décrocher le titre de maître-tireur. Cette distinction est la plus haute récompense à laquelle puisse aspirer un tireur suisse; elle constitue

en général la récompense de longs et persévérants efforts. Elle comporte la remise de la grande médaille d'honneur de la Société suisse des carabiniers, gravée au nom du bénéficiaire. C'est assez dire la valeur intrinsèque qu'elle renferme. A notre connaissance, elle n'avait été obtenue jusqu'ici que par un seul Fribourgeois, Louis Ruffieux à Fribourg, et cela en 1924 au tir fédéral d'Aarau. A Bellinzona quatre Fribourgeois ont obtenu cette haute distinc-



Le colonel Roger de Diesbâch  
prononce son discours devant le monument aux soldats tessinois.

tion. Ce sont, par ordre alphabétique: *Brillard André* à Albeuve, les deux frères *Eggerstwiler, Henri* et *Jean*, à St-Sylvestre et *Ruffieux Louis*, à Fribourg. Il importe de souligner le résultat de *Eggerstwiler Jean* qui, avec ses 513 points, se place au 14<sup>me</sup> rang de ce concours d'honneur, au milieu des premiers as suisses.

Parmi les manifestations patriotiques qui accompagnent et rehaussent l'éclat des tirs fédéraux, il en est une qui jouit d'une faveur spéciale, c'est l'organisation des journées cantonales. Les tireurs des cantons arrivent ensem-

ble, seuls ou groupés par régions, précédés de groupes costumés et de leurs fanfares et accompagnés de représentants des autorités cantonales et autres. Ils viennent prêter serment de fidélité et placer pour quelques jours leur drapeau cantonal sous l'égide de la bannière fédérale. Ces démonstrations ont un beau cachet national et patriotique et contribuent au succès général.

*La journée fribourgeoise* eut lieu le dimanche 21 juillet. Elle coïncida avec la journée neuchâteloise et elle a pleinement réussi. La veille, dans l'après-midi, un train spécial avait amené à Bellinzone un gros contingent de tireurs fribourgeois et neuchâtelois. Le dimanche matin à 10 h. un brillant cortège partait de la place de la gare par un temps magnifique. A sa tête marchait la *musique de Landwehr de Fribourg*. Derrière elle venaient les bannières cantonales fribourgeoises et neuchâteloises, suivies de deux tireurs, un armailli fribourgeois et un tireur neuchâtelois, portant une superbe couronne qui fut déposée un moment plus tard au pied du monument élevé à la mémoire des soldats tessinois morts pendant la mobilisation de 1914-18.

Le cortège comprenait ensuite le groupe des officiels et les représentants de nombreuses sociétés de tir avec leurs drapeaux. Un fort groupe de tireurs gruyériens étaient en costumes d'armaillis. Les musiques de Bellinzone et d'Ocogna fermaient la marche.

Devant le « monument aux soldats » le cortège fit halte, et le *colonel Roger de Diesbach*, commandant la 4<sup>me</sup> brigade d'infanterie, sortit des rangs pour apporter aux tireurs tessinois et à la population du Tessin les salutations et les félicitations des tireurs fribourgeois et neuchâtelois. Le colonel de Diesbach, dont la brigade est constituée par les régiments fribourgeois et neuchâtelois, avait cédé aux sollicitations des tireurs des deux cantons et avait bien voulu accepter d'être leur porte-parole au moment de leur arrivée au tir fédéral de Bellinzone. Son discours, d'allure martiale, produisit une profonde impression sur les assistants et sur tous ceux qui le lirent plus tard. Ce fut un brillant réquisitoire contre les menées antimilitaristes de quelques adeptes de Moscou.

Pendant que les présidents des deux sociétés cantonales de tir déposaient la couronne au pied du monument, la Landwehr joua les marches respectives des régiments fribourgeois et neuchâtelois. Puis toute l'assemblée chanta en chœur l'hymne national, alors que les bannières cantonales et celle de la Landwehr venaient s'incliner profondément devant le monument. A son tour, la musique de Landwehr déposa une couronne en l'honneur des soldats tessinois, et cette belle et imposante cérémonie prit fin par un discours de bienvenue prononcé, au nom du comité de réception, par M. l'avocat *Bruno Bruni*.

Au banquet de midi, M. *Riccardo Rossi*, un ancien élève de l'Université de Fribourg, prononça de touchantes paroles à l'adresse des deux cantons qui étaient à l'honneur ce jour-là. En termes très flatteurs, il releva, entre autres, les gloires de notre Université, de notre canton, de nos campagnes et de nos montagnes.

Pendant le banquet, la Landwehr fonctionna comme musique officielle. Elle connut un succès peu ordinaire pour une cantine de si grandes dimensions, surtout lorsqu'elle joua le « rang des vaches », chanté à la tribune par le ténor Ropraz en costume d'armailli. La cantine entière fut gagnée par l'émotion et fit aux acteurs de cette scène la plus belle ovation.

*D<sup>r</sup> Comte.*

---

## L'éboulement du Grabensaal.

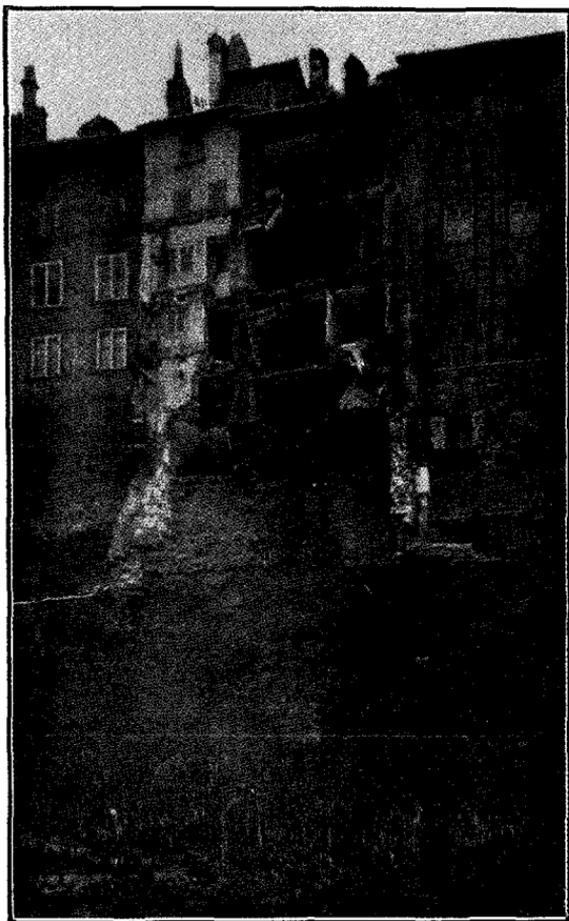
Le samedi, 2 février 1929, aux premières heures du jour, la nouvelle d'une catastrophe épouvantable bouleversait la quiétude de notre bonne ville de Fribourg. En pleine nuit, vers 2 heures du matin, deux maisons de la Place de Notre-Dame, propriétés de M. Helfer, laitier, et de M. Cotting, tailleur, s'étaient brusquement écroulées dans le ravin du Grabensaal.

Un pan de la falaise de molasse s'était détaché sur une longueur d'environ 40 mètres, une hauteur de 25 mètres, et une épaisseur de deux mètres, entraînant la façade postérieure de la maison Cotting ainsi qu'un angle de la maison Helfer. La catastrophe était rendue plus terrifiante par le fait qu'une locataire, M<sup>lle</sup> Adèle Zurich, avait été entraînée dans sa chute et gisait ensevelie sous les décombres et les blocs de molasse.

La fille de M. Cotting, âgée de 15 ans, qui occupait avec son frère Joseph, âgé de 10 ans, une chambre regardant la Sarine, au 1<sup>er</sup> étage, entendit tout à coup un craquement dans les murs. Elle alla immédiatement alarmer ses parents qui habitaient au rez-de-chaussée et ses deux sœurs logées au deuxième étage. M. Cotting s'en fut aussitôt réveiller sa locataire, Mademoiselle Zurich, qui habitait au premier étage, une chambre regardant également la Sarine. Il était en train de forcer la porte quand un craquement formidable se produisit. C'était trop tard, l'effroyable chute d'environ 35 mètres se produisait, entraînant la malheureuse.

Ce sont les gendarmes Bersier, appointé, et Ballaman, qui ont été les premiers avertis du sinistre. Ils faisaient leur ronde de nuit quand, à une heure quarante, ils purent le fracas de l'éboulement. Ils se dirigèrent vers la

rue de la Préfecture en cherchant à se rendre compte d'où provenait le bruit et entendirent alors les cris d'effroi



La maison Cotting, après l'éboulement.

et les pleurs des enfants Cotting, dont ils virent la maison éclairée. Pendant ce temps, M. Cotting courait à la gendarmerie, où le caporal Romanens téléphona à M. le Préfet,

au commandant de gendarmerie et à l'Edilité. M. Brohy, employé de l'Edilité, fut le premier sur les lieux avec des contremaitres de son service. M. le Préfet arriva vers 2½ heures. Les autres locataires de la maison, M<sup>me</sup> Gillard et les frères Gagnaux, qui habitaient le devant de la maison Cotting, ne s'aperçurent de rien.

Spectacle profondément triste que celui de l'avalanche de blocs énormes de rocher, de débris de construction, de vêtements, de mobilier entassés là, pêle-mêle, sur la pente du Grabensaal. Au-dessus de cet indescriptible chaos, la falaise se dressait, surplombante et sinistre. Plus haut, les plaies béantes et lamentables des deux maisons dont les planchers et les poutres pendaient, menaçants. Le cœur se serrait douloureusement à la pensée qu'un être humain, une pauvre femme âgée, gisait là, on ne savait où, enfouie sous ces amas. Vision lugubre qui restera dans la mémoire de tous les Fribourgeois et des étrangers qui vinrent en foule visiter les lieux de la catastrophe.

La direction de l'Edilité, avec son personnel ouvrier, s'occupa immédiatement des travaux de déblaiement, afin de retrouver le corps de l'infortunée victime. Le travail était rendu très dangereux, par le fait que des parties déchirées des maisons, ébranlées par l'éboulement, pouvaient tomber encore. La première mesure qui s'imposait fut l'évacuation complète des deux immeubles. Ordre en fut donné par la Préfecture. Aussi minutieusement que le permettait l'état des lieux, on procéda à une inspection détaillée des étages effondrés. On fit tomber les poutres, les pans de murs, les débris qui pendaient encore. Ce travail qui exigeait de grandes précautions dura jusque vers midi. Après avoir repéré approximativement l'endroit de la chute, on rechercha fébrilement le corps de la pauvre Adèle Zurich. Lugubre travail que celui de ces hommes fouillant les décombres. Le cadavre fut découvert à 5 h. ½, enseveli sous environ deux mètres de débris de toute nature. La malheureuse était à demi vêtue. Près du corps se trouvait une enveloppe contenant un cahier de toile cirée et divers papiers. Cette constatation, jointe à l'examen de la chambre de la victime, dont les vêtements sur une chaise, à côté du lit, au bord de l'abîme, étaient

intacts, laisse supposer que la pauvre femme, réveillée en sursaut, a voulu, avant de fuir, emporter certains pa-



Les maisons Cotting et Helfer, après le second éboulement.

piers auxquels elle attachait du prix. L'armoire qui les contenait se trouvait en effet adossée à la paroi de la chambre

regardant la Sarine. M<sup>lle</sup> Adèle Zurich était une excellente personne, qui avait été en service durant de longues années chez M. Stanislas Aeby, conseiller d'Etat; elle bénéficiait d'une petite rente et allait louer ses services dans les ménages.

Réuni en séance extraordinaire, le Conseil communal décida d'exprimer aux victimes de la catastrophe les plus sincères condoléances de la Ville et des autorités. Il a mis, dès samedi, à la disposition des habitants des maisons écroulées, des appartements réquisitionnés, mais que leur propriétaire, la Banque de l'Etat, avait offert spontanément au Conseil communal. En présence de la détresse qui atteint surtout deux familles dont les immeubles détruits étaient le plus clair avoir, il a décidé de faire les démarches nécessaires pour obtenir une contribution de la part de la Confédération, au titre des dommages non assurables, et d'ouvrir une souscription publique destinée à venir en aide aux propriétaires et aux habitants des immeubles frappés.

L'immeuble de M. Cotting était taxé 28 944 fr., celui de M. Helfer 31 764 fr. La collecte ouverte à la générosité populaire, a produit la somme de 7016 fr., qui fut répartie entre les intéressés, en tenant compte de la taxe cadastrale et de la valeur vénale des immeubles, ainsi que des pertes en mobilier. L'atelier de couture de M. Cotting, ainsi qu'une quantité de marchandises, avaient été anéanties.

Le 18 mars 1929, vers cinq heures du soir, un nouvel effondrement se produisit. Sous l'effet du dégel et des variations de température, la partie de la façade de la maison Helfer, qui était jusqu'alors restée debout, s'écroulait à son tour dans un grand fracas. Il n'y eut aucun accident de personne.

Cet éboulement était prévu, car la façade de l'immeuble Helfer avait été complètement fissurée lors du premier sinistre. Les deux maisons avaient ainsi subi le même sort.

\* \* \*

Le Conseil communal chargea M. le D<sup>r</sup> Girard, professeur de géologie à notre Université, de lui présenter un rapport sur les causes de la catastrophe et sur les mesures éventuel-

les à prendre pour parer, à l'avenir, à de pareils désastres. Il a également fait appel aux lumières de M. l'abbé Mermet, le célèbre sourcier, dont la réputation s'est étendue dans le monde entier.

La catastrophe est due uniquement à la désagrégation naturelle des roches sous les influences atmosphériques. Périodiquement, à l'arrivée du printemps, des pans de rochers se détachent des falaises molassiques qui couronnent la Sarine.

Toutes les roches, même les plus dures, sont sillonnées de failles verticales qui forment ainsi, dans leur masse, des solutions de continuité. Ces failles emmagasinent une certaine quantité des eaux souterraines dans lesquelles baignent l'écorce terrestre et auxquelles s'ajoutent encore les eaux d'infiltration.

Quand elles se trouvent dans le voisinage de l'air, ces failles sont soumises au travail très lent, sans doute, mais continu des variations atmosphériques, du gel en particulier, qui détruit peu à peu l'homogénéité des roches et un jour arrive où celles-ci se détachent sous l'effet de la pesanteur. Ce phénomène s'accroît encore par le fait que la molasse est assez irrégulière dans sa structure, sa porosité, sa perméabilité à l'air. Il faut ajouter à cela une certaine inclinaison de la terrasse molassique fribourgeoise du sud-ouest vers le nord-est.

Les deux maisons Helfer et Cotting étaient en saillie sur la ligne de façade des immeubles voisins, du côté du Grabensaal, correspondant à une saillie pareille de la falaise. A cet endroit, le rocher, quoique sain d'apparence, était surplombant. Certains vestiges de construction indiquent que les maisons voisines avaient, à une époque ancienne, dû reculer leurs façades pour parer au danger d'éboulement.

Le froid excessif du rude hiver dernier, où l'on a enregistré à Fribourg des températures de plus de 25°, a pénétré plus profondément dans la faille meurtrière et préparé ainsi la catastrophe.

Avec le bienveillant appui du Département des Travaux publics, l'Edilité a procédé à une inspection approfondie de certains immeubles bordant nos falaises, et qui paraissent plus menacés, dans leurs assises. M. l'abbé Mermet,

assisté de M. le professeur Girard, a sondé, à l'aide de son pendule, les falaises de la Grand'rue et du Grabensaal. Des nappes d'eau assez considérables traversent notre sous-sol molassique, à des profondeurs telles qu'elles ne présentent en général pas de danger.

Il est plus difficile de se prononcer sur les moyens de se prémunir contre le retour de semblables désastres. Il sera prudent, en général, d'éviter les surplombs de rochers sous les maisons et de capter les eaux apparentes afin de leur assurer un libre écoulement. Des murs de protection mettant la falaise à l'abri des variations atmosphériques seront aussi efficaces.

Nous citons, en terminant, quelques cas d'éboulements semblables qui se sont produits à Fribourg<sup>1</sup>.

Le 2 mars 1723, une grande partie du vieux couvent des Cordeliers était tombée dans le Grabensaal pendant la nuit avec un fracas épouvantable. Il n'y eut pas d'accident de personne. Le vieux couvent avait été évacué par les Pères quelques années auparavant, en prévision justement d'un éboulement. Les Pères Cordeliers habitaient alors dans le nouveau couvent construit de 1713 à 1725<sup>2</sup>.

27 novembre 1778. Le vénérable chapitre de St-Nicolas représente l'impossibilité où il se trouve de fournir aux frais qui lui sont survenus par l'écroulement de ses maisons proches de la Chancellerie, et par la bâtisse interrompue de la Prévôté et prie de le diriger dans son embarras.

19 septembre 1783. Vers les 6 heures du matin, il est tombé une quantité prodigieuse de rocher de l'Oelberg sous la porte de Bourguillon avec un bruit terrible. La Sarine a été presque arrêtée par la grande quantité de blocs de pierre qu'il y tomba. Le pont du milieu n'a pas eu grand mal, mais les jardins furent complètement ravagés.

14 mai 1786, à 6 heures du soir, deux maisons s'écroulèrent à Fribourg, à la rue de la Grand'Fontaine. Un gar-

---

<sup>1</sup> Ces indications nous ont été obligeamment fournies par les Archives cantonales.

<sup>2</sup> Communication du R. P. Bernard Fleury, cordelier, archiviste du couvent de Fribourg.

çon serrurier allemand fut écrasé et 5 à 6 personnes blessées.

30 avril 1789. Le vénérable Chapitre de St-Nicolas donne ordre au « Baumeistrer » de construire une barrière devant les maisons écroulées à la Grand' Fontaine et d'assurer l'écoulement de l'eau.

3 février 1910. Une partie du rocher qui se trouvait en bordure du jardin du couvent des Capucins s'est détachée sur une longueur d'une centaine de mètres et est tombée dans la Sarine, dans la nuit du 2 au 3 février.

*Edmond Weber,*  
*ingénieur-diplômé.*

---

## Décorations

### de G. Severini à l'église de La Roche.

---

*Aperçu de l'église. — Le dehors.*

De la route, en contre-bas, qui va de Bulle à Fribourg, vous apercevez, à une hauteur modérée, l'église de La Roche<sup>1</sup> enlevée sur le ciel, au replat d'une petite terrasse naturelle, enclose de murs. La date de 1653 où elle fut construite la fait doyenne parmi ses sœurs villageoises de la région, dont le type nous est connu. Il a été modernisé à Echarlens et à Semsales sans révolution. L'église de La Roche, en son temps, pourrait avoir contribué à le fixer. L'œil averti distingue bientôt l'épaisseur de sa tour carrée, sur le porche, pareille à quelque vieux donjon. La haute aiguille de zinc dont elle est coiffée en guise de flèche, se relie par une courbe charmante à la brève couverture en quatre pans, qui s'évase en bas, retombant comme autant de pétales sur l'auvent. C'est élégant à la fois et robuste; bien planté entre ciel et terre.

L'inclinaison du toit sur la nef qualifie et redouble cette impression. Il élève très haut son faite, ce toit très incliné, jusqu'à la corniche, sous la petite fenêtre jumelle du clocher. La recherche du hasard ou du temps a fait les tuiles dont il est couvert brun très foncé, et jaune pâle, et rose pâle, de sorte qu'elles répètent capricieusement de place en place une sorte d'antique écaillure violette, marbrée de sombre et de clair.

Mais sur le chœur, vous voyez les arêtes rondes d'un bonnet de chaume. Aux fenêtres, les meneaux carrés qui tiennent les verres indiquent comme des barreaux; elles

---

<sup>1</sup> Dédiée à l'Assomption de la sainte Vierge.

s'encadrent d'une épaisseur de molasse et s'enfoncent profond dans l'ombre et dans le mur, avec une saveur de joli détail dans la force et de vigueur dans la bonhomie.

### *L'intérieur.*

L'intérieur, naguère nu par endroits peut-être, ailleurs plutôt chargé d'ornements, au contraire, qui subsistent encore, sans grand éclat, a du moins conservé, comme le dehors, les caractères de l'époque: grands médaillons de peinture ancienne à la voûte et sur l'entrée du chœur; autres médaillons d'un chemin de croix, aux murs de la nef, chacun surmonté d'un nœud d'or et souligné d'une palme; plus haut, sous les fenêtres, tableaux oblongs des apôtres, entre des champs d'un tendre bleu wedgwood, brunissants, rosés par l'effet du temps, et encadrés de moulures sculptées. Le cachet de ces vieilles choses, un je ne sais quoi de vaguement poétique, est demeuré, qui les rend touchantes. Et j'ai distingué parmi elles, comme ouvrages d'un style excellent, deux pilastres de molasse, qui se haussent du milieu de la nef, incurvés, jusqu'à mi-voûte, portant macaron, triglyphes et double guirlande.

### *Les fresques et peintures.*

Mais je ne vous entraîne pas aujourd'hui à la visite détaillée de l'église, et tout cela, important à connaître, ne figure ici que le cadre des nouvelles peintures, achevées en 1928 par Severini. Disons qu'elles comprennent les plinthes de la nef et du chœur, avec leurs cartouches ou leurs bordures; plusieurs dessous de portées et tranches d'arceaux; tout un nombre de médaillons et de vignettes décoratives, excellents par le contraste des couleurs simples et la moderne netteté de la composition<sup>1</sup>; la galerie de l'orgue<sup>1</sup>; enfin, deux grandes peintures décoratives<sup>2</sup> — la première, une *Pietà* encadrée d'anges nous apparaît à l'entrée, sur l'arche du chœur; la deuxième, une *Sainte Cène*, à la droite du maître-autel.

<sup>1</sup> A la détrempe.

<sup>2</sup> Fresque.

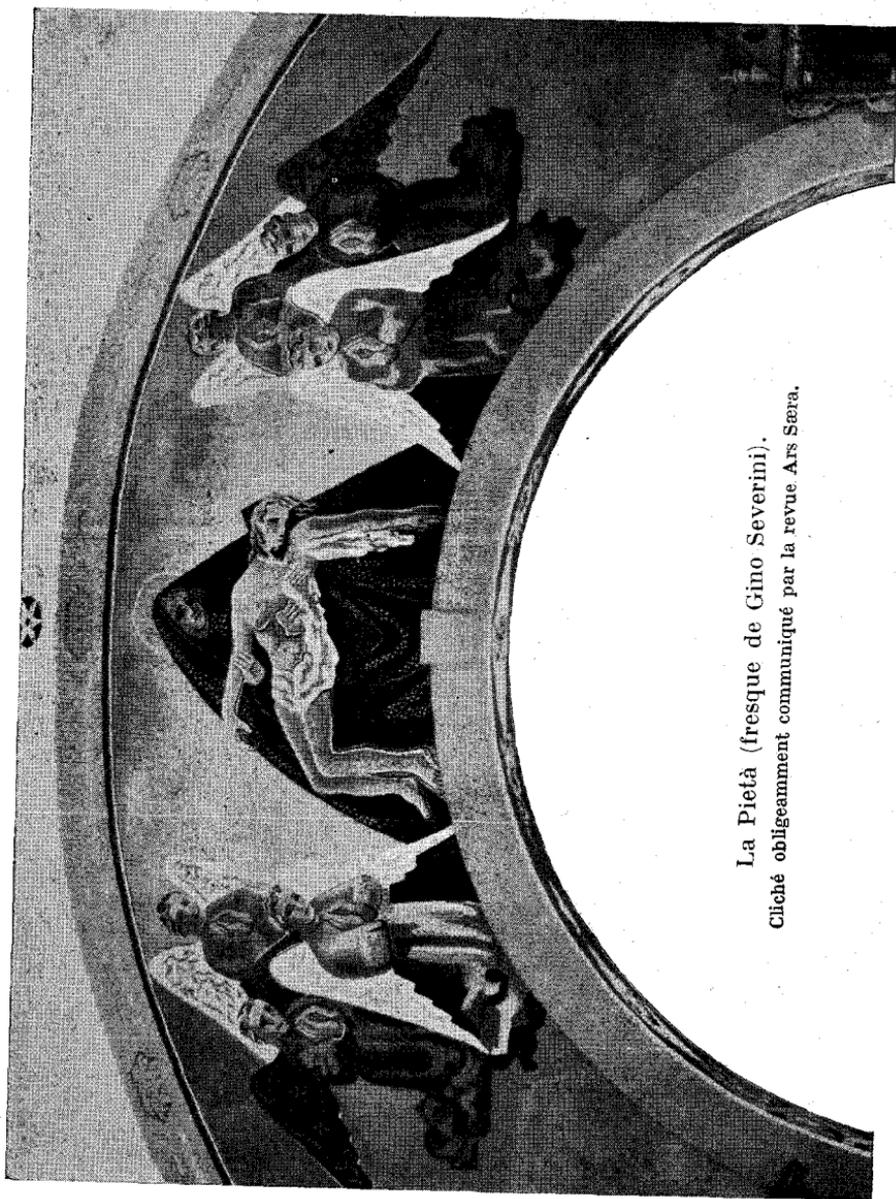
*Sous la galerie.*

En entrant, nous passerons d'abord sous l'avancée de la galerie de l'orgue, très saillante au milieu, très incurvée aux extrémités, qui fut restaurée par Fernand Dumas en 1924 et posée par lui sur quatre colonnettes de grès, les deux premières surmontées d'un double rinceau de pierre, à l'orientale.

Au plafond ainsi formé, une teinte unie d'ocre jaune clair a été donnée, couleur terres du midi. Entre quatre rinceaux peints en deux verts et en noir, inégaux, capricieux comme les cornes d'un bonnet de fou, nous trouverons un grand médaillon ovale à fond d'argent pur. Il représente des instruments de musique, guitare, haut-bois, et des symboles de la Cène, tels que vases, bouquets et oiseaux. Deux bruns, ici, griffés de traits noirs; des gris étendus qui jouent avec le fond; un vert pistache; un bleu céleste et du jaune d'or léger. L'invention du cartouche n'est pas cubiste — à cause du rendu pittoresque des objets que le cubisme néglige. Mais on y remarque ces interruptions de formes, ou ces rencontres de formes qui s'entre-coupent entre elles, qui viennent du cubisme. Nous verrons qu'il y a dans l'art ornemental de Severini, fantaisiste et très séduisant, comme une grammaire des formes géométriques simples et une mathématique des jeux de couleur. C'est largement harmonisé et contrasté, plastique et spirituel, mais un peu froid.

Plus loin, un brun-rouge uni rehausse jusqu'au fond de l'église les plinthes de la nef. Je n'aime pas beaucoup cette couleur qui ne s'anime vraiment qu'auprès du noir, du brun clair, du bleu quelquefois, du blanc si l'on veut. Ce n'est pas assez. Heureusement, on en trouvera moins qu'à Semsales ici, et de teinte plus légère.

Une bordure de vigne en rinceau, relevée sur fond gris d'un peu de blanc, les gros raisins ronds touchés de bleu, doublent ces plinthes en haut, faisant symétriquement alterner et la feuille et la grappe.



La Pietà (fresque de Gino Severini).  
Cliché obligeamment communiqué par la revue Ars Særa.

*La Piedad.*

Levant maintenant les yeux, examinons la grande *Piedad* sur l'arche du chœur. Mince, une jeune Vierge de type espagnol, la tête à droite penchée, une très grande cape tombant — geste de deuil — en deux pans, de sa tête, vers la tête de son Fils et vers Ses pieds, en occupe le centre. Le fond, derrière elle, est gris brun; tandis qu'au-delà des deux groupes d'anges qui l'encadrent, inégal, ennuagé, il s'assortit librement au bleu tendre de la corniche.

Le corps de Notre Seigneur, couleur jaune-rosé de poterie crue, s'étend, disposé pour qu'on l'admire, ample et long sur ses genoux qu'il accable. Beau de lignes, athlétique en ses dimensions, idéalisé et pourtant vrai, le contour des genoux, des talons, arrondi, il fait penser à ces figures d'héroïques blessés qu'on voit gésir, magnifiques jusque dans la mort, aux peintures préclassiques des vases grecs. Un bref parti d'ombre très noire souligne tragiquement les clairs de son visage au profil droit, répondant aux grandes ombres également noires, qui assombrissent le vêtement de Marie. Et la sainte Vierge elle-même, moins héroïque, toute de deuil et de jeunesse simple, montre à son visage une courte bouche serrée, un court nez rond et, sur la racine du nez, des sourcils surélevés, tordus et retombant vers le dehors...

Les anges, de part et d'autre, âmes statues, ou statues de l'âme en prière, élèvent sur leurs genoux pieux des torses redressés et soutenus, des têtes inclinées à peine, dans une attitude de volontaire austérité. Au-dessus de leurs épaules rondes, leurs ailes resserrées, aux pointes descendantes, tiennent levées des épaules plus aiguës. Leur voix, que l'oreille devine sans l'entendre, est musicale harmonie de couleurs. Ils ne portent pas à leurs ailes — blanches, vert véronèse, brunes, outremer et vert d'eau — la même livrée qu'à leurs robes, qui sont de vert-bleu pâle, et de gris, de bleu et de bleu rosé, de mauve et de violacé, de brun et de gris. L'étoffe en est mélodieuse et c'est un autre poème où l'œil s'égare longtemps que les variations de leurs nuances et les contrastes de leurs clairs inégaux avec leurs ombres rigoureuses.

*Galerie de l'orgue.*

Nous nous retournerons, avant de franchir le seuil du chœur, vers la galerie de l'orgue, à l'entrée. Au centre, un David assis, chantant sur la harpe, s'entoure de deux nouveaux groupes de deux anges. Un champ de bruns indécis, relevé de sarments en hauts rinceaux plus sombres, les sépare de chaque côté d'une figure d'ange seul, à l'angle de la balustrade et du mur, chantant, à genoux, sur le livre. Le fond d'or uni, encore trop neuf évidemment, qui est donné à ces figures et qui joue sans éclat voyant avec la pénombre de l'église, n'est point surprenant. A l'auteur de ces lignes, le David, au centre, coiffé d'une couronne dentelée, mais retombant sur lui-même, étréci, n'a point paru exempt de recherche. Et pourtant, une transparence, un reflet d'opale sur les figures, le beau type des anges, la richesse et l'heureuse disposition de l'ensemble, ne font point cette invention inégale à celle que le même auteur avait trouvée pour les orgues de Semsales. Ici comme là-bas, la stature moins haute des anges musiciens s'incline et s'infléchit amoureuxment dans la joie des cantiques, et la courbe de leurs corps penchés répond au galbe de leurs ailes relevées. Leurs visages se divisent en un parti de jaune-lumière et un parti d'ombre claire. Sur les robes grises ou bleu pâle, des bruns-rouges ou des verts plus foncés dessinent en parallélogrammes des plis qui les irisent. J'admire surtout l'accolade élégante, la longueur de leurs ailes, effilées, et, comme d'un papillon posé encore vibrant sur une fleur, voluptueusement éployées. Beiges dans le haut, elles portent en demi-cercles et créneaux alternés, dans le bas, des champs violacés de brun-rouge ou brillants de vert émeraude.

*Le chœur.*

Parvenus à l'entrée du chœur, nous remarquons que la tranche des deux arcs qui soutiennent la voûte sur nos têtes est décorée, au sommet, sur fond brun-rouge, de deux losanges blancs très effilés, portant le calice, en jaune, vert et noir. De part et d'autre des losanges, un vase, à la retombée des arcs, soutient, ici un rameau de vigne

grimpante, là un grêle bouquet de blés murs, qui s'élèvent, incurvés, jusqu'à l'angle aigu des cartouches. Et la vigne, d'où le vin est pressé, et le blé, d'où le pain est moulu, sont deux symboles, nous le savons, de la Cène.

Ces longues taches de couleur vive et composée sont heureuses. Admirez dans le même esprit, entre le chœur et la chapelle, le dessous de portée, peint d'un long feuillage violet à fleurettes jaunes, qui se répète, sur un fond noir sonore.

### *La Sainte Cène.*

Mais à droite, donc, la composition décorative de la Cène, fournie par grandes surfaces de personnages grandeur nature, monumentale, au premier regard s'encadre dans le mur où elle est posée et dans l'église, comme si elle en faisait partie. Libre de minutie et de tout ornement inutile, elle paraît faite pour braver la mode qui passe et pour durer toujours.

Au centre, un cône tombant de lumière bleu pâle, marqué de taches plus blanches ou plus bleues, montre Notre Seigneur debout devant le milieu de la table, entre saint Pierre, à droite, et saint Jean à gauche, assis tous deux, le premier les mains jointes avec un air de ferveur, le second penché vers la coupe et vers le pain. Une immatérielle couleur de beige et de brun paraît les éloigner tous trois dans l'irréel d'une lumière étrangère.

De part et d'autre et plus en avant, les disciples sont assis, les uns de face, les autres de profil, imberbes les plus jeunes, les plus âgés portant barbe et longue chevelure onduleuse, comme les patriarches. Une sorte de profil grec archaïque à la Giotto — long nez droit pointu, et courte lèvre en retrait — distingue plusieurs, répété, semble-t-il, à dessein. Et sans doute, quelques variations de physiologie prête des expressions diverses à leurs visages. On remarquera face au spectateur, à gauche de la table, le jeune disciple au visage nu, dont l'air de piété grave et tendre rappelle le saint Jean de la *Crucifixion*, au porche de Semsales. L'attitude du seul Judas néanmoins, au premier plan, vers la droite, se passionne de quelque sentiment

d'humaine faiblesse. Assis de profil, il couvre pathétiquement de toute sa main son pauvre mince visage, tourné sur l'épaule vers le public.

Inspiré de divine immobilité au contraire, une main à la poitrine, l'autre montrant le pain d'un doigt maigre, les yeux dans l'avenir, le Rédempteur paraît tout absorbé dans l'acte intérieur du don de soi. Il a le cheveu maigre et sans ordre, la barbe écourtée, d'épaisses lèvres en bourse, le nez épaté (je n'aime pas ce trait) et ses longues orbites étroites, habitées du regard de l'âme, se prolongent en amandes jusqu'aux tempes. Quant aux disciples, divers sans doute, mais si peu, recueillis et nullement passionnés, parce qu'ils répètent le geste des mains jointes ou celui de la main qui se lève dans le premier mouvement de la surprise hésitante, je dis que l'auteur n'a point voulu les représenter, comme Vinci, dans l'agitation d'un drame spirituel, mais sur un mode plus antique, posés au contraire, et déjà participants avec plénitude au saint rite de la Cène. Ainsi, ne nous enquérons pas de trop près si leurs robes, plutôt colorées que peintes, montrent les ocres jaunes, les verts, les indigos, les bruns de la simplicité; ou si le découpage d'un tabouret noir est liseré d'émeraude; ou si la forme d'un vase à boire, peint de croissants noirs et de croissants bleus, n'est point étrange. L'artiste remarquera plutôt, dans le ciel noir du tableau, deux vignettes en camaïeu mauve de Jésus au Jardin des Oliviers et de Jésus en croix, qui sont parlantes et précieuses.

#### *Panneaux et vignettes.*

Disons que la construction du chœur où nous sommes n'a pas été changée. En revanche, la plinthe demi-circulaire, sur les côtés de l'autel et derrière, recouverte à hauteur du genou de noir profond, a été divisée par l'artifice du peintre, au moyen de cadres bleus et d'un filet vert, en autant de panneaux. On y voit répétés la colombe, symbole de l'Eucharistie et du Saint-Esprit, le paon (2<sup>me</sup> à droite), symbole de la Résurrection, à côté de quelques attributs qui ont le même sens et dont l'archaïque et savoureux modèle — dit-on — fut relevé par Severini dans les catacombes: la colombe et le rameau d'olivier; la co-

lombe et la coupe de fruits ; la colombe et la coupe à boire ; la paon et le calice ; la colombe et le bouquet de fleurs.

Rien ne serait plus charmant, dans cette église, que ces dessins primitifs, relevés, sur l'ombre du fond, en couleurs vives et légères, si le décorateur n'avait songé, par bonheur, à mettre en outre à chacune des fenêtres les quatre vignettes dont nous avons parlé : dans les enfoncements, traitées en vert d'eau ou vert pistache clair, une vignette occupe la voûte et deux se font face vis-à-vis à mi-hauteur, sur les côtés. Ce sont dans de petits losanges debout, au trait, mi-partis de noir et de blanc : en haut, la mitre et la crosse, auprès des pages de quelque livre saint ; plus bas, d'une part les épis et le poisson croisés, sous une grappe de vigne ; de l'autre, le calice rayonnant et les mêmes pages. La vivacité décorative, la netteté, l'esprit, de ces petites surfaces décoratives les font très charmantes. Et l'on n'admira guère moins, sur le mur, en dehors de l'enfoncement, la quatrième vignette décorative sans cadre, un peu plus grande, qui fleurit du même genre de symboles les dessus de fenêtres.

### *La chapelle.*

Pour achever notre visite, un dernier médaillon, et le plus beau peut-être, nous attend à la voûte de la chapelle qui fait face à la *Sainte Cène*. Il nous assure de nouveau que Severini triomphe aussi aisément dans ces menues inventions décoratives que dans la peinture monumentale. Un fond d'or uni dessine un grand ovale. Au centre, le cœur rayonnant, de pourpre sombre. Dessous, un magnifique poisson couleur d'écorce brune, relevé de rayures noires, le museau hardiment coiffé jusqu'autour de l'œil, d'une raide cuirasse beige. A côté, une colombe grise et blanche, les épis, la feuille de vigne et la grappe d'outremer, aux gros raisins ronds. C'est admirablement large et brillant. Le lien qui organise une composition s'y montre aussi net que l'art des formes et que le sentiment de la nature.

\* \* \*

N'oublions pas, en sortant, de nous pencher sur le mur de la terrasse. Un rapide talus continue, vers le bas, le

versant de coteau qui domine l'église par-delà la route. Dans une lumière dorée, là-haut des sapins l'habillent, les uns revêtus des pieds à la tête de leurs dentelles qui bougent, les autres, en collerettes à la cime, au-dessus de leurs troncs balancés. Plus loin vers la plaine, une autre terrasse, une croupe plutôt, d'herbe rase, interrompt de nouveau la pente, barrée d'un mince rideau de chênes à son rebord. Et le spectacle se répète dix fois, à gauche, à droite, en plus vaste, en plus varié, jusqu'aux plans étagés, modulés, d'un horizon bleuâtre. L'oblique le dispute à l'horizontale; la courbe harmonieusement enflée au versant abrupt; l'herbe claire à la forêt sombre. Et l'on pense aux rives du lac de Lucerne, à tous ces recoins naturellement romantiques, or, roses, et bleus, de la vieille Helvétie, qui marient à l'exaltation brillante une mâle assurance d'éternité.

Et donc, voyageur, la visite des fresques de La Roche et de son paysage, ne te récompensera pas moins que celle des édifices de Semsales ou d'Echarlens.

*J.-B. Bouvier.*

# Pour les coutumes et le patois.

---

Le 5 mai 1929, l'Association gruérienne pour le costume et les coutumes célébrait, à Bulle, le deuxième anniversaire de sa fondation. Un cortège de plusieurs centaines de personnes en costume national parcourut les rues du chef-lieu sous la conduite de la Musique des armaillis (Fanfare d'Echarlens), puis se rendit à l'Hôtel de ville où se tint, au milieu d'une grande affluence de public, l'assemblée générale de l'Association, présidée par M. Cyprien Ruffieux, le patoisant au pseudonyme bien connu de Tobi-di-j-élyudzo. Les sociétés affiliées à l'Association ainsi que de nombreux amis ont prouvé par leurs discours, leurs chants, leurs coraules, combien ce mouvement, régional et national à la fois, répond aux sentiments profonds de la population. La présence de M. le Conseiller fédéral Musy et la vibrante allocution qu'il prononça ont imprimé à cette séance un caractère hautement patriotique, fort encourageant pour ses initiateurs.

Si le port du costume traditionnel reste le but visible et déterminé de l'Association, elle tend aussi à retenir, du patrimoine de l'histoire, ce qui mérite de survivre et forme encore les traits distinctifs de la race. Le patois est une part importante de ce patrimoine, et c'est pourquoi, cette année, il fut élevé sur le pavois.

Nous reproduisons, ci-après, l'apologie qu'en fit à cette occasion M. Henri Nœf, conservateur du Musée Gruérien.

*(Note de la rédaction.)*

Mesdames et Messieurs,

Vous avez appris que, tout récemment, les compatriotes de Frédéric Mistral, en avance d'un an sur le centenaire de sa naissance, lui ont érigé une statue à Maillane où vécut et mourut le grand poète, l'ardent défenseur du régionalisme provençal et de sa langue, auquel l'idiome gruérien se trouve apparenté. Je m'étais proposé de vous raconter l'histoire de cet homme qui, par la seule puissance de son génie, parvint à mettre à l'honneur un langage que les gens des villes croyaient élégant d'abandonner aux paysans.

Il me faut différer ce projet, car un devoir primordial s'impose à nous aujourd'hui, celui de vous rendre attentifs à des rumeurs trop nettement perçues, hélas, pour qu'elles

soient de pures illusions. Le bataillon de six cents individus qu'est l'Association gruérienne pour le costume et les coutumes, ne peut pas ignorer qu'il aura, à peine formé, des combats à livrer.

Le pessimisme, voilà l'ennemi.

Cet ennemi vient à nous en proclamant l'inanité de nos efforts, en annonçant la fin, plus ou moins proche, mais certaine, de nos patois, de nos costumes, de nos coutumes.



La Fête du costume, à Bulle, le 5 mai 1929.

La musique des Armaillis (fanfare d'Echarlens) ouvre le cortège.

Eh ! bien, reconnaissons nos positions ; étudions nos faiblesses et assurons notre défense.

Nous commencerons par un aveu : il est évident que si le *gruérin* était une langue aussi répandue et aussi riche que le français, nous n'aurions pas tant à vanter ses mérites ; il s'imposerait bien tout seul. De même, si le *dzaquillon* et le *bredzon* étaient portés avec la fidélité dont est l'objet la casquette plate des Anglais, toute propagande en leur faveur serait parfaitement superflue. Ce sont là vérités de M. de La Palice.

D'autre part, rien ici-bas n'est éternel. S'il fut jamais une langue qui parût puissante, ce fut celle du plus puis-

sant des civilisateurs, la langue du peuple romain. Pourtant, le latin est devenu langue morte. Aucun peuple ne s'en sert ; seule l'Eglise et quelques érudits en font usage. Pourtant, une grande partie de nos langues européennes actuelles dérivent du latin qui, modifié par les siècles, prolonge ainsi son existence.

Le français lui-même ne peut ambitionner ce que le latin n'a pas obtenu : il ne sera pas éternel. Sans doute, se transformera-t-il lentement ; il se transforme déjà d'une manière constante, et la langue du XVI<sup>me</sup> siècle n'est plus guère compréhensible aux oreilles d'aujourd'hui.

Il y a cependant, avec le patois, une différence essentielle : le français évolue en même temps que les générations qui le parlent, tandis que le patois, disons : les patois, cèdent devant lui parce qu'il est le plus fort.

Que faut-il faire alors ? Bonnement nous croiser les bras et laisser disparaître, brutalement et sans rémission, ce qui nous paraît cependant, en toute impartialité, plein de sève et de charme ? Quand un arbre est sec jusque dans ses racines, qu'il disparaisse, cela nous paraît naturel, et malgré nos regrets, nous le voyons abattre sans nous indigner. Mais qu'un tilleul en fleurs soit terrassé, qu'une belle avenue de peupliers vigoureux soit jetée bas, voilà qui nous émeut et nous attriste. C'est cela même que nous voulons empêcher. Nos traditions dont le patois est un rameau ne sont pas un arbre sec ; elles méritent d'être protégées.

Pourquoi nous y tenons ? Parce qu'elles préservent notre nation de la banalité. Parce qu'en arrachant à notre peuple son mode d'expression naturel, on le prive de sa vraie distinction. J'en veux pour preuve les formules spirituelles, les mots bien tournés dont s'émaille le langage paysan et que le français ne saurait remplacer. Jetez un coup d'œil dans *Dou vilyo è dou novi* où Fernand Ruffieux prit soin de mettre en regard du patois, la traduction française. Vous verrez comme le patois est plus clair, plus direct, plus juste. L'expérience des temps passés, l'originalité des Gruériens s'est amassée dans leur idiome, de sorte qu'ils ne trouvent pas d'exact correspondant pour exprimer, en une autre langue, leurs finesses. Le laisser disparaître sans résister, c'est exactement dire : il m'est indifférent que

tout devienne monotone, triste et banal ; il m'est indifférent que la stupidité et la laideur uniforme gagne le monde.

Est-il, dans l'histoire, tyrannie plus insigne que l'abandon, imposé aux peuples vaincus, de leur langue maternelle ! Et des Suisses rougiraient de leur idiome natal ? Celui qui, sans contrainte, le méprise et le néglige, perd sa dignité et se trahit lui-même.

J'ai eu le plaisir d'entendre un ancien inspecteur des écoles du canton déclarer publiquement, que les meilleurs résultats en français n'avaient jamais été constatés par lui dans les communes où le patois était délaissé, mais bien dans celles où il était encore parlé.

Cela n'est pas une contradiction. Les élèves patoisants apprennent le français avec plus de zèle, plus de soin que les enfants se figurant le savoir, et employant en réalité d'innombrables locutions vicieuses, argotiques, qui ne sont certes pas du patois, mais moins encore du français.

Pour ma part, j'ai constaté le même phénomène en Valais, dans une vallée où la seule langue parlée est encore le patois. J'ai rarement entendu de plus jolies tournures françaises, j'ai rarement lu des lettres mieux orthographiées que chez ces habitants, fidèles pourtant à leurs origines.

Je vous le donne en mille, chers Gruériens. On nous a taxés d'intellectuels ! On nous a déclaré que cet intérêt pour nos coutumes, était en somme, celui d'archéologues pour de vieilles pierres enfouies. Rions-en, s'il vous plaît, pour autant que c'est drôle. Mais ensuite, comptons-nous, regardons en face l'adversaire... et allons-y !

Comprenez-vous ce que je veux dire ? Les meilleurs appuis nous les trouverons en nous et dans nos convictions. Les discussions ne servent à rien et mènent perdre. Il faut l'action, et c'est pourquoi nous sommes là.

Tout de même, je serais heureux d'amener quelques défaitistes devant les auditoires vibrants qui se groupent chaque fois autour de la *Goton* des deux Ruffieux ou des saynètes patoises de Charles Gapany ; ils verraient bien alors s'ils se composent, ou non, des enfants du pays, et si les gradués d'université prédominent.

Non, Messieurs, nous ne sommes pas là pour creuser la

sépulture de la Gruyère. Elle est vivante et le prouve bien aujourd'hui.

C'est parce qu'elle est vivante qu'elle ne rit jamais si bien, qu'elle n'est jamais si émue qu'aux accents de la langue des aïeux ; c'est parce qu'elle est vivante qu'elle n'est jamais si heureuse que revêtue des parures d'autrefois, qu'elle ne brille jamais tant que dans la simplicité et la grâce des coutumes alpestres, transmises par des générations de braves gens.

Serait-ce la peine d'avoir un musée gruérien si c'était par pure gloriole ? N'est-ce pas pour être sans cesse un rappel aux jeunes de ce qu'ont su faire leurs devanciers et les inciter à s'en montrer dignes ? N'est-ce pas pour exalter leur fierté raciale ? Pour leur apprendre à aimer les œuvres d'autrefois et les retenir au pays ? Tous ces meubles, tous ces souvenirs, toutes ces coutumes, c'est de la beauté active, c'est de la beauté créatrice. Quand on en comprend le prix, on se pique de se montrer digne des ancêtres, d'avoir une originalité qui soit franche et autochtone et qui, au lieu d'enfoncer le peuple dans la banalité du siècle, le maintient, solide et fier, sur le roc de ses vanils.

Laissons dire les sceptiques, et travaillons.

Un philosophe de l'antiquité à qui l'on demandait de prouver le mouvement se mit à marcher : ce fut sa réponse. Avançons, c'est le meilleur moyen de confondre les contradicteurs ; et c'est notre plaisir. Nous avons bien le droit de le chercher dans l'enthousiasme et dans une joie à la bonne franquette ; nul n'a le pouvoir de nous l'enlever, puisqu'il est tonique et pur.

D'ailleurs, nous ne sommes pas seuls à lutter pour la conservation des éléments qui forment de bonnes races. Je vous ai cité Mistral. Nous avons en Suisse d'autres Mistral. Dans l'Engadine, un homme a travaillé et travaille sans trêve : il se nomme Peider Lansel, de Sent, actuellement consul de Suisse à Livourne, pour lui une sorte d'exil. Poète qui ne cesse de maintenir la vieille langue romanche, homme de cœur et d'action qui, après que le village de Sûs fut détruit par l'incendie, le 19 avril 1925, se dépensa pour le reconstruire suivant les lignes harmonieuses de l'architecture engadinoise, et empêcha qu'il ne devînt pareil à de misé-

rables banlieues, comme, hélas, certains de nos villages.

Des exemples, nous en avons tout près et de modestes. J'en connais le détail et ne puis tout raconter pour n'offusquer nulle modestie. C'est un ecclésiastique qui déplace d'importantes cérémonies pour être des nôtres le jour de notre assemblée générale, c'est un jeune couple dont l'épouse revêt à son mariage la robe gruérienne de soie noire ; un baptême où la marraine se pare de ses atours gruériens pour présenter l'enfant ; une jeune fille se mettant à écrire le patois aussi aisément que le français.

Ce sont des Gruériennes encore qui, l'été, vaquent aux travaux des champs, vont au marché, avec la robe de toile, tissée au pays.

Et ce sont nos musiciens, nos poètes, lançant chaque année, sous le ciel de Grevire des chants nouveaux qui montent droits, comme des alouettes.

C'est assez pour espérer, c'est assez pour persévérer, c'est assez pour « pousser notre youtze ! »

Oui, vraiment, le comte avait raison, en léguant à son peuple cette devise :

*Transvolat nubila virtus !*

Le courage vole au travers des nuées.

*Henri Næf.*

## Quatre Fribourgeois dans un cabriolet à la recherche de l'Italie en 1825.

M. Paul Budry, le critique d'art si averti et l'auteur des truculentes *Guerres de Bourgogne* nous pardonnera d'avoir plagié le titre de son dernier livre<sup>1</sup>. Mais ce titre nous est venu tout naturellement à l'esprit en parcourant les feuillets du carnet de route que notre collaborateur, M. Jean d'Amman, toujours si dévoué aux *Etrennes*, déposa un jour sur notre table. Ce carnet est intitulé: « Journal de Nicolas Amman de Fribourg voyageant à Milan, Gênes, Turin, etc., avec M. Hubert et Charles de Boccard de Jetschwyl, Louis de Boccard de Fuyens, de Fribourg et M. A. Kratz de Strasbourg. 1825. Olim meminisse juvabit. » Nous en avons extrait les pages qui vont suivre. La forme relâchée de ces notes « touristiques » s'explique par la fatigue et le sommeil auxquels succombait leur jeune auteur<sup>2</sup> en les griffonnant chaque soir sur une table d'auberge, à la lueur vacillante du luminaire de l'époque. Nous en avons respecté non seulement la rédaction, mais la ponctuation et l'accentuation, parfois même l'orthographe archaïque ou personnelle. Nous regrettons que le manque de place ne nous ait pas permis de donner à certains passages les commentaires historiques et géographiques qui eussent peut-être mieux « situé » aux yeux de nos lecteurs les faits rapportés ainsi que les personnages mis sur la sellette. Mais, d'autre part, la translation pure et simple du récit n'en fera que mieux ressortir, nous l'espérons, la candeur juvénile et le pittoresque.

Nous n'avons reproduit ici que les pages anecdotiques et les observations ou réflexions personnelles, laissant de côté toute la partie « Bædecker » du journal : visite des monuments, églises, musées, etc., consciencieusement rapportée et minutieusement décrite. Ces jeunes gens, levés avant l'aube, ne perdaient pas leur temps et voyaient sans se lasser tout ce qu'il y avait à voir.

(Note de la rédaction.)

### Lundi 20 juin. Fribourg-Sumiswald.

Le départ était fixé à 3 h. du matin, et nous devons nous trouver à 2 h.  $\frac{3}{4}$  chez M. Hubert de Boccard qui avait eu la bonté de nous inviter à déjeuner, mais à 3 heures  $\frac{1}{4}$  M. de Fuyens était encore plongé dans un profond sommeil, grâce à son réveil, qui était resté en défaut. A 4 h., nous nous sommes mis en route pour Berne.

<sup>1</sup> *Trois hommes dans une Talbot à la recherche de la France.* 1928.

<sup>2</sup> Nicolas-Aloys-Venceslas-Michel d'Amman (1800-1853) officier d'artillerie à l'Etat-Major fédéral, préfet de la Gruyère et de la Sarine, membre de la dernière diète fédérale, exilé par le gouvernement radical lors du Sondrebond.

Arrivés à Berne, nous nous rendîmes tous chez M. d'Olry, ambassadeur de Bavière, qui nous prit pour des soupirants à des places d'officiers au service de Naples. Après cette visite, M. Hubert de Boccard l'aîné alla observer le cail-loutage de l'Hôtel de Ville. M. Kratz courut faire viser les passe-ports et le reste de la bande alla visiter en fait de monuments et de curiosités les cafés de la capitale. Cependant, M. Charles de Boccard qui avait perdu son frère (ce qui ne laissait pas de l'inquiéter), tout en jouant à *qui devine perd* pour payer une bouteille de Margraviat, fit part à la société des douleurs et des tiraillements qu'il commençait déjà à ressentir aux cuisses. Chacun s'empressa alors à le tranquilliser sur son état. Dîner aux Gentilshommes. Départ à 3 h. pour Sumiswald... Tout en nous occupant du plan de notre voyage, nous avons abandonné notre route, et sans le savoir nous nous trouvions sur le chemin de Thoune, lorsque tout-à-coup la curiosité de connaître le village au milieu duquel nous nous trouvions nous fit demander son nom aux paysans qui se trouvaient présents. Nous entendîmes un nom tout extraordinaire: nous vîmes alors que nous nous étions égarés, le cocher fut de suite invité à rebrousser chemin; celui-ci entra alors dans une cour pour se retourner, au grand étonnement du propriétaire, qui ne comprenait guère le motif de notre promenade. Qu'on dise maintenant que la curiosité est un défaut!... En avant du village de Lutzefflue M. Charles nous montra des cigognes dans un champ voisin de la route; mais quel fut notre étonnement quand au lieu de cigognes nous ne vîmes que... quoi? des bâtons servant à prendre des taupes. Arrivée à Sumiswald à 9 heures. Souper à 10 heures, durant lequel nous fûmes très gais et où les cigognes de M. Charles furent pour nous un petit sujet de divertissement. Après souper rédaction du journal avec Kratz et à 11 h.  $\frac{3}{4}$  nous allâmes coucher.

*Mardi 21 juin. Sumiswald-Lucerne.*

...L'auberge du Soleil, [à Sursee] desservie par M. Gödlin, allié Gendre, fut comme de juste choisie par des Fribour-

geois (vu d'ailleurs qu'elle peut être regardée comme la meilleure de la ville).

*Mercredi 22 juin. Lucerne-Allorf.*

*Particularités de la journée.* Cette journée qui fut charmante eut aussi son mauvais côté. M. Hubert de Boccard se trouva un peu indisposé à son arrivée à Allorf. M. Charles fut dans des transes mortelles durant la traversée, l'aspect du lac le jeta dans une mélancolie profonde, les rochers nus et pelés qui entourent comme une ceinture toute la partie du lac d'Ury, lui offusquèrent la vue au point qu'il ne put s'empêcher de nous exprimer tout son dégoût pour un pareil spectacle: arrivé à Fluelen, il fut encore longtemps troublé par les impressions que lui avait causées le lac de Lucerne, au point qu'il se mit à chercher son chapeau que seul il ne pouvait voir puisqu'il l'avait sur la tête: cette petite aventure nous fit tant soit peu rire.

De Fluelen à Allorf nous prîmes un char pour nos effets et nous fîmes la route à pied, les trois jeunes gaillards sac au dos et parapluie sur l'épaule.

J'oubliais encore une petite mésaventure. En descendant de bateau pour aller visiter la chapelle de Tell, M. Charles manqua de tomber dans l'eau à la suite d'un petit mouvement de notre bateau; il voulut se retenir à la table, qui malheureusement était mobile; aussi peu s'en fallut-il que la table, avec tout ce qui s'y trouvait dessus, ne fit la culbute dans le lac; sans M. Kratz qui se trouvait à portée, c'en était fait du pistolet à tromblon, du flageolet, du jeu de cartes. A propos de jeu de cartes, car il ne faut rien oublier, nous avions voulu faire une partie de plaisant à quatre, mais le spectacle du lac si attrayant nous fit presque aussitôt jeter tous ces cartons, si déplacés en cette occasion.

*Jeudi 23 juin. Allorf-Airolo.*

*Particularités et aventures de la journée.* M. Hubert, Kratz et moi nous fîmes toute la route à pied, M. Charles alla en char jusqu'à Göschenen, M. de Fuyens prit en commun

avec lui un mulet de l'Hospital [Hospenthal] au sommet du Gothard.

Au bout d'une lieue de marche, je commençai à souffrir des pieds, ayant des souliers trop petits, de même que M. Kratz. Aussitôt arrivés à Amsteg, nous avons coupé ou fendu nos souliers, frotté avec de l'eau de cerises nos talons qui étaient déjà couverts d'ampoules.

Halte à Göschenen où nous fûmes rejoints par M. Charles, qui portait sur sa figure les marques du mécontentement et de l'horreur qu'il éprouvait à la vue de cette vallée agreste et sauvage; il nous manifesta l'inquiétude extrême que lui inspirait la pensée seule de devoir bientôt franchir les passages les plus terribles: il réclama de nous un service que nous n'étions nullement disposés à lui accorder; c'était pas peu de choses! c'était de le conduire pendant 1 lieu  $\frac{1}{2}$  par dessous les bras. Son frère ne put s'empêcher de le badiner un peu sur l'originalité des sentimens qu'il éprouvait depuis Lucerne et sur la terreur panique qui s'était emparée de son âme. Bien ou mal rassuré il se mit en route avec nous, n'osant jamais regarder dans l'abîme et ne pouvant lever les yeux au ciel sans apercevoir ces terribles parois de rochers avec lesquelles il ne pouvait se réconcilier; arrivé au pont du diable il s'empressa de le traverser sans détourner même les yeux sur ce monument de la hardiesse et de l'intrépidité, mais qui depuis longtemps l'inquiétait si fort. Dans la vallée d'Urseren, on vit enfin son front se déridier et il retrouva la parole, qu'il avait pour ainsi dire perdue depuis longtemps.

M. Charles voulait à toutes forces rester à l'Hospital, mais malgré ses continuelles représentations, il ne put parvenir à raccourcir d'un pas la journée de marche. Pour monter le Gothard depuis l'Hospital il prit un cheval de moitié avec Fuyens, mais il n'osa y rester que quelques instants, s'arrêta tout court à un endroit où la Reuss passe tout près du chemin, descendit bien vite de cheval et ne voulut plus y remonter. En descendant du côté d'Airolo il nous suivit toujours environ une 50<sup>e</sup> de pas en arrière, ayant un énorme bonnet blanc sous sa casquette et criant à tout instant mais assez inutilement *Hubert attendez donc!* Fuyens, qui était resté un moment

en arrière avec le conducteur des bagages, l'apercevant seul, les mains jointes sur la poitrine, tenant son parapluie à sa manière, lui cria d'une voix forte *Ferma!* (arrêtez). A l'instant M. Charles fit un saut, rentra la tête dans ses épaules et dit en se retournant: ah! c'est vous, vous m'avez fait bien peur.

*Vendredi 24 juin. Airolo-Lugano.*

A 4 h. du matin, nous nous rendîmes à l'église de Airolo pour y entendre la messe, à cause de la fête de St-Jean-Baptiste. En entrant nous vîmes une quantité de femmes récitant le chapelet à haute voix en italien, et presque toutes avec un mouchoir blanc sur la tête en forme de voile. Aussitôt que le prêtre parut à l'autel, les récitations finirent, un silence absolu régna dans l'église et ne fut plus interrompu que par la voix sonore et perçante du servant. La manière singulière de dire la messe nous causa, il faut l'avouer, de grandes et de continuelles distractions, nous étions tout occupés à remarquer les différences de notre rite d'avec celui-là, qui est le rite ambrosien...

Nous fumes tout à coup arrêtés à Ambri di Sotto par un accident qui nous survint. La soupente droite de notre voiture se rompit, le voiturier peu expérimenté fut longtemps à trouver un moyen de remédier à ce malheur, trois fois nous rentrâmes dans la voiture et trois fois nous fûmes obligés d'en ressortir: en un mot cette aventure nous valut une heure de retard.

A Faydo le voiturier changea de chevaux et en attendant nous fîmes en latin la conversation avec le chapelain de l'endroit, qui par les solécismes nombreux qu'il fit en parlant nous fit voir que la langue ne lui était point familière (*Cum curribus et equibus*, et en partant, *come vales*).

A Giornico nous vîmes la population occupée à chercher une jeune fille de 13 ans, qui venait de se noyer dans le Tessin...

Après le diner à l'auberge du Cerf [Bellinzona] où nous fûmes solidement étrillés et mystifiés nous partîmes à 4 h. pour Lugano distant de six lieues, la route ne nous offrit rien de bien essentiel; mais nous eûmes encore un

retard, un cheval perdit un de ses fers et il fallut encore s'arrêter. A 8 h. nous arrivâmes à Lugano où nous logeâmes à l'auberge suisse de M. Rossi. Après souper il fallut encore rédiger le journal de la veille, ce qui nous retint M. Kratz et moi jusqu'à minuit  $\frac{3}{4}$ , quand au moment où nous allions nous coucher, le lit de Fuyens qui dormait depuis plus d'une heure  $\frac{1}{2}$  s'enfonça et nous dûmes aller lui aider à le rétablir.

*Samedi 25 juin. Lugano-Varese.*

Après nous être levés fort tard, nous allâmes parcourir Lugano... Après cela nous rentrâmes à l'auberge où l'on nous servit à déjeuner. Là nous apprîmes que l'empereur d'Autriche devait se rendre à Côme pour le lundi 27 du mois où on lui préparait une réception magnifique. La curiosité nous fit alors changer notre itinéraire et nous résolûmes d'aller d'abord à Varese et de là seulement à Côme.

A 9 h. nous quittâmes Lugano, nous dirigeant vers la frontière de la Lombardie. Arrivés à Ponte-Tresa, premier poste autrichien, nous fûmes obligés de faire halte et d'ouvrir nos malles et nos sacs ; nous n'eumes nullement à nous plaindre des douaniers qui visitèrent nos effets, grâce à quelques pièces qui nous furent d'une grande utilité. Après 10 minutes de repos nous nous remîmes en route, c'est alors que M. Charles fut étrangement surpris, car au lieu des plaines qu'il vantait tant depuis son départ, il n'apercevait encore que des monts, et des vallées comme en Suisse. Ce spectacle se prolongea jusqu'à Varese... Là nous vîmes les jardins et les palais dont on nous avait tant parlé, mais qui ne répondirent point à notre attente. Après diné nous partîmes pour la Madona del Monte: notre voiturier nous conduisit jusqu'au pied de la montagne: là nous primes des chevaux de louage, que nous enfourchâmes.

*Dimanche 26 juin. Varese-Côme.*

Arrivés à Come nous allâmes débarquer à la Couronne, auberge située sur l'une des rues que devait traverser l'empereur lors de son entrée à Come: mais nous fumes

tout abasourdis lorsqu'on nous annonça qu'une chambre coûterait 40 lire par jour ; que faire ? nous voulions voir l'empereur et les fêtes que la ville donnait à cette occasion, il nous fallait un logement, il n'y avait pas à balancer, encore moins à marchander ; il fallut se résigner à payer : le sommelier nous conduisit alors dans une chambre où il y avait un lit pour trois, en nous annonçant qu'il en placerait encore un pour les deux autres, n'ayant pas d'autre chambre à nous donner. Après avoir fait toilette, nous primes un garçon de place, qui nous conduisit d'abord à la messe et ensuite chez M. de Forestier, commandant de la place : M. de Forestier était encore dans son lit où il nous reçut, il a sensiblement vieilli depuis la dernière fois qu'il fut à Fribourg, il eut la bonté de nous offrir des logemens qu'il n'eut pas été dans les convenances d'accepter ; par contre nous fumes enchantés d'obtenir de lui des cartes pour entrer au jardin où devait se rendre l'empereur pour le feu d'artifice.

Après avoir visité cet établissement, nous rebrouchames chemin, bientôt après la pluie survint, se changea en une forte averse et le tonère se fit entendre ; les bateliers qui se mouillèrent s'arrêtèrent à un village qui se trouve au bord du lac et allèrent s'y rafraichir au point qu'à leur retour leur figure enluminée et leur démarche peu assurée nous anonncèrent bien vite dans quel état ils se trouvaient. En partant ils hissèrent la voile pour profiter du léger vent qui était survenu : ce fut alors que M. Charles qui ne peut supporter la vue de l'eau et des montagnes, comença de nouveau à nous faire part de son inquiétude, qu'il lui eut été d'ailleurs impossible de nous céler : chaque mouvement du bateau lui faisait craindre un naufrage et ce qui dut lui paroître le plus surprenant, ce fut notre profonde sécurité, et notre hilarité à chaque indice de sa frayeur.

*Lundi 27 juin. Côme.*

L'arrivée de l'Empereur à Côme avait attiré dès la veille une foule de curieux de tous les endroits voisins, dès le grand matin les équipages se succédaient presque sans interruption dans les rues, et à chaque instant l'on voyait

arriver des voitures de la suite de l'Empereur; en attendant le moment nous allâmes visiter l'arc de triomphe dressé à l'entrée de la ville du côté de Milan, mais ce qui excita notre surprise, ce fut de n'apercevoir aucun préparatif militaire, quoi qu'il y ait garnison à Côme.

A 10 h. le bruit du canon placé sur les hauteurs voisines nous annonce l'arrivée de l'Empereur, il était dans une voiture à six chevaux ayant à sa droite l'Impératrice, il était de plus accompagné de l'archiduc François-Charles, son 2<sup>me</sup> fils avec sa jeune épouse, de sa fille l'impératrice Marie-Louise et de son frère l'archiduc Reynier, vice-roi de Lombardie et de l'épouse de ce dernier: de la fenêtre de notre chambre nous ne pûmes qu'apercevoir l'impératrice sans avoir remarqué l'Empereur. Son logement avait été préparé chez le comte de Forro; les princes furent logés dans d'autres hôtels, et les chevaux de la suite qu'on évalue à 300 furent placés à l'auberge de l'Ange, de la Couronne, etc.

Après le diner nous allâmes tous de compagnie dans un café voisin où nous primes des sorbets. Nous avions précisément achevé lorsque le cafetier nous prévint que si nous souhaitions voir l'Empereur, il nous fallait de suite aller au bourg de St-Martin (bâti hors des murs de Come) où il s'était rendu pour visiter une belle fabrique de drap: Nous nous mettons à l'instant en route et au bout de  $\frac{1}{4}$  d'heure nous arrivâmes à l'endroit désigné: nous eumes, grâces à M. Hubert, le bonheur de pouvoir entrer dans le bâtiment: là nous pumes contempler à l'oisir toute la famille impériale: cinq fois nous vîmes à une distance de deux pas toute la cour, qui visitait les différentes parties de cet établissement.

Déjà le jour commençait à disparaître et les feux placés de distance en distance sur toutes les hauteurs qui environnent le lac de Come annonçaient qu'il était tems de se rendre au jardin pour y jouir du spectacle d'illumination: il fallut dévorer en grande hâte le souper qui venait de nous être servi... Nous trouvâmes déjà une grande affluence de monde au jardin c'est là que le spectacle était charmant, le lac était couvert de barques, toutes illuminées et pour la plus part décorées avec beaucoup de goût; tout le rivage,

aussi loin que l'œil pouvait l'apercevoir, était éclairé à hauteur d'eau, ce qui faisait un effet étonnant; sur le penchant des collines et sur le sommet des montagnes l'on voyait des feux avec des emblèmes et par intervalles il s'échappait de belles fusées que l'immense distance laissait à peine apercevoir. Dès que l'Empereur fut arrivé le feu d'artifice commença, il était disposé sur quelques barques stationnées près du port; l'effet fut charmant quoiqu'il n'y eut rien de bien particulier; après cela toutes les barques s'éloignèrent du rivage, chargées d'amateurs, qui allaient faire des courses sur le lac et se croisant dans toutes les directions. Il était minuit, nous dûmes rentrer dans nos logemens pour y faire notre malle et nos sacs; et à 1½ h. tout étant fini nous nous jetâmes tout habillés sur nos lits, l'heure du départ étant fixée à 3 h.

Durant les deux jours que nous passâmes à Côme, nous eûmes occasion de voir toute la population; les hommes sont en général ou très grands ou très petits et les femmes sont comme partout; il y en a de jolies mais elles ne forment pas le plus grand nombre, bien s'en manque, en général leurs yeux sont d'une vivacité étonnante, leur regard est hardi, pour ne pas dire plus; la ville fourmille de prêtres et d'abbés, quelques uns de ces derniers sont à peine âgés de 10 ans, aussi les voit-on gambader avec des enfans de leur âge, spectacle étonnant pour des fri-bourgeois.

*Mardi 28 juin. Côme-Milan.*

Au coup de 3 h. le réveil vint fort mal à propos interrompre mon sommeil, qui venait à peine de commencer; à 3 h. ½ nous montâmes en voiture, prenant la route de Monza éclairés par la lumière du jour qui commençait à poindre et par la lueur des lampions, qui brûlaient encore dans les rues. A peu de distance de Côme les plaines de la Lombardie se présentèrent à nos yeux plutôt disposés à se fermer qu'à jouir du spectacle qui s'offrait à tous; j'étais à côté du cocher qui était dans les mêmes dispositions que nous: aussi fus-je à tous momens obligé de lui donner des coups de coude pour le réveiller, deux fois il laissa tomber son fouet sans s'en apercevoir et je dus l'en avertir

encore. Dans la voiture tout était dans un silence profond, qui n'était interrompu que par des cris *arretiez*, c'était alors un livre qu'on avait laissé tomber, une casquette qu'on apercevait plus et qu'on croyait à quelque distance de là sur la route: grâces à la place peu commode que j'occupais, j'étais le plus gaillard de tous car il m'était impossible de dormir dans la position où je me trouvais.

*Mercredi et jeudi 29-30 juin. Milan.*

En général les Milanais sont grands et bien faits, mais ils ont toujours cet air et cette tournure caractéristique et propre aux habitans d'Italie; les femmes, que l'on nous vantait tant pour leur beauté et leur charmante carnation, ne sont de beaucoup pas ce qu'on les disait, pour mon compte je n'ai pas trouvé que cela vaille notre Fribourg.

*Vendredi 1<sup>er</sup> juillet. Milan-Pavie.*

Nous sommes partis pour Gênes avec un voiturier qui doit nous y conduire pour la pièce de 50 francs de France par tête, logement et table compris. Nous avons trouvé un nouveau compagnon de voyage: c'est un professeur français, natif de la Provence, voyageant depuis une année. Comme nous nous étions réservé l'intérieur de la voiture il se plaça dans le cabriolet à côté du cocher; chemin faisant nous nous sommes échangés quelques questions.

A 9 h. on vint nous appeler pour aller souper. C'est alors que nous vîmes un nouvel usage dont nous n'avions aucune connaissance: chaque voiturier fait servir le diner à ses voyageurs sur une table à part, à laquelle il vient prendre place: il y avait précisément dans la salle à manger trois moines qui dinaient avec leur conducteur. Notre souper fut très bien servi, nous eumes cinq plats de poisson avec quelqu'autres mets et un joli dessert; nous fumes tous agréablement surpris, car d'après la mine de l'auberge nous nous attendions à faire très mauvaise chère.

*Samedi 2 juillet. Pavie-Novî.*

A 4 h. nous sommes partis de Pavie; après avoir traversé le pont du Tessin, nous sommes arrivés à l'extrémité de la ville où nous fumes obligés de faire viser nos passe-

ports: c'était pour la troisième fois à Pavie, la première en arrivant, la deuxième pour pouvoir partir, la troisième en sortant. Après une demi-heure de route, nous sommes arrivés à la frontière du Milanais qui est séparé du Piémont par le Gravelone que nous traversâmes sur un joli pont de bateau. Arrivés de l'autre côté du pont nous arrivâmes dans le village de Gravelone, où nous fumes arrêtés par les douaniers piémontais: nous n'eumes pas lieu de nous plaindre de leurs procédés, bien au contraire, mais aussi justice leur soit rendue, ils se sont acquittés de leur commission avec beaucoup de désintéressement.

[*Voghera*]. Après diner nous allâmes un moment au café qui se trouve à la proximité de l'auberge, où ces Messieurs firent quelques parties de billard. A 2 h. nous nous remîmes en route, mais la chaleur était si excessive, que Kratz, qui se trouvait dans le fond de la voiture, avec M. Charles et moi, nous annonça plusieurs fois qu'il était prêt à rendre l'âme, il était d'une humeur terrible, ainsi que M. Charles, dont l'enthousiasme pour les belles plaines d'Italie s'était singulièrement refroidi, à cause de la chaleur qui s'y fait sentir. Heureusement pour ces Messieurs nous aperçûmes Tortone, l'espérance d'y trouver des rafraichissemens leur procura de nouveau un peu de patience; aussi n'eurent-ils à notre arrivée dans cette ville rien de plus empressé que de descendre de voiture et d'appeler le cabaretier.

A Pouzzole, village situé sur la route, nous vîmes que les habitans avaient une mine et un air qui correspondait parfaitement avec la mauvaise réputation dont ils jouissaient dans le pays.

### *Dimanche 3 juillet. Novi-Gênes.*

A 3 h. il fallut se lever pour aller à la messe de 3  $\frac{1}{4}$ , après cela nous allâmes prendre du rossolio dans un café, faute de chocolat que nous avions demandé.

Arrivé au sommet de l'Apennin notre voiturier, qui avait fait presque toute la route depuis Milan au pas, prit son essort et traversa au grand trot une descente fort rapide. Dès lors plus on s'approche de Gênes, plus

l'aspect de la campagne devient riant: les coteaux sont couverts de jolies maisons de campagne, de petits palais, ce qui procure un point de vue assez pittoresque; la vue de la mer que l'on commence à apercevoir, vint encore embellir ce tableau; et ce ne fut pas sans curiosité que nous considérâmes cette énorme étendue d'eaux, que personne de nous n'avait encore vue, sauf notre professeur français. Enfin nous vîmes le fameux canal de Gênes connu sous le nom de la Lanterne, et bientôt après la route se trouva entre le faubourg de Gênes et la mer. A Gênes nous descendîmes à l'hôtel d'Amérique qu'on nous avait conseillé à Fribourg, c'est alors que nous fumes vraiment stupéfaits en apprenant qu'il fallait payer 5 fr. de France pour décharger la voiture... Après diner nous sortîmes pour aller promener un peu par la ville, où Kratz et Fuyens furent accostés par un individu qui n'eut pas lieu d'être satisfait.

*Lundi et mardi 4-5 juillet. Gênes.*

Nous allâmes parcourir la promenade qui est établie tout le long de remparts qui regardent du côté de la mer; je m'y amusai beaucoup pour mon compte à examiner les fortifications, les grosses pièces d'artillerie en batterie, et celles montées sur des affûts de place et de côte ont particulièrement fixé mon attention, je ne les connaissais encore que d'après mon Memorial.

Pendant nos excursions nous sommes tout à coup fort surpris de ne plus apercevoir Fuyens, nous envoyons de suite notre garçon de place à la découverte; mais déjà il revient sans avoir aperçu notre gaillard, notre inquiétude augmentait, lorsque nous l'apercevons à quelques pas du garçon, de suite, nous lui faisons part de nos craintes, il se mit à rire en nous disant qu'il avait été se désaltérer avec de la limonade dans un café qui se trouve à la proximité; ainsi on saura une autre fois où l'aller chercher. De là nous allâmes prendre un bain dans un établissement d'une propreté et d'un luxe vraiment admirable: nos baignoires étaient en marbre de Carrare.

Nous allâmes ensuite à la poste, où Fuyens trouva une lettre qui lui fit un sensible plaisir: c'était la nouvelle de

sa nomination à la place de sous-lieutenant de la compagnie Schroetter au 7<sup>me</sup> de la garde, nouvelle qui lui était donnée par son oncle d'Epinaÿ. De suite nous épuisâmes tous nos talens oratoires pour le complimenter sur sa nouvelle dignité militaire.

*Mercredi 6 juillet. Gênes-Novi.*

A 4 h. nous nous mimes en voiture dans l'intention de quitter Gênes dite la Superbe et de nous diriger sur Turin. Nous avons fait accord avec le même voiturier, mais nous avons réservé une place dans le cabriolet afin d'être plus à notre aise. En partant, il nous annonça qu'il avait donné la 2<sup>me</sup> place à une dame qui se rendait pareillement à Turin. En effet après avoir traversé la rue Balbi et la rue Doria notre voiturier s'arrêta et nous vîmes monter sur le cabriolet une femme dont l'air effronté et dévergondé et les manières peu décentes annonçaient infailliblement la profession: c'était une danseuse d'opéra qui passait du théâtre de Gênes à celui de Turin; nous fumes très mécontents d'avoir une pareille compagne de voyage, et de suite fut prise la résolution de réserver à l'avenir que nous n'aurions plus de femmes semblables avec nous.

Nous nous arrêtâmes pour déjeuner à Ronco distant de 6 lieues. Là nous vîmes d'abord un commis-voyageur qui était en connaissance intime avec notre Lucrece et qui se dirigeait aussi sur Turin et ensuite quatre allemands qui nous indiquèrent que nous devions aller coucher à Novi à l'Albergo réale. Ayant été fort mécontents de l'auberge où nous avions couché le samedi 2 juillet, nous fumes enchantés de cette découverte, le voiturino fit un peu de façon mais nous nous eumes pas lieu de nous repentir de l'avoir forcé de s'y rendre, nous y fumes très bien servis. En attendant le souper nous nous promenâmes devant l'auberge d'où l'on nous fit voir le champ de bataille de Novi et l'endroit où le général Joubert fut tué. A 10 h. ½ la retraite.

*Jedi 7 juillet. Novi-Asti.*

A 7 h. ½ nous arrivâmes à Asti: notre voiturier nous conduisit au Lion d'Or, au lieu de nous conduire à la porte

de Savonne, qui est la meilleure auberge de la ville. Nous vîmes à l'instant que nous étions entrés dans une gargotte dans la force du terme: les chambres sales et couvertes de poussière, des nues d'insectes incommodes, du linge que nous fûmes obligés de faire changer, un souper assez mauvais, voilà ce que nous vîmes de plus brillant, en un mot ce qu'il y a de mieux à faire dans un pareil chenil, c'est d'en sortir bien vite. Après le souper auquel prirent part notre Lucrèce et son Sigisbée, nous fîmes une petite promenade en ville.

*Vendredi 8 juillet. Asli-Turin.*

Après diner qui eut lieu à 3 h. nous parcourûmes les boutiques et les rues de Turin: Kratz et moi nous fûmes témoins du départ du roi pour Agone. Ensuite nous allâmes au spectacle, nous choisîmes le théâtre de Carignan où l'on joua Molière en famille et une autre petite pièce. En rentrant à notre logement nous eûmes la maladresse de nous tromper de chemin. M. Charles qui était avec nous fut dans une angoisse mortelle mais il nous fut facile de lui rendre la tranquillité, car l'erreur était volontaire.

*Samedi et dimanche 9-10 juillet. Turin.*

A 1 h. nous allâmes prendre place à la table d'hôte, où nous vîmes un fribourgeois établi à Turin pour son commerce, c'est l'un des fils du notaire Marro; après avoir fait un peu de conversation avec lui, je rentrai dans ma chambre, où je fis le journal du 9. Kratz alla à l'école militaire pour y voir un père Jésuite de sa connaissance et Fuyens alla avec son nouvel ami faire une reconnaissance dans une des brasseries de la ville.

Lorsque la malle fut faite nous allâmes à la promenade du Valentin, l'une des plus belles d'Italie. Il était près de 8 h. et le moment ne pouvait guère être mieux choisi: les diverses allées dont sont composées cette promenade étaient couvertes d'une multitude d'amateurs, qui venaient respirer la fraîcheur sous les grands arbres qui y sont plantés et au bord des petits canaux où coulent de petits ruisseaux. Les grands s'y étaient rendus en équipages, les carrosses au nombre de près de 80 défilaient lentement

et les uns après les autres tout le long des allées : le tout formait un coup d'œil brillant et très animé.

*Lundi 11 juillet. Turin-Novare.*

Le bruit de la voiture qui entra dans la cour de l'auberge à 2 h. vint interrompre mon sommeil, un instant après la camériste m'apporta la lumière et il fallut se lever : Kratz mon compagnon de chambre en fit autant. Ce fut alors que Fuyens, qui avait bomboché toute la nuit avec Marro et qui n'était rentré qu'à 1 h.  $\frac{3}{4}$  vint faire tapage chez nous ; nous fumes obligés de le faire taire pour ne pas incommoder nos voisins...

Chemin faisant nous fûmes fort étonnés de rencontrer des patrouilles piémontaises, qui parcouraient les routes pour la sûreté des voyageurs.

*Mardi 12 juillet. Novare-Baveno.*

Nous devons de nouveau partir à 3 h., mais le voiturier n'arriva que vers 4 h., il nous apporta pour excuse, qu'il n'avait pas jugé prudent de partir plutôt, parce que la veille des brigands avaient arrêté et dévalisé des voyageurs à une lieue de Novarre. Cette nouvelle ne fit aucune impression sur nous, il n'y eut que M. Charles, qui en fut vivement affecté, ce qui, joint à une indigestion de fruits mal mûrs, lui procura une indisposition qui dura toute la journée...

Pour arriver jusqu'au trou du surplis <sup>1</sup>, l'on se sert d'une échelle ordinaire qu'on applique contre la statue. Poussés par la curiosité, nous sommes tous montés excepté M. Charles, nous nous reposâmes tous dans la tête du saint, qui peut contenir 10 hommes ; Kratz, Fuyens et moi nous assimes tour à tour dans le nez, qui a 2 pieds  $\frac{1}{2}$  de longueur sur un de largeur ; le métal était brûlant à cause de la chaleur du soleil, l'air était étouffé, nous ne pumes y faire un long séjour, il fallut donc redescendre. Pour Fuyens et moi, l'opération fut faite en un clin d'œil ; Kratz qui nous suivait tout épouvanté, fut perché une éternité sur

---

<sup>1</sup> Dans la statue de saint Charles Borromée à Arona.

cette échelle, qu'il croyait voir se casser à tout instant ; nous ne manquâmes pas de nous moquer de sa frayeur ; il valait bien la peine car il employa bien 5 minutes à descendre.

*Mercredi 13 juillet. Baveno-Brigue.*

... Ici commence la vallée terrible et sauvage de Gondo, rien de plus nu, de plus sauvage, de plus horrible, de plus effrayant, rien qui porte l'empreinte de la destruction d'une manière plus épouvantable. D'énormes rochers s'élèvent à pic des deux côtés de la route et minés par les tems et les eaux semblent menacer l'humble voyageur sur la tête duquel ils sont comme suspendus ; au fond de l'abyme on entend mugir les eaux qui s'y précipitent avec une violence épouvantable.

En sortant de la galerie on continue à voir ces rochers qui semblent porter leur front menaçant jusque dans les nues, en vain le voyageur cherche de l'espace et du repos, la vallée conserve partout ses formes sauvages et gigantesques ; de nombreuses croix désignent les lieux où des malheureux ont trouvé la mort. Plus de végétation : on n'entrevoit le ciel qu'à une hauteur de deux mille pieds, la route et le torrent occupent toute la vallée.

Kratz et moi nous fîmes le trajet à pied depuis Issel au Simplon. M. Charles fut assez mal pendant le trajet : son indisposition de la veille aggravée par des cerises, qu'il se mit à manger malgré l'avis de tous ; la vue de ces masses effroyables et de ces abymes qu'il n'osait mesurer de l'œil, le bruit étourdissant du torrent, tout contribua à le mettre dans un état inexprimable.

Du village au col du Simplon, il y a encore deux lieues de montée. Après  $\frac{1}{4}$  d'heure de marche on découvre à gauche l'ancien hospice desservi par des moines du Grand St-Bernard ; un peu plus loin on aperçoit les fondements d'un nouvel hospice, commencé par Napoléon ; cet ouvrage est resté imparfait jusqu'à présent mais l'année prochaine le gouvernement du Vallais va le faire achever, l'on voit déjà une quantité de matériaux qu'il a fait préparer.

En sortant de la galerie, l'aspect de la route commence de nouveau à devenir effrayant, à droite les parois de la montagne s'inclinent rudement, à gauche le vallon devient d'une profondeur immense. Cependant la route est si large et si bien garnie de garde-fous, ses pentes sont si bien ménagées et si bien contournées qu'on peut la parcourir même en voiture, sans avoir le moindre danger à redouter, et il est impossible que le voyageur, tranquille et calme, ne jouisse pas d'un spectacle aussi imposant.

M. Charles fut enchanté de voir finir une journée qui avait été horrible pour lui. Sa frayeur en descendant le Simplon surpasse toute imagination; à chaque mouvement du char ou du cheval il se croyait déjà dans l'abyme, à tout moment on l'entendait crier d'une voix plaintive *Oh! Oh!* maintefois on le voyait prêt à s'élançer hors de la voiture, le pied droit était constamment en mouvement, mais encore fallait-il oser sauter à bas.

#### *Jeudi 14 juillet. Brigue.*

A 8 h. nous allâmes voir le couvent des Jésuites où Fuyens et Kratz croyaient trouver des camarades, mais à peu près tous les pères et tous les novices étaient allés se promener sur la montagne à deux lieues de là: le père Petit-Jean, qui a été quatre ans à Fribourg, se trouve momentanément le supérieur du couvent: il nous conduisit au pensionnat, qu'il nous fit voir dans le plus grand détail. Après quoi nous allâmes accompagner M. Hubert qui nous quitta ici pour se rendre à Louésche. Nous avons beaucoup regretté de ne pas pouvoir terminer notre voyage avec lui, nous perdions en lui un mentor, et un ami, aussi n'est-ce qu'avec beaucoup de peine que nous le vîmes partir.

Immédiatement après il s'éleva entre nous une discussion assez orageuse et certainement fort longue, nous désirions aller le soir même à Tourtemagne, Kratz n'en voulait pas entendre parler, il déclarait qu'il nous laisserait partir seuls, il prétendait faire une infinité de visites. Enfin après bien des Mais, des Si, des Oui, des Non, il fallut bien lui céder; il nous assura d'ailleurs que dans tous les cas nous irions coucher à Martigny le 15 et qu'en partant

l'après-midi nous n'irions pas plus loin le lendemain. Pendant le dîner auquel assista le jeune Jules de Maillardoz, nous fîmes conversation avec deux hollandais, ils parlaient pour le Simplon et nous leur parlâmes de notre course de la veille, aussitôt M. Charles manifesta hautement tout l'horreur qu'il éprouvait pour de pareils sites: il avoua que les frayeurs qu'il avait éprouvées au St-Gothard n'étaient rien en comparaison de celles du Simplon; nous le badinâmes un peu, Kratz lui demanda quel parti il prendrait, s'il avait à choisir entre se brûler la cervelle et habiter le Simplon, il répondit qu'il hésiterait. Après dîner, ne sachant que faire pour tuer le tems pendant toute une journée, qui à tous égards a été la plus détestable de tout le voyage Fuyens se jeta sur son lit, M. Charles se mit à lire et moi à rédiger le journal du 12, du 13 et du 14. Kratz courut toute la journée après ses Jésuites, il nous en a donné une si forte indigestion que moi pour mon compte je n'ai rien pu souper. Après le souper, encore des Jésuites: il fallut aller à la rencontre des novices et des scholastiques. Aussitôt qu'on en aperçut, Kratz fut hors des gonds, il s'élança sur eux à corps perdu.

*Vendredi 15 juillet. Brique-Martigny.*

Sur notre route et à  $\frac{1}{2}$  chemin, nous fîmes halte à Ried, le voiturier pour relayer et nous dans l'intention d'y goûter du vin de Malvoisie, mais nous avons dépassé le bon endroit et il fallut rentrer dans notre voiture sans avoir pu accomplir notre dessein.

*Samedi 16 juillet. Martigny-Evian.*

Après le déjeuner <sup>1</sup> M. Charles nous régala d'une bouteille de la marque, après quoi nous nous séparâmes; il passa le pont et se trouva de suite sur le canton de Vaud, nous continuâmes notre route sur la rive gauche du Rhône, nous dirigeant sur la Savoie.

---

<sup>1</sup> A St-Maurice.

*Dimanche 17 juillet. Evian-Genève.*

En passant peu avant Amphion, nous allâmes goûter les eaux, qui sont à 50 pas de la route, près de là est un joli bâtiment où se rendent tous les matins ceux qui viennent faire une cure: vers les 8 h. le concours est immense et l'on y organise quelquefois des parties de danse. A quelques cents pas d'Amphion nous rencontrâmes plusieurs voitures, une entre autres où se trouvaient deux jeunes gens, l'un d'eux était M. Félix de Boccard, qui est à Thonon depuis une 15<sup>ne</sup> de jours, Fuyens ne le reconnut que lorsqu'il se trouvait à une certaine distance, il le salua néanmoins en tirant son chapeau; M. de Boccard lui rendit le salut et nous continuâmes notre chemin. Le voiturier nous dit qu'il y avait ce jour un bal à Amphion, mais que vers les midi tout le monde serait de retour à Thonon.

En arrivant à Thonon nous allâmes à l'église pour y entendre la messe militaire, qui devait commencer; nous fumes fort étonnés après l'évangile de voir un prédicateur monter en chaire et commencer un sermon, qui dura plus de  $\frac{3}{4}$  d'heures, vraiment cette fois-ci nous fûmes forcément dévots, car notre intention était d'entendre une messe pure et simple, d'ailleurs comme il n'y a point de bancs dans l'église, nous fûmes obligés de rester debouts pendant 5 mortels quarts d'heure, ce qui ne laissa pas de nous fatiguer beaucoup. Après la messe nous allâmes à l'auberge des Balances où nous attendait un déjeuner à la fourchette: la maison de M. Boccard est en face de l'hôtel; Fuyens fit demander si M. Felix était de retour, on lui répondit qu'il n'arriverait pas avant midi, il était 11 heures et Fuyens n'eut pas la patience d'attendre, il brûlait d'envie d'arriver à Genève, afin de pouvoir aller badauder sur les promenades...

Près du village de Cologny, qui est à  $\frac{1}{2}$  lieue de Genève, se trouve une pente assez raide, c'est là que nous est arrivée la plus triste aventure de tout notre voyage. Un des reculoirs cassa, le cheval part à l'instant le mord aux dents; il parcourut d'abord une certaine espace de terrain avec une vitesse étonnante; tout à coup il se mit à ruer, et à

faire un vacarme épouvantable, de suite nous sautâmes à bas du char, et Fuyens, qui fut le premier sur pied, courut à la bride du cheval et parvint à l'arrêter; la limonière était cassée, le train au dessous du siège du conducteur était couvert de sang; nous l'interrogeames de suite sur la cause de cet événement; il nous répondit qu'il avait reçu deux violents coups de pied, il examina ses jambes, nous vîmes alors une blessure assez large et profonde à sa jambe droite, à quelques pouces audessus du coup; cependant le voiturier voulut faire avancer son cheval pour conduire le char jusqu'à Cognoy, à peine eut-il fait deux ou trois pas, que le cheval recommença ses manières, il se mit à se cabrer et cette fois-ci notre pauvre homme fut renversé dans le fossé presque sous les pieds du cheval; il fallut encore aller au secours, on détela le cheval, un homme conduisit le char jusqu'à Genève et nous nous y arrivâmes à pied.

A peine étions nous établis à l'auberge de l'Ecu de Genève, que nous vîmes entrer dans notre chambre M. Félix de Boccard. En arrivant à Thonon son père lui annonça que M. de Fuyens avait passé dans la matinée avec deux autres jeunes gens (car l'aubergiste où nous avons logé était chargé de le saluer de sa part), il se rappelle à l'instant la rencontre du matin et reconnut qu'il s'était trompé lorsqu'il avait pris Fuyens pour un jeune marquis de sa connaissance. A l'instant M. Felix fait seller son cheval, et part dans l'espoir de nous atteindre, à chaque instant il demande de nos nouvelles sur la route, tantôt on lui répond que nous sommes fort loin, tantôt on lui dit qu'il est à peu de distance. Arrivé à Dovaine, il prend un char et un cheval frais et continue sa route: à Genève il va s'adresser à l'hôtel de la Couronne, à celui de... et finalement à l'Ecu de Genève.

A cerécit nous ne pumes qu'admirer l'extrême obligeance de M. de Boccard, nous fumes tout honteux de l'avoir fait courir de la façon.

*Lundi et mardi 18-19 juillet. Genève.*

Nous fîmes la grasse matinée jusqu'à 7 h.  $\frac{1}{2}$ ; à 9 h. je partis pour faire des visites, j'allai trouver trois ou quatre

camarades de l'école de Thoune; l'un d'eux, Auguste de Morsier, avec qui j'étais fort lié à Thoune; de là j'allai rendre visite au colonel Dufour. J'avais promis à Demorsier d'aller diner chez lui, je me rendis au bureau de mon ami à 2 h. ½, c'est un banquier; nous allames ensuite ensemble à sa campagne qui est à 20 minutes de la ville. En passant Demorsier me conduisit aux chantiers, où il me fit voir un bateau d'un genre fort singulier qui y est en construction, c'est un bateau à manège, quatre chevaux le feront mouvoir au moyen d'une mécanique, ce sera un bateau pour faire des courses sur le lac. A 6 h. il me reconduisit jusqu'à la porte de la ville.

*Mercredi 20 juillet. Genève-Lausanne.*

A 8 h. nous nous rendimes à bord du Winckelried, l'un des bateaux à vapeur de Genève, nous l'examinâmes d'abord avec notre curiosité ordinaire; un instant après le bruit monotone des machines nous annonça que nous étions sur notre départ et en effet nous étions déjà à quelques pas du rivage.

Cependant le bateau cheminait avec beaucoup de vitesse... nous nous trouvions vis-à-vis de Coppet; là le bateau s'arrêta à quelque distance du rivage pour prendre à bord quelques passagers, qui furent amenés par un petit bateau... Pressés par l'appétit, nous descendîmes dans le salon pour nous faire servir à déjeuner: Kratz et moi nous primes du café, Fuyens trouva cela indigne de lui et demanda une chopine de vin; après avoir repris des forces, je remontai sur le pont pour y jouir du spectacle qui s'offrait à mes yeux, je laissai dans le salon mes deux compères qui se mirent à jouer et à boire un coup. A Rolles, peu s'en fallut que nous ne fussions témoins d'un fort laid spectacle, soit maladresse des bateliers de l'un ou de l'autre bateau soit malheur: le batelet alla heurter contre le paquebot à vapeur, risqua être fracassé, et de passer sous les roues de la machine, il était chargé d'une vingtaine de personnes parmi lesquelles plusieurs dames, ces dernières ne s'effrayèrent pas beaucoup, parce qu'elles ne s'aperçurent pas du danger...

En montant d'Ouchy à Lausanne nous portâmes chacun notre sac, suivis d'un petit garçon qui était chargé d'un petit paquet que nous avions en commun; c'était pour la 2<sup>me</sup> fois du voyage que nous avions nos sacs sur le dos et vraiment le moment était bien mal choisi, il était deux heures, le soleil était brûlant, la chaleur excessive et la montée assez rapide. En arrivant à l'auberge de la Couronne nous étions en nage, nos chemises étaient trempées et nos pantalons même portaient les marques de la sueur...

Nous vîmes entr'autres la Pénitencière, elle est bientôt achevée, mais c'est trop beau pour une maison de forçats, on eut passé tant de luxe à un amateur. Près de la Pénitencière se trouve la maison de campagne magnifique de M. Perdonnet à Montrepos: en parcourant les beaux jardins, les jolies promenades, les charmantes grottes artificielles, les vastes bâtimens on est frappé d'étonnement et d'admiration; on a peine à comprendre qu'un particulier puisse faire autant de dépenses pour une maison de campagne; les écuries, la laiterie ou fruiterie sont d'un luxe inexprimable.

*Jeudi 21 juillet. Lausanne-Bulle.*

Pour déjeuner Kratz et moi nous nous fîmes servir du café, Fuyens, qui prétendait que le café n'était bon que pour les bujandeires, se fit apporter du jambon et une bouteille de vin, à laquelle il fit encore ajouter une chopine.

*Vendredi 22 juillet. Bulle-Fribourg.*

A 9 h.  $\frac{1}{2}$  ou 10 h. nous arrivâmes à Fribourg. Kratz qui avait toujours été le moins disposé à porter son sac, proposa de s'arrêter près de la porte et d'entrer en ville avec nos sacs sur le dos; la farce eut été un peu trop forte, l'on eut vu un équipage nous précéder ou nous suivre, l'on y eut remarqué nos chapeaux, etc. et l'on se serait moqué avec raison de notre puérité. Ainsi la proposition fut écartée et nous restâmes en voiture jusqu'aux Charpentiers où s'arrêta notre cocher. De là nous descendîmes en grande cérémonie la rue de Lausanne, ayant nos sacs

sur le dos, mais marchant d'un pas trop léger pour des voyageurs. Près de la Tille nous nous séparâmes et chacun s'en alla chez lui. Ainsi fut terminé en 33 jours notre charmant voyage. Nous l'avions entrepris avec beaucoup de plaisir et nous étions pareillement satisfaits d'en voir le terme. Quoique nous eussions vu quantité de choses fort curieuses et fort intéressantes, rien à nos yeux ne remplaçait notre chère patrie, la Suisse. Kratz lui-même était enchanté de s'y retrouver; plus que jamais nous étions disposés à dire:

*Que la Suisse prospère!*

*C'est notre vœu, c'est notre vœu sincère!*

---

## Un officier suisse au service étranger : Le capitaine Pierre-Félix Glasson.

---

Ceux même qui ne l'ont jamais vu revêtu de l'uniforme apercevaient en lui l'officier, trempé par les épreuves, trempé par la guerre: elle l'avait tant marqué, que son visage reflétait la solennité du destin.

Né à Fribourg le 7 octobre 1886, Pierre-Félix Glasson a porté sur ses épaules un poids plus lourd que n'a coutume un homme de quarante ans.

Issu d'une famille gruérienne dont la filiation remonte au XIII<sup>me</sup> siècle, il se montrait fier, justement, et de cette ancienneté, et de cette souche féconde de magistrats, d'ecclésiastiques, de soldats, de terriens.

Les études de droit qu'il avait commencées à Fribourg, il les poursuivit à Munich. Lieutenant d'infanterie suisse, le 24 décembre 1909, il rejoignit à Rome le colonel Repond, commandant de la Garde Suisse, et entra en 1911, avec le grade de capitaine, au service de Sa Sainteté.

Quand vint 1914, il avait quitté Rome; il reprit son rang dans l'armée de son pays natal; puis, les premières affres passées, voyant que le danger immédiat d'une agression s'éloignait pour la Suisse, il obéit à ce besoin de grandes actions qui est le propre de l'officier de carrière; il voulut participer aux risques de la guerre, il pensa servir sa patrie en secourant le peuple alors sous le fléau, et s'engagea dans l'armée belge.

Commissionné lieutenant le 8 avril 1915, il fut désigné pour le régiment des Grenadiers de la Garde Royale et ne tarda pas à montrer sa valeur. Quinze jours se passent: au combat de Steenstraat, il se comporte en héros. C'était au cours de la deuxième bataille d'Ypres qui, d'après les

plans de l'ennemi, devait disloquer le front et rompre le contact entre l'armée française et belge.



Le capitaine Glasson, à la tête de sa compagnie de grenadiers belges, sur l'Yser, en 1916.

Le 1<sup>er</sup> régiment de la Garde était commandé par le colonel Lotz. Le lieutenant Glasson appartenait au 1<sup>er</sup> bataillon, commandé par le major Donies et, à la tête du 1<sup>er</sup> peloton de la 1<sup>re</sup> compagnie, il se trouvait sous les ordres

immédiats du capitaine comte Cornet du Ways-Ruart. Dans la nuit du 22 avril, le lieutenant Glasson réunit à son peloton une notable portion de la 3<sup>me</sup> compagnie (C<sup>ie</sup> Binjé), privée de ses chefs, et réussit à la fixer définitivement à deux cent cinquante mètres à l'est environ du pont de Steenstraat, sur l'Yperlée, à cheval sur la route de Steenstraat au moulin de Lizerne.

Ces renseignements précis, nous les devons au carnet laconique de l'officier; ce que fut la bataille est consigné par l'histoire. L'attaque allemande, terrible, savamment préparée, inaugura la série criminelle des gaz asphyxiants <sup>1</sup>. Une veste maculée de sang, aujourd'hui relique de musée, parachève le récit du lieutenant intrépide.

La bataille d'Ypres n'était pas achevée... Une nuit de juillet, au 1<sup>er</sup> Grenadiers, il faut un volontaire; la reconnaissance à opérer est périlleuse; un officier seul peut l'effectuer, et cet officier sera seul pour ne point éveiller l'attention de l'ennemi. Glasson sera cet officier. Il part sous le feu de l'artillerie, rampe, se faufile, observe, repère, et, sa mission achevée, revient rendre compte à ses chefs. Les Belges, renseignés, passent à l'offensive et, guidés par lui, emportent la position.

Quelques jours après, le roi Albert, dans le petit secteur de l'Yser où il tenait au nom de toute sa nation opprimée, vint au quartier qui prit les armes. Et, s'arrêtant tout à coup devant un homme au garde-à-vous, dit ce simple mot: « Glasson, je vous connais ! ».

La récompense était dans cette parole, pénétrante comme le regard royal, mais le souverain entendait manifester autrement sa satisfaction: le 18 juillet, Glasson était créé chevalier de Léopold « pour avoir, dans la nuit du 11 au 12 juillet — disait la citation <sup>2</sup> — seul et sous le feu de

---

<sup>1</sup> Voir *Larousse mensuel* 1917-1919, t. IV, p. 662.

<sup>2</sup> La première partie de la citation paraît se rapporter au combat de Steenstraat: « Pour le courage, l'énergie et la décision dont il a fait preuve en commandant une patrouille chargée d'enlever un poste d'écoute ennemi ».

Une note du capitaine Glasson, conservée au Musée gruérien, indique ce qui suit: « Pour l'histoire des combats de Steenstraat, voir W. Breton, *Une page glorieuse de la résistance belge: Les combats de Steenstraat*, avril 1915,

l'ennemi, effectué une reconnaissance qui permit d'enlever un poste ennemi. »

Le 19 novembre de la même année, il était promu capitaine des Grenadiers ; et le 15 septembre 1916, il recevait la croix de guerre belge.

Après avoir servi le roi, Glasson devait servir la France.

Au moment de quitter la 6<sup>me</sup> compagnie qu'il commandait, sa troupe lui remit une lettre datée du front, le 10 mai 1917 ; en voici un extrait :

« Les sous-officiers, caporaux, soldats de la 6<sup>me</sup> C<sup>te</sup> C. 65, se font un devoir... de vous donner un témoignage reconnaissant pour les vertus militaires que vous avez eu à cœur de leur inculquer et l'affection dont vous les avez entourés pendant votre séjour au milieu d'eux...

Nous nous souvenons tous des paroles prononcées lors de votre arrivée à notre compagnie : « Nous serons une compagnie de braves sachant faire son devoir pour la Patrie. »

Grâce à vos vertus militaires, à votre mépris du danger, à votre bravoure habituelle, nous nous rendons parfaitement compte que vous êtes parvenu à ce but.

Bientôt nous eûmes le plaisir de vous voir accorder la juste récompense de tant de mérites, et la croix que vous portez nous en étions fiers ;... nous aurions voulu prouver à notre capitaine que nous étions dignes de lui et nous couvrir de gloire dans les batailles futures.

Nous nous permettons de vous présenter l'expression de notre admiration et de notre entier dévouement ; et souhaitons de toute la force de notre être de rester la compagnie Glasson. »

L'adresse était signée de cent trente-six noms. Tout commentaire est superflu pour démontrer l'ascendant du jeune capitaine et son prestige.

---

Paris (Berger-Levrault), 1918, p. 79 et suiv. Les noms des officiers subalternes ne figurent pas dans l'ouvrage de Breton ; par contre tous les numéros des unités engagées (les principales) figurent très exactement dans les croquis, et leurs situations respectives. Il serait facile de mettre ces noms, il suffit pour cela de consulter les états de corps, états de service individuels, récits divers, etc. »

Pourtant, il en existe un, pathétique, celui de Glasson lui-même qui traça ce portrait de l'officier qu'il voulait être :

« Il faut que le capitaine soit l'homme fort que la bataille enivre de sa lucide ivresse. Il ne faut pas qu'il soit simplement l'officier que l'Etat a doté de trois galons d'or ou d'argent, mais le chef, le *chef* dont la personnalité puissante déborde sur ceux qui l'entourent. Il faut qu'il agisse sur ses hommes par rayonnement. Aux jours de bataille, il faut que d'un regard plongeant au fond de leurs yeux, il redresse ses hommes, d'un mot il les anime, d'un sourire il les rassure. *Alors il sera l'entraîneur*, le meneur d'hommes. Il pourra, tour à tour, être le chef qui commande ou qui punit impitoyablement; l'ami qui encourage, le père qui console et qui pardonne <sup>1</sup>. »

Après de longs mois d'immobilité dans le secteur belge, il retrouva l'action <sup>2</sup> à la Légion étrangère, l'héroïque, portant la double fourragère, où tant de Suisses, tant de Fribourgeois, trouvèrent l'honneur et la mort.

La première affaire à laquelle il prit part fut celle de Flirey-Mort-Mare (8 janvier 1918)<sup>3</sup>. Dès lors, il ne chôma plus. Au moment où, muni des autorisations réglementaires, il s'apprête à passer auprès des siens quelques semaines de réconfort, il pressent que son régiment de marche va être à la peine. Il refuse de le quitter dans ces conjonctures et prend part, le 26 avril, au combat du Bois de Hangard-en-Santerre, épisode de la fameuse poussée sur Amiens. Son bataillon fut horriblement décimé. Lancé dans la deuxième ou troisième vague d'assaut, sa conduite fut telle que, le 21 mai, il était cité en ces termes à l'ordre du jour du Corps d'armée :

« Le 26 avril 1918, a magnifiquement entraîné sa compagnie sur un terrain violemment battu par l'artillerie et

---

<sup>1</sup> Cf. Capitaine Glasson, *Le rôle du capitaine d'infanterie pendant la guerre de 1914-1918*, dans *Revue militaire suisse* de juillet 1921, p. 362.

<sup>2</sup> Il quitta l'armée belge le 17 mai 1917, et le décret présidentiel confirmant son grade de capitaine à la Légion date du 14 septembre. Il obtint le commandement de la 6<sup>m</sup>e Cie du régiment de marche de la Légion.

<sup>3</sup> La capitaine Glasson a décrit, au point de vue stratégique, cet incident lorrain de la guerre de position, dans l'article cité de la *Revue militaire suisse* (juillet 1921, p. 359)..

les mitrailleuses. Par l'habileté et la décision de sa manœuvre, a forcé le repli de l'ennemi et a atteint son objectif avec un minimum de pertes. »

Plus tard, communiquant ses expériences de combat à des officiers suisses, il fit ce récit, dont la sobriété ne manque pas d'éloquence<sup>1</sup> :

« Le 26 avril 1918, au matin, mon régiment, à droite de la division marocaine, attaquait au S.-E. d'Amiens, sur le plateau de Gentelles, ayant pour objectif la lisière est du bois de Hangard. Le combat fut extrêmement dur, les Allemands ayant amené sur place deux divisions fraîches qui devaient être engagées le jour même. Des deux bataillons de tête il ne resta, après deux heures de combat, que cent cinquante hommes environ accrochés dans le bois de Hangard. Un trou énorme s'était formé entre la gauche de ces éléments et la droite d'un régiment de tirailleurs qui attaquait plus au nord. Les Allemands avançaient dans ce trou. Un parti de soixante Allemands environ avait pris pied déjà dans un élément de vieille tranchée, immédiatement parallèle à la route de Douart à Villers-Bretonneux. Je reçus l'ordre d'atteindre au plus tôt cet objectif avec deux sections et quatre mitrailleuses, et d'en déloger l'ennemi. Le plateau de Gentelles était recouvert d'un épais brouillard. Pas un point de repère visible. Le départ s'effectua dans des conditions difficiles : sous un violent feu d'artillerie et d'infanterie. J'avais neuf cent mètres à franchir jusqu'à l'objectif. Par ce brouillard, je pris le parti de brusquer mon attaque. La boussole me permit de réaliser ce plan et d'agir avec la rapidité et la décision voulues. Un quart d'heure après avoir reçu l'ordre d'attaquer, je sautais dans la tranchée.

« .. Le 5 mai nous fûmes relevés. Il pleuvait. Les Allemands, de temps en temps, aspergeaient le plateau de Gentelles de rafales d'artillerie. Il était indispensable d'opérer la relève par petites fractions. Il pleuvait à verse. La nuit était si noire que je donnai l'ordre aux hommes, qui marchaient en colonne par un, de se tenir par la martingale de leur capote pour ne pas se perdre, et de placer sur leur

---

<sup>1</sup> *Ibidem*, juin 1921, p. 313-314.

sac leur gourde de métal blanc pour ne pas heurter trop souvent leur chef de file. J'avais fixé le point de ralliement de la compagnie au pont de Boves. Au petit jour, personne ne manquait au rassemblement. Ce fut encore grâce à la boussole. Sans elle, il était matériellement impossible de sortir avant le jour de ce vaste plateau parfaitement obscur et noyé de pluie. »

Glasson assiste, le 9 juin, au combat de St-Bandry<sup>1</sup>, et enfin, le 18 juillet, sous le commandement en chef du général Mangin, il se trouve à St-Pierre-Aigle en Lorraine. Le 26 juillet, blessé d'un éclat d'obus au bras droit, et, fortement intoxiqué par les gaz, il n'abandonne son commandement qu'à l'arrivée d'un remplaçant dûment désigné. L'ordre du jour de la division de marche, du 15 août, le qualifie ainsi :

« Officier d'un grand courage. Blessé à la tête de sa compagnie, resté seul officier de sa compagnie, n'a pas voulu se laisser évacuer avant d'avoir passé son commandement à un officier d'une autre unité désigné par le commandant de bataillon. »

Il reçut la croix de guerre française ; mais il venait de perdre sa santé, et, partant, la vie. En le promouvant, peu avant sa fin, au rang d'officier de la Légion d'honneur, le gouvernement de la République lui manifesta sa reconnaissance et son estime<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> « C'était le 8 juin 1918 au soir, à Ambleny-St-Bandry, à l'ouest de Soissons (écrit-il dans la *Revue militaire suisse* de juillet 1921, p. 354). Le front était à peine stabilisé. Après la percée du Chemin des Dames, on avait jeté dans le trou ma division avec d'autres, pour arrêter l'avance des Allemands ; ceux-ci, après avoir pivoté sur leur droite appuyée à l'Aisne, marchaient face à l'ouest, entre Ambleny et Château-Thierry, ayant pour objectif à leur centre Villers-Cotteret. Le 8 juin au soir, il nous fut communiqué que des rassemblements suspects faisaient prévoir une attaque pour le lendemain. Nous venions d'arriver sur la position dont l'organisation défensive consistait en quelques trous. Les Allemands, espérant agir par surprise, n'ouvrirent le feu de l'artillerie qu'à trois heures du matin, le 9 juin. Or, quand, au petit jour, l'attaque de l'infanterie se déclancha, elle vint se briser complètement sur un mince réseau de fil de fer construit récemment et que les Allemands n'avaient pas repéré, pour la bonne raison qu'il n'existait que depuis peu. Pris sous un feu intense d'armes automatiques, ce réseau était infranchissable. »

<sup>2</sup> Le brevet fut remis à la famille, au nom de M. de Marcilly, ambassadeur de France, par M. le colonel Vallée. Voir *La Liberté* du 15 juillet 1929, *Homage posthume*.

Après une longue convalescence, à jamais inachevée, il devint adjudant du général Dupont (10 mars 1919 au 15 janvier 1920), chef de la mission militaire française de Berlin. Enfin, du 19 février au 6 juin 1920, il fut attaché au général Odry, à Memel.

Ses fonctions tenaient alors de ce qu'on pourrait appeler la diplomatie militaire, et les Archives du Ministère de la guerre conservent de lui plus d'un rapport utile aux historiens de l'avenir. Mais il leur manquera les détails de cette audience auprès du général Mangin que Glasson avait escorté, et à la table duquel il avait été invité, de cette réception joyeuse à Posen par l'armée polonaise ou de tel voyage à Prague...

Le 6 septembre 1920, il obtint congé, et ne démissionna de l'active qu'en 1926. En acceptant un commandement dans l'armée d'Afrique, il aurait suivi l'échelle de la hiérarchie; mais il était las, il avait achevé la période de gloire, il avait fait son temps. Il revint au pays pour embrasser sa mère une dernière fois.

Dès lors, il vécut dans sa maison paternelle de la rue de Romont et sur sa terre des Granges qu'il aimait par-dessus tout, parce qu'elle représentait pour lui l'héritage direct de ses aïeux.

Cette maison du XVII<sup>me</sup> siècle, aux fenêtres en accolades, il ne cessait de la peupler de meubles gruériens et de l'orner, de sorte que le peintre, le cadre et le tableau étaient en harmonie. Au contraire de tant de soldats désœuvrés, surpris par la paix et incapables de s'y adapter, le capitaine Glasson prenait intérêt au monde immédiat qui l'entourait et au monde plus vaste des idées. Lecteur infatigable et lecteur difficile, il mettait à profit ses loisirs pour s'enquérir de la pensée humaine. Sauf quelques romans de premier plan qui trouvaient grâce à ses yeux, il préférait les ouvrages de littérature, d'histoire, d'art, voire de philosophie. L'épaisseur d'un tome, au lieu de le rebuter, l'attirait, et ce goût de l'effort intellectuel était une transposition dans la vie civile de son goût pour l'exception, pour l'endurance, pour la peine, pour la valeur.

Tout empreint encore des événements auxquels il avait participé, il donnait en Suisse romande, dans les cercles

d'officiers, des conférences sur la guerre, qui eurent grand succès<sup>1</sup>. Puis, très informé par les hautes relations militaires qu'il possédait, il se mit à rédiger et à publier, en 1922, un petit volume, *La guerre future*<sup>2</sup>, remarqué des gens compétents et traduit en espagnol et en tchèque.

La quantité de faits importants auxquels il avait été mêlé et de personnages marquants qu'il avait approchés eût rendu ses mémoires prodigieusement intéressants.

Peu à peu, se détachant de la guerre, il reporta sur la Gruyère sa principale attention. Animé d'un sentiment de la famille quasi patriarcal, voire presque dynastique, il commença d'étudier les origines de sa race, et, en collaboration avec le Dr Paul Aebischer, les publia hors commerce, en 1923, sous le titre d'*Extraits du répertoire généalogique de la famille Glasson*<sup>3</sup>. Malgré l'intérêt qu'il portait à ses proches et les liens l'unissant à ses sœurs, il avait voué aux héritiers de son nom une sollicitude sans égale; il décida d'être pour la descendance Glasson un propulseur d'énergie intellectuelle et sociale, en créant à son avantage une fondation particulière.

De l'histoire généalogique, il passa tout naturellement à l'histoire de la Gruyère même. Il recueillit des notes sur les lignées indirectes des comtes; il tenta aussi de retrouver à Gruyères leurs sépultures. Depuis une année environ, il suivait la trace de manuscrits provenant de l'ancienne abbaye des Prémontrés d'Humilimont, et leur attribution l'avait conduit à l'étude ardue des docteurs de l'Eglise. Ce travail, la Société d'histoire de Fribourg devait en avoir la primeur.

Il est compréhensible qu'avec son patriotisme, le capitaine Glasson ait accordé sa sympathie au Musée gruérien; il ne perdait jamais une occasion de le faire connaître et d'en assurer, pour ainsi dire, les assises. Il lui prouva son attachement en lui confiant le dépôt de ses uniformes étrangers.

---

<sup>1</sup> Nous avons fait des emprunts à celle qu'il publia dans la *Revue militaire suisse* de juin et de juillet 1921, et qu'il avait donnée à Fribourg, Genève et Lausanne, en avril de cette même année.

<sup>2</sup> Editions Victor Attinger, 8°, 124 pages.

<sup>3</sup> Fribourg, impr. Fragnière, 8°.

Si fidèle qu'il fût à la Gruyère, il l'était aussi à Fribourg, sa ville, qu'il admirait avec un enthousiasme clairvoyant et qu'il connaissait mieux que personne. C'était une faveur de l'avoir pour guide à travers les vieilles rues, et dans les églises dont il n'ignorait aucun trésor. La cité forte, la cité sur la falaise l'exaltait et telles descriptions (encore manuscrites) sont d'entre les plus belles que Fribourg ait inspirées. Aussi ne demeurait-il pas indifférent aux transformations plus ou moins heureuses que l'époque moderne infligeait à cette ville aimée; les journaux en conservent bien des preuves.

Cet homme cultivé, brillant, sociable, était pourtant un solitaire qui se confinait dans l'étude, la lecture et la conversation d'un petit nombre. Son allure un peu hautaine, son langage décidé inspiraient de la crainte à certains, sauf aux humbles qu'il mettait à l'aise.

Les Archives d'Etat, la Bibliothèque, la Société d'histoire ont été les derniers lieux fréquentés assidûment par lui. La dernière fois qu'il prit la parole en public, ce fut en faveur encore de sa Gruyère, exhortant ses compatriotes à maintenir leurs traditions et, entre elles toutes, leur patois. Et sa voix, si posée d'ordinaire, vibra quand il prononça ces mots: « Je le fais de tout cœur ».

Il est des hommes que la maladie diminue, il en est qu'elle grandit: Glasson était de ces derniers.

Quiconque eut le privilège de l'approcher au cours de sa longue et invincible maladie reste sous l'empire du respect. Tandis que la plupart ne songent à la mort que pour en éloigner la vision, il la regarda en face, sans frémir; c'est à cette stoïque attitude qu'il dut ses citations et ses titres. Quand il s'aperçut que ses forces, en dépit du repos, déclinaient, il scruta sa maladie avec sang-froid, l'étudia et connut sa fatalité.

Peu de temps avant le dénouement<sup>1</sup>, il dit à un ami: « Je suis de nouveau en première ligne: j'attends la balle

---

<sup>1</sup> Il mourut le 16 juin 1929. Les obsèques furent célébrées à l'église du Collège; le colonel Vallée et le comte du Chastel de la Howarderie y représentaient l'ambassadeur de France et le ministre de Belgique. (Voir *La Liberté* des 17 et 19 juin.)

qui doit me frapper. « Et il répétait : « Ce n'est rien de mourir, il faut bien mourir. » Même, une fois, — et ce fut la dernière — il se servit d'un mot plus nerveux, plus martial : « il faut mourir chiquement. »

Devant des hommes de cette trempe, on se sent modeste. Quelques années, quelques mois, quelques jours les mettent au-dessus du commun, les purifient et les anoblissent.

Le capitaine Glasson a été mortellement touché sur les champs de bataille de Flandres et de France. Il expire au bout de quinze années, après un suprême combat : seul avec son corps torturé, seul avec Dieu.

Parlant un jour de ses morts, ces « Suisses qui dorment là-bas au front de France, dans les champs de la Somme, du Valois ou de la Lorraine », il dit : « Il ne faut pas les plaindre ; il faut les admirer, puisque, avant de fermer pour toujours les yeux à la lumière de nos lacs et de nos neiges,... dans les âpres joies de la bataille, ils ont connu la gloire. »

Il ne faut pas plaindre le capitaine Glasson.

*Henri Naef.*

---

# Les accords du Latran.

---

Les conventions conclues entre le Saint-Siège et l'Italie, le 11 février 1929 et par lesquelles fut éliminée la fameuse « question romaine » resteront bien les événements les plus importants de l'année.

A peine connue, ou même devinée, la nouvelle de ces accords fit partout sensation, personne n'y resta indifférent, tous les journaux de l'Univers y firent écho. Il y a là quelque chose de profondément reconfortant pour les catholiques. Le Souverain Pontife dont on néglige si souvent les droits et que beaucoup s'efforcent de faire oublier, reste quand même, malgré tout, la plus grande puissance du monde. On peut feindre de l'ignorer, on peut organiser autour de lui la conspiration du silence, il y a quelquefois des heures où l'on ne sait plus se contenir ni « faire semblant ». Les accords du Latran ont provoqué une de ces heures-là. Le monde entier, pendant quelques jours s'est, avant tout, occupé du Pape, pour le féliciter ou pour le combattre.

En plus de ces sentiments de joie ou de dépit, il y a eu chez beaucoup non seulement la surprise de voir résolue une difficulté qui paraissait pratiquement insoluble, mais encore un véritable étonnement. Comment ! Le Souverain Pontife pense encore à une véritable souveraineté temporelle ? On s'était accoutumé dans bien des milieux à croire qu'il valait mieux pour le Pape n'être plus du tout responsable d'aucun territoire. On s'efforçait d'envisager pour lui une indépendance sans domaine matériel, et voici que l'accord se réalise sur la base d'une doctrine qu'on croyait périmée ! Aussi commencerons-nous, avant d'examiner les traités eux-mêmes, par rappeler les principes sur lesquels ils s'appuient.

## I. Les fondements du pouvoir temporel des Papes.

Le fondement principal de ce pouvoir n'est pas autre, ainsi que l'ont déclaré tant de fois les Souverains Pontifes eux-mêmes, que le pouvoir *spirituel* de la Papauté.

### A. Le pouvoir spirituel du Pape.

L'homme n'est pas créé pour cette terre; il a une fin surnaturelle vers laquelle il doit tendre et à laquelle il lui faut subordonner toute sa vie. « Que sert à l'homme, dit Jésus, de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme. » Pour conduire les hommes à leur destinée surnaturelle, une société visible, fondée par le Sauveur lui-même. Le chef suprême de cette société est le Christ en personne, mais, pour le représenter, Jésus a institué les apôtres et à leur tête, avec pleine autorité sur tous et chacun des fidèles et des pasteurs, il a placé saint Pierre et ses successeurs les Papes.

Etudions d'un peu plus près ce pouvoir du Souverain Pontife. Sur quels hommes d'abord a-t-il autorité? A divers degrés sur *tous* les hommes. A ceux qui ne font pas partie de l'Eglise, le Pape a le devoir et par conséquent le droit de prêcher la vérité catholique<sup>1</sup> et nulle autorité humaine ne peut s'opposer à l'exercice de ce devoir et de ce droit imposés par Jésus lui-même. A ceux qui sont membres de l'Eglise, qu'ils soient les maîtres de la société civile ou simples administrés, le Pape commande comme chef de l'Eglise. Notez encore que les Etats eux-mêmes, et non seulement les individus, doivent respecter l'autorité du Pape. Il ne saurait en être autrement puisque la fin de l'Eglise qui est la béatitude surnaturelle des hommes, dépasse le but de l'Etat qui reste la prospérité naturelle. La *souveraineté* de l'Etat que nous considérons comme une thèse essentielle n'est pas cependant telle que l'Etat n'ait pas à reconnaître la supériorité de l'Eglise dans son domaine propre qui est le bien surnaturel des âmes.

---

<sup>1</sup> Nous disons bien *prêcher* et non pas *imposer par la violence*. Les hommes doivent entrer dans l'Eglise non poussés par la force brutale, mais par conviction, selon le principe rappelé par le code «Ad amplexandam fidem catholicam nemo invitus cogatur» (canon 1351)

Mais quelle sera l'étendue de ce domaine propre de l'Eglise et du Souverain Pontife ? Qu'est-ce que le Pape peut ordonner à ses fidèles et aux Etats dont ces fidèles sont citoyens ? Toute mesure qu'il juge utile ou nécessaire



Sa Sainteté Pie XI.

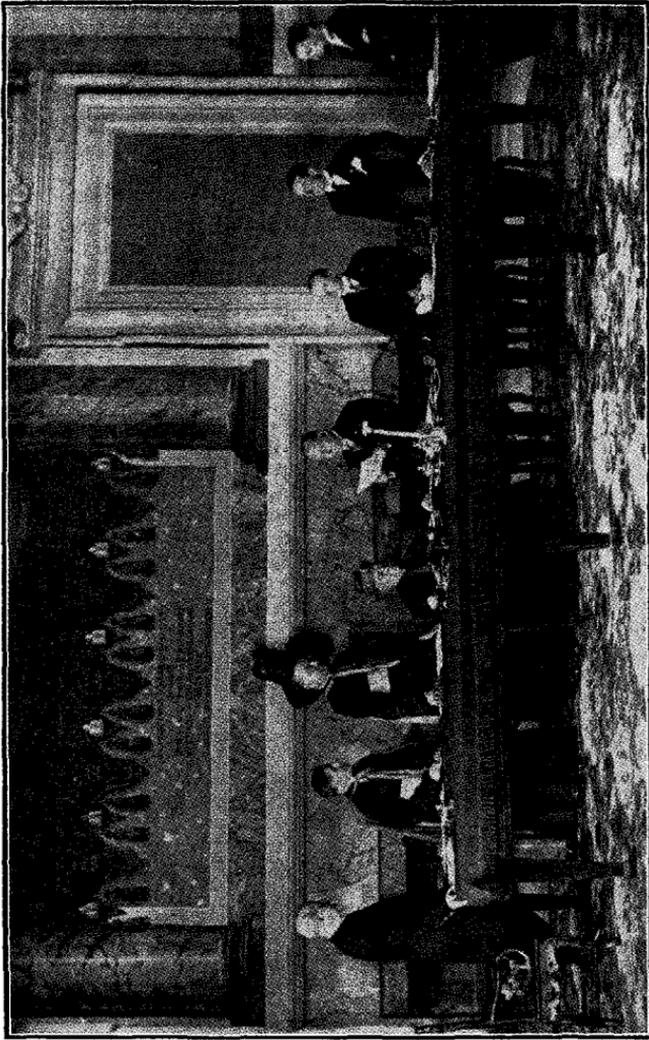
au bien surnaturel des âmes en particulier et de l'Eglise en général. Je dis bien *toute mesure*, qu'elle se rapporte *immédiatement* à la fin de l'Eglise, comme l'assistance à la Messe le dimanche, qu'elle soit en rapports moins per-

ceptibles avec cette fin, comme par exemple une intervention dans les affaires politiques du genre de celle qui obligea quelque temps les fidèles de l'Italie à s'abstenir des fonctions publiques et des élections. Toute mesure qui dans une circonstance quelconque est en rapport avec le bien surnaturel des âmes est, à cause de ce rapport, de la compétence du Pape, à tel point qu'aucune puissance humaine ne saurait licitement y résister. Le Pape, on le voit, n'est incompetent que pour autant que le bien surnaturel des hommes n'est pas en jeu, encore est-il seul juge pour prononcer, en définitive, si telle ou telle affaire (politique ou autre) est en rapport avec la fin de l'Eglise. Admettre qu'il y a des moyens humains, conformes à la morale, que le Souverain Pontife estime utiles ou nécessaires au bien surnaturel et que néanmoins il n'aurait pas le droit d'employer serait une absurdité. Cela équivaldrait à nier la prééminence de la fin de l'Eglise sur toute autre fin humaine. Le pouvoir spirituel du Pape est sans égal dans le monde, c'est sûr. Beaucoup s'en scandalisent. Mais ce pouvoir découle nécessairement de la mission que le Christ a donnée à saint Pierre et à ses successeurs. Celui qui comprend que l'homme a une fin surnaturelle à laquelle toute son activité doit être subordonnée, se rend compte aussi de la légitimité, de la nécessité même, des conclusions que nous avons développées.

Du reste, l'existence des Etats et leurs droits ne sont pas du tout menacés par les droits du Souverain Pontife, bien loin de là. L'Etat reste compétent et souverain dans son domaine propre qui est la félicité naturelle de l'homme, pour autant que l'Eglise n'intervient pas au nom du plus grand bien des âmes<sup>1</sup>. Or, l'histoire de bientôt deux mille ans nous apprend que ces interventions de l'Eglise et du Pape sont sages et modérées et d'autant plus rares que l'Etat veille mieux lui-même au bien de ses sujets. L'histoire nous apprend aussi que les Etats qui ont favorisé et respecté l'Eglise n'ont jamais eu à en souffrir mais, qu'au contraire, l'appui donné à l'Eglise favorise chez les citoyens le développement de la vertu qui seule peut rendre l'Etat

---

<sup>1</sup> L'Eglise intervient dans ce cas en vertu de son pouvoir « indirect ». L'Eglise atteint alors le spirituel « à travers le temporel ».



La cérémonie du Latran, M. Mussolini donne lecture des lettres qui l'accréditent  
comme ministre plénipotentiaire.

vraiment prospère. L'histoire enfin nous apprend trop souvent que les Etats qui ont voulu persécuter l'Eglise et secouer son joug ont diminué la prospérité nationale et parfois provoqué de véritables catastrophes. L'Eglise et l'Etat, la grâce et la nature, ont le même Auteur et l'on ne saurait mépriser les lois de Dieu sans que tout l'organisme social s'en ressente.

*B. Droit du Pape à une indépendance temporelle  
absolue et manifeste.*

Ces principes généraux une fois rappelés, il est facile de comprendre que le Pape, de par son rôle de chef de l'Eglise, a droit à être pleinement indépendant de tout pouvoir temporel. En effet, si le Pape était sujet d'un Etat quelconque, il y aurait là une situation contradictoire. Comme chef de l'Eglise, le Pape a le droit, indépendant de n'importe quelle puissance, d'user de moyens même matériels pour promouvoir le bien surnaturel des hommes. Comme sujet d'un Etat, et dans les limites de cet Etat tout au moins, le recours à ces mêmes moyens lui serait interdit ou serait subordonné aux lois de cet Etat. Relativement aux mêmes mesures à prendre, le Pape serait indépendant et ne le serait pas : ceci implique contradiction. Il faut donc admettre qu'en vertu même du pouvoir surnaturel que lui a conféré Jésus, le Pape doit être indépendant de tout pouvoir civil, le Pape ne peut être sujet de personne ici-bas.

Non seulement le Pape a le droit d'être, en fait, indépendant de tout pouvoir civil, mais il a le droit de *paraître comme tel*. Il ne suffit pas que le Pape soit indépendant, il faut que l'on sache clairement et partout qu'il l'est. Si l'indépendance du Pape ne devait pas être *manifeste*, les fidèles soumis à d'autres Etats que celui dont le Pape *paraîtrait* plus ou moins dépendre, pourraient croire facilement que le Pape n'est pas libre dans les mesures qu'il prend, qu'il ne peut pas mettre en œuvre tout ce qu'il pourrait s'il était vraiment libre, qu'il est circonvenu dans ses jugements. De là à refuser de se soumettre il n'y a qu'un pas. Nous voyons de nos jours combien l'univers

catholique tient à ce que le Pape soit bien informé, libre de toute pression politique ou autre et nous comprenons aisément la nécessité pour le Souverain Pontife d'une indépendance *manifeste pour tous*.

Ce droit à l'indépendance, tel que nous venons de le décrire, les Papes n'ont cessé de le revendiquer. Sans parler des déclarations explicites de Pie IX, avant et après 1870, Léon XIII disait aux pèlerins du clergé italien le 27 septembre 1888: « Et vous, fils très chers, aussi pour l'enseignement des autres, ne vous laissez pas de répéter hautement que le suprême pouvoir dont, par la disposition divine, le Souverain Pontife est revêtu, ne peut de sa nature être soumis à aucune puissance terrestre ». Cet enseignement est encore contenu dans les documents qui affirment que la condition faite au Pape après 1870 est contraire, par elle-même, à la dignité et à l'indépendance du Souverain Pontificat<sup>1</sup> inconciliable avec la liberté et l'indépendance qui conviennent au chef suprême de l'Eglise<sup>2</sup>, incompatible avec la dignité et la haute mission du Pontife Romain<sup>3</sup>. Rappelons enfin la solennelle déclaration de Pie XI dans son encyclique « *Ubi Arcano Dei* » du 25 décembre 1922: « Rome comme siège du souverain Pontificat qui est par sa nature même au-dessus des frontières de races et de nationalités, embrasse tous les peuples et toutes les nations. Or, l'origine et la nature divine de cette primauté d'une part, et de l'autre le droit imprescriptible de l'ensemble des fidèles répartis dans tout l'univers, exigent que ce Principat sacré ne paraisse dépendre d'aucune puissance humaine, d'aucune loi alors même qu'elle promettrait une sauvegarde et des garanties pour la liberté du Pontife Romain. Le Saint-Siège doit au contraire être en fait et paraître manifestement d'une indépendance absolue quant à ses droits et à sa souveraineté ». On aura remarqué dans ces mémorables paroles de Pie XI que le Pape rattache le droit à l'indépendance temporelle absolue au Souverain Pontificat lui-même, c'est-à-dire au droit divin

<sup>1</sup> Discours de Léon XIII, 24 XII 1884.

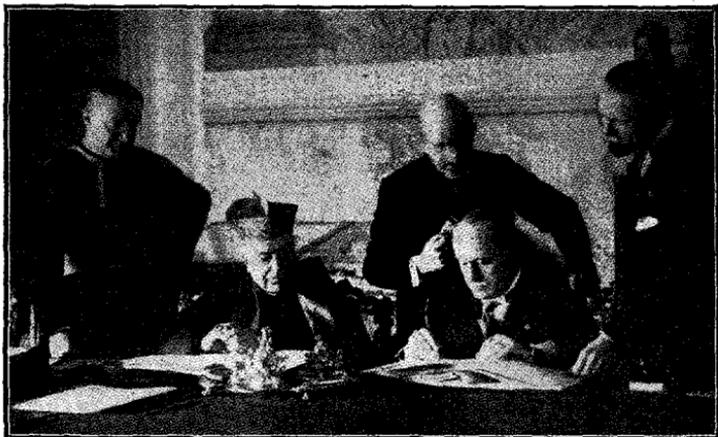
<sup>2</sup> Discours de Léon XIII, 24 XII 1885.

<sup>3</sup> Discours de Léon XIII, 24 X 1888.

imprescriptible, que le Pape non seulement veut être indépendant mais qu'il veut l'être de telle manière qu'il paraisse manifestement comme tel aux yeux de tous.

*C. La sauvegarde de l'indépendance ou le pouvoir temporel des Papes.*

Le Pape a, de par la nature même de son pouvoir, droit à une indépendance temporelle absolue et manifeste.



La signature de Mussolini, au Latran.

Quels moyens humains y a-t-il pour assurer cette indépendance ? On a fait à ce sujet bien des considérations, on a proposé mille combinaisons plus ou moins heureuses et efficaces. Une chose est certaine, c'est que le Souverain Pontife seul peut dire ce qui lui est nécessaire pour que son indépendance soit sauvegardée. Lui seul peut, en effet, se rendre compte de l'étendue de son devoir et des moyens dont il dispose pour l'accomplir. Ce qu'il importe donc avant tout de connaître, c'est la parole du Pape exposant ce qui lui est nécessaire pour son indépendance. Or, les Papes ont clairement affirmé et affirment encore que la seule sauvegarde efficace de leur indépendance de

tout pouvoir civil consiste dans leur propre souveraineté temporelle. Autrement dit : pour n'être pas sujet d'un Etat quelconque, le Pape ne trouve pas d'autre moyen que d'être lui-même souverain d'un certain territoire. On a bien cherché d'autres solutions, aucune n'a pu satisfaire. Voici ce que disent les Papes.

Le 20 mai 1850<sup>1</sup> Pie IX condamne la proposition suivante rapportée ensuite dans le Syllabus<sup>2</sup> : « l'abrogation du pouvoir civil que possède le Siège apostolique contribuerait grandement à la liberté et à la félicité de l'Eglise ». Dans une lettre du 26 mars 1860 le même Pape déclare que « c'est par dessein particulier de la Providence que le Pontife romain, que le Christ a constitué le chef et le centre de son Eglise, obtienne la souveraineté temporelle ». La même pensée est développée dans l'allocution : *Maxima quidem* du 9 juin 1862 : « La souveraineté temporelle est nécessaire pour que le Pape ne soit jamais soumis à aucun Prince ou Pouvoir civil, pour qu'il puisse exercer avec la liberté la plus complète et par toute l'Eglise l'autorité et le pouvoir suprême qu'il a reçu du Christ lui-même de paître et de gouverner le troupeau du Seigneur ; pour qu'il puisse aussi pourvoir utilement aux besoins de l'Eglise et des fidèles ». On remarquera que ces paroles ont été prononcées bien avant les dernières spoliations de 1870. Après la prise de Rome, Pie IX a confirmé à plusieurs reprises le même enseignement, en particulier dans l'encyclique *Ubi nos* du 15 mai 1871.

Pour Léon XIII aussi, la souveraineté temporelle est nécessaire au Pape pour garantir et conserver la pleine liberté de son pouvoir spirituel. « Aujourd'hui encore, dit-il dans sa lettre au Cardinal Rampolla, du 15 juin 1887, dans les desseins de la Providence, la souveraineté civile des Papes est ordonnée comme moyen vers l'exercice régulier de leur pouvoir apostolique, comme étant celle qui en sauvegarde efficacement la liberté et l'indépendance. » Le Pape apporte la preuve de la nécessité du pouvoir civil : « Jusqu'ici l'unique moyen dont la Provi-

<sup>1</sup> Allocution « si semper antea... »

<sup>2</sup> Proposition : 76.

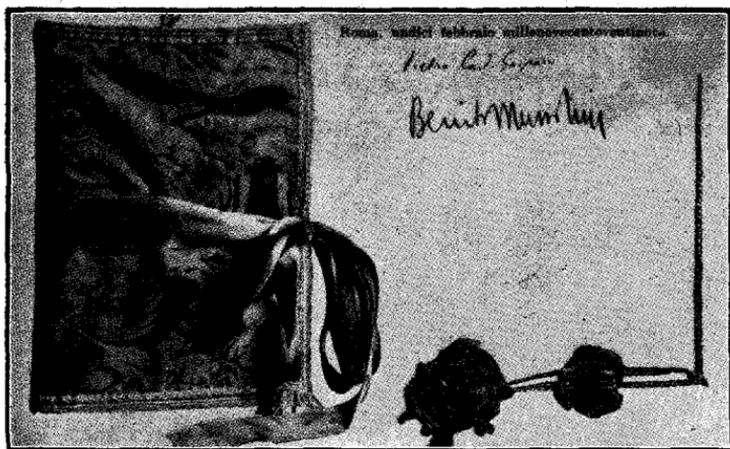
dence s'est servie pour défendre comme il convenait la liberté des Papes a été leur souveraineté temporelle, et quand ce moyen a manqué, les Pontifes ont toujours été, ou persécutés, ou prisonniers, ou exilés, ou certes soumis au pouvoir d'un autre, et par conséquent dans la condition de se voir rejetés à chaque événement sur l'une ou l'autre de ces voies. C'est l'histoire de toute l'Eglise qui l'atteste. » Aussi, affirme le Pape, « il est facile de comprendre comme s'impose aux Pontifes romains et combien est sacré pour eux le devoir de se défendre et de maintenir la souveraineté civile et sa légitimité. Ce serait folie de prétendre qu'ils consentiraient eux-mêmes à sacrifier, avec la souveraineté civile, ce qu'ils ont de plus cher et de plus précieux. Nous voulons parler de leur liberté elle-même dans le gouvernement de l'Eglise, pour laquelle leurs prédécesseurs ont, en toute occasion, si glorieusement combattu <sup>1</sup>. »

Pie X, Benoît XV et Pie XI ont renouvelé à leur tour les mêmes revendications. Nous citerons seulement les énergiques et émouvantes déclarations de Pie XI dans sa première encyclique, du 25 décembre 1922. Le Pape commence par rappeler le droit du Souverain Pontife à l'indépendance absolue de tout pouvoir civil, nous avons cité ce passage plus haut ; il parle entre autres, de l'insuffisance de la fameuse « loi des garanties », il ajoute alors : « Il est d'autres garanties de liberté par lesquelles la divine Providence, maîtresse et arbitre des vicissitudes humaines, avait fortifié l'autorité du Pontife romain, non seulement sans dommage pour l'Italie mais à son grand profit ; elles avaient durant de longs siècles répondu efficacement au dessein divin de sauvegarder cette liberté ; et jusqu'ici ni la divine Providence n'a indiqué, ni les conseils des hommes n'ont découvert une solution analogue apte à remplacer ces garanties d'une façon satisfaisante. Ces garanties ont été foulées aux pieds par la violence ennemie et, à l'heure présente sont encore violées ; c'est ainsi que le Pontife romain a été placé dans une situation indigne de lui et qui accable d'une lourde et perpétuelle tristesse les âmes

---

<sup>1</sup> Oeuvres de Léon XIII. Edition de la Bonne Presse, Paris, tome VII, pages 78 et 79.

de tous les fidèles de l'Univers. Nous donc, héritier des idées comme des devoirs de nos Prédécesseurs, investi de la même autorité, seule compétente pour trancher une question d'une telle importance, étranger à toute vaine ambition de domination temporelle à laquelle Nous rougirions de nous arrêter, ne fut-ce qu'un instant, mais pensant à Notre mort et nous rappelant le compte très rigoureux que Nous aurons à rendre au divin Juge; dans la



L'enveloppe précieuse dans laquelle ont été placés les documents.

conscience d'être lié par un devoir sacré de Notre charge, Nous renouvelons ici les revendications formulées par Nos Prédécesseurs en vue de défendre les droits et la dignité du Siège apostolique<sup>1</sup>. »

## II. Les événements, jusqu'aux traités du Latran.

Nous connaissons les droits du Souverain Pontife en matière de souveraineté temporelle. En réalité que s'est-il passé ?

<sup>1</sup> - Encyclopedie « Ubi arcano Dei » Traduction de la *documentation catholique* du 13 I 1923, tome 9 pages 86 et 87.

Pendant plus de huit siècles, jusqu'aux donations de Pépin le Bref et de Charlemagne, les Papes furent, au moins de nom, les sujets de l'empire byzantin. L'Etat pontifical se forma peu à peu, il dura jusqu'au 20 septembre 1870, date de la prise de Rome par les troupes de Victor-Emmanuel.

#### *A. Objection.*

Le Souverain Pontife n'a donc pas toujours été en possession de la souveraineté temporelle ! Et puisque l'Eglise a néanmoins toujours subsisté et même prospéré, ne faut-il pas en conclure que le pouvoir temporel n'est pas vraiment nécessaire au Pape ?

Certains le pensent, et nous tenons à réfuter cette objection spécieuse. Nul catholique n'a jamais prétendu que le pouvoir civil du Pontife romain est à ce point nécessaire que le Saint-Siège et l'Eglise cesseraient d'exister sans lui. C'était là l'espoir non déguisé de beaucoup d'ennemis de l'Eglise avant 1870, et qui sait ce qui serait arrivé sans l'assistance spéciale accordée par Jésus-Christ à son Eglise. A cause de cette assistance nous savons que l'Eglise restera debout jusqu'à la fin des siècles. Mais si le Christ garantit son assistance, Il veut aussi que l'Eglise se serve des moyens humains les plus aptes à favoriser son action. Le pouvoir temporel est un de ces moyens humainement nécessaires à la pleine indépendance de l'Eglise. Du reste, si l'Eglise et le Souverain Pontife ont pu vivre sans souveraineté temporelle, cela n'a pas été, comme le notait Léon XIII dans un texte cité plus haut, sans entraîner de très nombreuses difficultés. Ce sont précisément ces difficultés, les graves atteintes portées à l'indépendance du Pontife romain, qui font conclure que le pouvoir temporel est humainement nécessaire pour garantir suffisamment la liberté du Saint-Siège. On ne pense souvent qu'aux avantages qui résulteraient pour la Papauté de ce qu'elle n'a plus eu à s'occuper du gouvernement temporel de ses Etats. Il serait puéril de nier ces avantages, mais tout aussi sot de ne voir que cela. Nous ne voyons qu'un côté des choses. Nous ne pouvons pas nous rendre compte, comme le Pape lui-même de la tâche immense du Souverain Pontificat et des mille entraves souvent cachées qui lui ont été suscitées par sa dépen-

dance vis-à-vis de l'Italie. Parce que les Papes n'ont pas provoqué de scandale diplomatique, parce qu'ils ont voulu éviter un plus grand mal, il ne s'en suit pas que la souveraineté temporelle qu'ils ont toujours revendiquée ne leur soit pas nécessaire. Du reste, la question de l'étendue du territoire pontifical n'est pas ici en cause, les dimensions matérielles sont ici bien secondaires et le Souverain Pontife actuel l'a montré par sa volonté de réduire au strict minimum les proportions de la « Cité vaticane ». Les événements, nous en sommes certains, ne tarderont pas à nous faire voir combien cette « Cité vaticane », malgré ses minuscules proportions, contribue à affermir l'indépendance pontificale. Alors nous pourrons mieux comparer les avantages et les inconvénients du régime qui a pris fin le 11 février 1929.

Mais reprenons l'examen des faits antérieurs.

### *B. La création de l'Etat pontifical a été pleinement légitime.*

On s'accorde généralement à reconnaître que la création de l'Etat pontifical a été pleinement légitime et exempte des taches que souvent l'on rencontre dans les substitutions de souveraineté temporelle. Pour ce qui est, en effet, de la ville de Rome et des cités voisines, la souveraineté du Pape s'est établie par suite de la soumission spontanée du peuple, complètement délaissé par les souverains de Constantinople et secouru uniquement par le Saint-Siège contre les invasions des barbares. Pour ce qui est des autres cités plus éloignées de Rome, leur annexion à l'Etat pontifical a eu lieu après donation faite au Saint-Siège de la part de leurs princes légitimes et avec le consentement de la population. On peut consulter sur ce point l'ouvrage de Mgr Duchesne: « Les origines de l'Etat pontifical » et celui de Mgr Jaquet: « L'indépendance temporelle du Pape d'après les données de l'histoire ».

### *C. Les spoliations italiennes.*

On discutait beaucoup, naguère encore, en Italie surtout, sur les conquêtes réalisées au détriment du Pape. On s'ef-

forçait de légitimer la conduite du gouvernement de Victor-Emmanuel. Nous croyons que la paix maintenant rétablie entre le Saint-Siège et l'Italie amènera, chez les défenseurs du Royaume, en même temps qu'une plus grande sérénité dans l'étude de la question romaine, une reconnaissance plus explicite des injustices commises à l'égard du Pape. A mesure que le temps passera, l'histoire sera plus sévère pour ce qui n'a pas été autre chose qu'une spoliation. On a parlé du droit de l'Italie à son unité territoriale, mais il faut se dire que ce droit, comme tous les autres, est limité par les droits légitimement acquis des autres puissances. On ne saurait admettre qu'il n'y a, pour résoudre des difficultés entre puissances, autre chose que la force et la guerre. Et croit-on que l'unité italienne n'aurait pu se réaliser autrement que par la violence et la spoliation ? Il faut pour cela ne rien connaître de l'histoire de l'Italie au dernier siècle, des tentatives nombreuses qui ont eu lieu pour empêcher un conflit entre le Saint-Siège et le Piémont. Oui, nous avons confiance que les jugements de l'avenir, en Italie comme ailleurs, seront plus justes pour la Papauté et que l'on ne fera pas de difficulté à reconnaître que l'on a eu tort de passer outre aux légitimes protestations du Pape.

### III. Les accords du Latran.

Venons-en maintenant aux conventions du 11 février 1929 qui ont si heureusement terminé le douloureux conflit ouvert par les violences de Victor-Emmanuel. Ces conventions sont publiées dans l'organe officiel du Saint-Siège, les *Acta apostolicae sedis*, dans le numéro du 7 juin 1929. on y trouve : 1<sup>o</sup> le traité entre le Saint-Siège et l'Italie, avec quatre annexes, 2<sup>o</sup> le Concordat qui règle la situation de l'Eglise en Italie, 3<sup>o</sup> le procès-verbal de l'échange des ratifications qui eut lieu le 7 juin 1929 au Vatican. Tous ces textes sont en italien. On en trouvera une traduction française dans la *Documentation Catholique* du 29 juin 1929. Nous donnerons ici les principales dispositions de ces conventions.

A. *Traité relatif à la question romaine.*

1<sup>o</sup> L'Etat pontifical.

Les conventions du Latran reconnaissent un Etat pontifical, il porte le nom de *Cité du Vatican*. L'Italie restitue au Pape cet Etat, car, sur le territoire de la *Cité du Vatican*, elle prétendait jusqu'ici ne reconnaître au Pape que le privilège de l'occupation et de l'exterritorialité. L'Italie reconnaît aujourd'hui la pleine souveraineté du Pontife romain sur ce territoire (art 26).

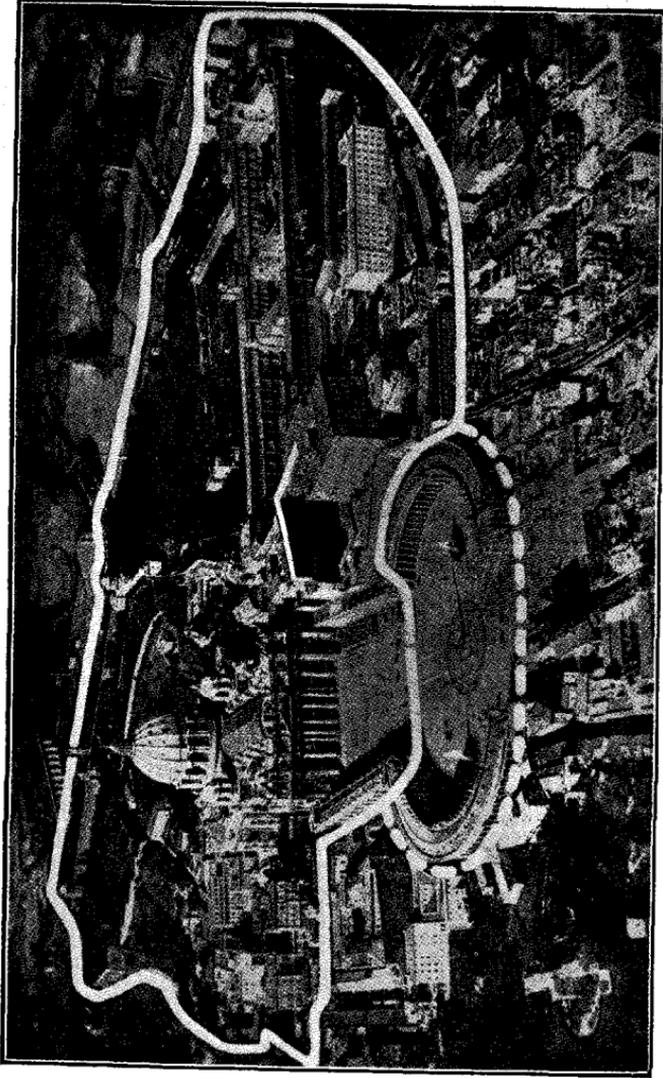
L'Etat du Vatican se déclare neutre. Comme souverain temporel le Pape demeurera complètement étranger à toutes les compétitions temporelles entre les autres Etats. En conséquence il n'assistera pas aux conférences internationales qui seraient convoquées pour cet objet ; il n'interviendra dans ces questions que dans le cas où les Etats en litige solliciteraient, et unanimement, l'exercice de sa mission de paix. Mais ceci regarde le Pape comme souverain temporel. Le même article 24 d'où nous extrayons ce qui précède, déclare que le Pape se réserve en tous temps de faire valoir « sa puissance morale et spirituelle ».

2<sup>o</sup> L'organisation matérielle de la *Cité du Vatican*.

L'Etat du Vatican sera pourvu de l'organisation matérielle qui correspond aux exigences modernes. Il aura sa station de chemin de fer, ses services télégraphiques, téléphoniques, radio-télégraphiques, ses services postaux. L'Italie pourvoira à l'installation de ces divers services dans l'espace d'une année à partir de l'entrée en vigueur des conventions (art. 6).

3<sup>o</sup> Les limites du nouvel Etat.

La *Cité du Vatican* comprend ce qu'on appelle le Vatican avec toutes ses dépendances. Les limites sont constituées, sur trois de ses côtés, par le mur de Léon IV qui engloba, au IX<sup>me</sup> siècle, entre 847 et 855, la *Cité Léonine*, face aux rues actuelles qui portent le nom de *Viale Vaticano* et *Viale Leone IV*. De la *Piazza del Risorgimento*, les limites atteignent la *Via di porta Angelica* et parviennent par elle à la *Piazza San Pietro*. Cette place fait partie de la *Cité du Vatican*. La limite du territoire est formée ici



Les limites de la « Cité du Vatican ».

par une ligne qui rejoint les deux extrémités extérieures de la colonnade du Bernin.

La *Piazza San Pietro* est cependant soumise à une servitude, servitude *internationale* qui fera certainement l'objet des études des juristes. Cette servitude consiste en ce que cette place continuera à être livrée librement à l'accès du public. Et comme cette place n'est point fermée mais communique ouvertement avec le territoire italien, c'est la police italienne qui continuera à y assurer l'ordre public. Les forces de police italiennes s'arrêteront pourtant au pied de l'escalier de la basilique. Elles ne monteront cet escalier et n'entreront dans la basilique qu'en cas de réquisition à elles adressée par les autorités vaticanes (art. 3).

Bien que laissée obligatoirement, en temps ordinaire, à la disposition du public, cette place pourra temporairement, lorsque le Saint-Siège le jugera à propos, en raison de quelque cérémonie solennelle, être fermée au public. Dans ce cas, les autorités italiennes se retireront sur le territoire italien.

#### 4<sup>o</sup> Les sujets et citoyens de la *Cité du Vatican*.

Indépendamment des cardinaux résidant à Rome, qui sont citoyens de la Cité du Vatican sans autre condition que celle de leur promotion au cardinalat et de leur résidence à Rome, il existe des sujets du Pape et des citoyens de son Etat.

Les sujets du Pape sont les habitants de son Etat. La qualité de citoyen est acquise par la résidence stable dans la Cité. Cette résidence ne se perd que par l'abandon du domicile dans la même Cité. Le simple fait de demeurer temporairement en dehors de la Cité n'entraîne pas la perte ou l'abandon de la résidence vaticane.

En perdant la résidence dans la Cité vaticane, on deviendra donc sujet italien à moins qu'on ne puisse exciper d'une autre nationalité. Ainsi un Suisse qui demeurera dans la Cité du Vatican sera toujours considéré *par l'Italie s'entend* comme sujet du Pape et citoyen de la Cité du Vatican. En perdant la résidence vaticane, et par suite la qualité de citoyen du Vatican, par le fait même l'Italie

le considérera comme Suisse parce qu'il peut invoquer une nationalité précise. Par contre un Italien, en acquérant la résidence vaticane devient sujet du Pape; perdant cette résidence il redevient de nationalité italienne. Un enfant naît dans la Cité vaticane: il est sujet du Pape. Il perd plus tard la résidence vaticane: par le fait même il devient Italien s'il est fils d'Italien, Hongrois s'il est fils de Hongrois, etc. (art. 9).

5° Les propriétés du Saint-Siège en territoire italien.

Le traité mentionne, en plus de la Cité vaticane, un certain nombre d'immeubles qui sont reconnus propriété du Saint-Siège. Ce sont d'abord les trois basiliques de St-Jean-de-Latran, Ste-Marie-Majeure et St-Paul hors les murs, puis beaucoup d'autres édifices servant à l'administration ou à l'enseignement. Ces immeubles sont donc propriété du Saint-Siège mais en *territoire italien*. Mais le traité n'a pas l'intention de mentionner toutes les propriétés du Saint-Siège en Italie. La raison pour laquelle divers immeubles sont mentionnés au traité, est que l'Italie s'engage à reconnaître à ces propriétés du Saint-Siège situées sur son territoire, des privilèges importants. Mais tous les immeubles *privilegiés* par le traité ne jouissent pas des mêmes exceptions. Certains privilèges s'appliquent à tous les immeubles énumérés; l'exemption des impôts, des servitudes d'utilité publique, de l'expropriation. Quelques propriétés seulement jouissent, en plus de ces avantages, du privilège de l'exterritorialité, ce sont, entre autres, les basiliques patriarcales, le palais de Castel Gandolfo, la Villa Barberini.

6° Autres dispositions du traité.

Le traité examine encore un grand nombre de questions: les rapports de l'Etat du Vatican et de l'Etat italien, les facilités à accorder par l'Italie pour que le Pape puisse en tous temps, même durant une guerre, être en contact avec les autres puissances et leurs ambassadeurs, les obligations financières de l'Italie envers le Saint-Siège, etc., nous ne pouvons songer à entrer dans les détails.

*B. Le concordat avec l'Italie.*

En plus du traité que nous venons d'examiner, en connexion intime avec lui, le Saint-Siège et l'Italie ont signé



M. Mussolini, au Vatican,  
pour l'échange des ratifications.

un concordat qui règle les questions qui peuvent se poser à propos de l'application des lois ecclésiastiques en Italie. Le premier traité élimine la question romaine, le second

est semblable aux multiples conventions signées par le Saint-Siège et les Etats pour régler l'application des lois ecclésiastiques. Mais il faut bien souligner que ces deux conventions sont connexes, qu'elles ont toutes deux la même force de loi, le Souverain Pontife l'a encore expressément souligné après les discours de M. Mussolini.

Le concordat avec l'Italie est le meilleur de ceux que le Saint-Siège a conclus. A peu de choses près, c'est purement et simplement la reconnaissance du Code de droit canonique. Ce concordat, plus encore à certains égards que le premier traité, a été pour le cœur du Souverain Pontife une cause de grande joie. Voir l'Eglise jouir dans un pays d'une si complète liberté légale est vraiment un spectacle bien réconfortant pour le Père de famille. Hélas malgré le concordat et les libertés qui y sont inscrites, le cœur du Pape n'est pas libre de toute inquiétude par rapport à l'Italie. Mais il faut espérer que les difficultés encore pendantes s'aplaniront. La Providence est là qui plus que jamais manifeste sa protection.

Parmi les articles du concordat nous nous contenterons de transcrire celui qui se rapporte au mariage :

« L'Etat italien, voulant redonner à l'institution du mariage, qui est la base de la famille, une dignité plus conforme aux traditions catholiques de son peuple, reconnaît au sacrement de mariage, réglé par le droit canonique, les effets civils.

Les publications de mariage, comme auparavant, seront faites non seulement à l'église paroissiale, mais aussi à la mairie.

Aussitôt après la célébration du mariage, le curé expliquera aux époux les effets civils du mariage, en donnant lecture des articles du Code civil sur les droits et les devoirs des époux. Il rédigera l'acte de mariage, dont il transmettra dans les cinq jours copie intégrale à la commune, afin qu'il soit transcrit sur les registres de l'Etat civil.

Les causes concernant la nullité du mariage et la dispense du mariage non consommé sont réservées à la compétence des tribunaux et des dicastères ecclésiastiques.

Les décisions et les sentences sur la question, quand elles sont devenues définitives, seront portées au suprême tri-

bunal de la Signature<sup>1</sup> lequel s'assurera si on a respecté les règles du droit canonique relatives à la compétence du juge, à la citation et à la légitime représentation ou à la contumace des parties.

Les dites décisions et sentences définitives seront transmises avec les décrets y afférents du suprême tribunal de la Signature, à la Cour d'appel de l'Etat compétente pour le territoire, laquelle les rendra exécutoires pour les



La cérémonie de l'échange des ratifications.

effets civils et ordonnera qu'elles soient notées sur les registres de l'Etat civil, en marge de l'acte de mariage.

Quant aux causes de séparation de corps, le Saint-Siège consent à ce qu'elles soient jugées par l'autorité judiciaire civile ».

Le concordat contient d'importantes dispositions concernant l'instruction religieuse dans les écoles inférieures et moyennes, la reconnaissance par l'Etat italien des grades académiques conférés par les universités pontificales, les associations qui dépendent de l'*Action catholique*

---

<sup>1</sup> Tribunal de cassation, cf. Code de droit canon Art. 1602 à 1605.

italienne. Il est prévu enfin que « si quelque difficulté s'élevait à l'avenir sur l'interprétation du présent concordat, le Saint-Siège et l'Italie procèderaient d'un commun accord à une solution amicale de la question ».

### Conclusion.

Voici donc assurées, pour autant que l'on peut parler d'assurance sur cette terre, l'indépendance pontificale et la paix de l'Eglise en Italie. Par rapport aux anciens Etats de l'Eglise, la *Cité du Vatican* est bien minuscule. Mais le Pape génial qu'est Pie XI n'hésite pas à dire qu'il se complait dans sa pauvreté et nous le comprenons. Nous admirons surtout dans son œuvre l'action infiniment délicate de la Sagesse suprême qui dirige l'Eglise. L'exiguité du territoire pontifical évitera au Pape des conflits qui eussent été autrement plus graves aujourd'hui qu'autrefois; tous les tracassés aussi d'une administration moderne plus compliquée que jadis. « Les Etats de l'Eglise et la Cité du Vatican sont deux réalisations de la Cité pontificale, toutes deux légitimes, toutes deux destinées à servir les mêmes fins. La première plus somptueuse et plus adaptée au monde de la chrétienté, la seconde plus dépouillée et plus adaptée au temps présent<sup>1</sup>. » Mais si la puissance matérielle fait défaut au nouvel Etat, le voici par contre mieux protégé que son devancier par l'appui moral qui viendra au Saint-Siège d'une Italie nouvelle fortement chrétienne. Le concordat en effet va permettre à l'église d'exercer plus librement son influence. C'est ici surtout que l'œuvre du grand et incomparable Pie XI nous apparaît géniale: avoir lié inséparablement le traité qui constitue la *Cité du Vatican* et le concordat qui sera le fondement le plus solide de cette cité presque complètement dénuée de puissance matérielle. Vraiment cette Cité est toute lumineuse. Gloire à Dieu qui nous l'a donnée, gloire aussi à ceux qui ont courageusement accepté d'être les instruments de la Providence pour ce chef d'œuvre de haute prudence: Pie XI et Benito Mussolini.

François Charrière.

<sup>1</sup> Charles Journet: *Une victoire de la lumière*, «Nova et Vetera», 1920, page 125.

## L'École normale à Fribourg et à Hauterive avant le Sonderbund.

Le 21 mai 1822, en séance du Conseil d'Education où étaient réunis ce jour-là, sous la présidence du Conseiller d'Etat Jean de Montenach, Philippe de Ræmy, Alexandre de Stutz et de Fégely, secrétaire, on prit connaissance d'un rapport du préfet de Romont concernant les écoles de son arrondissement. Rapport peu réjouissant, à la vérité: l'instruction élémentaire, disait-il, ne fait aucun progrès, les écoles sont toutes sur l'ancien pied, à l'exception de celle de Villaz-St-Pierre: « jamais, ajoutait-il, une amélioration ne pourra se faire sentir; jamais la loi ne pourra être exécutée, tant que l'on ne formera pas une École de régents de campagne, afin de les rendre capables de pouvoir bien remplir leurs importantes fonctions. »

Ces remarques étaient vraies non seulement pour la préfecture de Romont, mais pour l'ensemble du canton. Le mal était réel, et demandait des soins immédiats: séance tenante, le Conseil d'Education décida de s'occuper sérieusement des mesures les plus propices à faire cesser cet état de choses, et à assurer à la loi scolaire votée en 1819 son entière exécution. Séance tenante aussi — on voulait à agir rapidement, et tout était concerté d'avance — on lut un projet sur l'établissement d'une école de régents de campagne: ce projet contenait entre autres un aperçu approximatif des frais, un règlement, et l'on écrivit au Conseil d'Etat pour lui demander l'autorisation d'ouvrir à Fribourg même l'école en question, qui réunirait chaque année un certain nombre de régents pendant un mois « sous l'inspection d'un maître-régent habile et expérimenté »; on lui demandait aussi de pouvoir prélever chaque année la somme de 1500 fr. sur les revenus de la Caisse

des écoles, pour payer les frais du nouvel établissement, de pouvoir se servir du bâtiment de l'Académie qui, avec les lits et les meubles nécessaires, serait mis chaque année à la disposition de l'école, et de pouvoir enfin élaborer les règlements concernant son organisation.

Par missive du 24 mai déjà, le Conseil d'Etat accordait toutes les autorisations sollicitées, de sorte que, dans sa séance du 29 juin, le Conseil d'Education adopta les différents règlements qui avaient été étudiés auparavant par les membres de la commission. Le règlement général comprenait seize articles, qui prévoyaient entre autres que le Conseil d'Education fixait l'époque et la durée de l'école, qui se tiendra toujours pendant les vacances des écoles rurales et ne pourra se prolonger au-delà de trente jours ; il était de sa compétence aussi de déterminer le nombre des régents qui y seraient appelés, de nommer le régent-maître, « qui sera toujours un régent de campagne » et qui devra, quant à son talent et à sa conduite, « remplir dignement ses importantes fonctions ». Son traitement était fixé à 100 fr. : il avait en plus droit à la nourriture et au logement. Quant aux élèves, ils recevaient une indemnité de route proportionnelle à la distance qui séparait leur école de la capitale ; ils seraient tous logés dans le même local, sous la surveillance du régent-maître, et auraient deux fois par semaine des leçons d'instruction religieuse données par un ecclésiastique désigné à cet effet. Sitôt l'école ouverte, on devait procéder à un premier examen sévère, qui permettrait d'éliminer définitivement les régents incapables ou trop âgés ; et les cours seraient clôturés par un nouvel examen dans lequel, en présence d'une délégation du Conseil d'Education, on féliciterait et récompenserait les régents qui auraient fait des progrès et montré leur bonne volonté, et réprimanderait au contraire ceux qui n'auraient pas fait leur profit de l'école. L'article 16 prévoyait enfin que l'on pourrait autoriser quelques jeunes gens — mais pas plus de cinq par année —, non encore instituteurs, à entrer dans l'école pour se former à l'enseignement ; mais c'était là une exception. La nouvelle école des régents était, avant tout, un cours de répétition, et un moyen de contrôler quelque peu l'enseignement primaire.

Le règlement de discipline comprenait six articles. Les régents n'étaient que trop souvent des ivrognes: on leur interdisait de « mettre le pied dans une auberge, café ou pinte, sous peine d'être renvoyé immédiatement de l'école ». Le régent-maître était chargé de la discipline, et devait tenir un registre dans lequel seraient mentionnées toutes ses observations concernant chacun des élèves. L'ordre du jour était le suivant:

Matin. 6 heures. Lever, prière. Les régents travaillent ensuite « en particulier dans les parties où chacun se sent le plus faible: mais, pour ne pas perdre de temps, les lits et les appartements seront rangés avant 6 heures ». Ce qui signifie que le lever était en réalité vers 5 heures et demie, et que l'étude commençait à 6 heures.

7 heures. Messe, puis déjeûner.

8 heures. « Leçon de calcul au tableau noir ».

9 heures. « Leçon de grammaire de vive voix et par écrit ».

10 heures. « Leçon de calcul de vive voix et par écrit ».

11 heures. « Leçon de grammaire de vive voix et par écrit ».

12 heures. Dîner.

Après midi. « Après dîner on fait une promenade en commun. Si le temps est mauvais, on remplace la promenade par quelque autre amusement ».

2 heures. « Leçon d'écriture sur le papier ».

3 heures. « Orthographe sous dictée avec corrigé. »

\* 4 heures. « Lecture avec compte-rendu ».

5 heures. « Exercice d'épellation ».

6 heures. Exhortation ou occupation particulière.

7 heures. Souper, puis récréation en commun, prière du soir et coucher à 9 heures.

Le règlement précisait enfin que « les régents ont deux choses à apprendre à leur école: « à montrer » — soit à enseigner — et « à remonter aux tous premiers éléments ». Il faut pour cela « leur faire parcourir les tableaux de lecture avec l'usage des lettres mobiles », puis « leur faire exercer la numérotation avec les chiffres mobiles, puis à former les quatre livrets avant de passer aux opérations de calcul », et enfin « leur enseigner la manière de faire répéter le catéchisme ». L'école, disait-on encore, « doit être elle-même une école d'enseignement mutuel, qui présente aux élèves

la forme qu'ils devront établir ; ainsi les 24 régents formeront successivement quatre classes distinguées par leur force ; chacune aura ses moniteurs ; dès la première quinzaine, l'un d'eux fera les fonctions de moniteur général. » On allait, on le voit, au plus pressé : le but de la nouvelle école était moins de donner aux régents une formation générale, un ensemble de connaissances qui les rendit capables d'exercer leurs fonctions, que de leur faire apprendre les éléments de la grammaire, les éléments du calcul, les éléments de la pédagogie basée sur l'enseignement mutuel, préconisé par la loi scolaire de 1819. On voulait être sûr qu'ils sauraient au moins cela, pour pouvoir espérer qu'ils enseigneraient au moins ces éléments dans les écoles dont ils avaient la charge.

Une commission spéciale fut chargée de l'inspection de l'école : le conseiller d'Etat Ph. d'Odet fut nommé visiteur et premier inspecteur, et Philippe de Fégely, secrétaire du Conseil d'Education, reçut le titre de second inspecteur. Il s'agissait maintenant de choisir le régent-maitre. Le 2 août, d'Odet apprit au Conseil d'Education que par devant la commission examinatrice s'était présenté M. Martin, instituteur de l'école modèle de Bulle, qui aspirait au poste de régent-maitre. Avant de se prononcer, la commission s'adjoignit le P. Girard ; l'examen, très long et très approfondi, prouva que le candidat avait toutes les qualités requises, de sorte que ce fut lui qu'on nomma « chef et régent-maitre de l'école, avec la participation aux droits, émoluments et prérogatives qui sont attachés à cette honorable et importante place ». On faisait savoir au nouvel élu, en même temps que sa nomination, qu'il avait à suivre ponctuellement les conseils et les directions du P. Girard, auquel la commission décida d'écrire, afin de le prier de surveiller de très près la marche de l'établissement qui allait ouvrir ses portes.

Le temps pressait. On souhaitait se mettre à l'œuvre immédiatement : aussi, ce même jour, le Conseil fixa-t-il le nombre des régents qui seraient appelés cette année : on en choisit vingt-cinq, « pris dans la classe moyenne..., entre les plus instruits et ceux qui le sont le moins, et tous des jeunes gens ». C'étaient des maitres d'école exerçant

leurs fonctions dans les préfectures les plus éloignées de la capitale, là où les écoles étaient les plus délaissées. Voici leurs noms : Masset, à Corpataux ; Guérin, à Praroman ; Mottaz, à Grolley ; Bosson, à Riaz ; Savary, à Sâles ; Roche, à Châtel-St-Denis ; Robadey, à La Roche ; Dumoulin, à Rueyres-les-Prés ; Loutan, à Seiry ; Lambert, à Lully ; Morard, à Gumefens ; Bourqui, à Farvagny ; Castella, à Neirivue ; Duriaux, à Charmey ; Emery, à Léchelles ; Dedelley, à Delley ; Pochon, à Dompierre ; Chassot, à Vuisternens (Glâne) ; Maillard, à Villaranon ; Oddens, à Châtonaye ; Berthet, à Rue ; Colliard, à Porsel ; Demierre, à Montet (Glâne) ; Bavaux, à Vuissens, et enfin Rattaz, à Surpierre. L'école devait s'ouvrir le 23 septembre.

Tout semblait prêt. Et cependant, une certaine opposition se fit jour : elle vint de l'évêque. La nouvelle école, en effet, était une création du Conseil d'Education, rétabli le 22 février 1816, auquel on reprochait d'avoir des compétences trop étendues ; et l'école devait son existence aussi au P. Girard, dont l'influence s'exerçait par le canal du Conseil d'Education précisément. La nomination de l'ecclésiastique chargé de l'enseignement religieux aux instituteurs était laissée à l'évêque. On aurait souhaité voir désigné pour cette charge le P. Girard lui-même : mais Mgr Yenni, poussé, une fois de plus, par les Jésuites, adversaires acharnés du célèbre Cordelier et de son système d'enseignement, ainsi que par une faction d'aristocrates ultra-conservateurs, qui voyaient de mauvais œil l'instruction donnée au peuple, s'adressa à un autre prêtre qui, après avoir accepté la charge finit par refuser.

L'évêque alors, semble-t-il, ne voulut plus procéder à une nouvelle nomination, et ce fut le chef de la commission, le Conseiller d'Etat Odet, qui choisit l'aumônier de l'école — en la personne du P. Girard.

Le véritable organisateur et directeur fut le P. Girard lui-même, en effet : Martin, nous l'avons vu, avait pour instructions de prendre son avis en toute chose ; et les leçons les plus importantes, celles de morale et de pédagogie — sans que ce mot fût d'ailleurs prononcé — furent confiées au déjà célèbre pédagogue.

Ces instructions ou *Exhortations morales*, dont le canevas nous a été conservé par le P. Girard, furent au nombre de six : elles avaient pour objet l'éducation intellectuelle, morale et religieuse en général. Dans la première, il traita de la distinction à faire entre instruction et éducation ; la deuxième et la troisième furent consacrées au respect dû à l'enfance ; la quatrième avait trait aux divers mobiles auxquels doivent obéir les conducteurs de la jeunesse : « la religion seule lui semblait un mobile assez élevé et assez puissant pour guider l'instituteur et le maintenir dans sa mission pénible et difficile » ; dans la cinquième, il recherchait les moyens d'inculquer à l'enfance la piété en même temps que la piété filiale ; la sixième enfin roulait sur la charité et l'émulation à inspirer aux enfants. Et chacune de ces exhortations était suivie d'interrogations destinées à en faire comprendre le sens et à en faire saisir les points principaux.

Dans son cours de pédagogie, dont il ne nous est resté qu'une ébauche plus écourtée encore que celle des exhortations, le P. Girard parla aux jeunes régents de l'hygiène, de la question disciplinaire — insistant ici sur son grand principe de la persuasion, et repoussant, une fois de plus, le système de la terreur — et naturellement de l'enseignement mutuel, réfutant pour la dixième fois les préventions que l'on avait, même dans son auditoire présent, contre le mode d'instruction qu'il préconisait, et en montrant l'application aux diverses branches de l'enseignement primaire. Il termina ses entretiens en rendant attentifs ses élèves « aux défauts qu'on a l'habitude de reprocher aux membres de la classe enseignante à tous les degrés, la vanité, le pédantisme ».

Le 12 novembre, le Conseil d'Education se réunit pour prendre connaissance du rapport sur la marche de l'école : tout était allé à la perfection. Les régents, disait-on, « ont pu, tout en acquérant ce qui leur manquait sous le rapport de l'instruction personnelle, apprendre la méthode de l'enseignement dans tous ses détails, tel que la loi le prescrit. La pratique est venue à l'appui de la théorie, et ainsi tout fait espérer que cette institution bienfaisante ne laissera pas de produire les plus heureux fruits, qu'on peut et qu'on

doit en attendre. » La commission ajoutait que M. Martin s'était acquitté de sa tâche avec un zèle, un dévouement une intelligence qui lui font infiniment honneur ; on aurait pu seulement désirer qu'il eût un peu plus de fermeté avec ses élèves, qu'il traitait plutôt en camarades qu'en subordonnés. Les élèves s'étaient d'ailleurs très bien comportés. Mais la reconnaissance du Conseil alla, très justement, au P. Girard principalement : c'est lui « qui s'est donné la peine d'organiser l'enseignement de la manière la plus avantageuse ». On l'en remercia par une lettre chaleureuse, dans laquelle on exprimait le vœu qu'il consentit à vouer le même soin aux cours que l'on se proposait de donner les années suivantes. On remercia enfin l'aubergiste du Faucon, M. Pithon, qui avait fourni la nourriture à l'école. Tout, en un mot, était très bien allé ; et l'Etat apprécia tout particulièrement le fait que les frais avaient été moindres qu'on ne l'avait prévu : ils s'élevèrent seulement à 1261 fr. 4 batz et trois rappes.

Et malgré tout, pendant les années qui suivirent, une école semblable ne s'organisa plus. Les régents n'étaient pourtant pas plus savants : le 25 octobre 1824, la commission examinatrice se plaint que d'une part la disette des régents se fait toujours sentir : sur dix aspirants, à peine un est-il trouvé digne d'obtenir un brevet de capacité ; d'autre part, si on doit continuer à être difficile dans l'octroi des brevets, il s'ensuivra qu'un grand nombre d'écoles seront dépourvues de maître : la commission ne savait quel parti prendre. Mais ce triste état de l'enseignement primaire ne suffisait même pas à provoquer une réaction, à faire reprendre l'école des régents qui avait eu un si beau commencement en 1822.

C'est que la réaction, qui avait tenté déjà de se manifester, nous l'avons vu, lors de la fondation de l'école, avait décidément eu le dessus. Dès 1822, en effet, le mouvement contre le P. Girard et l'enseignement mutuel s'intensifia ; Mgr Yenni reçut de Rome et de Paris, de Berne et de Fribourg même des encouragements et des excitations à sévir contre cet enseignement et « le prêtre assez osé pour le prendre sous sa protection ». L'évêque envoya un long mémoire au Conseil d'Etat, dans lequel il énumérait et

ne développait pas moins de dix griefs contre le système pédagogique préconisé par le P. Girard : le Conseil, après avoir pris connaissance de la lettre épiscopale, dans sa séance du 5 mars 1823, décida, le jour même, de demander au Conseil d'Education un rapport sur la question, et de faire faire une enquête auprès des préfets et des personnes compétentes sur les résultats obtenus dans le canton par la méthode mutuelle : le P. Girard mit fin à cette agitation en quittant la direction de son école, le 6 juin, et en partant pour Lucerne deux ans après.

Il fallut, naturellement, la chute du patriciat, en 1830, pour qu'il fût fait quelque chose en faveur de l'instruction publique, et pour que l'idée de l'école normale fût reprise. La *journée des bâtons*, le 2 décembre 1830, avait mis à la porte les aristocrates qui voyaient de mauvais œil que le peuple pût être instruit : le 12 juillet 1832 déjà, le Conseil d'Education s'occupa d'un projet d'établissement d'une école pour instituteurs ; mais, tout en reconnaissant l'utilité et la nécessité de cette école, il admit qu'il était préférable d'en renvoyer l'ouverture à l'automne suivant. On n'avait pas de manuels — la grammaire de 1831, nous dit le protocole du Conseil, contenait, selon certains ecclésiastiques, « des propositions équivoques, erronnées, fausses, contraires à la foi et à la morale », et avait été réprouvée par l'évêque dans sa déclaration du 20 janvier — ; il fallait trouver aussi un instituteur-chef capable. De sorte que, après mûre délibération, le Conseil décida de renvoyer l'ouverture de l'École normale au printemps suivant, et de procéder en attendant à la création d'un inspectorat cantonal des écoles primaires, d'une part, et d'autre part de faire imprimer par cahiers la grammaire de 1831 dans un texte revu et corrigé.

La place d'inspecteur cantonal fut mise au concours le 3 novembre 1832 : les inscriptions devaient être reçues jusqu'au 21 novembre. Le 28 décembre, l'inspecteur était nommé en la personne de M. Pasquier, instituteur à Carrouge. Ce M. Pasquier était d'ailleurs Fribourgeois : il était originaire de Gruyères. Les questions pédagogiques fribourgeoises ne lui étaient pas étrangères : la Société d'utilité publique, fondée le 10 novembre 1830, ayant comme

but « de s'occuper principalement de l'amélioration de l'enseignement primaire », avait pris connaissance, le 2 mai 1831, de deux mémoires, l'un de son président, Nicolas Chappuis, inspecteur des écoles de garçons de Fribourg, et l'autre de Pasquier justement, concernant l'instruction élémentaire. Il soulignait en particulier l'importance qu'il y aurait à unifier l'enseignement dans le canton, à le diriger : « Chez nous — disait-il —, les écoles de campagne ne peuvent guère être considérées que comme autant d'entreprises particulières, soumises chacune à une influence locale, à laquelle la position précaire de ceux qui les dirigent ne leur permet jamais de se soustraire. Aussi, malgré le mérite incontestable d'un grand nombre d'instituteurs, n'ont-elles jeté jusqu'à ce jour que de bien faibles lueurs. » C'est pourquoi il préconisait une haute direction à tout l'enseignement primaire : son vœu était sans doute réalisé complètement, lorsqu'il fut chargé lui-même de régler et d'organiser le mouvement de l'instruction élémentaire dans le canton.

L'acte même de sa nomination spécifiait que, sitôt qu'elle serait ouverte, il serait appelé à diriger l'Ecole normale. On avait songé, ainsi que je l'ai dit plus haut, à organiser ce cours au printemps : mais Pasquier, le 14 mars, dit au Conseil d'Education qu'il lui serait difficile de commencer alors, et qu'il estimait préférable que les régents fussent appelés en automne. On se rendit à ses raisons, et l'ouverture de l'Ecole normale fut fixée au 1<sup>er</sup> septembre 1833. Le 9 juillet, l'inspecteur des écoles fut chargé d'établir un plan d'organisation intérieure calqué sur celui mis en usage en 1822 : ce projet, amélioré, fut mis en circulation le 22 juillet déjà, et adopté par le Conseil d'Education dans sa séance du 8 août.

Il ne différait guère, d'ailleurs, du projet de 1822. Pour le matin, l'emploi du temps était exactement le même ; pour l'après-midi, l'horaire prévoyait à 2 heures des exercices de tenue de classe avec explication de chaque branche d'enseignement, à 3 heures des exercices d'orthographe — comme en 1822 —, à 5 heures de la lecture, avec les éléments de la topographie du canton et ensuite de la Suisse, ainsi que des notions d'histoire nationale et de géographie.

Quant à l'organisation elle-même, elle aussi était calquée sur celle de 1822: dès la fin de la première semaine, le maître devait désigner un répétiteur général et un aide, appelé à s'occuper plutôt de l'ordre et de la propreté de l'école. La seule innovation était qu'une fois par semaine on donnait aux régents une composition de concours, qui devait être remise au Conseil d'Education.

L'ouverture de l'Ecole fut définitivement fixée au mardi 10 septembre à 9 heures du matin; les cours devaient se poursuivre jusqu'au jeudi 10 octobre. Vingt-cinq régents y seraient appelés, choisis parmi les plus capables, et ceux dont les locaux scolaires offraient le plus de facilité à l'introduction de la nouvelle organisation de l'école primaire, organisation projetée elle aussi par l'inspecteur Pasquier. Il fut décidé enfin que les cours normaux auraient lieu au monastère d'Hauterive: le secrétaire du Conseil, Wicky, fut chargé de s'aboucher avec les religieux. Le prieur lui fit visiter les différents locaux pouvant servir au logement et aux leçons: ils furent reconnus très convenables, de sorte que le Conseil d'Education demanda officiellement à la communauté d'Hauterive de bien vouloir héberger l'Ecole normale cette année-là: et l'abbé répondit affirmativement, en ajoutant qu'il chargerait un des pères de l'instruction religieuse des régents. L'inspecteur fut chargé de son côté de faire le nécessaire, afin que tout le matériel d'école, ainsi que la literie et les autres meubles fussent placés le samedi 7 septembre: le président du Conseil d'Education demanda au Conseil d'Etat de pouvoir prendre quatorze lits à la caserne, ce qui fut accordé le 2 septembre.

Comment fut-on amené à choisir le couvent d'Hauterive comme siège de l'Ecole normale en 1833? Il faut en chercher la raison dans une question qui était en suspens à ce moment-là précisément: l'organisation projetée à Hauterive d'une sorte d'école secondaire. Dans son étude sur *Hauterive*, l'abbé Genoud dit simplement qu'« en 1805, Hauterive communiqua à l'Etat un projet qui honore les bons moines: leur intention était de fonder un établissement d'éducation d'après le modèle de celui qui existait autrefois à Bellelay. A la date du 10 août, le Petit Conseil répondit en deman-

dant le plan des études ». La question, à la vérité, est plus complexe. S'il est vrai qu'en 1805 déjà, le couvent, de son propre chef, proposa d'établir un pensionnat dans ses murs, cette idée ne fut pas exécutée: ce n'est que le 8 mai 1812 que le Petit Conseil, sur proposition du Département de l'Intérieur, approuva un arrêté réglant les difficultés survenues après le décès de l'abbé Robert Gendre, et prévoyant que le couvent serait autorisé à se choisir un nouvel abbé, mais à différentes conditions, l'une de ces conditions étant que « le gouvernement entend que dans le terme de trois ans au plus tard, il doit être formé dans cette maison religieuse une école secondaire de 30 élèves au moins; et que M. l'Avoyer du couvent sera chargé d'entrer avec le monastère et le R<sup>me</sup> Abbé de Wettingen dans tous les détails relatifs à l'exécution de cet article; sauf à soumettre au Petit Conseil le plan et le règlement de ce pensionnat ». Et, le 22 juin de la même année, le même Petit Conseil, prenant note de l'élection du nouvel abbé, Dom Girard, spécifiait que « dans le but de contribuer efficacement au bien de la religion et à l'avantage de la société, le monastère formera dans son enceinte une école secondaire, dans laquelle on enseignera: *a)* les langues française et allemande, les belles lettres; *b)* les éléments de la langue latine; *c)* la géographie; *d)* la géométrie, les principes de l'architecture civile et militaire; *e)* l'histoire générale, celle du pays, et l'histoire naturelle; *f)* la religion raisonnée; *g)* le dessin et la musique », ajoutant toutefois que « cet institut ne se formera, surtout quant au nombre d'élèves désiré, qu'au fur et à mesure que les ressources et les moyens de la maison le permettront, mais elle ne perdra jamais de vue la tâche sacrée qui lui est imposée ».

Il semblait qu'on dût aller vite: le 9 août déjà, le Petit Conseil autorisait le couvent à emprunter 7 à 8000 écus bons pour construire un bâtiment de 140 pieds de long sur 35 de large pour en faire un pensionnat. Mais tout s'arrêta là: nulle trace, pendant de nombreuses années, ni de la construction d'aucun bâtiment neuf, ni de l'ouverture d'un pensionnat à Hauterive. Ce n'est qu'en 1831 que l'idée fut remise sur le tapis. Le brave Dom Girard avait eu la mauvaise idée de mourir le 22 avril 1831, juste

après la révolution des bâtons: et le Conseil d'Etat, tout heureux de montrer sa fermeté à l'égard des couvents, discuta, le 4 mai, de l'élection de son successeur. Les religieux d'Hauterive, ainsi que cela s'était toujours pratiqué, s'étaient adressé à lui pour demander la permission de procéder à la nomination du successeur: cela leur fut accordé sans difficulté par le gouvernement, « qui n'exigea d'eux que l'accomplissement d'une condition qui avait été mise, en 1812, à l'élection du dernier abbé. Cette condition était l'établissement d'un pensionnat pour une trentaine de jeunes gens, qui y recevraient à bon marché, une bonne éducation. Le Conseil d'Etat était trop pénétré de ses devoirs et de la nécessité de mettre tous les moyens possibles d'instruction à la portée du public, pour ne pas profiter de l'occasion favorable qui lui était offerte ». Dans la réponse, datée du 10 mai, que le prieur du monastère écrivit au Conseil d'Etat, il disait que lui et la communauté recevaient « avec plaisir la nouvelle invitation du gouvernement... »; il ajoutait qu'il sentait « parfaitement que dans notre siècle les corporations religieuses doivent se rendre utiles », quoique, insinuât-il « nous ne retrouvons rien rapport à cela, ni dans les règles de notre Ordre, ni dans les actes de notre fondation »; mais, « fille aînée de la famille fribourgeoise, elle [Hauterive] ne se refuse point à concourir au bien de son pays ». Le Conseil d'Etat prit immédiatement acte de ses bonnes dispositions, et répondit le lendemain au couvent pour lui demander quand le pensionnat pourrait s'ouvrir, combien d'élèves y trouveraient place, quelle serait approximativement la pension annuelle qu'ils payeraient, s'il y en aurait qui seraient reçus gratuitement: et la missive se terminait — chose intéressante — en notant que si « des circonstances imprévues venaient à y opposer [à la fondation du pensionnat] de nouveaux empêchements,... ce serait le moment de remplacer cette condition par quelqu'autre prestation en faveur de l'instruction publique du canton ».

Cette lettre, ces multiples questions tant soit peu insidieuses n'étaient qu'un moyen détourné de faire avouer par les religieux l'impossibilité dans laquelle ils étaient d'ouvrir le fameux pensionnat: on prétendait beaucoup

pour avoir peu. Il n'est pas impossible qu'alors déjà — nous sommes au lendemain de la réunion de la Société publique et de la lecture des mémoires de Chappuis et de Pasquier — l'idée de l'école normale eût été dans l'air, et qu'on eût songé à l'installer à Hauterive: de sorte que ce ne fut sans doute une surprise pour personne lorsque le Conseil d'Etat prit connaissance d'une lettre du prieur d'Hauterive du 25 mai, dans laquelle, d'un ton un peu pincé, il faisait observer au Conseil des Finances que « l'établissement de l'institut désiré ne pouvant, sans de grands inconvénients, avoir lieu... sous le même toit que le monastère, il devient nécessaire de ménager, à cet effet, la distribution complète d'un autre bâtiment ou d'en augmenter un autre par une bâtisse », ce qui demandera du temps et de l'argent, si bien que l'école ne pourrait pas s'ouvrir avant dix-huit mois ou deux ans.

Aussi, tout le monde fut content lorsque l'Etat, au lieu d'exiger l'établissement à Hauterive d'une école secondaire — qui devait s'ouvrir quelque temps après, sous le nom d'école moyenne de Fribourg —, demanda simplement aux religieux d'héberger les régents pendant un mois. Ce furent le conseiller Chevalley et M. Wicky qui procédèrent à l'installation de l'école; le jour de la clôture, le discours fut prononcé par le président du Conseil d'Education lui-même, l'avoyer Montenach. Nous voudrions être renseignés sur ce qu'on y fit, dans ce cours normal, sur ce que les participants y apprirent; nous voudrions avoir des détails sur la vie intérieure de cette institution: mais rien ne nous est parvenu de tout cela. Toujours est-il que l'année suivante, elle fonctionna de la même façon: le 21 juillet 1834, le secrétaire du Conseil, Nicolas Chappuis, écrivit à l'abbé d'Hauterive pour le prier, cette fois encore, de donner l'hospitalité à l'école, « en accordant à nos régents les mêmes soins paternels qui leur ont été prodigués à leur première réunion à Hauterive ». La réponse de l'abbé ayant été favorable — il y mettait comme unique condition que le président et le Conseil d'Education au complet voulussent bien honorer une fois de leur visite la communauté d'Hauterive, — on décida que l'école s'ouvrirait le 25 août, et que la clôture se ferait le 25 septembre. Vingt-

huit régents furent appelés, choisis par l'inspecteur et le secrétaire du Conseil. Le jour de la clôture, le Conseil d'Education se rendit en corps à Hauterive et, le 25 octobre, il prit connaissance du rapport sur la marche de l'école, sans que, cette fois encore, nous ayons des détails sur la marche de l'établissement.

Pour l'année 1835, par contre, les renseignements sont un peu plus nombreux. Le 9 juin, on écrivit à l'abbé d'Hauterive que « les résultats satisfaisants produits par l'Ecole normale pendant ces deux années précédentes nous encouragent à continuer un établissement si propre à former de bons régents et à répandre ainsi une instruction convenable parmi la jeunesse fribourgeoise » et, une fois de plus, le couvent d'Hauterive accueillit les participants au cours normal. Ils étaient cette fois au nombre de trente: dix allemands et vingt français. Les premiers devaient se servir, pour leurs exercices, des ouvrages de Sturm et de Gallura. L'ouverture de l'école fut fixée au 24 août, et la clôture eut lieu le 24 septembre; comme de coutume, le Conseil d'Etat accorda les lits nécessaires; par ailleurs, Egger, le concierge de la caserne, reçut l'ordre de faire laver les couvertures en laine pour les lits des régents: ceux-ci, à ce qu'il paraît, étaient campés de façon toute militaire. Le Conseil d'Education décida aussi d'avertir l'Evêque du jour de l'ouverture de l'école: mais Mgr Yenni, toujours assez mal disposé, n'accusa réception que bien plus tard de la lettre qui lui fut adressée le 17 juillet. Le cours, auquel prirent part les régents de Chavannes-les-Forts, Berlens, Sommentier, Vuippens, Maules, Villars-sous-Mont, Enney, Surpierre, Promasens, Ursy, Besencens, Vuisternens-en-Ogoz, Cugy, Aumont, Torny-le-Grand, Treyvaux, Ecuwillens, Neyruz et Prez, fut honoré d'une visite importante: celle du P. Girard. Dès les premiers mois de 1835, la Société suisse d'utilité publique avait conçu le projet de faire visiter les écoles normales de la Suisse par des experts, qui feraient un rapport sur leur organisation, leurs résultats quant à l'enseignement, et leur influence sur l'esprit des populations: et dans sa session de Trogen, en cette même année 1835, la société chargea précisément le P. Girard de ses visites. Il commença

par Fribourg et, bien qu'il n'eût qu'une estime relative de la science pédagogique de l'inspecteur Pasquier, « il eut le bon esprit de n'en rien laisser paraître lors de sa visite. Dans le rapport même destiné à la Société d'utilité publique, il rendit justice au zèle du maître et des élèves et loua la clarté avec laquelle le directeur du cours donnait ses leçons. Il ne se gênait pas en revanche pour regretter l'absence d'un cours de pédagogie, base essentielle pour tout véritable enseignement de ce genre. Il blâmait plus encore l'absence d'une école normale véritable et ne craignait pas d'en donner la raison par cette phrase significative dans son laconisme: «L'instruction du peuple n'est pas populaire dans le canton».

En 1836, l'organisation est encore la même. L'ouverture fut fixée au 22 août, et la fermeture de l'école au 22 septembre; on écrivit de nouveau à l'abbé d'Hauterive pour lui demander d'héberger les instituteurs, ainsi qu'aux préfets des districts pour les inviter à désigner les régents qui suivraient les leçons. Les participants furent au nombre de trente: Raboud, régent à Morlon; Moret, à Vuadens; Vionnet, à Marsens; Grandjean, à Charmey; Philipponat, à Châtel-Crésuz; Chassot, à Vuisternens-dev.-Romont; Oberson, à Villaraboud — il ne put suivre tout le cours, étant tombé malade — Odin, à Châtonnaye; Badoud, à Vuarmarens; Menoud, à La Joux; Bossy, à Corbières; Grandjean, à Vallon; Quillet, à Gletterens; Bourqui, à Murist; Brasey, à Font; Bourqui, à Franey; Renaud, à Montet (Broye); Morard, à Villarsiviriaux; Grandjean, à Orsonnens; Monnerat, à Nuvilly; Corboud, à Cheiry; Closel, à Bossonnens; Jonin, à Avry-sur-Matran; Progin, à Courtion; Mottaz, à Grolley; Vuarnoz, à Corserey; Mauron, à Villars-sur-Glâne; Wæber enfin, de Courtepin, qui n'était que candidat. Le Conseil d'Education, cette année aussi, assista en corps à la clôture de l'Ecole, le jeudi 29 septembre — le cours avait donc duré une semaine de plus qu'on ne l'avait prévu — mais, pour cette fois aussi, nous n'avons aucun renseignement sur les résultats pratiques de l'Ecole normale.

On se rendait compte, néanmoins — les critiques du P. Girard n'y étaient peut-être pas pour rien — de tout ce

que cette organisation avait de défectueux. Aussi, dans sa séance du 1<sup>er</sup> mai 1837, le Conseil d'Education prit-il connaissance d'un projet d'établissement d'une école normale pour régents, projet sur lequel nous n'avons malheureusement aucune précision : tout ce que nous savons, c'est qu'il fut ajourné. Le Conseil était par contre disposé à prolonger d'un mois les cours tels qu'ils fonctionnaient : l'inspecteur Pasquier fut invité à proposer un règlement qui tiendrait compte de ce changement. Mais cela même n'eut aucun résultat pratique : le 3 juin, le Conseil d'Education décida, en effet, que la durée des cours, cette année comme les années précédentes, serait d'un mois. Ils eurent lieu à Hauterive une fois de plus, et les élèves furent au nombre de trente.

Pasquier, toutefois, ne se tint pas pour battu : le 5 septembre, il communiqua un nouveau projet qui, joint aux rapports précédents, fut mis en circulation et discuté par le Conseil d'Education dans ses séances du 25 septembre, du 7 octobre et surtout du 14 octobre. Les cours seraient de trois mois, sans qu'il en résultât, disait-il, une prestation plus forte de la part du trésor public. Mais la commission ne fut pas de cet avis : elle évalua au contraire les frais de l'école projetée à 2000 fr., qu'il faudrait « demander au Grand Conseil, ce qui ne serait pas prudent dans les circonstances actuelles ». Une autre opinion fut qu'il serait plus utile et plus économique de former les jeunes régents à l'Ecole moyenne, fondée peu auparavant : après une discussion « longue et raisonnée », dit le protocole, on suspendit toute décision, et MM. Jundzill, Berchtold et le secrétaire furent chargés d'élaborer un nouveau projet, où serait étudiée la combinaison de l'Ecole normale et de l'Ecole moyenne.

En attendant, Pasquier proposa une innovation pour 1838 : de n'admettre cette année que des volontaires à l'Ecole normale, s'il s'en présentait un assez grand nombre. Cette idée fut acceptée, et l'appel inséré dans la *Feuille officielle*. On avait pensé tout d'abord commencer les cours le 16 août, mais l'abbé d'Hauterive demanda de retarder la rentrée au 21. Vingt-neufs régents s'étaient inscrits : Pasquier fut chargé de contrôler la liste, et d'éli-

miner éventuellement certains postulants. Pour des raisons qui nous échappent, l'ouverture fut retardée de quelques jours encore: elle eut lieu le 27 août.

Dans la séance du Conseil d'Education du 6 mai 1839, Pasquier proposa de laisser chômer cette année l'Ecole normale des régents: il la remplacerait, disait-il, par un cours de six semaines qu'il donnerait à Bulle, cours dont les frais s'élèveraient à 940 fr. Cette proposition ne fut pas admise par chacun: on lui répondit qu'on ne pouvait se résigner à supprimer ainsi une école qui rendait de réels services, et qu'on n'était pas disposé à soutenir le nouvel établissement qu'il avait en vue. Mais faut-il penser néanmoins que la proposition Pasquier ait finalement été acceptée? Les protocoles du Conseil d'Education manquent malheureusement, entre le 26 mai 1840 et le 19 juin 1843: et par ailleurs, ni les manaux du Conseil d'Etat, ni la correspondance du Conseil d'Education, ni celle du couvent d'Hauterive ne font la moindre mention d'un cours normal, ni en 1839, ni en 1840. Pour 1841, par contre, nous savons par la correspondance du Conseil d'Education que, le 23 août, l'évêque fit choix du P. Placide Moura, d'Hauterive, comme ecclésiastique chargé de donner l'instruction religieuse aux régents, qui devaient se réunir deux jours après; Mgr Yenni ajoutait — c'était la première fois qu'il se montrait si aimable — que ce sera avec empressement et avec plaisir qu'il visitera en personne l'établissement. Cette visite se fit sans doute vers le 20 septembre: mais, pour cette année, nos renseignements se bornent là.

Pour 1842, au contraire, nous savons quelque chose de plus. Le 11 juillet, on écrivit à l'abbé d'Hauterive pour le prier de prêter quelques-uns de ses locaux aux régents qui, cette année-là, devaient être une vingtaine, plus sept jeunes Valaisans auxquels le gouvernement de ce canton désirait faire suivre les cours donnés à Hauterive: ces cours, ajoutait-on, commenceraient vers le 22 août, si cette date ne présentait pas d'inconvénients. Le même jour, le Conseil d'Education écrivit à l'évêque pour le prier de désigner un catéchiste, et pour lui demander d'honorer l'école de sa visite, cette année encore: «ces témoignages éclatants de votre bienveillance — disait-on — nous pénétreront

d'une vive gratitude ; les élèves y trouveront un puissant motif d'encouragement, les maîtres un nouveau stimulant pour leur zèle, et toute l'école une garantie de progrès ».

Il est intéressant de voir, cette année-là, arriver à Hauterive des élèves valaisans : c'était une première prise de contact entre instituteurs valaisans et instituteurs fribourgeois, une première connaissance que faisaient d'Hauterive les régents de là-bas. Et cette tradition s'est perpétuée, puisqu'aujourd'hui encore l'Ecole normale compte toujours quelques élèves valaisans, qui se destinent à l'enseignement dans leur canton. Par lettre du 13 juillet 1842, le gouvernement du Valais pria le Conseil d'Etat de permettre qu'un envoyé de son canton fréquentât comme auditeur les prochains cours normaux, et qu'il se fit accompagner de quelques jeunes gens qui seraient assimilés aux régents fribourgeois. Le Conseil d'Etat accéda volontiers à cette demande ; et lorsqu'il sut, par une lettre du Conseil d'Education, que l'ouverture de l'Ecole normale était fixée au 22 août, il en avisa le gouvernement du Valais. Celui-ci, le 18 août, annonça au Conseil d'Etat de Fribourg qu'il avait désigné M. Rausis, ancien membre du Grand Conseil, pour suivre le cours normal comme auditeur ; quant aux sept instituteurs qui l'accompagnaient, je n'ai pu en connaître les noms.

En 1843, ainsi que nous l'apprend une lettre adressée à l'évêque, l'école se rouvrit le 28 août : Mgr Yenni était invité à honorer l'école de sa visite, soit le jour d'ouverture, soit lors de la clôture. Il y eut cette année-là des difficultés à propos du mobilier, de la literie spécialement, qui jusqu'alors avait toujours été prêtée par le Conseil de guerre, et prise à la caserne ; après échange de lettres — le Conseil de guerre proposait au Conseil d'Education de faire l'achat des paillasses et des bois de lit ; le Conseil d'Education répondit qu'il n'avait pas les crédits suffisants pour procéder à cet achat — les choses, semble-t-il, en restèrent au même point qu'avant. Le nombre des participants fut d'abord fixé à vingt-deux ; mais la préfecture de Fribourg ayant jugé que les instituteurs de son ressort n'étaient pas assez représentés dans la liste élaborée par l'inspecteur, elle y fit admettre encore les régents Wicht de Cournillens et Chal-

landes d'Essert. Deux autres noms furent ajoutés encore, de sorte que le nombre total et final des régents qui se rendirent cette année-là à Hauterive fut de vingt-six. La clôture de l'école se fit le 26 septembre, en présence, semble-t-il, de l'évêque.

L'année suivante, soit en 1844, l'école fut double. Comme d'ordinaire, les régents français se réunirent, au nombre de vingt, à Hauterive ; et d'autre part — c'était là l'innovation — six régents de la partie allemande du canton eurent leurs cours particuliers à Fribourg, au couvent des Augustins. Le groupe français resta à Hauterive du 22 août au 29 septembre : les cours furent donc cette année-là quelque peu plus longs que de coutume. L'École normale allemande s'ouvrit au contraire plus tard, vers le milieu de septembre, semble-t-il ; la clôture eut en tout cas lieu le 14 octobre. Pour la première fois, nous trouvons des indications — trop sommaires encore d'ailleurs — sur les livres utilisés par les régents français à Hauterive : ils devaient être munis de la grammaire française de Noël et Chapsal avec les exercices, ainsi que du précis d'arithmétique — plus un service de table et du linge de corps pour un mois.

Mais en 1845, les cours normaux n'eurent pas lieu. Dans la lettre que le Conseil d'Education écrivit à l'abbé d'Hauterive pour l'avertir de cette décision, on précisa que « ayant l'intention d'ériger une école normale permanente, nous avons décidé que cette année-ci l'école normale ordinaire n'aurait pas lieu ». Qu'étaient ces projets ? Nous n'en savons rien. Mais sans doute étaient-ils encore assez vagues, « puisque la lettre en question se terminait par ces mots : Si nos efforts pour fonder un nouvel établissement n'étaient pas couronnés de succès, nous recourrions encore une autre année à l'obligeance dont vous nous avez déjà donné tant de preuves ».

Toujours est-il que ce projet de loi concernant une école normale permanente fut discuté et adopté, sauf un chapitre, par le Conseil d'Education le 9 février 1846. Le 5 mars encore, le Dr Weck, membre du Conseil, fut chargé de conférer avec le nouvel évêque, Mgr Marilley, au sujet de ce même projet ; mais, le 16 octobre, on proposa au Conseil d'Etat de suspendre la présentation des projets de loi

sur l'Ecole normale, sur les écoles primaires et l'Ecole de droit, vu que leur adoption entraînerait une augmentation de dépenses ; et le Conseil d'Etat, qui avait d'autres soucis plus graves, accepta cette proposition le 26 octobre.

C'est que nous approchons de 1847, en effet. L'année 1846 ne vit donc aucun cours normal, pas plus que l'été qui suivit. Puis ce fut le Sonderbund, le changement de régime, la constitution d'une nouvelle Commission permanente des études, qui donnait son préavis sur toutes les questions pédagogiques. On sait que, par la loi sur l'instruction publique du 23 septembre 1848, le Collège St-Michel fut transformé en Ecole cantonale, qui comprit entre autres une section pédagogique de deux ans, destinée à former les jeunes régents du canton. C'était là, incontestablement, un énorme progrès sur ce qui existait auparavant ; mais, malgré tout, l'idée d'unir la section pédagogique à l'Ecole cantonale n'était pas des plus heureuses. Enfin, en 1857, on transféra l'Ecole normale à Hauterive. Mais cette réalisation avait été en réalité préparée depuis longtemps, nous l'avons vu ; et le choix même d'Hauterive comme siège de la nouvelle école n'était pas dû seulement au fait que le monastère, après le départ des religieux, après l'échec de l'Ecole d'Agriculture qui y avait été fondée en 1850, restait sans emploi et menaçait de tomber en ruine : toute une tradition militait déjà en faveur de l'établissement à Hauterive de cette école destinée à la formation des instituteurs, puisque ceux-ci, pendant une quinzaine d'années, avaient déjà appris à connaître la route cahoteuse qui, de Posieux, descendait en zigzags vers la vieille abbaye, « la fille aînée de la famille fribourgeoise ».

*Paul Aebischer.*

## Le Salon international de la T. S. F. et des machines parlantes.

---

Est-il téméraire de notre part, ou présomptueux, de déclarer que 1929 restera un peu, pour les Fribourgeois, l'année du salon international de la T.S.F. et des machines parlantes ? Nous ne le pensons pas, d'autant plus que l'avenir, en fournissant le recul nécessaire, permettra d'apprécier mieux encore toute l'importance et l'intérêt de cette manifestation.

L'exposition de la radio et du gramophone qui s'est tenue à Fribourg, sur les Grand'Places, du 7 au 15 septembre, a d'ailleurs été un événement marquant non seulement pour le public fribourgeois, mais d'une façon générale pour la grande famille des sans filistes suisses. Ces derniers sont venus en masse à Fribourg. Beaucoup d'entre eux avaient déjà remporté une excellente impression de leur visite au précédent salon, organisé par le Radio Club de Fribourg, à la salle de la Grenette, au mois de février 1928. Leur satisfaction a été plus grande encore cette année, et personne ne saurait s'en étonner. Grâce à une préparation minutieuse, poursuivie sans relâche pendant un an et demi, grâce aussi à des vues larges et désintéressées, les organisateurs sont en effet parvenus à réunir sur les Grand'Places, pendant toute une semaine, l'élite des constructeurs de radio et de gramophones de Suisse et de l'étranger. Les uns et les autres, au nombre de quarante environ, avaient aménagé leurs stands dans un même hall d'exposition, construit spécialement pour la circonstance, et décoré avec discrétion et bon goût. Tout à côté s'élevait une vaste cantine, où le comité d'organisation a fait exécuter avec succès une série de concerts.

### *Les promoteurs et le patronage de l'exposition.*

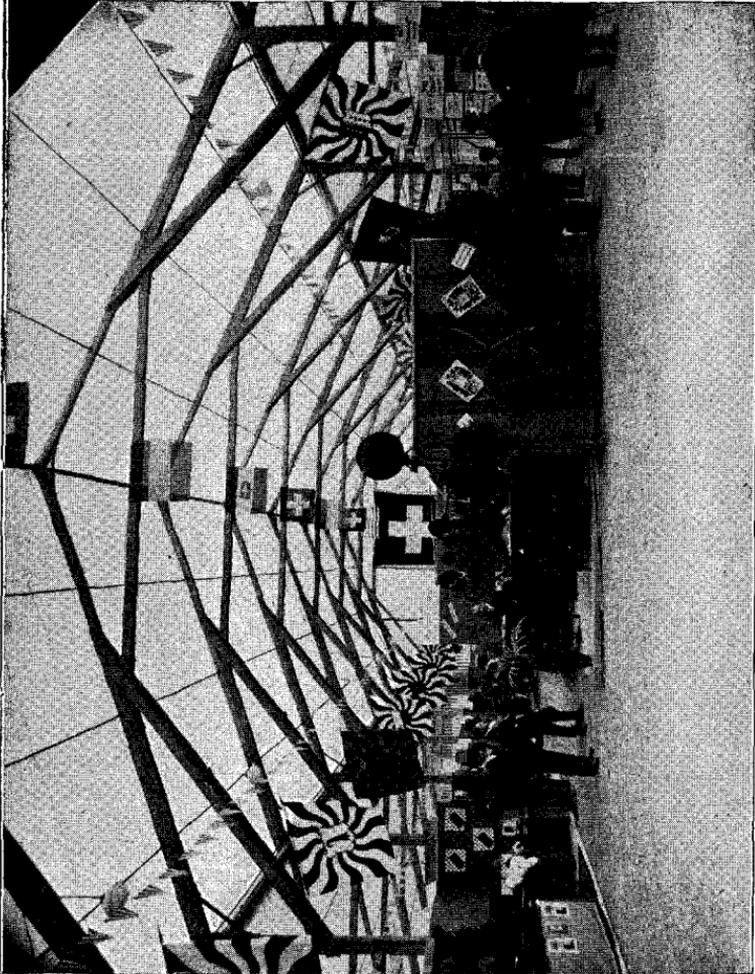
Dans sa précédente édition, cette revue a déjà dit les circonstances pour lesquelles Fribourg se prête admirablement à l'organisation d'un salon annuel de la T.S.F. Il serait superflu d'y revenir. Mais il faut relever, cette année, l'action même du Comité d'organisation, placé sous la direction avertie de MM. Henry Christinaz et Victor Meyer. Ces derniers sont les véritables promoteurs du Salon de la T.S.F. et, forts de l'expérience acquise en 1928, ils ont su mener à chef les travaux d'organisation et leur donner le maximum de rendement. Cela n'a pas été sans peine et il a fallu à ces deux initiateurs une forte dose de désintéressement, de persévérance et aussi beaucoup de foi dans les destinées de la radio pour assurer d'une façon aussi complète le succès de leurs efforts. Ils ont heureusement rencontré des appuis moraux extrêmement précieux et réconfortants auprès d'un grand nombre de personnalités du pays. C'est ainsi que le Comité d'honneur était placé sous la présidence de M. Robert Haab, président de la Confédération, et se composait de M. Musy, conseiller fédéral, M. Räber, directeur du Bureau international de l'Union télégraphique, M. Perrier, conseiller national, M. Savoy, conseiller aux Etats, M. Chatton, président du Conseil d'Etat du canton de Fribourg, M. Aeby, syndic de la ville de Fribourg et M. Arcari, recteur de l'Université de Fribourg.

Du côté de l'étranger, M. le général Ferrié, commandant supérieur des Troupes et Services de transmissions de France, membre de l'Institut, et M. Edouard Belin, l'illustre pionnier de la transmission des images à distance, avaient bien voulu assumer la présidence de la section française des exposants. Nos sociétés de radiophonie ne sont pas non plus restées indifférentes à l'égard du Salon de Fribourg, qui était placé sous le patronage des stations émettrices de Bâle, Berne, Lausanne, Genève et Zurich.

### *Le matériel exposé.*

Le Salon international de la T.S.F. et des machines parlantes de Fribourg procurait beaucoup d'impressions aux

visiteurs, les unes très bonnes, les autres un peu moins. Dès l'entrée, on était surpris par cette quantité d'appareils



Vue intérieure de la salle d'exposition.

qu'il fallait examiner. Mais on n'éprouvait pas, comme dans la plupart des autres expositions, cette appréhension

de manquer peut-être la visite d'un stand ou d'un autre. L'ensemble des exposants était si bien groupé, la standardisation des stands avait été si bien réalisée que rien ne pouvait échapper. Et le visiteur faisait son inspection en toute tranquillité d'esprit, sans même redouter d'être bousculé, tant les couloirs étaient spacieux.

Une particularité plus marquante du Salon de Fribourg 1929 résidait dans le fait que la plupart des appareils exposés — soit dans la branche de la radio soit dans celle du gramophone — fonctionnaient sous les yeux même des visiteurs. Il est certain que de ce fait, le brouhaha devenait parfois excessif, que certains amplificateurs trop puissants empêchaient les autres de se faire entendre convenablement. Mais il n'en était pas continuellement ainsi, car les *exposants devaient aussi se conformer aux instructions* des organisateurs et ne faire fonctionner leur matériel que les uns après les autres, et durant un laps de temps déterminé. D'une manière générale, il n'y avait donc pas lieu de trop se plaindre — bien au contraire — du fonctionnement des appareils exposés, surtout qu'ils faisaient entendre de fort belles choses.

Au surplus, l'exposition était intéressante tant par la qualité que par la variété du matériel exposé. A côté des appareils de marque suisse, on trouvait les produits « de tête » français, anglais, allemands, américains, italiens, suédois.

On a pu reprocher à certains salons de ne présenter que des appareils nouveaux, originaux, certes, par cette nouveauté, mais auxquels il manquait la consécration de l'expérience dans les conditions réelles de l'emploi. A d'autres salons, en revanche, — nous parlons de salons internationaux bien entendu — on a fait le grief de manquer de dispositifs nouveaux, de ne réunir que des appareils ayant fait leurs preuves et, par conséquent, connus. Il faut reconnaître qu'il est bien difficile de concilier ces deux points de vue.

Il semble pourtant que le gros intérêt du Salon international de la T.S.F. et des machines parlantes ait précisément résidé dans un juste équilibre des choses. Aux côtés d'appareils connus et éprouvés, qui ont intéressé par là

même la clientèle, on a pu voir quelques solutions nouvelles, dont la valeur n'a pas échappé aux techniciens. Les personnes tant soit peu averties des choses de la T.S.F. ont pu se convaincre, à Fribourg, qu'en marge des découvertes sensationnelles, qui ouvrent toujours une ère nouvelle dans une science, il y a encore place pour l'ajustement et l'application des principes déjà connus. Certes, on ne découvre pas tous les jours un excitateur de Hertz ou un tube à limaille de Branly. Mais chaque jour les laboratoires de recherches poussent un peu plus avant leurs études. S'appuyant sur les résultats acquis au jour le jour, ils lèvent peu à peu le voile dont s'enveloppent encore certains chapitres de la science radioélectrique. Le Salon international de Fribourg a fait ressortir d'une façon très nette cette lente et constante évolution de la radiotechnique. Le visiteur qui examinait les stands, même rapidement, pouvait observer que la principale caractéristique du matériel exposé était la simplicité de réglage et d'entretien des postes récepteurs de téléphonie sans fil. Il pouvait voir notamment un grand nombre d'appareils alimentés entièrement sur le réseau de lumière, qu'on branche sans autres sur une prise de courant, et dont la commande est absolument automatique.

Quant aux gramophones, meubles et portatifs, ils n'offraient rien de particulier. Une maison suisse très connue obtenait cependant pas mal de succès avec un appareil capable de jouer automatiquement douze disques de suite, sans aucune interruption. Mais l'intérêt du grand public et des spécialistes se portait surtout vers les amplificateurs ou « pick-up », basés sur la combinaison de la radio et du gramophone. Leur qualité et leur puissance de reproduction atteignaient un degré de perfectionnement encore inconnu. Il nous a été agréable de constater que dans ce domaine, les constructeurs suisses sont à même de faire aussi bien et même mieux que les fabricants étrangers. Les ébénisteries étaient en général de grandes dimensions et de lignes harmonieuses. Quelques-unes renfermaient à la fois le poste récepteur de T.S.F. et l'amplificateur gramophonique. Peut-être verrons-nous, au prochain Salon, des ébénisteries abritant côte à côte la radio, le gramophone....

et le téléviseur ! Cette année déjà, un exposant offrait à l'examen des visiteurs un récepteur d'images du type Fultographe.

*En marge du Salon.*

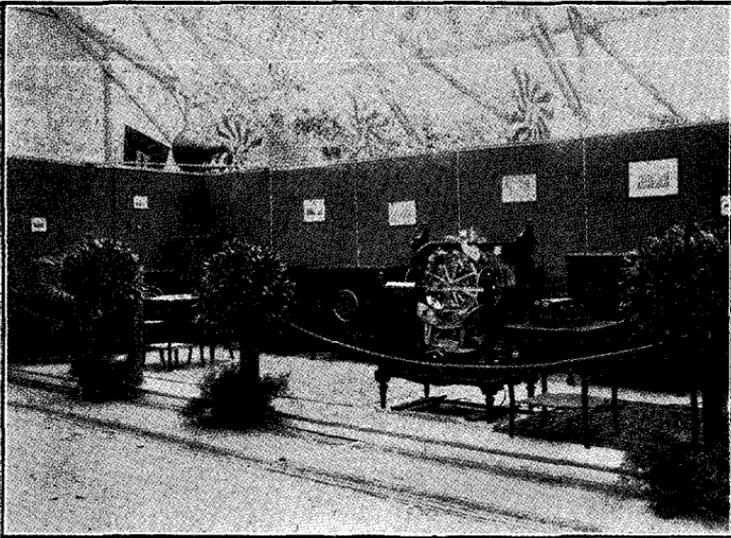
Mais le Salon de Fribourg n'a pas seulement montré la situation actuelle et les tendances des industries radio-électriques et phonographiques. En dehors des constatations purement techniques qui ont été faites au point de vue du matériel présenté, il y a eu, en marge de l'exposition, bien des opinions échangées, et ce n'est pas un des moindres mérites de cette manifestation que d'avoir créé ainsi un vaste courant d'idées ayant trait à la radio.

Le Salon a provoqué une série de prises de contacts, tout d'abord entre les exposants, chaque constructeur pouvant comparer sa production avec celle de ses voisins... et concurrents, et ensuite entre le public et les fabricants. Les relations entre les exposants et le jury ont aussi été très utiles. Par les questions que les membres du jury ont posées aux constructeurs, ceux-ci ont pu juger de telle qualité, de tel défaut de leur matériel qui avait pu leur échapper auparavant. De plus, le jury a rendu service aux amateurs en faisant une distinction entre le matériel vraiment bon et le matériel simplement passable ou même médiocre.

D'autre part, comme nous l'avons dit au début, les organisateurs, et en particulier M<sup>lle</sup> Alice Reymond, ont eu l'excellente idée de donner plusieurs concerts de gala dans la cantine élevée sur les Grand'Places, à côté du hall d'exposition. La musique de Landwehr avec M. Ropraz, soliste, la Stadtmusik de Berne, la Lyre de Montreux, le Chœur tessinois de Berne, le Groupe choral fribourgeois, l'orchestre Miquette, le Chœur mixte de la cathédrale de St-Nicolas et la fanfare du régiment d'infanterie neuchâtelois 6, très obligeamment mise à la disposition du Comité par M. le colonel de brigade Roger de Diesbach, se sont produits tour à tour avec un égal succès et devant un auditoire enthousiaste. La plupart de ces concerts ont

été retransmis dans d'excellentes conditions, par les stations de radiodiffusion de Lausanne et de Berne.

Il est à noter que la venue à Fribourg de la Stadtmusik de Berne et de la Lyre de Montreux a causé la plus agréable impression sur le public fribourgeois et a ravivé des souvenirs bien lointains. En fait, il y avait vingt cinq ans que



Un stand de l'exposition.

ces excellents corps de musique ne s'étaient plus produits dans notre ville. Ce fut pour notre fidèle Landwehr l'occasion de leur témoigner toute sa cordiale sympathie. C'est à croire que si la musique adoucit les mœurs, la radio resserre les liens d'amitié entre les fanfares de villes voisines !

La plupart des personnalités faisant partie du Comité d'honneur n'ont pas manqué de visiter le Salon et il faut mentionner tout spécialement la visite de M. le Conseiller fédéral Jean-Marie Musy et de M. Robert Haab, président de la Confédération helvétique. M. Haab a été empêché d'assister au banquet d'inauguration par suite de la céré-

monie de la pose de la première pierre du Palais de la S.D.N., mais il a tenu à visiter longuement le Salon, la veille de la fermeture. On ne saurait trop se réjouir de cette marque d'intérêt du président de la Confédération à l'égard de notre Salon.

Parmi les manifestations annexes auxquelles le Salon a donné lieu, il faut encore signaler la réunion, à Fribourg, le 14 septembre, du Comité de la Société romande de radiophonie, dont le siège est à Lausanne.

### *Les enseignements.*

Un certain nombre d'enseignements se dégagent du Salon de la T.S.F. Cette manifestation a eu tout d'abord le mérite de montrer l'état présent des industries radioélectrique et phonographique et les progrès qu'elles ont fait cette dernière année. Elle a permis de « faire le point », de voir exactement où en sont l'une et l'autre de ces branches, dont elle a illustré les tendances actuelles. Elle a posé un nouveau jalon sur la voie triomphale de la science. Plus tard, quand le couple radiogramophone fêtera ses noces d'argent — espérons que le divorce n'aura pas été prononcé jusque là ! — on pourra se dire : « tiens, c'est en 1929, au Salon de Fribourg, que le mariage a été définitivement consacré. »

Aussi bien ne faut-il pas trop reprocher à l'exposition de Fribourg d'avoir présenté beaucoup d'amplificateurs. S'il en fut ainsi, c'est parce qu'elle a été à l'image de son temps. Elle a subi — un peu trop fortement peut-être — l'influence de la mode 1929, qui est celle du pick-up.

Il ne faut du reste rien exagérer. Le Salon de Fribourg n'a pas été exclusivement, comme certains l'ont prétendu, un salon de machines parlantes. La radio y était aussi suffisamment représentée. Si elle a pu paraître un peu délaissée, la faute en est aux exposants. La majorité d'entre eux ont mis trop en évidence leurs gros meubles amplificateurs, derrière lesquels les postes récepteurs de téléphonie sans fil se dérobaient souvent à l'examen des visiteurs. Et c'est grand dommage, car beaucoup offraient des caractéristiques intéressantes et variées, dans les-

quelles on pouvait trouver l'amorce des nouveaux progrès en T.S.F. Les pièces détachées, par contre, étaient trop peu nombreuses, du moins au gré des « bricoleurs ». Mais c'était là encore un signe des temps, puisque le nombre des amateurs constructeurs diminue de plus en plus.

A côté de son attrait technique, le Salon de Fribourg a offert un intérêt certain au point de vue de la propagande radiophonique. Il a sans doute converti un grand nombre de visiteurs à la cause de la T.S.F., d'autant plus qu'il ne s'adressait pas uniquement aux sans filistes, mais également au grand public. Ce dernier a d'ailleurs très bien secondé les efforts des organisateurs et c'est environ 15 000 personnes qui ont défilé devant les guichets du Salon, alors qu'à l'exposition de Zurich, organisée à la même époque, on a compté 4500 visiteurs seulement. Les manifestations artistiques données dans la cantine et radiodiffusées par nos stations d'émission ont également produit une excellente impression et ont ajouté au succès du Salon.

Deux mots, maintenant, des exposants. Plusieurs ont fait de très belles affaires. D'autres ont moins bien réussi et n'ont pas réalisé un chiffre de vente énorme pendant l'exposition. Ont-ils quitté Fribourg désespérés pour tout cela? Que nenni! Ils avaient le sourire aux lèvres, sachant fort bien que le Salon a été pour eux, avant tout, un puissant moyen de publicité. Que l'on songe, en effet, au nombre considérable de visiteurs qui ont passé devant les stands, à tous les renseignements qui ont été donnés, à toutes les adresses qui ont été prises aux fins de démonstrations à domicile! Que l'on réfléchisse surtout à toutes les commandes à venir, conséquence d'une judicieuse démonstration des appareils, suivie d'une distribution de prospectus!

Mais il est une chose qu'il faut reconnaître plus particulièrement aux organisateurs. C'est le succès moral. Ils se sont tirés tout à leur honneur de leur entreprise, malgré toutes sortes d'obstacles. « Ad augusta per angusta »! On n'ignore pas, dans nos milieux sans filistes, qu'ils ont eu à surmonter non seulement les difficultés inhérentes à toute exposition, mais encore — et surtout — les embûches dressées sur leur chemin, sans lesquelles le succès de l'exposition eût été beaucoup plus grand encore. Au lieu de rencon-

trer de toutes parts les appuis que méritait pleinement leur initiative, ils se sont heurtés, de différents côtés, à de fortes oppositions, venant même de la part de maisons de T.S.F. établies en Suisse, qui craignaient la participation des constructeurs étrangers au Salon de Fribourg... Et que penser de l'attitude de cette association suisse de commerçants en T.S.F. qui a organisé au dernier moment, à Zurich, une exposition de radio en même temps que celle de Fribourg, dont la date était arrêtée depuis plus de quinze mois ?

Il faut toutefois signaler les belles et précieuses marques de sympathie que cette manifestation a rencontrées auprès des autorités cantonales et communales, de la Chambre de commerce fribourgeoise, des Entreprises électriques fribourgeoises, de quelques entreprises de transports et de nombreuses autres institutions ou personnalités.

#### *Conclusion.*

De toute façon, le Salon international de la T.S.F. et des machines parlantes n'a pas été une manifestation inutile et manquée, et il faut espérer qu'il aura lieu à nouveau l'an prochain. Il a répondu aux espoirs conçus au lendemain de la modeste exposition de la Grenette. Il serait dommage, dès lors, de rester en si bon chemin et de ne pas mettre tout en œuvre pour la mise sur pied et la réussite du Salon de 1930. Il faut également souhaiter que les autorités fédérales et fribourgeoises encouragent sans retard et d'une façon efficace les organisateurs à persévérer dans leur tâche délicate mais si utile. Fribourg, qui a eu l'initiative du Salon international de la T.S.F. en Suisse, se doit de ne pas se laisser arracher par d'autres villes l'organisation de cette manifestation appelée à un brillant avenir. Enfin — il ne devrait pas être nécessaire de le dire — il faudrait bien que nos milieux sans filistes et nos commerçants en T.S.F. secondent de toute leur force et de toute leur bonne volonté les efforts des organisateurs du prochain Salon. Est-ce trop demander ?

Le Salon suisse de la T.S.F. est né à Fribourg. Il a grandi à Fribourg. C'est à Fribourg qu'il doit atteindre sa pleine et complète maturité !

*Claude Schubiger.*

## Fête cantonale fribourgeoise de gymnastique.

Fribourg, 20-22 juillet 1929.

Depuis 1910, date de la dernière fête cantonale organisée à Fribourg, la plupart des sections du canton avaient eu l'honneur de recevoir, dans leur localité respective, la vaillante cohorte des gymnastes fribourgeois. Le tour de Fribourg était de nouveau arrivé. Le 13 novembre 1927, les délégués des sections réunis à Fribourg se trouvèrent en présence d'une demande de la société l'« Ancienne », par laquelle elle revendiquait l'organisation de la 18<sup>me</sup> fête cantonale de gymnastique. On se souvenait encore de la grandiose manifestation de 1910 qui avait laissé une excellente impression aux participants. Aussi cette proposition fut-elle acceptée avec empressement.

Après avoir trouvé auprès des autorités cantonales et communales un accueil des plus sympathiques — MM. Ernest Perrier, directeur de l'Instruction publique, Victor Buchs, conseiller d'Etat, et le Dr Pierre Aeby, syndic, avaient bien voulu accepter de faire partie du comité d'honneur — l'« Ancienne » s'assura le concours de personnes compétentes et dévouées pour constituer les différents comités d'organisation. La présidence fut confiée à M. Hercule Hogg, membre honoraire de l'Association cantonale de gymnastique. En acceptant cet honneur, mais aussi, disons-le, cette lourde tâche, M. Hogg n'a fait que montrer, une fois de plus, toute la sollicitude qu'il voue à la gymnastique depuis longtemps.

Les concours eurent lieu aux Grand'Places — endroit tout désigné pour une manifestation de ce genre — à l'exception des concours athlétiques pour lesquels on utilisa le Parc des sports en raison de son étendue.

L'entretien des gymnastes fut assuré par les restaurateurs de la ville. Des soirées familières, avec productions,



Illumination de la Cathédrale et de l'Hôtel-de-Ville,  
par les Entreprises électriques fribourgeoises.

furent organisées chaque soir, au théâtre Livio, tandis que des concerts se donnèrent aux Grand'Places. Quarante cinq sections, soit plus de mille gymnastes, s'étaient an-

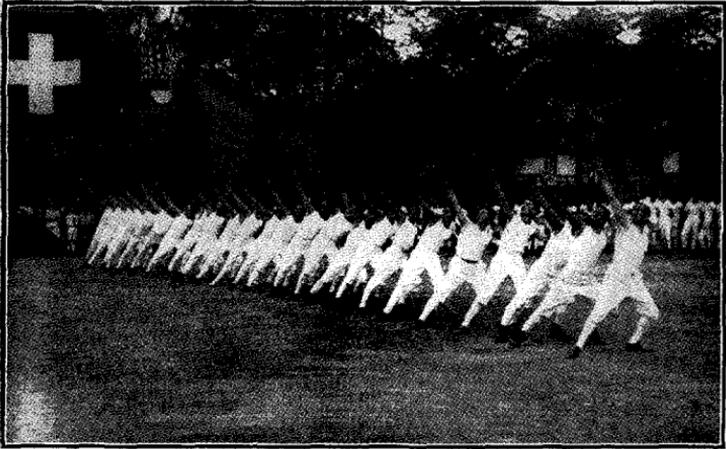
noncées. Malgré cette forte participation, la question des logements reçut une rapide solution grâce au bienveillant appui des autorités militaires tant fédérale que cantonale, qui mirent gracieusement la caserne à la disposition du comité. L'école du Bourg, le collège St-Michel et le pensionnat du Père Girard servirent également de cantonnement. De magnifiques prix, dus à la générosité de la population de la ville et du canton, permirent de récompenser dignement les gymnastes. La réception de la bannière cantonale par la musique la « Concordia » et les sections fribourgeoises donna lieu à un échange de discours. En résumé, le Comité d'organisation prit toutes les mesures pour donner à cette fête l'importance qu'elle méritait et lui assurer sous tous les rapports un brillant succès. Certes, la tâche était ardue, mais elle a été grandement facilitée par l'appui que les organisateurs avaient rencontré de toutes parts. De son côté, le comité technique arrêta le programme des concours et prit toutes les dispositions nécessaires en ce qui concernait les préliminaires généraux.

Pendant que les chefs du jury recevaient de la commission technique les dernières instructions, la « Landwehr » donnait un grand concert à la cantine, le vendredi soir. Comme membre honoraire de l'« Ancienne », cette société se trouvait toute désignée comme musique de fête ; mais, appelée à se rendre au tir fédéral de Bellinzone, comme musique de fête également, à l'occasion de la journée officielle des tireurs fribourgeois et neuchâtelois, elle dut être remplacée par la « Concordia » dont la réputation n'est plus à faire.

#### *Concours de sections.*

Ceux qui accordent aux concours individuels une importance primordiale méconnaissent le but initial de la Société fédérale de gymnastique. Sans doute, les concours individuels sont utiles, nécessaires. Ils fournissent aux jeunes gens bien doués les moyens de développer encore leurs dons naturels. Toutefois, ceux dont la constitution physique n'est pas solide, ne peuvent affronter sans danger ces concours qui exigent beaucoup de force, d'endu-

rance et d'énergie. Mais alors, cette gymnastique, dont on vante tant les bienfaits, n'a pas une si grande utilité puisqu'elle met à l'écart les faibles — et ils sont les plus nombreux — c'est-à-dire ceux auxquels la pratique raisonnée des exercices physiques serait indispensable. C'est précisément en faveur de ces jeunes gens qu'interviennent



La Freiburgia.

les sections avec leur programme de travail comprenant des exercices appropriés à leur force.

A l'origine, les fêtes fédérales ne comprenaient que des concours individuels. Quelques sections s'avisèrent, lors des fêtes qui eurent lieu vers 1850, de présenter des exercices d'ensemble. Dès lors les concours de sections étaient nés. En effet, cette innovation fut bien accueillie, car on se rendit compte des avantages d'un tel genre de travail. On en fut même si enthousiasmé que l'on songea à supprimer les concours individuels. Toutefois, ceux-ci subsistèrent.

Un concours n'est pas une fin mais constitue un moyen pour donner une activité régulière et rechercher la perfection du travail. En suivant les sections j'ai eu l'impression que ce résultat était largement atteint, car

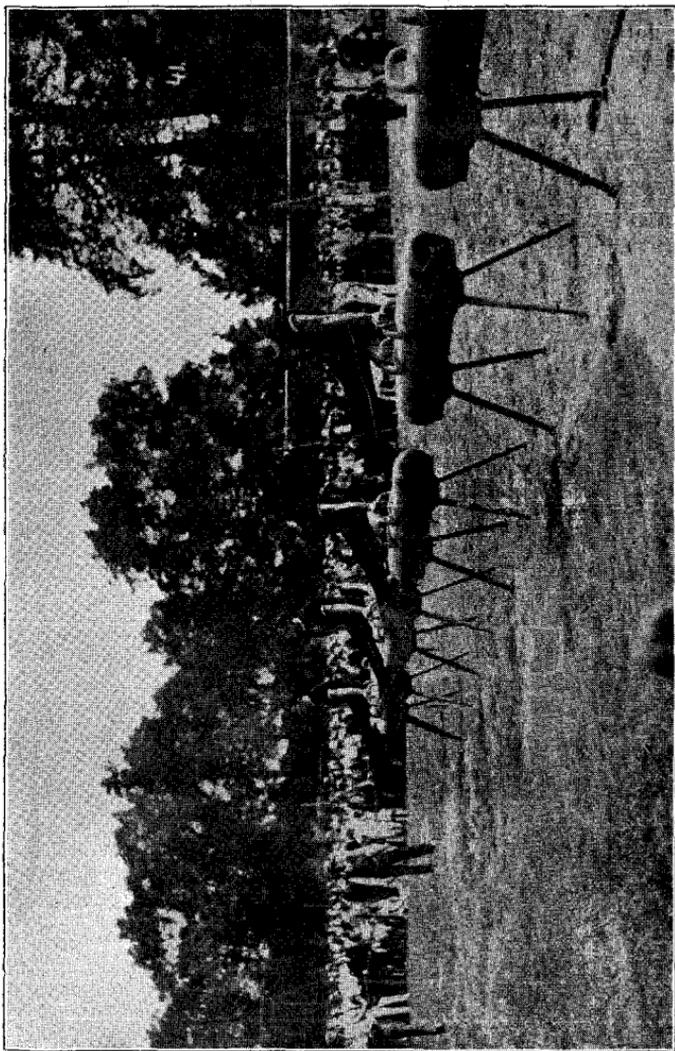
l'excellent travail présenté par la majorité de celles-ci, dénotait une longue et sérieuse préparation. En général, les sections invitées étaient composées de gymnastes sélectionnés alors que les sections fribourgeoises concouraient avec tout leur effectif dans lequel figurait un bon nombre de débutants. Si l'on considère qu'une section ne doit pas seulement être un ensemble de jeunes gens travaillant pour l'honneur d'un canton ou d'une cité, on ne peut qu'admirer la brillante tenue des sections fribourgeoises qui mirent ainsi en évidence le but éminemment utile qu'elles poursuivent. Si, d'autre part, on veut juger de la valeur d'une société par le nombre de points obtenus, on peut, sans contredit, affirmer que nos sections ne sont pas, sous le rapport du travail, inférieures à celles des autres cantons.

#### *Concours individuels.*

Bien que les concours de sections soient les plus importants, les concours individuels tendent à occuper une place de plus en plus grande dans nos fêtes. Le nombre des concurrents était d'autant plus élevé que, pour la première fois dans une fête fribourgeoise, les gymnastes invités pouvaient aussi concourir en deuxième catégorie (pour les concours individuels : degré inférieur).

#### *Concours artistiques.*

Après les jeux olympiques de Paris, en 1924, où se sont rencontrées les différentes techniques des principaux pays, notre gymnastique, et principalement le préliminaire qui en est la base, a subi de profondes modifications. Tel qu'il était pratiqué en Suisse, le préliminaire visait surtout le renforcement de la musculature, négligeant ainsi l'assouplissement. En effet, nos gymnastes ne pouvaient égaler l'élégance du Tschèque ou la souplesse de l'Italien et du Français. Une nouvelle orientation s'imposait. La méthode employée, dès lors, a permis de réaliser un immense progrès dans ce domaine, malgré les critiques qui se sont élevées. On n'a peut-être pas suffisamment attiré l'attention du public sur la présence de gymnastes de l'équipe olym-



La section Christoforo Colombo, de Gènes.

pique suisse d'Amsterdam, ce qui ne pouvait que rehausser l'intérêt de ces concours.

#### *Concours nationaux.*

Au fond des Grand'Places, sous la rangée des grands arbres qui fait face aux rochers de la Sarine, on reconnaissait la place de lutte. Autour des « ronds » il y eut toujours une foule de spectateurs. C'est que, on ne saurait le méconnaître, la lutte est très populaire dans notre canton où, depuis quelques années, elle a repris un essor réjouissant. Il est tout naturel, qu'elle ait trouvé chez nous un terrain propice à son développement, car, de tout temps, les gens de la montagne comme ceux de la plaine ont manifesté leur prédilection pour des jeux populaires tels que: saut, course, jet de pierre et lutte. Il y eut des passes impressionnantes à en juger par les applaudissements enthousiastes de la foule.

#### *Concours athlétiques.*

On peut avec raison, s'étonner que les exercices athlétiques, cette gymnastique naturelle, utilitaire, dans la pratique de laquelle excellaient les Grecs et les Romains, aient si tardivement réclamé leur place dans nos fêtes. Ce n'est qu'à Châtel-St-Denis, en 1921, que le premier concours athlétique a été organisé. Il s'agit donc d'une branche nouvelle qui, en raison de l'attrait qu'elle offre à la jeunesse, ne tardera pas à progresser. C'est la réflexion que l'on pouvait faire en voyant ces beaux jeunes gens à la démarche souple, aux muscles solides, se rendre au Parc des sports. Les belles performances, enregistrées par les jurés, dénotent les progrès rapides et constants réalisés dans cette branche. A la base du succès, il y a une science, une technique qu'on ne saurait négliger si on veut mettre en valeur toutes ses ressources. De tout jeunes éléments sont arrivés à un résultat très satisfaisant grâce à une application méthodique des principes techniques les plus récents.

#### *Un soir.*

Sur la place de fête quelques sections appelées à concourir le lendemain répétaient l'exercice. Jusqu'à la nuit on

entendit les commandements brefs et sonores des moniteurs. Plus loin, une foule d'auditeurs applaudissait aux concerts donnés à la cantine. Dans les rues de la ville, coquettement décorée d'oriflammes et de verdure, régnait une animation inusitée. Au moyen de puissants projecteurs on avait illuminé la Cathédrale et l'Hôtel-de-Ville. De l'Avenue des Alpes on pouvait admirer l'élégante silhouette de la tour de St-Nicolas se détachant, argentée, sur le ciel sombre, légèrement bleuâtre, avec une netteté remarquable. La brise apportait l'écho des chants des gymnastes qui, déjà libérés du souci des concours, fêtaient joyeusement et bruyamment leurs succès.

#### *A la cantine.*

Tandis que samedi et dimanche soir, on applaudissait les belles productions qui se donnaient au Livio, ou que l'on dansait malgré la chaleur accablante, à la cantine, les membres du comité des subsistances avaient fort à faire. Le sourire aux lèvres et satisfaits de la marche des affaires, ils accueillaient les nombreux consommateurs. Il y régnait une atmosphère de gaité et d'entrain. Les concerts succédaient aux concerts. Après la « Landwehr » et la « Concordia », ce furent la musique de Barberêche et la fanfare de Guin puis un groupe d'armaillis de Granges-Paccot dont les productions furent très goûtées. Dans un coin, quelques gymnastes chantaient un refrain patriotique et, dans le brouhaha des conversations, d'autres échangeaient de vigoureuses poignées de main. C'étaient, sans doute, des camarades que le hasard faisait se retrouver après plusieurs années; en gymnastique, l'amitié occupe une si grande place!

#### *Considérations finales.*

La 18<sup>me</sup> fête cantonale fribourgeoise de gymnastique a dépassé en importance toutes celles qui l'ont précédée. Un magnifique succès est venu récompenser le travail du comité d'organisation qui a fait preuve d'un dévouement et d'un savoir-faire dignes d'éloges. Un temps idéal a contribué à la bonne marche des concours qui ont pu se dérou-

ler normalement. Toute la population a témoigné spontanément sa sympathie à la cause de la gymnastique.

Les gymnastes ont été enchantés de l'accueil qui leur a été fait et garderont, de leur passage à Fribourg, des souvenirs, que plus tard, ils évoqueront, nous n'en doutons pas, avec plaisir.

Cette fête a donné à notre association un regain d'activité et a ranimé l'ardeur des sociétés. Elle a fait, en outre, œuvre utile de propagande. Ces constatations, si agréables soient-elles, ne changent malheureusement pas la place qu'occupe le canton de Fribourg dans le giron fédéral, en ce qui concerne l'effectif. Par la statistique ci-après, qui démontre avec assez de précision l'importance de chaque association, on constatera que notre canton ne peut avoir la prétention d'être très avancé. Et cette infériorité numérique serait encore plus accentuée si l'on ajoutait le nombre des gymnastes se rattachant aux associations catholiques et ouvrières qui existent dans plusieurs cantons, indépendamment de la Société fédérale. Comme il n'y a pas d'effets sans causes, on se demande, tout naturellement, qu'elles sont les raisons qui font que l'Association fribourgeoise est l'une des plus faibles de la Suisse ?

*J. Longchamp.*

*Total des membres en ‰ de la population.*

Bâle-Campagne	60,51	Lucerne	29,67
Zurich	53,59	Berne	27,28
Glaris	52,15	Neuchâtel	24,14
Schaffhouse	51,85	Vaud	22,43
Argovie	47,97	Genève	13,57
Thurgovie	45,25	Grisons	13,56
Soleure	43,46	Suisse centrale	13,43
Bâle-Ville	33,40	Fribourg	9,83
Appenzell	32,44	Valais	7,59
St-Gall	31,20	Tessin	6,73

*Membres actifs en ‰ de la population.*

Soleure	19,30	Berne	9,25
Bâle-Campagne	18,71	Lucerne	7,26

Argovie	16,56	Vaud	6,75
Schaffhouse	12,98	Neuchâtel	6,40
Glaris	12,28	Grisons	4,30
Zurich	11,59	Genève	4,28
Bâle-Ville	11,18	Suisse centrale	4,04
Thurgovie	11,02	Valais	3,23
Appenzell	10,26	Fribourg	2,08
St-Gall	9,33	Tessin	1,88

*N.B.*— Je n'ai pas cru devoir parler du cortège, des préliminaires généraux, de la proclamation des résultats, ces différentes phases de la fête ayant fait l'objet de comptes-rendus circonstanciés dans les journaux locaux et le *Gymnaste Suisse*.

## L'ê fâ pâ la tzanthon.

Din le vilyo tin, on fajê di bènichon a to veri bâ; hou dzoa, on betâvè lè piti po din lè grô, kemin on di. N'è pâ kemin ou dzoa dè vouè, lè bènichon chon pâ vouér'mé; tyè voli-vo, ly-è ti lè dzoa bènichon, ou dzoa d'ora.

Din le tin, lè dzounè dzin: grahyà è grahyàjè danhyivan chu le pon, è ly drelyivan tantyè ou né; ma, ou premi kou dè l'angelus, tota chta jeunesse chè ramachâvè; on rêviyé pâ rè ouna dzounèta tantyè ou lindèman. Hou ke chobrâvan iran kotyè chandalè k'on mothrâvè ou dè è k'on tignê po di grelôte.

Ch'invitâvan lè-j-on lè-j-ôtro por alâ marindâ. Tyinta galufrâye! La trâblya irè tzêrdja dè kuchôlè, dè brèchi, dè kutyètè, dè mèrvélyè, dè buro, dè mothârda, k'on rupâvè à chu-bré avi n'a tachèta dè bon kâfé, po to chin fér'a lekâ.

On' an, ly-èthan n'a fyêrta binda vè lè Gâpan, po chin ke le fe, le Luvi, kortijâvè la Jêbèta ou Mâhlyo, ouna pêrnèta ke ly-avi dou devan la méjon è dilu-d'oâ din chon fourdâ, on to bon parti, tyè! — Po pâ la menâ cholèta intche-ly, le Luvi ly-avi invitâ on mache dè chè-j-êmi avi lou danhyâjè. Ti chtou luron ch'èthan akoblya avi lou grahyâjè, è, a bré, ch'inbreyon in tzantin è in yithin kontre la méjon i Gâpan, yô ly-an fê n'a bâfrâye d' la métzanthe. — Du la marinda, chè chon betâ a kontâ di gandoijè, a dre di gouguenètè è a tzantâ.

Kan lè dzouno iran cholè, intrè-lâ, tzantâvan n'a tzanthon ke ly dejan: *L'oncle Jacques*, pâ n'a pouta tzanthon, na, ma... kemin fôthe dre ? on bokon.. on bokon greboulâja. Lè grahyâjè fajan a kotô dè pâ l'amâ oure, è portan n'avi rin dè bin vèrgognâ.

Tédyon, la fèna a Gâpan, on bokon chinplyèta, ke ly-avi préparâ chta bala marinda, ly-avi on rido plyéji dè vère totè hou dzounè dzin, chuto la Jêbèta ou Mâhlyo, ke ly-avi galyâ fan dè n'in fère cha bala-filye. I portâvè adi ôtyè dè novi chu la trâblya po rêdzoyi la binda è lè rêtini ou pèlyo lè plye grantin pochublyo; i dèmandè a on dè hou galé luron d'inbreyâ ouna tzanthon. N'in d'avi on pèrmi là ke tzantâvè kemin on tzêrdignolè; kan tzantâvè ou mohyi, avi cha vouè hlyâra dè tènor, pachâvè chu ti.

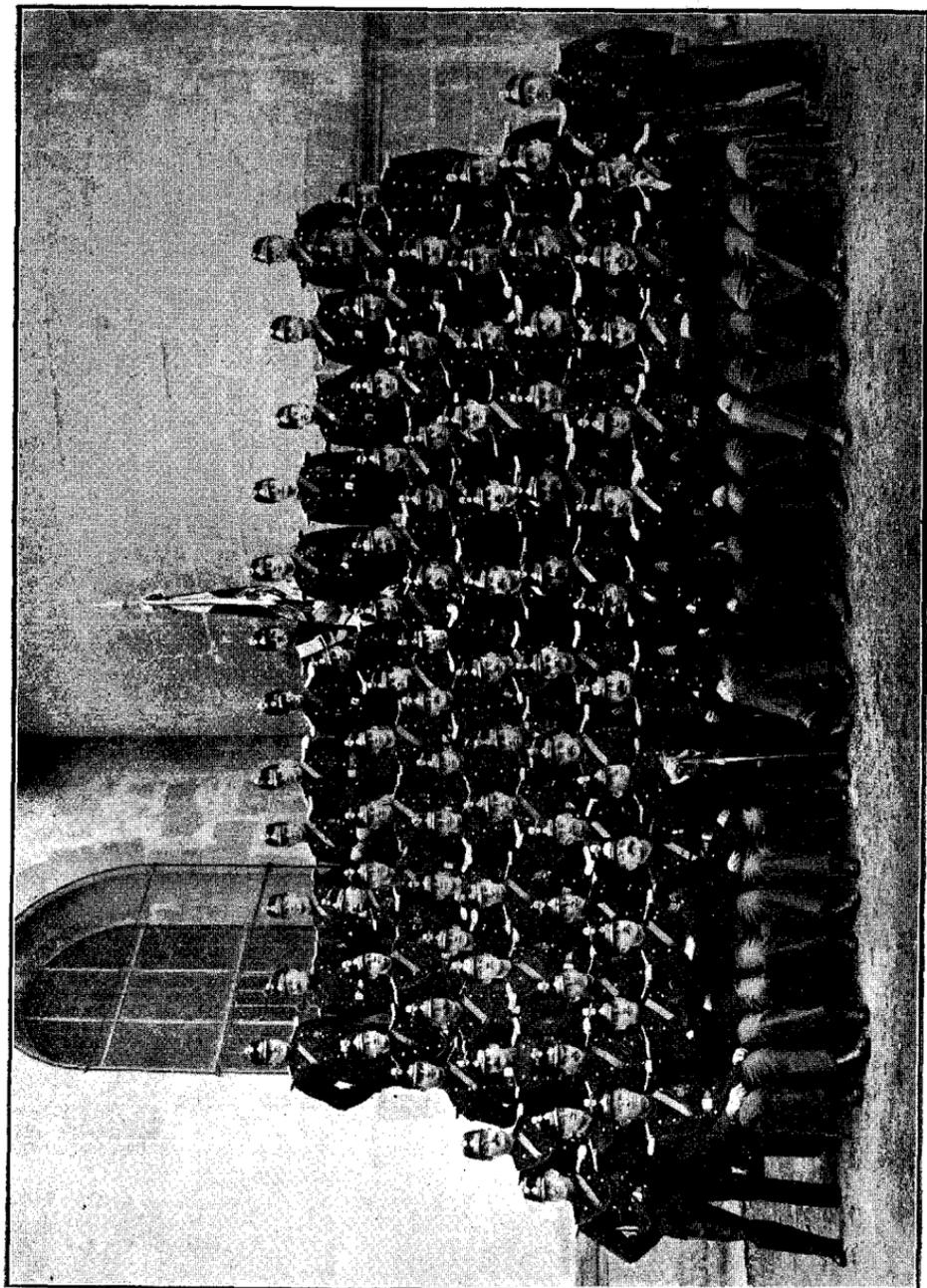
La Tédyon, ke ly-avi oyu parlâ d'la tzanthon dè *L'oncle Jacques*, ma ke l'avi djémé intindya, fâ a chti dzouno:

— Di -vê, Djanè, tzanta-no-vê *L'oncle Jacques*.

— O! Tédyon, n'oujo pâ; chin, n'è pâ ouna tzanthon po lè fèmalè.

— O!... che ly-è dinche, t'â bin réjon..., di-no rintyè lè mo!

*Tobi di-j-èlyudzo.*



Corps de musique de Landwehr en 1923.

# Le Jubilé de la Landwehr

## (1804-1879-1929).

---

Fête de la patrie, de l'art musical, fête des traditions, des souvenirs, mais surtout fête fribourgeoise, telles furent les journées des 16 et 17 novembre 1929 en lesquelles le « Corps de musique de Landwehr » conviait tous ses amis à célébrer avec lui le 125<sup>me</sup> anniversaire de ses origines et le cinquantenaire de sa reconstitution. Car elle a déjà un vénérable passé, notre vaillante Landwehr, et ce passé est nimbé d'une lumineuse auréole d'honneur et de gloire. En des pages aussi savantes de documentation que débordantes de lyrisme, deux historiens de chez nous, M. l'abbé Alfred Collomb et M. Georges Corpataux, ont fait revivre cette période pour l'édification de la génération actuelle et leur brochure, si suggestive et si complète, restera un monument d'histoire digne de prendre place dans les archives musicales de la ville des Augustin Eggis et des Jacques Vogt. Nous y apprenons les évolutions et les péripéties successives par lesquelles ont passé, au cours du siècle dernier, les groupements précurseurs de notre actuelle Musique de Landwehr. Née le 16 avril 1804, sous le nom de *Musique du Corps franc*, la première organisation officielle de ce genre a subi, dans la suite des temps, de nombreuses vicissitudes et transformations: elle ne tarda pas à se muer en *Musique militaire* pour devenir plus tard, selon les circonstances et aussi, disons-le, selon les caprices du Petit et du Grand Conseil, le *Corps de la musique militaire*, *L'Harmonie*, la *Musique militaire cantonale*, la *Société de musique militaire*, de nouveau *L'Harmonie* et enfin le *Corps de musique volontaire de Landwehr*, qui fut le berceau dans lequel naquit, le 1<sup>er</sup> mars 1879, la société jubilaire d'aujourd'hui.

Mais trêve d'histoire, voici le rideau du Livio qui se lève pour le premier acte de la fête: le « Concert de jubilé ». La Landwehr est sur la scène avec l'effectif des grands jours; notre chant national fribourgeois « Les Bords de la libre Sarine » éclate, vibrant et martial, faisant aussitôt apparaître, dans les volutes d'harmonies



Augustin Eggis, en uniforme de sergent-major,  
d'après un portrait peint par Bonjour en 1836.  
Tableau appartenant à M. Ad. d'Eggis.

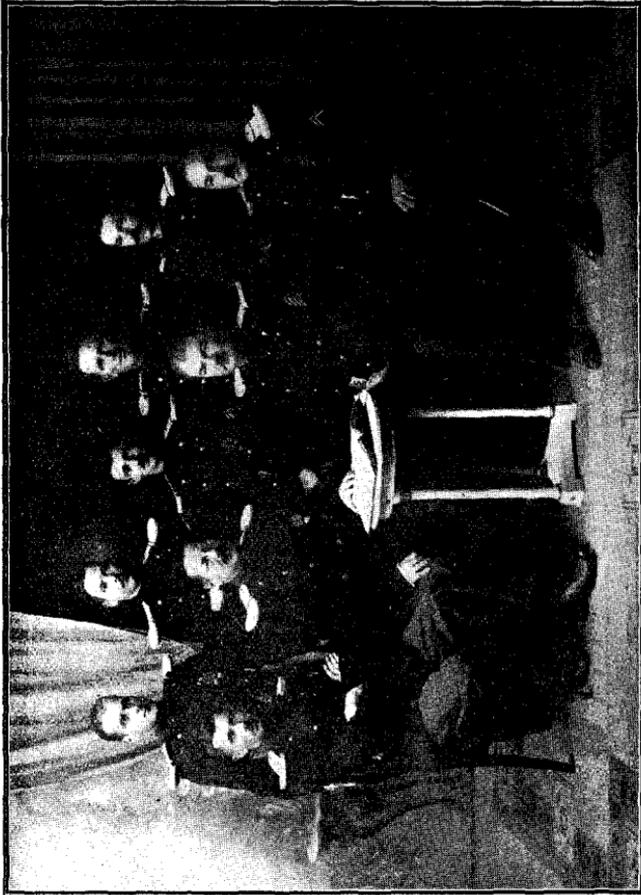
qui s'élèvent, la chère image de celui qui guida le nouveau-né pendant ses quinze premières années et qui méritait bien ce premier hommage de reconnaissance: le directeur Armin Sidler. Et dès la fin du morceau, les applaudissements crépitent, les bravos retentissent, l'atmosphère de la salle se charge de sympathies: la cause de la Landwehr est gagnée. Cependant le concert se poursuit avec un succès grandissant, affirmant la disci-

plaine des musiciens et la maëstria de leur chef, M. Louis Gaimard. Deux groupements amis y collaborent: la *Société de chant de la Ville de Fribourg* et le chœur d'hommes *La Mutuelle*; leurs excellentes productions, sous la baguette habile de M. l'abbé Bovet et de M. Albert Hug, contribuent à donner à cette première manifestation une haute tenue artistique, caractérisant bien la consciencieuse activité musicale de la Landwehr et la large renommée qu'elle s'est acquise à cet égard. Le concert prit fin avec la « Marche du 125<sup>me</sup> anniversaire », amicalement dédiée à la Musique de Landwehr par M. Friedemann, directeur de la *Stadtmusik* de Berne, lequel dirigea lui-même en *bis* l'exécution de cette œuvre. Chefs de musique et de chœurs furent acclamés et fleuris comme ils le méritaient.

Puis suivit une soirée familière étourdissante d'entrain; parents et amis des Landwehriens, délégués des sociétés invitées aux uniformes multicolores, musiciens et chanteurs avides d'un délassement bien mérité, tout un monde disait sa joie de vivre, toute une famille était en liesse: la grande famille de la Landwehr. Cependant au dehors, dans le ciel serein, la lune argentait le vieux Fribourg et lui donnait sa parure de fête...

Dimanche 17 novembre... le ciel s'est embrumé, mais l'optimisme n'en règne pas moins. C'est le jour du Seigneur. Dans la vieille cathédrale aux riches verrières, trois bannières se tiennent droites et fières devant le chœur, portant dans leurs plis tout un long siècle d'histoire: celle de l'ancienne *Musique militaire*, sans date, celle de 1883 et celle de 1919. Autour d'elles, une cinquantaine d'autres bannières leur forment une garde d'honneur. Au chœur, la Landwehr, imposante et compacte; dans les stalles, ses invités et ses membres honoraires; dans la nef, la foule des fidèles. A l'autel de Saint-Martin, M. l'abbé Collomb offre le saint-Sacrifice pour les membres défunts de la société jubilaire. Pieuse pensée et impressionnant tableau! Ah! certes, notre chère cathédrale de St-Nicolas est bien toujours le cœur de notre cité, le centre spirituel de toutes nos manifestations fribourgeoises et la Landwehr s'est montrée, une fois de plus, la fidèle gardienne de nos traditions en plaçant sa journée de fête sous l'égide du

Tout-Puissant et en évoquant dans ce sanctuaire vénéré la mémoire de ceux qui l'ont faite grande et forte. Ce furent aussi de belles et réconfortantes paroles, celles que



J. Widmer. L. Stucky. J. Dietrich. S. Riva. G. Neuhaus.  
U. Dietrich. I. Nordmann. A. Sautser. L. Challamel.

prononça, du haut de la chaire, M. le capitaine-aumônier Paul von der Weid, curé de ville. S'adressant aux Landwehriens et aux représentants des sociétés sœurs, il leur montra toute la grandeur de leur tâche, toute la noblesse

de leur mission, qui est de combattre l'égoïsme et le matérialisme du jour en cultivant avec désintéressement un art qui élève l'âme au-dessus des petites choses de la vie journalière. Mais voici que la Landwehr se fait entendre et les sublimes accents du « Plus près de toi, mon Dieu » remplissent la vaste nef. Puis un émouvant « De profundis », chanté par le *Chœur mixte de St-Nicolas*, sous la direction de M. l'abbé Bovet, ramène toutes les pensées vers ceux qui sont morts en luttant pour la cause qui vient d'être si éloquemment célébrée. Et soudain tout se tait. *Hoc est corpus meum...* c'est le moment de l'élévation : la blanche hostie s'élève, les bannières s'inclinent, les tambours battent aux champs et la foule, pieuse et recueillie, adore le Maître de toutes choses. Minute poignante ! on a le sentiment que de tous les cœurs une ardente imploration monte vers Dieu et lui recommande la patrie fribourgeoise et tous ses enfants. Et de nouveau un chœur brise le silence : c'est la *Mutuelle*, cette fois, qui, avec âme et ferveur, lance vers les voûtes un « Cantemus Domino ». Chacun frissonne d'une religieuse émotion et l'on sort de cette magnifique cérémonie, plein de confiance dans les futures destinées de la Landwehr.

Un cortège se forme aussitôt, ouvert par les trois bannières de la société de fête et coloré par un gai soleil qui, caché jusqu'alors derrière les nuages, guettait malicieusement le moment décisif. Autorités cantonales et communales, membres honoraires et passifs, délégués des sociétés sœurs et invités escortent la Musique cinquantenaire, qui, comme en un jour de triomphe, parcourt les rues de sa bonne ville de Fribourg, au milieu d'une population dont le cœur bat à l'unisson du sien. Oui, cette foule, massée tout le long du trajet, on la sentait vibrante de sympathie et la Landwehr a dû constater en ce moment, avec un légitime orgueil, que sa fête était bien celle de tout Fribourg.

Elle a dû s'en rendre compte encore bien mieux, lorsque dans les spacieux salons de l'Hôtel Terminus, son très méritant président, M. Isidore Nordmann, eût formé autour de lui, à la table d'honneur, une brillante couronne d'invités : personnages officiels, ecclésiastiques, professeurs

universitaires, directeurs de musique, membres honoraires, en un mot toute la vie fribourgeoise semblait s'être concentrée là pour quelques heures, tandis qu'aux autres tables les membres de la Landwehr encadraient les nombreux



M. Henri Sormani.  
Doyen de la Landwehr, président honoraire.

délégués des sociétés locales et des cantons confédérés. Inutile de dire que, dès le début du banquet et jusque tard dans la soirée, les discours fusèrent de toutes parts en un merveilleux feu d'artifice, illuminant de mille éclats divers un passé fait tout entier de sincère patriotisme et de probité artistique.

Ce fut tout d'abord l'allocution présidentielle. Avec une grande délicatesse de langage et un sens exercé des nuances, M. Nordmann souhaita la bienvenue à ses hôtes, exprima à tout le monde la reconnaissance de la Landwehr et exhorta ses jeunes collègues à marcher sur les traces de leurs aînés. « Vous continuerez, leur dit-il, la belle œuvre de nos devanciers, et dans cette fidélité traditionnelle, vous cueillerez comme eux la satisfaction de servir au mieux de vos forces la cause de l'art populaire dans ce qu'il a de plus noble, pour la joie de tous et pour l'honneur du pays. »

Puis ce furent les félicitations du gouvernement, présentées par M. le conseiller d'Etat von der Weid. Avec son humour habituel, le « Directeur militaire » souhaita aux Landwehriens de garder toujours, comme leurs prédécesseurs, leur bel esprit de corps, meilleur gage de prospérité.

Mgr Ems, vicaire général, excusa l'absence de S. G. Mgr Besson, retenu loin de Fribourg par une visite pastorale, et dit à la Landwehr les remerciements du Chef du diocèse pour le dévoué concours qu'elle apporte aux cérémonies religieuses, notamment à la procession de la Fête-Dieu. L'évocation que fit spirituellement Mgr Ems de ses souvenirs d'enfance eut un succès particulier, tant chacun se retrouva, en une vision d'éclair, le gamin de dix ans « traçant » après la Landwehr ou la « regardant » jouer sous les Ormeaux.

Le conseil communal de Fribourg eut son interprète en la personne de M. le syndic Aeby, qui, s'inspirant de la devise du « Chant de la Cloche » de Schiller, magnifia avec sa chaude éloquence le rôle de nos musiques, toujours prêtes à participer intimément aux heurs et malheurs de la cité. M. Aeby félicita la Landwehr d'avoir, au début de la journée, invoqué le Créateur et honoré ses morts.

L'Université n'avait pas manqué de s'associer aussi à la fête et M. le recteur Joye, après d'originales considérations sur la physique du son, porta son toast à la Landwehr, « éducatrice de l'âme fribourgeoise ».

On entendit ensuite M. Lombriser présenter, en allemand, les vœux de l'Association des musiques suisses, dont il est le distingué président central. Dans cette grande fa-

mille de musiciens, la Landwehr est un des enfants les plus fidèles et les plus méritants et il faut entre ces enfants de la confiance réciproque et une amitié toujours plus étroite, excluant tout sentiment de rivalité. M. Lombriser a relevé ensuite les mérites de MM. Dietrich, père, Ménétrety, Boffi, Badoud et Sauser qui ont chacun 35 ans d'activité et plus



M. Louis Gaimard, directeur actuel.

dans la Landwehr et leur a remis en signe de récompense la médaille fédérale.

Aux côtés du drapeau rouge et blanc, M. Rouiller brandit l'étendard noir et blanc. Il montre en la Landwehr l'un des artisans de la résurrection de l'Association des musiques fribourgeoises, dont il exprime les sentiments de gratitude, et il chante avec conviction un hymne à la musique.

Mais une société musicale ne vaut que ce que valent les individualités qui la composent et la réjouissante vitalité

de la Landwehr est, peut-être plus que toute autre, en fonction directe de l'esprit de solidarité et de dévouement de ses membres, dont quelques-uns ont à cet égard de magnifiques états de service. Fut-il dans les annales de la Landwehr manifestation plus touchante que celle de cet après-midi du 17 novembre 1929, au cours de laquelle M. le président Nordmann, la voix vibrante d'émotion, célébra les cinquante ans d'activité de M. Henri Sormani et remit à ce vaillant ouvrier de la première heure, en reconnaissance d'une fidélité dont on trouve peu d'exemples, une montre en or avec dédicace. En ce moment, bien des larmes perlèrent sous les paupières et ce ne fut certes pas une simple et banale démonstration de convenance que le tonnerre d'applaudissements qui salua le juste hommage rendu à ce glorieux vétéran de la musique. Non moins sincères et non moins enthousiastes furent les acclamations qui soulignèrent ensuite les autres distinctions et récompenses conférées par le président de la Landwehr: le titre de membre honoraire à M. l'abbé Collomb et à M. Georges Corpataux pour leur intéressante brochure commémorative, le même titre à M. Ignace Delley pour ses vingt-cinq ans de services comme membre actif et à MM. Fritz Folly, Appolinaire Furrer et Michel Schneider, membres passifs depuis 1882, une cafetière d'argent à MM. Ulrich et Joseph Dietrich, les inlassables organisateurs de la fête, enfin la qualité de membres vétérans à un certain nombre de passifs pour leur long et louable attachement à la société.

M. Nordmann avait pensé à tout le monde, sauf à lui-même. Ce fut pour M. Sormani l'occasion d'un joli geste de réplique: il dit au président de la Landwehr toute la reconnaissance que celle-ci lui doit pour le zèle et le tact avec lequel il s'acquitte de ses difficiles fonctions et lui offrit en souvenir un volume richement relié.

Et enfin ce fut le long défilé des délégations: sociétés locales, au nom desquelles parla M. Jean Cuony, président de l'Orchestre de la Ville, sociétés du dehors, accourues d'un peu partout à l'appel de la Landwehr pour « renouveler avec elle ces pactes d'amitié confédérale dont si souvent elle a pu apprécier les bienfaits ». Et chaque souhait se concrétisait sous la forme d'un présent généreux, témoi-

gnage durable de l'estime et de la sympathie qu'a su se créer la Landwehr au cours de son existence cinquantenaire : tableaux, coupes, channes, corbeilles, vases à fleurs, pièces d'argenterie, etc. vinrent comme amenés par un nouveau Pactole embellir le déjà très riche musée de ses « Trophées et souvenirs ».

Il était réservé au barde de l'épopée landwehrienne, à M. l'abbé Collomb, de clore cette brillante joute oratoire en disant aux musiciens, dans le langage finement poétique qui lui est propre, tous les sentiments que cette belle journée avait fait naître en son cœur d'apôtre... d'apôtre d'idéal.

Et maintenant, Landwehr de Fribourg, tu peux être fière de ta fête. Le succès l'a couronnée et la gloire t'a souri. Tu as contemplé avec satisfaction le chemin parcouru ; une nouvelle étape s'ouvre devant toi, pleine de promesses. Cette étape, tu sauras sans doute la franchir avec le même bonheur que les précédentes ; Fribourg, à ce sujet, te fait pleine confiance. Sous la direction de ton jeune chef, Louis Gaimard, tu auras à cœur de te montrer digne de ton noble passé, digne de la réputation que t'ont faite les Sidler et les Haas. Continue à glorifier Dieu, à célébrer la patrie, à cultiver l'art avec le même amour, le même désintéressement que jusqu'ici et surtout n'oublies pas ce qui a fait le secret de ta force et de ta popularité, ne perds pas ce fluide mystérieux qui, en toute occasion, te fait communier intimément avec l'âme de notre cité : reste bien fribourgeoise.

*X. Neuhaus.*



## NÉCROLOGIES

**M. le chanoine Jules Conus.** — Le 14 novembre 1928, un long cortège formé par les enfants du quartier des Places, par les membres du clergé avec le Chapitre cathédral et sa Grandeur Mgr Besson et par une très grande foule de fidèles, parmi lesquels on remarquait les délégués du Conseil d'Etat et du Conseil communal, le Conseil paroissial de St-Pierre, la Commission des Ecoles, les délégués et les bannières de nombreuses sociétés, se déroulait à travers les rues de la Haute-Ville pour accompagner, jusqu'à l'église du Collège, la dépouille mortelle de M. le chanoine Conus.



M. le chanoine Jules Conus est né le 27 mars 1850, dans le charmant et petit hameau du Saulgy, paroisse de Siviriez. Ses parents, braves et honnêtes cultivateurs, se distinguaient surtout par leur simplicité, leur esprit de foi, leur confiance en Dieu et leur amour du devoir. C'est dans ce milieu familial, et surtout auprès de sa bonne mère, dont il parlait toujours avec respect et admiration, qu'il puisa cette fermeté de caractère, cette énergie, cet esprit de sacrifice, qui le distinguèrent et qui furent son soutien au milieu des plus grandes épreuves.

Il commença ses études littéraires à l'Ecole secondaire de Romont et les continua au Collège de St-Maurice. Après avoir étudié la philosophie à Fribourg et les sciences à Einsiedeln, il entra au Séminaire. Il se distingua par son intel-

ligence lucide et pratique, par son ardeur au travail, par l'amour de la discussion et de la controverse. Pour mieux approfondir certaines questions ou pour développer ses connaissances théologiques, il groupa quelques-uns de ses condisciples et forma ce que nous appelons aujourd'hui « un cercle d'études ».

Ordonné prêtre en 1875, par Mgr Marilley, il fut envoyé comme vicaire à La Chaux-de-Fonds. L'heure était bien difficile et bien douloureuse. On était en pleine persécution. L'église, la cure, les biens paroissiaux venaient de passer à la secte des vieux catholiques.

A l'occasion de la réélection du curé catholique, qui selon la nouvelle loi, devait avoir lieu tous les six ans, un groupe de mauvais paroissiens, imbus des idées libérales de Döllinger et de Herzog, excités par le mouvement schismatique qui venait d'exiler Mgr Lachat et les curés du Jura bernois, firent une active propagande au sein de la paroisse catholique et firent nommer M. Marschall, prêtre français, dont le nom ne figurait pas sur la liste des trois candidatures présentées par l'Evêque du diocèse. Les catholiques durent abandonner l'église et la cure qu'ils avaient construites de leurs deniers et avec les aumônes des catholiques romains.

Pendant quelques semaines, ils entendirent la sainte messe dans une salle des écoles catholiques, que les schismatiques n'avaient pu voler, parce qu'elles étaient la propriété personnelle des demoiselles institutrices. La salle de classe étant trop petite pour contenir les paroissiens demeurés fidèles, le culte eut lieu dans le hangar d'un ancien marchand de combustibles. M. Götschmann se mit immédiatement à l'œuvre pour construire une nouvelle chapelle.

C'est dans ces tristes circonstances que M. Conus arriva à La Chaux-de-Fonds. Il se mit au travail avec ardeur. Réconforter le bon M. Götschmann, brisé par l'épreuve, visiter et encourager les familles restées fidèles, courir à la recherche des brebis égarées ou indifférentes, reconstituer la paroisse, grouper les fidèles, gérer les intérêts de la nouvelle paroisse pendant que M. le Curé s'en allait quêter pour sa nouvelle église: tel fut pendant deux ans le travail vraiment héroïque du jeune vicaire. Ce labeur

inlassable convenait au tempérament énergique, combattif et enthousiaste de M. Conus. Aussi, tous les paroissiens le désignaient comme le futur successeur de M. Götschmann.

Tout à coup, Monseigneur le rappelle à Fribourg et lui confie la charge de secrétaire de l'évêché. Bien qu'il eut préféré le ministère paroissial, M. Conus accepta volontiers ce poste honorable, qui, à cette heure-là, présentait un certain intérêt. Genève venait d'être séparé du diocèse de Lausanne, Mgr Mermillod était en exil. A Fribourg, au milieu des dissensions politiques, la situation de Mgr Marilley devenait difficile et intenable. Toutes ces questions brûlantes laissèrent au cœur du jeune secrétaire une profonde impression.

Il ne resta qu'une année à l'évêché et, en 1878, il fut nommé curé du Cerneux-Péquignot. C'est avec courage et entraînement qu'il retourna vers ces montagnes neuchâteloises, où devait se passer la plus belle partie de sa vie. Le village français du Cerneux était devenu suisse en 1815, à la suite de la rectification des frontières imposée par le traité de Vienne. Si les paroissiens étaient peu nombreux, ils étaient très dispersés. D'ailleurs de nouvelles familles catholiques ne tardèrent pas à s'établir dans les vallées de la Chaux-du-Milieu, de la Brévine et des Ponts. Ni les grandes distances, ni les mauvais chemins, ni les amas de neige n'arrêtaient le zèle du nouveau pasteur. D'une santé très robuste, il avait vite franchi, d'un pas décidé et pressé, les plus grandes distances. Aussi les paroissiens étonnés aimaient à redire avec leur accent franc-comtois : « Notre curé n'est jamais fatigué ». Après deux ans de dévouement et de travail intense, il quitta le Cerneux, qui lui garda toujours une sincère et profonde affection.

Mgr Cosandey, qui venait d'être élevé au siège de Lausanne, appela M. Götschmann pour le remplacer à la direction du Séminaire et nomma M. Conus curé de La Chaux-de-Fonds. C'est avec joie que le jeune curé se rendit, en 1880, dans cette paroisse, où il avait fait ses premières armes, où il avait lutté et laissé de si bons souvenirs. Certes, la tâche était grande. La paroisse ne comprenait pas seulement les catholiques du grand village horloger, mais encore les fidèles dispersés dans tout le district, qui

s'étend des Eplatures à la frontière bernoise, des rives du Doubs au sommet de la Vue-des-Alpes.

Le cher curé se donne tout entier à sa chère paroisse. Il fonde une société de jeunes gens, un cercle pour les hommes ; il réorganise le Comité de couture, qui travaille pour les pauvres, il développe les écoles catholiques pour les jeunes filles.

Chaque année, il fait lui-même la quête à domicile pour subvenir aux frais du culte et amortir la dette qui pèse sur l'église. Il tient à voir et à connaître tous ses paroissiens, même les plus éloignés. La quête annuelle ne suffisant pas à éteindre la dette, il va quêter en Autriche et en Hongrie.

Cherchant avant tout le bien de sa paroisse, il n'hésite pas à entrer dans le mouvement social créé par M. de Montenach, pour grouper toutes les forces et toutes les œuvres de la Suisse romande. Dès la première heure, il fait partie du comité central de la Fédération romande et en devient ensuite le président. Il se fait le correspondant dévoué de la *Concorde*, organe de la Fédération romande. Ses articles, écrits d'une plume alerte et incisive, sont toujours très goûtés.

Dans tous ces travaux si absorbants, M. Conus ne se ménageait pas et ne s'écoutait pas. Très courageux il bravait, même au péril de sa vie, comme il l'avait fait au Cerneux, et les tempêtes de neige et les bises glaciales, si fréquentes dans ces hautes vallées du Jura, pour aller jusqu'aux extrémités de la paroisse visiter quelque malade. Il ne se laissait pas décourager par les ingratitude, les avanies des mauvais paroissiens et la sourde hostilité des vieux catholiques. Il ne voyait que son devoir, et allait toujours de l'avant. En toute sincérité, à M. Enothel, curé schismatique, devenu gérant d'une boulangerie, qui le priait de célébrer la sainte messe pour sa mère défunte, il pouvait répondre avec l'apôtre saint Paul : « Ego autem libenter impendam et superimpendam pro aminebus vestris » : « Très volontiers, je me dépenserai et je me sacrifierai pour le salut de votre âme. »

M. le curé Conus s'accordait rarement quelques jours de vacances et ne s'inquiétait guère du confort moderne si recherché aujourd'hui. Il était misérablement logé. Le

bâtiment était construit entre deux rues parallèles et superposées : l'étage supérieur était consacré à l'église, le rez-de-chaussée ou sous-sol servait de cure. Celle-ci comprenait, d'un côté, une petite chambre à coucher, une modeste pièce qui servait de chambre de travail, de parloir, de salle de réception, de salle de réunion pour les divers comités de la paroisse, puis une salle à manger, une cuisine et les dépendances. De l'autre côté, la chambre de M. le vicaire et une grande salle pour les catéchismes, pour les réunions de jeunes gens et les représentations théâtrales. Sans jamais se plaindre, sans même désirer la moindre transformation, M. le curé Conus vécut treize ans dans ce pauvre logement,

Aussi, tant d'abnégation, de désintéressement, de travail, de dévouement, gagnèrent au dévoué pasteur l'affection et l'attachement de tous les paroissiens.

C'est pourquoi, comptant sur la fidélité de ses paroissiens, M. Conus crut, en 1892, l'heure propice pour frapper un grand coup. Le curé schismatique, M. Raiss, arrivait au terme de ses six années de pastoration et devait être réélu, comme l'ordonnait la loi neuchâteloise. Les catholiques romains décident de prendre part à l'élection. La loi qui, en 1875, a permis aux vieux catholiques de participer à l'élection du curé, n'a pas été modifiée et doit par conséquent permettre aux catholiques romains de voter. D'ailleurs, la loi ne reconnaît qu'une église catholique.

Au jour fixé, un groupe de catholiques romains se présentent au scrutin. A la vue de ces paroissiens inconnus, les membres du bureau électoral leur demandent :

— Etes-vous catholiques-chrétiens ?

— Catholiques, nous le sommes, et chrétiens aussi.

— Etes-vous catholiques-chrétiens ?

— Mais oui, nous sommes chrétiens, nous sommes catholiques aussi.

— Enfin, êtes-vous catholiques libéraux, vieux catholiques ?

— Pour ça, non.

— Eh bien ! vous n'avez pas droit de vote.

Ce refus provoque un grand émoi non seulement dans la communauté catholique romaine, mais dans toute la cité horlogère. Le dévoué pasteur ne perd pas de temps. Il

convoque l'assemblée paroissiale. La chapelle est archicomble: tous les catholiques romains sont là. M. Conus est acclamé par toute l'assemblée, qui décide d'adresser un recours au Conseil d'Etat et éventuellement au Tribunal fédéral. Ce furent des séances inoubliables et les quelques protestants qui y assistèrent, étaient dans l'admiration en présence d'un tel enthousiasme uni à une foi si ardente et si calme.

Le Conseil d'Etat et le Tribunal fédéral écartèrent le recours des catholiques romains, déclarant que les vieux catholiques et les catholiques romains formaient deux églises distinctes. Que n'avaient-ils admis ce principe en 1875 !

Si la sentence du Tribunal fédéral était une défaite, les catholiques romains avaient la justice pour eux et, en somme, ils remportaient une victoire morale. L'opinion publique, à La Chaux-de-Fonds, était pour eux et le Conseil d'Etat, presque toujours bien disposé envers l'Eglise catholique, comprenait qu'il y avait là des réparations à donner. Aussi, M. Comtesse, chef du gouvernement de Neuchâtel, se trouvant en villégiature dans une ferme du Cerneux-Péquignot, profita de la visite pastorale, qui avait lieu dans cette localité, pour demander une entrevue à Mgr Déruaz. Il y fut décidé que le gouvernement de Neuchâtel reconnaîtrait l'existence légale de la paroisse catholique romaine de La Chaux-de-Fonds et payerait le traitement du curé et du vicaire. Toutefois, pour donner satisfaction à M. Clerc, conseiller d'Etat et directeur des Cultes, qu'une parole un peu vive prononcée par M. Conus, avait blessé, le déplacement du dévoué pasteur fut exigé<sup>1</sup>.

Le sacrifice fut grand pour le dévoué curé: mais, homme de foi profonde et plaçant le bien de sa paroisse au-dessus de ses intérêts personnels, il n'hésita pas un instant à donner sa démission et accepta le poste de professeur au Collège St-Michel. Ce fut pour lui, non pas une année de repos, mais une année de calme, de tranquillité et de pré-

---

<sup>1</sup> Dans une de ces mémorables assemblées paroissiales, M. Conus avait dit: En tous cas, M. Clerc a fait un pas de clerc. Le mot fut mis en caricature.

paration pour les tâches nouvelles que lui réservait la divine Providence.

En effet, au printemps 1894, après une vie pleine de mérites, de dévouements et de sacrifices, mourait le bon chanoine, M. Götschmann, le premier recteur de St-Pierre. M. Conus fut appelé à lui succéder et fut nommé chanoine de la collégiale de St-Nicolas. Il lui avait déjà succédé à La Chaux-de-Fonds et il lui succédait à Fribourg dans des circonstances à peu près identiques. Dans les deux localités, il y avait une paroisse à constituer et à organiser, des paroissiens à grouper, un esprit paroissial à créer. Si, à La Chaux-de-Fonds, il y avait une église à payer, à Fribourg, il y avait une église à construire.

M. Conus se mit, à l'œuvre immédiatement et avec son ardeur coutumière. Il commença par donner à sa paroisse une situation légale. Comme les rectorats de St-Maurice et de St-Jean, le rectorat de St-Pierre avait été détaché de la paroisse de St-Nicolas, mais n'avait ni un conseil paroissial, ni une organisation indépendante. M. Conus convoqua l'assemblée paroissiale, lui fit adresser une pétition au Conseil d'Etat et obtint pour les trois rectorats de la ville une situation conforme à la loi fribourgeoise.

Le dévoué pasteur s'appliqua à organiser sa paroisse, à créer une vie paroissiale. Les anciens habitants du quartier avaient toujours fréquenté l'église de St-Nicolas; il leur fallait rompre d'anciennes habitudes et briser des liens, qui leur étaient chers. Parmi les nouveaux paroissiens, beaucoup n'allèrent dans aucune église. Il fallait donc attirer les uns et les autres à l'église paroissiale. La tâche était difficile et pleine de difficultés. Le prêtre infatigable ne se découragea pas. Par la visite de ses paroissiens, par son dévouement auprès des malades, par ses instructions et ses catéchismes, il se fit toujours mieux connaître et plus apprécié. Grâce au dévouement de ses vicaires, les patronages, les cercles de jeunes gens, la société des hommes, les associations des mères chrétiennes et des enfants de Marie, groupèrent toujours plus les paroissiens et créèrent une vie paroissiale plus intense.

Malgré la fatigue et les soucis que lui causait l'administration de sa grande et difficile paroisse, M. le chanoine

Conus ne refusait jamais son concours aux œuvres, qui faisaient appel à son dévouement. Pendant plusieurs années il fit le catéchisme à l'école ménagère de la rue de Morat et aux orphelines de la Providence. Il fit partie des comités de l'Association catholique et de l'Office central d'assistance. Il fut aussi vice-président de la Commission des écoles, secrétaire et archiviste du chapitre de St-Nicolas. Les questions d'histoire et de numismatique avaient sa préférence. Aussi, il fut un membre très assidu de la Société d'histoire et il légua son beau médailler au musée cantonal.

Au milieu de tous ces travaux, M. Conus n'oubliait pas la grave question de la nouvelle église. Pendant plusieurs années, il se fit quêteur et parcourut tous nos quartiers pour mendier en faveur de son église. Quelques legs vinrent augmenter les fonds de construction, de sorte que, au moment où l'on commençait les travaux, il avait recueilli, malgré toutes les pertes subies, la belle somme de 435 000 francs. Les questions d'emplacement, de style, de plans, de matériaux furent aussi, pour le dévoué curé, une source de difficultés et de déboires. Enfin, les travaux commencèrent et le 8 juin 1928, Mgr Besson bénissait la première pierre. Ce fut la dernière joie et la dernière consolation qu'éprouva sur cette terre M. le chanoine Conus. A partir de ce jour, ses forces déclineront rapidement et le dimanche 11 novembre 1928, il rendait son âme à Dieu et présentait au souverain juge, une abondante moisson de mérites, de travaux et de dévouement.

M. le chanoine Conus était un caractère dur envers lui-même, désintéressé, infatigable au travail, dévoué jusqu'au sacrifice de sa vie: il fut un prêtre modèle, un pasteur admirable, qui fit beaucoup de bien et qui laissera un souvenir ineffaçable dans les deux importantes paroisses qu'il a dirigées.

Sa dépouille mortelle repose provisoirement dans les caveaux des RR. PP. Jésuites de l'église du Collège. Bientôt elle sera transportée dans la nouvelle église, dont la tour élancée s'élève à la jonction des quartiers de Beauregard

et du Gambach. On pourra écrire sur la pierre tombale la parole de l'apôtre saint Paul, qui résume admirablement toute la vie de M. le chanoine Conus :

*Bonus miles Christi*<sup>1</sup>.

B.

(*La Liberté*, 12, 13, 15 et 21 novembre 1928, nos 264, 265, 267 et 272; *La Semaine catholique*, 15 novembre 1928, n° 46; *Echo de St-Maurice*, novembre 1928, p. 154; *Almanach catholique* 1930.)

<sup>1</sup> Il travaille comme un bon soldat du Christ.

**M. François Carry.** — C'est une belle et noble carrière de journaliste et de chrétien que nous avons à esquisser dans les lignes qui vont suivre. C'est également la vie d'un ami personnel hautement estimé et auquel nous étions profondément attaché, ayant pu apprécier l'aménité de son caractère et les ressources de sa belle intelligence. Il nous a laissé lui-même un abrégé de sa vie dans une lettre adressée aux Archives de l'Etat de Fribourg.

« François Carry, frère de l'ancien vicaire général<sup>1</sup>, né dans le canton de Genève (à Croix-de-Rozon), en 1857, débuta à 21 ans dans le journalisme, à Fribourg, comme rédacteur du *Chroniqueur* puis du *Bien public*. Après deux ans de séjour à Fribourg, il alla à Rome comme collaborateur du *Journal de Rome* puis comme rédacteur en chef du *Moniteur de Rome*, organe personnel de Léon XIII. En 1887, le cardinal Galimberti, encore directeur du *Moniteur de Rome*, qui remplissait les fonctions par intérim de Secrétaire d'Etat du St-Siège, fut envoyé à Berlin par le pape pour y représenter le Vatican aux fêtes du jubilé de Guillaume I<sup>er</sup> et en même temps pour y traiter la paix



<sup>1</sup> Voir *Etrennes* de 1913.

religieuse avec M. de Bismark. M. Carry, son confident et son ami, l'accompagna en qualité de secrétaire et prit part ainsi aux négociations qui amenèrent la fin du Kulturkampf.

Après la disparition du *Moniteur de Rome*, F. Carry devint le correspondant d'un grand nombre de journaux, l'*Echo de Paris*, le *Corriere della Sera*, la *Gazette de Lausanne*, le *Journal de Genève*. Son activité journalistique s'est exercée à Rome pendant près de 40 ans.

F. Carry a publié un grand nombre d'articles dans la grande revue catholique française le *Correspondant* spécialement sur la littérature italienne et les relations entre le Vatican et le Quirinal. »

C'est en 1918, après l'armistice, dit le *Courrier de Genève*, que M. Carry revint à Genève et entra au *Courrier* dont il devint le directeur. Par malheur, après quatorze mois d'activité il fut frappé par la cruelle maladie, à laquelle il a succombé, et contraint d'abandonner son poste. Dès lors néanmoins, et jusqu'à ses derniers jours, il ne cessa de collaborer à ce journal.

Ce ne furent pas seulement les représentants les plus en vue de la presse française qui bénéficièrent des informations de M. François Carry pendant son séjour à Rome, mais encore d'importants journaux anglais tels que le *Daily Chronicle* et le *Daily Mail*. Voici à ce propos ce que nous lisons encore dans le *Courrier de Genève* :

« Ces grands journaux, on le conçoit, ne songeraient guère à se faire les champions du Saint-Siège. Il s'agissait de ne pas dépendre d'eux et de ne leur rien concéder. M. Carry sut y parvenir. Il défendit dans leurs colonnes la politique du Pape, et l'on n'y mit pas obstacle parce que son information était à ce point étendue et solide qu'il n'eût pas été possible d'en trouver l'équivalent à Rome. L'informateur introduisait et maintenait dans la place le défenseur de la cause catholique. Et c'est ainsi qu'un large public, en Italie, en France et en Angleterre, fut nanti des faits et gestes du Vatican non par un « neutre » ou par un ennemi mais par un catholique dont les convictions sont trop connues de nos lecteurs pour qu'il soit séant d'en louer ici la fermeté. »

Pendant les dernières années de sa douloureuse existence nous avons pu lire dans la *Liberté* de nombreux articles de notre vieil ami, articles consacrés à la défense de la cause catholique à laquelle il a gardé sa vie entière un indéfectible dévouement.

Inutile de dire que F. Carry était l'ami personnel de Mgr Mermillod auquel le rattachait des relations fréquentes et, pour ainsi dire, une longue intimité.

Que dire encore de cette vie si bien remplie qui nous laisse un grand exemple d'assiduité au travail et de dévouement à la plus noble cause. Son labeur fécond sera apprécié comme il le mérite, et ses longues souffrances si chrétiennement supportées, et qui n'ont pu interrompre son travail, ont donné la mesure de sa valeur morale et de ses profondes convictions religieuses dont nous trouvons l'expression dans les pensées qu'il a consacrées à célébrer les bienfaits et la valeur surnaturelle de la souffrance. C'est dans ces sentiments qu'il rendit sa belle âme à Dieu le 17 novembre 1928.

*E. Fragnière.*

(*Courrier de Genève*, 18 nov. 1928, n° 317; *La Liberté*, 19 nov. id., n° 270; *L'Indépendant*, 20 nov. id., n° 141.)

**M. Hippolyte de Weck, banquier.** — Hippolyte-Rodolphe-Stanislas de Weck, naquit à Fribourg le 13 mars 1841. Il était le cadet des onze enfants de François-Pierre-Louis-Charles-Sulpice de Weck et de Marie-Françoise-Rose-Pauline Fontaine. Le 7 octobre 1846, il entra comme externe à l'Ecole Ste-Marie, ouverte en 1839, à la rue de Morat par les Marianistes, grâce aux démarches persévérantes de François de Weck, son père et de Louis Esseiva. En novembre 1847, le gouvernement radical expulsa les Marianistes et les obligea à fermer leur école. Hippolyte continua ses classes sous la direction d'un certain M. Fèvre qui lui servit de précepteur. Puis, M<sup>me</sup> de Weck prit le parti de quitter Fribourg et de rejoindre son mari qui était exilé à Berne. Hippolyte fut envoyé à l'école catholique allemande, ce qui présentait l'avantage de lui faire apprendre l'allemand et M. Fèvre lui donna les

leçons de français. Le 5 juin 1850, la famille de Weck rentra d'exil et s'établit aux Bonnesfontaines. En octobre, Madame de Weck fut incarcérée aux Augustins où elle passa treize jours et où son fils Hippolyte eut la faculté de la voir presque chaque jour, il accompagnait la domestique de la famille qui portait les repas à sa maîtresse et, vu son jeune âge, on le laissait seul avec sa mère. On comprendra que l'éducation de l'enfant devait quelque peu souffrir de cet état de choses. Aussi M<sup>me</sup> de Weck n'hésita-



t-elle pas à l'envoyer au Collège de Notre-Dame de Mont-Roland, à Dôle, tenu par les Jésuites. Le voyage fut plein d'agrément pour le petit Hippolyte ; mais, quand il eut visité le pensionnat, quand il eut vu ses futurs camarades, il fut pris d'un gros désespoir et voulut s'en retourner avec sa mère. Celle-ci calma et encouragea son fils, et, énergique comme elle l'était, résolut de partir dans la nuit, pensant qu'il était mieux de ne pas le revoir le lendemain matin.

Hippolyte de Weck devait rester sept ans à Dôle, il y fit toutes ses classes littéraires jusqu'à la philosophie. Malgré l'ennui persistant qu'il éprouvait, ennui dû à l'éloignement de la famille, il travailla très bien et remporta plusieurs succès. Chaque année, aux vacances, sa mère constatait, avec joie les progrès qu'il avait faits en science et en vertu, ce qui ne l'empêchait pas d'écrire à un autre de ses fils, le 21 janvier 1856 : « L'éducation qui se fait au milieu de la famille est préférable, c'est là un de nos plus grands maux de ne pouvoir élever nos enfants auprès de nous. »

Enfin, il rentra à la maison pour suivre brillamment les cours de philosophie et de physique au collège St-Michel (1858-1860). Rappelons-nous en passant qu'il fut nommé président de la commission chargée de l'organisation du Valet de 1859 ? Des leçons d'allemand, de dessin et d'équitation complétèrent son éducation.

Hippolyte de Weck avait dix-neuf ans, le choix d'une carrière s'imposait. « Je suis toujours indécis sur ce que je dois faire un jour, écrit-il à son frère Ignace, en 1857 déjà, mais en tout cas, je ne serai ni médecin, ni avocat, comme tu le souhaiterais. » « Je désirerais prendre une place à Fribourg, mande-t-il au même, en 1858. Cette idée m'est venue parce que j'ai souvent entendu dire que presque toutes les places allaient aux radicaux, les jeunes conservateurs ne voulant pas s'en charger. De cette manière, je serais occupé et en même temps utile à ma patrie. Mais si je ne puis réaliser cette pensée, je serais tout disposé à m'engager à Naples, à Rome ou en France. » Et voici qu'en octobre 1860, il sembla vouloir embrasser la carrière forestière. Il se rendit à Würtzbourg pour fréquenter l'École forestière d'Aschaffenburg. Mais son frère Rodolphe étant décédé le 17 septembre 1861 et son autre frère Louis ayant été nommé conseiller d'Etat le 2 octobre de la même année, Hippolyte dut rentrer au pays pour prendre la direction de la « Gruyérienne », société fondée pour l'exportation des fromages, que ses deux frères avaient gérée jusqu'alors. Il en fut le directeur de 1861 à 1864. Il profita des loisirs que lui laissaient ses occupations pour suivre les cours de droit et acquérir ainsi des connaissances juridiques qui devaient lui être très utiles plus tard.

De 1864 à 1866, il fit partie du conseil d'administration de la Société du Moléson avec laquelle la Gruyérienne fusionna.

Ce fut le 2 décembre 1867 que, de concert avec son cousin Paul Aeby, il fonda la maison de banque connue d'abord sous la raison sociale *Weck & Aeby*. Il avait enfin trouvé sa voie et il devait la suivre jusqu'au dernier jour de sa vie avec une ardeur au travail, une fidélité aux devoirs qu'elle entraînait, une probité scrupuleuse, une exactitude et un zèle qui ne se démentirent jamais. On ne tarda pas à faire appel à ses hautes qualités et à son sens inné des affaires au profit de divers établissements du pays et de l'étranger. Il fut membre du conseil de surveillance de la Caisse hypothécaire du canton de Fribourg de 1872 à 1881 ; administrateur de la Caisse d'épargne de la ville de Fribourg de 1879 à 1929 soit pendant cinquante ans ; président de la Société

générale des Eaux-et-Forêts, membre du Conseil d'administration de la société pour la fabrication des wagons, à Fribourg; président du conseil d'administration du Crédit agricole de la Broye, de 1883 à 1920; membre du conseil de surveillance de la société de navigation à vapeur sur les lacs de Neuchâtel et de Morat, dès 1886; membre du conseil d'administration de la compagnie du Viège-Zermatt, dès 1888; censeur de la Banque de fonds d'Etats, à Genève, dès 1888; membre du conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer de la Suisse occidentale et du Simplon, dès 1889, puis du conseil d'administration de la nouvelle compagnie du Jura-Simplon; membre du conseil d'administration de la Banque hypothécaire suisse à Soleure, dès 1889; membre laïque de la commission de surveillance mixte des biens du Vénérable chapitre de St-Nicolas et administrateur des biens de la caisse des bâtiments du même Chapitre, dès 1892; membre du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement des chemins de fer fédéraux, de 1900 à 1917.

Hippolyte de Weck fit partie du conseil général de la ville de Fribourg de 1873 à 1901; en cette qualité, il fut nommé président de la commission pour la subvention de la ville à l'Université de Fribourg, subvention qui fut votée sur sa proposition le 11 avril 1890.

Rappelons ici pour mémoire, qu'à la mort de son frère Louis de Weck-Reynold, en 1880, le parti conservateur lui offrit le siège de conseiller d'Etat, directeur des finances, que son attachement à sa carrière l'empêcha d'accepter.

Il ne se désintéressa pas pour autant de la chose publique et plus d'un conseiller d'Etat, directeur des finances eut recours à ses lumières et à ses conseils. La correspondance suivie qu'il entretenait avec son frère, Ignace de Weck, banquier à Paris, le mit bien souvent à même de rendre de précieux services à l'administration cantonale.

Hippolyte de Weck fut un conservateur de la vieille roche, il demeura toute sa vie fidèle aux principes que lui avaient inculqués son père et sa mère. Aussi, se montra-t-il toujours un adversaire résolu des idées libérales pour ne suivre que les directives données par Pie IX et Léon XIII. Quoiqu'il ne fit pas de politique active, il remplissait

scrupuleusement ses obligations de citoyen. Il fut aussi un auditeur assidu des grandes assises du « Pius Verein ».

En 1885, il fut nommé membre du Conseil paroissial de St-Nicolas; il en devint président en 1893 et le resta jusqu'en 1922, époque à laquelle il refusa une réélection. Ce fut sous sa présidence, en 1904, qu'on établit le chauffage de la Collégiale.

On comprendra qu'une activité aussi continue et les soucis inhérents à sa carrière réclamaient un délassement, une détente; il les trouvait dans la chasse, car il était chasseur dans l'âme, comme l'avaient été son père, ses oncles, ses frères...; il les trouvait encore et surtout dans ses séjours dans sa campagne du Bugnon qu'il aimait tant et dans les réunions de famille qu'il affectionnait par dessus tout.

Nous avons vu que Hippolyte de Weck n'eut point hésité à s'engager au service étranger. Il avait une prédilection pour le service militaire; les récits de guerre des auteurs classiques l'enchantèrent alors qu'il était encore sur les bancs du collège et l'un de ses grands amusements pendant les vacances était de faire manœuvrer une armée de 2000 soldats de plomb devant ses neveux émerveillés. Il fit son école de recrue comme artilleur à Bière en 1862, son école d'aspirant à Thoune en 1863 et il fut promu à la fin de cette année sous-lieutenant d'artillerie dans la batterie 13. Il passa au grade de 1<sup>er</sup> sous-lieutenant en 1867 et, l'année suivante, à celui de lieutenant. C'est en cette qualité qu'il fit, en 1870-1871, le service des frontières à La Chau-de-Fonds, au Locle, à Fleurier et aux Verrières; il assista à l'entrée en Suisse de l'armée de Bourbaki. En 1875, il fut nommé capitaine commandant de la batterie 9.

Esprit très cultivé, Hippolyte de Weck s'intéressait à tout et suivait tous les événements. Il possédait une belle bibliothèque dont le choix des ouvrages révélait le goût sérieux et sûr du propriétaire; il y passait des heures entières et l'on ne s'en étonnera point lorsque on saura que l'Histoire romaine, Télémaque, César, Salluste, Virgile, Homère, Tite-Live, Boileau, Racine, St-Basile avaient fait déjà les délices de sa jeunesse. Il possédait le rare talent de savoir lire à haute voix, il s'y était formé au collège

de Dôle d'abord, dans les séances académiques, puis au collège de Fribourg en lisant des morceaux choisis en public et en jouant dans les pièces de fin d'année. Dès 1871, il fit partie de la Société économique et d'utilité publique à laquelle il fit des dons importants d'ouvrages pour sa bibliothèque. En 1901, il fut reçu membre de la Société d'histoire du canton de Fribourg dont il suivait les travaux avec le plus grand intérêt, manifestant bien souvent le regret de ne pouvoir assister à ses séances à cause de ses occupations. Il fut un lecteur assidu des *Etrennes fribourgeoises* et des *Annales fribourgeoises*.

Hippolyte de Weck fut le modèle du bon chrétien et du bon paroissien, remplissant tous ses devoirs religieux avec la plus grande fidélité et la plus grande piété. Reçu dans la congrégation de la sainte Vierge à Dôle, en 1856, il passa ensuite dans la Grande Congrégation latine de Fribourg. Il assistait régulièrement à la fête annuelle de la Congrégation et ne vit-on pas la médaille de la Vierge barrer sa poitrine sur son lit mortuaire, dernier hommage de fidélité et d'amour d'un fils à sa mère ?

En 1857, on établit une Conférence de St-Vincent de Paul au collège de Dôle. De Weck en fit partie dès le début ; il passa le 26 décembre 1858 dans la Conférence de la Ville de Fribourg. Qui nous dira toutes les charités qu'il répandit largement autour de lui ? Dieu seul les a comptées, il les faisait sans bruit, suivant en cela les exemples de sa pieuse mère. La paroisse de St-Nicolas, la Propagation de la foi, le Denier de saint Pierre, les Missions intérieures, l'Evêché, la Conférence de saint Vincent de Paul, etc. ne furent pas oubliés dans ses dernières volontés.

Nous n'avons pas à dire ici ce que fut M. de Weck pour sa famille, qu'il nous suffise de savoir qu'il en était le chef vénéré et écouté, dont les conseils étaient toujours marqués au coin de la sagesse et de la prudence. Et les siens ne furent pas seuls à en profiter, car il accueillait avec la plus grande bonté tous ceux qui s'adressaient à lui et ils étaient nombreux.

Nous ne pouvons mieux terminer cette notice qu'en citant les paroles empruntées à saint François de Sales

qui se trouvent sur l'image mortuaire d'Hippolyte de Weck et qui disent si parfaitement ce que fut cet homme de bien : « C'était un noble cœur, juste, loyal, dévoué, qui, sans ostentation, croyait en Jésus-Christ ».

*Tobie de Raemy.*

(*La Liberté* du 15 I 1929, n° 12; Archives de l'Etat de Fribourg: Fonds de Weck.)

**M. le chanoine Antoine Bosson.** — Sa vie à Fribourg fut discrète. Il ne fut pas de ceux dont tout le monde parle, parce que on les voit partout. M. le chanoine Bosson faisait le bien sans faire de bruit. Il naquit à Bernex (Genève) le 27 février 1857.

Sa jeunesse pourtant fut contemporaine, à Genève, de graves événements. C'étaient les dures années où les catholiques, brimés, houspillés, dépouillés, méritaient par la souffrance, grains de blé jetés en terre, les moissons futures. Avoir vingt ans et dire en un tel moment: Je serai prêtre, c'est plus qu'en tout autre temps, choisir résolument pour son partage la Croix



du Christ. Antoine Bosson fit ce grand geste simplement et le 27 mars 1881 Mgr Mermillod avait la consolation de lui conférer, dans la Ville de saint Pierre, l'ordination sacerdotale. Vicaire à Compesières, dès cette année 1881, puis à Notre-Dame de Genève de 1885 à 1894, nommé à cette date curé de Vernier, M. l'abbé Bosson devint professeur et directeur au Grand Séminaire de Fribourg en 1896. Il le fut jusqu'à sa mort survenue le 11 février 1929.

Il le fut si bien que, pour tous les prêtres qu'il initia à la musique, à la liturgie et au droit canon, M. Bosson demeura comme uné incarnation vivante de leur temps de Séminaire.

Dans le professeur, ils appréciaient le canoniste expert qui n'estime pas nécessaire de présenter un Corpus juris ou un Code sous un aspect rébarbatif, mais qui sait en dévoiler la texture cohérente, éclairée encore — nouvelle joie pour l'esprit — par des aperçus sur la lente évolution de cette législation séculaire. Le tout agrémenté de fines remarques d'anecdotes pétillantes de vie: l'intérêt des digressions — quelques instants de plus dérobés à l'exposé latin! — avivait le contact entre maître et élèves.

Mais plus encore qu'on estimait le professeur, on aimait en M. Bosson la qualité de son cœur de prêtre. La cordialité de son accueil, sa bonne humeur jamais en défaut, sa conversation toujours affable, avaient tôt fait de manifester ce cœur paternel. On se sentait à l'aise avec ce « bon M. Bosson » et heureux de vivre dans son entourage. Peu répandu, même à Fribourg où il vécut plus de trente ans, il se donnait tout entier à sa mission de directeur au Séminaire, étendant toutefois son dévouement sacerdotal à la communauté des Sœurs du Bon Secours dont il fut l'aumônier et au monastère de la Visitation où il fut confesseur. Partout où il passait, il créait une atmosphère de joie saine où transparaisait la pureté de son âme toujours jeune.

Il aimait sa vie un peu solitaire du Séminaire. Solitude qui n'est pas isolement, mais retraite du monde afin de prier pour le monde et le sauver. Il passait de longues heures, seul dans la bibliothèque du Séminaire: il était bibliothécaire en effet et avait élu domicile parmi les infolio. Il était là, renseignant aimablement tous ceux qui y recouraient à ses bons offices et plus d'un séminariste d'autrefois se rappelle être venu, sous prétexte de chercher un livre, jouir quelques instants de la réchauffante compagnie de ce bon prêtre.

M. Bosson était devenu, en 1925, vers la fin de sa vie pleine de mérites, M. le chanoine Bosson. Par ce geste, notre évêque avait voulu manifester visiblement la reconnaissance du chef du diocèse pour cette existence vouée à la formation du clergé. M. le chanoine Bosson avait aussi, comme secrétaire de l'officialité, comme vice-official, puis comme official, participé à l'autorité judiciaire suprême du diocèse.

La figure de ce prêtre vénéré vivra longtemps dans le souvenir de ses anciens élèves et de tous ceux qui le connurent et qui, l'ayant connu, l'aimèrent. Mieux encore, l'exemple de sa vie demeure, fleur discrète dans le jardin de Dieu, qui attire et rend meilleur. Tous demandent à Dieu de récompenser maintenant son bon serviteur dans le paradis de l'éternelle joie.

*L. Barbey.*

(*La Liberté*, 12 février 1929, n° 39; *La Semaine catholique*, 1929, p. 104. *Catalogue du Clergé*, 1925, p. 9.)

**M. Adolphe Kaiser.** — Une figure sympathique et bien fribourgeoise a disparu avec Antoine-Marie-Joseph-Adolphe Kaiser, né à Fribourg le 5 mars 1849. On aimait à le rencontrer lorsqu'il se rendait à son bureau de son petit pas pressé, martelant le trottoir du bout de sa canne, le regard vif, la main prompte à saluer, l'air jovial... Nous avons dit « une figure bien fribourgeoise » et cependant ce ne fut que dans la seconde moitié du 18<sup>me</sup> siècle que son arrière grand-père vint se fixer à Fribourg. En effet, Joseph Kaiser, originaire de Bernau, seigneurie de St-Blaise, dans la Forêt-Noire, fut inscrit dans les rôles des compagnons de l'abbaye des Maréchaux en 1766, puis au nombre des membres de l'abbaye et des confrères de St-Eloi en 1771. Il obtint la bourgeoisie de Fribourg le 5 février 1771 pour le prix de 150 écus bons, soit 750 livres et, quelques jours après, le 14 avril, il épousa une Fribourgeoise. Ses descendants se firent tous reconnaître comme bourgeois de Fribourg et membres de l'abbaye des Maréchaux. Adolphe Kaiser n'avait que deux ans lorsque, sur la demande de son père, il fut porté dans les rôles de l'abbaye dont il devait être plus tard le caissier fidèle pendant trente ans. Il commença ses classes littéraires au collège St-Michel



en automne 1862, il venait d'entrer en rhétorique lorsque un poste de secrétaire à la trésorerie de l'Etat de Fribourg fut mis au concours. Notre jeune homme s'inscrivit et cinq candidats se présentèrent à l'examen qui eut lieu le 2 avril 1868. Disons-nous que l'un d'eux fut éliminé pour avoir emporté, à midi, le thème français d'une lettre qu'il devait rédiger en allemand, pour en faire faire la traduction par un tiers ? M. Weck-Reynold, conseiller d'Etat, directeur des finances, tout en déclarant que de tous les aspirants c'était Kaiser qui lui convenait le mieux, le trouvait bien jeune « dix-huit ans, donc pas même majeur ! » Mais, sur la bonne recommandation de Léon Müller, chef de la trésorerie, qui estimait que « quoique jeune, Kaiser paraissait sérieux et réfléchi et qu'avec le temps, il deviendrait un excellent employé », le Conseil d'Etat le nomma premier secrétaire-comptable le 8 avril 1868. Il occupa ce poste jusqu'au jour où, M. Léon Müller ayant été nommé directeur de la Caisse hypothécaire, le Grand Conseil l'élut chef de la Trésorerie (11 février 1879). Le 10 mai 1886, il fut nommé chef comptable à la Caisse d'amortissement de la dette publique. Lors de la fondation de la Banque de l'Etat de Fribourg qui prenait la suite de la Caisse d'amortissement, M. Kaiser devint le chef de la comptabilité du nouvel établissement (29 décembre 1892) ; et, dès 1908, il fut encore l'un de ses fondés de pouvoir. Il prit sa retraite le 1<sup>er</sup> janvier 1922.

En dehors de ses fonctions officielles, M. Kaiser ne resta pas inactif ; il fit partie de la commission de la Caisse d'épargne de la ville de Fribourg, de 1883 à 1929, il fut secrétaire de la Société de tir de la ville de Fribourg 1886-1888, secrétaire-caissier du Cercle de l'Union, secrétaire de la Conférence de St-Vincent de Paul dont il faisait partie depuis le 9 mai 1869, caissier de la société du Voisinage de la rue des Bouchers et du Pont-Suspendu, caissier pendant vingt-cinq ans de l'œuvre des soupes économiques, membre, dès 1879, de la Société économique et d'utilité publique de Fribourg, etc. Qu'on ne s'étonne point de ce que tant de sociétés eurent recours au dévouement de M. Kaiser pour tenir leurs comptes ou rédiger les procès-verbaux de leurs séances, il possédait une très belle écriture

et ses fonctions de comptable le désignaient tout naturellement au choix de ses collègues. N'avait-il pas, du reste, remporté, deux ans de suite, le prix de calligraphie au collège St-Michel où il s'était encore constamment distingué en arithmétique et en comptabilité ?

L'estime et la sympathie de tous l'avaient suivi dans sa retraite, retraite bien méritée par cinquante-quatre ans de loyaux services rendus à l'Etat. Il fut, toute sa vie, un modèle d'exactitude et de ponctualité. La mort du bon chrétien vint couronner cette belle et longue existence le mercredi 13 février 1929. G. Cx.

(*La Liberté*, 15 II 1929, n° 39; *L'Indépendant*, 14 II 1929, n° 19.)

**M. le Dr Edouard Marmier.** — Le mardi 19 février 1929 est décédé à Estavayer-le-Lac, M. le Dr Edouard Marmier, président du Conseil de direction de la Société anonyme pour l'Industrie de l'aluminium de Neuhausen (Schaffhouse). Avec la disparition prématurée de cet excellent Fribourgeois, l'industrie suisse a perdu l'une de ses personnalités les plus marquantes.

Le regretté défunt était le fils aîné de M. Auguste Marmier, avocat et ancien conseiller national, à Estavayer. Il naquit le 28 janvier 1871, à Fribourg, où son père exerçait alors le barreau. Après avoir achevé son école primaire, il entra au collège St-Michel et y fréquenta les classes du gymnase et du Lycée. Le diplôme de bachelier ès-lettres couronna ses études classiques.

Le jeune étudiant quitta alors Fribourg pour Zurich, où il suivit durant quatre années consécutives, de 1891 à 1895, les cours de l'Ecole Polytechnique fédérale. Après y avoir brillamment conquis le grade d'ingénieur-chimiste, il revêtit de 1895 à 1897 les fonctions d'assistant du professeur G. Lunge, l'un des chimistes les plus réputés de l'épo-



qué. M. Marmier mena de front ses nouvelles occupations et la préparation d'une thèse de doctorat très remarquée sur la fabrication du chlore<sup>1</sup>.

La carrière du jeune chimiste s'annonçait ainsi sous de brillants auspices.

En 1897, il débute à Aix-sur-Vienne, près de Limoges, dans une fabrique de pâtes de porcelaine. Peu après, il entreprend pour le compte de l'industriel anglais Georg Phillips un voyage d'investigations scientifiques au Brésil. En compagnie d'un autre suisse, le Dr Jakob Huber, directeur du Musée d'histoire naturelle et d'ethnographie de Para, il explore certaines contrées encore peu connues de ce pays, à la recherche d'essences utiles à la production du caoutchouc. Durant plus de quinze mois, il remonte le fleuve des Amazones et certain de ses affluents, pénètre dans la forêt équatoriale et affronte allègrement les dangers et les privations d'une telle expédition.

Cette mission achevée, M. Marmier, à la requête de son ancien maître, le professeur Lunge, entre en 1899 au service d'un consortium suisse qui organise dans la région du Wadi-Natron (Egypte) l'exploitation d'une fabrique de soude. Il en assume la direction technique et surmonte avec plein succès les difficultés du début. Mais, peu après, l'entreprise passe aux mains d'un consortium anglais.

M. Marmier quitte alors l'Egypte et accepte un engagement dans une fabrique de produits chimiques de Cologne. Il y reste près de cinq ans, complétant ses vastes connaissances scientifiques et étudiant avec soin la technique perfectionnée de la grande industrie rhénane.

L'année 1905 marque une étape décisive dans la carrière de notre compatriote. C'est en effet à ce moment que M. le Dr Edouard Marmier répond à l'appel de la Société pour l'Industrie de l'Aluminium, l'une des plus puissantes firmes de la métallurgie suisse. Il restera au service de cette entreprise jusqu'à sa mort, soit pendant plus de 23 ans, et lui prodiguera sans compter le meilleur de ses forces et de son énergie.

A son nouveau poste, M. Marmier sait faire apprécier du premier coup ses brillantes qualités d'organisateur. Chargé

<sup>1</sup> Ueber die Darstellung von Chlor nach den Verfahren von Deacon und von Mond. Zurich 1897.

d'édifier les plans et de diriger la construction des usines que la société projette à Marseille, usines destinées spécialement au traitement de la bauxite, il mène à chef rapidement et avec une rare perfection cette œuvre considérable. Peu après, ses chefs lui confient la direction des nouvelles installations, à la tête desquelles il demeure jusqu'en 1914.

Au début de la guerre, le gouvernement français prononce le séquestre de ces usines. L'exploitation du minerai étant devenue de ce fait impossible, M. Marmier rentre alors à Neuhausen, au siège central de la Société.

En 1920, il est appelé à faire partie du Conseil de direction de l'entreprise, composé de quatre membres, dont il assumera la présidence jusqu'à sa mort. A ce poste, il fait face à un labeur écrasant, soit qu'il veille au ravitaillement en matière première des usines toujours plus nombreuses de la Société, soit qu'il poursuive avec le gouvernement français d'ardues négociations afin d'obtenir la levée du séquestre qui pèse sur les installations de Marseille. Sur tous ces points, il a la légitime satisfaction de voir le succès le plus complet récompenser ses patients efforts et sa ténacité à toute épreuve.

Au cours de 1928, bien que doué d'une robuste constitution, M. le Dr Marmier sentit sa santé s'altérer. Il dut prendre un congé illimité et se retira à Estavayer. C'est là qu'une pneumonie est venue brusquement le ravir à l'affection des siens, alors que son état laissait encore quelque espoir de guérison.

Comme l'a dit *La Liberté*, M. le Dr Edouard Marmier, dont la modestie et l'affabilité caractérisaient l'accueil, a honoré grandement son pays par ses hautes capacités scientifiques, par son travail infatigable et par la conscience qu'il apportait aux affaires. Il aimait sa patrie fribourgeoise à laquelle l'unissaient de nombreux liens et où il ne comptait que des amis. Tous ceux qui l'ont connu, tant en Suisse qu'à l'étranger, ont appris avec un profond chagrin la nouvelle de sa mort et conserveront de cet homme de bien un souvenir impérissable.

J.-S. M.

(*La Liberté*, 20 février 1929; *Journal d'Estavayer*, 22 février 1929; *Schweizerische Bauzeitung*, 23 mars 1929.)

**Philippe Dubas.** — Né en 1851, à Enney, sa commune d'origine, Ph. Dubas est mort à Bulle, le 10 mars 1929, après une vie de labeur tenace et intelligent. Avec lui, a disparu un type marqué du Gruyérien authentique. Gruyérien, il l'était, si l'on peut dire, doublement: d'abord il possédait à un haut degré les qualités du vrai fils de nos montagnes: vigueur physique, santé morale, loyauté et trempe de caractère qui n'excluent ni la souplesse, ni l'habileté, et aussi cet humour tranquille et bienveillant qui fait du montagnard un causeur plein de ressources et un aimable compagnon. Par son activité professionnelle ensuite, le défunt s'est consacré à une tâche, qui ne fut pas pour lui seul une source de prospérité, mais qui contribua grandement au développement de l'une des principales industries de la Gruyère: l'industrie du bois. Sa longue carrière offre même cette originalité, d'avoir été témoin de l'évolution subie, pendant un demi-siècle, par l'exploitation des bois, par leur transport surtout, depuis la forêt lointaine jusqu'aux scieries de la plaine. La génération actuelle ne connaît plus que par ouï-dire, les rudes méthodes d'autrefois: la rivière remplaçait le chemin-de-fer et le camion; les billons flottaient au gré des eaux tumultueuses, s'entrechoquaient et souvent formaient des barrages, contre lesquels, des équipes de bûcherons, plongés dans l'eau glacée jusqu'à la ceinture, luttaient de longues journées au péril de leur vie. Le jeune Dubas fut d'abord un chef d'équipe et un collaborateur apprécié. Puis, son énergie, son endurance, l'expérience des choses de la forêt, une parfaite connaissance des bois lui firent bientôt acquérir la situation pour laquelle il était taillé: celle de chef d'entreprise indépendant. Après avoir été, dès sa vingtième année et successivement, le bras droit de MM. Placide Moura, Geinoz et Gillet, il devint en 1891 son propre maître. Quelques mois plus tard, il s'associa avec Jean Gillet



sous la raison sociale Gillet & Cie. Puis, en 1905, l'association étant dissoute, Ph. Dubas resta seul à la tête de l'importante entreprise. Désormais, le « père Dubas » comme aimait à l'appeler la sympathie confiante de ses concitoyens, se complut à parfaire l'œuvre de sa jeunesse et à accroître sa belle prospérité. Il reçut de ses concitoyens, bien des témoignages de confiance: ses compétences techniques faisaient de lui un expert écouté dans les affaires privées, voire officielles, et dans les expertises judiciaires; il devint un membre du Conseil d'administration de la Société électrique de Bulle, vice-président du Conseil d'administration et membre du Comité-directeur du Crédit Gruyérien. Partout, il apporta les conseils d'une prudence avisée et honnête; jamais il ne se départit de sa simplicité, cette marque sûre des hommes de valeur.

Ph. Dubas enfin, secondé par une épouse admirable qui dirigeait elle-même un important commerce d'épicerie, éleva une famille de dix enfants; il leur a donné, avec le fécond exemple de sa vie, son amour du travail et de l'honnêteté.

J. A.

**M. le docteur Louis Weissenbach.** — C'est une figure originale et fort sympathique à la population de notre ville qui disparaît par la mort de notre excellent ami qu'était le docteur Louis Weissenbach. Il était connu dans tous les milieux où son entrain et son aimable jovialité ainsi que son excellent cœur lui conciliaient d'emblée tous les suffrages. Nous n'en voulons pour preuves que les nombreux articles nécrologiques parus dans une quantité de journaux politiques et de publications spéciales des diverses associations dont il faisait partie, et l'unanimité des témoignages élogieux qui lui sont décernés.

Né à Fribourg le 4 juin 1852, il fit ses études classiques au collège St-Michel, mais comme cet établissement ne décernait pas encore le baccalauréat, c'est au collège de Porrentruy qu'il obtint son diplôme de bachelier. Il commença ensuite ses études de médecine à Zurich où il fut le condisciple du futur prévôt de St-Nicolas, Mgr Esseiva,

de M. Adalbert Wirz, l'éminent homme d'Etat d'Obwald et de M. Auguste Fragnière, futur intendant des bâtiments, qui tous trois l'ont précédé dans la tombe. Il poursuivit ses études à Fribourg en Brisgau et à Paris, mais c'est à Zurich qu'il prit son brevet de médecin en 1877. Il s'établit à Romont en 1879 et devint médecin de l'Hospice de Billens, fonction qu'il exerça pendant quatorze ans avec beaucoup de dévouement. C'est à Romont qu'il fonda



un foyer dont il eut sept enfants. C'est là que commence pour lui une série d'épreuves, car de cette nombreuse famille, il ne lui reste que deux fils, dont l'un, M. James Weissenbach a, en quelque sorte, pris la succession de son père. En 1893, le docteur Weissenbach revint à Fribourg et ne tarda pas à se faire une belle clientèle. Il eut très à cœur les intérêts de la ville de Fribourg qu'il représenta six années au Conseil général de 1913 à 1921. Il siégea même au Conseil

communal pendant un an environ, à la fin de la période 1918-1921. Il avait dans l'armée le grade de capitaine des troupes du service de santé.

Nous avons dit un mot en commençant des multiples associations qui le comptaient au nombre de leurs membres et auxquelles il était très attaché. Il s'occupa avec zèle de l'œuvre des Samaritains et, à ce propos, la revue mensuelle de la *Croix rouge suisse* lui consacre un long article fort élogieux dont nous extrayons les quelques passages que voici: « Ce fut le 30 septembre 1893 que le docteur Weissenbach commença son activité comme directeur des cours de la section des samaritains de Fribourg. En 1894, il eut sous ses ordres comme moniteur, le sergent-major sanitaire bien connu Möckly, un des fondateurs de l'Alliance suisse des Samaritains.

« Il fut non seulement pour Fribourg l'âme de l'idée samaritaine, mais son influence se fit sentir dans tout le canton et au-delà de nos frontières. Dans les assemblées

de médecins, il tâcha toujours de gagner ses collègues à cette œuvre si belle du secourisme.

« Pendant la guerre, les cours, suivis par une très grande affluence de participants, demandèrent au docteur un effort extraordinaire; malgré cela, il dirigea encore le travail de la Croix-Rouge fribourgeoise, montrant ainsi non seulement son dévouement à la cause samaritaine, mais un amour profond pour sa petite patrie suisse. »

Il va sans dire que le docteur Weissenbach fut un membre zélé et assidu de la société fribourgeoise de médecine aux séances de laquelle il fit plusieurs communications et travaux intéressants et qui ont été publiés en partie dans la *Revue médicale de la Suisse romande*. En voici la liste: Épidémie de scarlatine à Romont en 1880. Un cas de hernie du cordon ombilical, 1882. Communications sur l'ostéomalacie, sur des cas d'éclampsie gravidiques, sur l'empyème, travail sur trois cas de thyroïdite aiguë suivis de troubles psychiques, arthrite et névrite. Pseudohermaphrodisme. De la méthode de Frenkel dans le traitement de l'ataxie locomotrice. Sur les propriétés biochimiques du sang. De plus des articles très bien étudiés et richement documentés ont paru dans les *Feuilles d'hygiène* tels que ceux sur l'hygiène du vêtement, ceux sur l'alimentation à bon marché.

Un autre trait bien caractéristique du docteur Weissenbach, ce fut son culte enthousiaste de la montagne. Aussi la section *Moléson* du Club alpin suisse n'eut guère de membre plus dévoué et plus foncièrement attaché. Il appartenait du reste à une famille où le culte de la montagne a toujours été très en honneur, comme l'écrivit le Dr Weck dans le journal *Les Alpes*. Son beau-frère, Alphonse Wæber, était l'un des fondateurs de la section Moléson, son père en fit partie dès l'année 1876, ses frères étaient successivement entrés dans la société et l'aimable docteur, habitué, dès le jeune âge, aux courses alpestres ne pouvait se soustraire à l'attraction du C.A.S. Il fut admis le 11 décembre 1887. Dès cette date il ne cessa de tout son cœur et de toutes ses forces de témoigner à la section un attachement précieux. Parmi ses nombreuses ascensions on peut citer la Jungfrau, avant le chemin de fer, le Mont-Rose, le

Wetterhorn, enfin l'Ofenhorn dans le Binnenthal, en 1922.

Il ne fut pas moins dévoué au Cercle de l'Union dans lequel il fut reçu en 1878 et dont il fut le président en 1899 et 1900 et de mars 1926 jusqu'à sa mort.

Malgré ses occupations, les questions historiques ne le laissaient pas indifférent; il suivit avec intérêt les travaux de notre Société d'histoire. Il occupa ses loisirs à dresser un arbre généalogique de sa famille. Ce document intéressant, ne mesurant pas moins de dix mètres de longueur, a été illustré par son neveu, Henri Weissenbach, artiste-peintre.

Une maladie grave eut raison de cette robuste constitution et l'enleva à l'affection des siens le 14 mars 1929. Il nous reste à mentionner les générosités testamentaires par lesquelles le bon docteur Louis Weissenbach a voulu donner encore une nouvelle preuve de son attachement aux associations dont il faisait partie. Il a légué à l'Alliance des Samaritains de Fribourg, une somme de 300 fr.; pour la nouvelle église de St-Pierre de Fribourg 500 fr., à la section Moléson du Club alpin suisse 500 fr. C'est là le digne couronnement d'une carrière si bien remplie et d'une si généreuse activité.

*El. Fragnière.*

(*La Liberté*, 16 III 1929, n° 64; *L'Indépendant*, id., n° 32; *Les Alpes*, mai 1929; *La Croix-Rouge*, 1<sup>er</sup> IV 1929, n° 4; *Bulletin de la section du Moléson du C. A. S.*, 1929, n° 4.)

**M. Rodolphe Schorro.** — Le 14 mars 1929 décédait à Liebistorf un digne représentant des campagnards fribourgeois, M. Rodolphe Schorro, propriétaire depuis quelques dizaines d'années de l'auberge de la localité. Les nombreuses et importantes fonctions publiques dont il a été revêtu et qu'il a remplies à l'entière satisfaction de ses administrés et des autorités dont il dépendait, lui ont acquis des titres incontestables à la reconnaissance de ses concitoyens.

Rodolphe Schorro naquit le 11 avril 1851 dans des conditions modestes. Au vu des heureuses dispositions de leur fils ses parents l'envoyèrent, à sa sortie des écoles primaires, à l'École normale de Rickenbach, institut fréquenté par

plusieurs fribourgeois du district de la Singine. Ayant obtenu son diplôme, il fut nommé à son premier poste d'instituteur à St-Ours en 1870. Appréciant ses qualités, les habitants de l'endroit le choisirent comme secrétaire communal. Mais au bout de six ans, il revint à Liebistorf, où il ne tarda pas à être nommé secrétaire communal. En 1885, il entra au conseil communal qu'il présida pendant nombre d'années en qualité de syndic. En 1887 il fut nommé chef de section et inspecteur du bétail. La même année eut lieu sa nomination de greffier de la justice de paix du cercle de Cormondes. C'est ainsi qu'il devint bientôt l'homme de confiance de toute la contrée. De 1900 à 1913, il fut président de la paroisse de Cormondes ; il présida également pendant de nombreuses années la commission scolaire de Liebistorf. En 1906, on lui confia la gérance de la caisse de l'hospice Fégely à Monterschu et, de 1902 à 1925, l'administration du bureau de poste de Liebistorf.



En 1881, il contribua à la fondation de la caisse d'épargne et de prêts de Cormondes, dont il fut le premier caissier, poste qu'il occupa pendant 37 ans. En 1908, le collège électoral le nomma juge de paix. Il fonctionna, en cette qualité, 17 ans encore, de sorte que son activité à la justice de paix dura 48 ans et lui attira toujours plus l'estime et la confiance de ses concitoyens. Aussi, en 1891, le cercle de Cormondes le nomma député au Grand Conseil.

Les autorités fédérales elles-mêmes fixèrent leur attention sur ce représentant avisé et sûr des intérêts agricoles. En l'année 1903, il fut nommé membre de la commission de taxation du 14<sup>me</sup> cercle (Soleure).

M. Rodolphe Schorro appartenait, en politique, au parti conservateur auquel il voua une fidélité inviolable. Il fut, cela va sans dire, fidèle aussi à la cause catholique et à toutes les œuvres de charité et de développement moral qu'elle comporte. Il conserva sa sympathie au journal

les *Freiburger Nachrichten* au succès duquel il participa. Inutile de dire qu'il fut excellent père de famille et un travailleur infatigable. Comme nous l'avons dit ses éminentes qualités d'esprit et de cœur lui ont gagné l'estime et la confiance de toute cette population rurale à laquelle il était si profondément attaché.

E. F.

(*Freiburger Nachrichten*, 16 mars 1929, n° 63.)

**M. Pierre Demierre, professeur.** — Le 8 avril 1929 décédait pieusement à Bulle, M. Pierre Demierre, professeur à l'Ecole secondaire.



Nous ne saurions mieux honorer sa mémoire qu'en reproduisant la plus grande partie du très bel article nécrologique publié dans le *Fribourgeois* du 9 avril 1929. Ces lignes, écrites par l'un de ses anciens élèves, M. Joseph Ackermann, substitut du procureur général, sont l'expression la plus fidèle et la plus sincère des sentiments de reconnaissance des nombreuses générations d'élèves qui ont eu le bonheur d'apprécier l'enseignement de leur cher ancien maître. (La Rédaction.)

La mort de peu d'hommes, dans notre pays, aura fait surgir dans le cœur et le souvenir de ceux qui restent, autant d'estime et de reconnaissance: c'est la fin d'une existence qui n'a connu que le devoir, dans l'acception la plus stricte du mot, et le sacrifice constant de tout égoïsme à l'accomplissement de ce devoir, sans défaillance, sans forfanterie. La belle et austère figure de M. Demierre restera taillée dans notre mémoire, comme en un granit sur lequel on aurait matérialisé les traits de la loyauté, de la foi chrétienne et de la conscience professionnelle. Ceux qui l'ont connu, la légion de ses anciens élèves surtout, verront

toujours en lui le type du maître et de l'éducateur chrétien, dont l'empreinte sur les cerveaux et les âmes demeure indélébile.

Le défunt, fils et petit-fils d'instituteur, naquit en 1862, dans sa commune d'origine, à Mézières, près Romont. Il reçut, de sa famille déjà, cette haute conception de l'enseignement et de l'éducation, qui fut la caractéristique de sa vie. Il suivit pendant quatre ans les cours littéraires de l'École secondaire de Romont et fit ses humanités au Collège de St-Maurice. Renonçant aux études classiques, il se consacra à l'enseignement et reçut après deux ans d'études, le diplôme d'instituteur de l'École normale d'Hauterive. Il fut successivement instituteur à Villargiroud, Vuisternens-dev.-Romont, Vuadens et Bulle, où il fut nommé en 1888. Onze ans plus tard, il commença de consacrer ses forces et son talent à l'École secondaire de la Gruyère, dont il devint bientôt directeur. Il remplit ces fonctions jusqu'en 1914, où trahi par une santé qu'il leur avait littéralement sacrifiée, il remit la direction de l'Etablissement à M. l'abbé Beaud, qui lui succéda sans déchoir. En 1924, M. Demierre prit sa retraite; il continua pourtant de donner quelques cours, incapable de renoncer, sans transition, à toute activité.

Ce rapide tableau où se concentrent, autour de quelques dates, les événements saillants de la carrière du défunt, montre assez que M. Demierre ne doit pas à une vie agitée et compliquée, la considération unanime de ceux qui l'ont connu. Des actions d'éclat qui jettent une lumière vive mais bientôt suivie d'obscurité, des actions qui défraient la conversation publique et posent un homme devant l'opinion? Ce ne fut point son fait. Il fit mieux et construisit œuvre durable: la trame de sa vie fut tissée, à chaque heure, à chaque minute, par la soumission absolue, régulière, sans heurt, à une seule préoccupation: le devoir quotidien. Mais le devoir, sans compromission aucune, rigoureux: le devoir du père de famille qui élève neuf enfants, avec le seul produit d'un énorme travail modestement rétribué, le devoir du maître qui s'impose une méthode de travail épuisante, à laquelle nul ne le contraint, le devoir de l'éducateur qui a pour l'âme de ses élèves, le zèle et

le souci d'un apôtre, le devoir de l'ami aussi, dont nul événement contraire n'altère la fidélité, le devoir du chrétien enfin qui ajoute à l'observance d'une discipline de vie sévère, la pratique quotidienne de bienfaisantes dévotions.

Combien parmi nous, à l'heure solennelle où l'éternité se fixe, auront pour mesurer leurs mérites, le témoignage d'un tel passé ?

On devine quels fruits devrait produire cette vie de labeur.

Sous la direction du défunt, secondé par des hommes de valeur, dont l'un est aujourd'hui encore à la tâche, l'école secondaire prospéra. Elle offrit une source de formation post-scolaire, dont sont nombreux, dans la Gruyère et au delà, ceux qui, parvenus à l'âge adulte, en éprouvent et reconnaissent le bénéfice. L'établissement acquit même une véritable réputation dans le monde de l'enseignement secondaire similaire ; ceux qui ont continué leurs études, peuvent dire quelle préparation sérieuse et étendue, ils emportaient de Bulle, quand les horizons redoutés du collège s'ouvraient devant eux. Certes, on n'avait pas à rougir d'avoir appris l'orthographe, le latin, l'algèbre et même le cruel allemand à l'école secondaire de Bulle ! M. Demierre en effet, pratiquait une méthode d'enseignement du français qui lui était personnelle ; elle demandait à l'élève des efforts et une attention, dont la moindre absence avait des conséquences redoutables : les « corrections ». Mais quand nous gémissions sur ce régime où les « corrections » suivaient, en une progression géométrique, le nombre des fautes, songions-nous au maître ? Songions-nous à la masse énorme de patience et de travail qu'il s'imposait librement, aux veilles qui s'écoulaient, pour lui, à marquer du trait et du chiffre fatidiques, à l'encre rouge, chaque faute, la moindre faute, aucune n'étant omise ? Mais aussi de quels progrès l'héroïque système des corrections n'était-il pas couronné !

Qu'on pardonne le rappel de ce détail ; il n'est point puéril pour ceux qui furent les élèves de M. Demierre. Leur maître est dépeint par sa méthode : saine conception pédagogique de l'effort constant, patience inaltérable à relever les fautes et à les corriger et surtout, volonté d'être strict

avec l'erreur, de ne la tolérer nulle part, si insignifiante qu'elle pût paraître. Cette horreur du compromis, cet amour de la règle rigide, le défunt les avait transportés du plan pédagogique sur le plan moral ; ils ont dicté, pour ses élèves, les conseils qui n'ont jamais tari sur ses lèvres, comme ils ont inspiré toute sa vie privée.

Le respect et l'amour dont les fils entourèrent leur père sont, à ce point de vue, le plus éloquent témoignage. Et quand M. Demierre put donner à Dieu un fils, un prêtre, il connut la plus douce récompense qu'ait jamais espéré connaître ici-bas, cet intègre chrétien. Ce fut aussi, je crois, le seul orgueil dans lequel ce modeste accepta de se complaire.

(*La Liberté*, 8, 9 et 13 avril 1929, n<sup>os</sup> 82, 83 et 87 ; *Echos de St-Maurice*, avril 1929.)

**M. Oscar Monney.** — Le 23 avril 1929 décédait à Fribourg, à l'âge de 52 ans seulement, M. Oscar Monney, propriétaire du Café Romand et président cantonal de la Société fribourgeoise des hôteliers et cafetiers.

M. Monney est né en 1876 et il était originaire de Besencens (Veveyse). Il passa une partie de son enfance à Lentigny où il comptait encore de nombreux amis. Le défunt entra à l'École normale en 1893, obtint, en 1897, le brevet d'instituteur et prit, cette même année, la direction de l'école de Murist (Broye). Deux ans plus tard, il fut nommé instituteur à Bulle, poste qu'il occupa durant quatre ans ; puis il abandonna la carrière pédagogique et se fit aubergiste. Il débuta comme tel à Bulle, en 1903, au Café gruyérien. M. Monney vint à Fribourg en 1906 où il exploita successivement le café des Charmettes, celui des Postes et enfin le Café Romand dont il devint propriétaire.



M. Monney était un homme actif ; tout en étant cafetier, il a rempli diverses fonctions publiques dans lesquelles il s'est fait apprécier ; il fut employé à la Direction des forêts, vignes et domaines ; en 1915, nous le trouvons comme secrétaire-comptable au Pénitencier cantonal de Bellechasse ; puis, vers la fin de 1918, lorsque se fonda la Laiterie centrale, M. Monney en devint et resta jusqu'à sa mort l'intelligent administrateur.

Partout où il passa, il se fit remarquer comme un homme capable, énergique, sachant prendre une décision et la mener à bonne fin.

Il ne fit, en somme, que passer dans l'enseignement ; s'il avait abandonné le champ de l'activité en ce domaine, il était resté profondément attaché à l'école fribourgeoise et discutait volontiers les questions qui s'y rattachaient.

M. Oscar Monney présida pendant dix ans la Société fribourgeoise des hôteliers et cafetiers. Il désirait pour les membres de cette corporation non seulement des progrès matériels ; il plaçait son idéal plus haut et voulait obtenir de la part de chacun une activité professionnelle conforme aux saines traditions du pays. Il en donnait lui-même l'exemple en respectant et en faisant respecter les lois et règlements ; son établissement était correctement tenu et il n'y servait que des marchandises de choix.

Bon chrétien, bon citoyen, bon époux, M. Monney fut aussi bon père de famille. Pour ses sept enfants, dont deux l'ont précédé dans la tombe, il s'est toujours montré d'une affection touchante.

Si M. Monney savait défendre une idée avec fermeté et ténacité, il savait aussi se montrer ami sincère, enjoué, courtois, toujours prêt à rendre service. Ceux qui ont eu l'avantage de le connaître de près garderont son souvenir et ne l'oublieront pas dans leurs prières. A.R.

(*La Liberté*, 24 avril 1929, n° 96 ; *L'Indépendant* 25 avril 1929, n° 49 ; *Freiburger Nachrichten*, 25 avril 1929, n° 95.)

**M. le notaire Henri Pasquier.** — Le 14 mai 1929, s'endormait paisiblement, pour ne plus s'éveiller, M. le notaire Henri Pasquier, né à la Tour-de-Trême, en mars

1855, et originaire du Pâquier. Il n'est pas exagéré de dire que peu d'hommes ont acquis en Gruyère une popularité d'aussi bon aloi. Parmi les institutions publiques qui ont tenu à lui rendre un ultime hommage, nous relevons le Conseil communal et le Conseil paroissial de la ville de Bulle, la Commission du Musée gruérien, la Commission de la Fondation Rieter. Il était membre d'honneur du Cercle des arts et métiers, de la Société des carabiniers et de la Société de gymnastique, membre fondateur de la section gruérienne du Club alpin et du Club montagnard des Portes. Cette seule énumération suffirait à montrer le rôle social du disparu et presque à résumer ses vertus ; elles furent celles d'un citoyen dans toute la noblesse du terme.

Fils de M. Joseph Pasquier, ancien inspecteur scolaire et directeur de l'École normale de Hauterive, il appartenait à une famille nombreuse, qui fit honneur à son pays, et continue toujours cette tradition sacrée.



Henri fit ses études de droit à Fribourg, Munich et Berne, puis, en 1885, vint exercer la profession de notaire à Morat. Une année plus tard, il s'établissait à Châtel-St-Denis où il unit sa destinée à la compagne de sa vie, comme lui Gruérienne au cœur droit. Sitôt qu'il lui fut possible, en 1895, il se rapprocha du lieu natal, ouvrit son étude à Bulle et y résida jusqu'à sa fin.

Par simple coïncidence, sa carrière et celle de Placide Currat, le fameux chanteur du *Ranz des vaches*, furent constamment parallèles : les deux notaires se suivant à courte distance dans les mêmes localités.

La confiance du public ne fut pas lente à venir et se manifesta de plusieurs façons. Dans le monde des affaires d'abord ; agent de la Banque cantonale, à ses débuts, il devint, plus tard, vérificateur de la Banque populaire de la Gruyère et de la compagnie du chemin de fer Bulle-Romont. Dans la magistrature également ; deux fois, le 21 novembre

1902 et le 18 mai 1918, il fut appelé par le Grand Conseil aux fonctions de juge suppléant près le Tribunal cantonal. Les deux fois, il refusa cette distinction dont, par modestie, il ne parlait jamais. Enfin deux des principaux bienfaiteurs de la Gruyère l'honorèrent d'une manière particulière: MM. Albert Rieter et Victor Tissot remettaient en ses mains leurs intérêts derniers et déposaient chez lui leur testament. Le premier, philanthrope zuricois vivant à Bulle, laissa sa fortune en 1900 pour subvenir aux commencements difficiles des jeunes apprentis (fonds d'apprentissage du district), et Victor Tissot, on ne l'ignore pas en notre canton, légua la sienne pour instituer dans la même ville un musée et une bibliothèque publique. Henri Pasquier fut désigné, dès l'origine, pour gérer en qualité de caissier la Fondation Rieter, et dès l'origine aussi, en 1917, il fut appelé à siéger à la commission de la Fondation Tissot.

Nul n'était mieux désigné d'ailleurs pour s'occuper d'un musée régional. Collectionneur averti d'armes anciennes, sa demeure contenait avec peine ses innombrables panoplies; collectionneur généreux qui, constamment, apportait au musée des objets recueillis par lui et qu'il tenait à y placer lui-même, tel ce charmant dévidoir daté de 1792, héritage de sa grand'mère, et décoré avec l'art si fin de jadis. Son amour profond pour la Gruyère lui dictait sa conduite en toute circonstance. Par une conception élevée des buts proposés à la Fondation Tissot, il appuya vivement l'achat de la maison du Banneret, à Grandvillard, une des curiosités archéologiques du pays, bien digne d'être protégée par cette institution. Et l'on doit aussi, pour une bonne part, à son initiative, la constitution d'une salle d'histoire naturelle groupant les spécimens de la faune gruérienne.

Large, tolérant et cependant convaincu, c'était un libéral dans le sain esprit d'autrefois, qui conservait confiance dans l'efficace de la liberté, chantée par nos pères. Il se révoltait contre toute restriction des droits civiques; il estimait que la fierté des Confédérés réside dans la conscience de leur autonomie et dans la valeur de leurs convictions personnelles. Il s'insurgeait donc contre tous les

despotismes, d'où qu'ils vinssent, atténuant en l'homme le sentiment de sa responsabilité. Cette forme d'individualisme donnait plus de valeur à ses actes, et c'est pourquoi ses convictions religieuses, solides et rassises, en imposaient par l'absolue sincérité de celui qui, sans défaillance, les mettait en pratique.

Il adorait Dieu dans ses œuvres; chaque dimanche, il parcourait la montagne, partant à l'aube, après avoir accompli ses devoirs de fidèle et de croyant. A l'âge de soixante ans, il faisait ses débuts de skieur; dès lors, chaque hiver, il chaussait les « planches » qui lui donnaient l'accès de la nature. Bon pied, bon œil, vrai fils de l'alpe, il connaissait les *rios* poissonneux, le séjour des coqs de bruyère, et celui qui écrit ces lignes lui doit d'inoubliables visites au royaume féérique des chamois et des biches. A soixante-treize ans, en son dernier été, ce vieillard montait encore, sans vertige, au Vanil noir! Comment n'aurait-il pas été gymnaste dès sa jeunesse, et comment, lui, l'alpiniste patriote, n'aurait-il pas planté dans la Gruyère la croix blanche du Club alpin?

Gruérien, il était chasseur; quand arrivait l'ouverture, nulle puissance au monde ne l'aurait pu retenir au logis. Son attrait pour les armes était le corollaire de son goût pour le tir; sa dextérité était réputée dans l'art de l'armurier qu'il avait perfectionné. Il avait été président de la Société des carabiniers: non par hasard, car, pour lui, l'exercice du tir était la préparation indispensable à la défense du sol. Or le notaire Pasquier avait été capitaine, ancien adjudant du bataillon 14, où il n'avait rien perdu, d'ailleurs, de son franc-parler à l'égard de certains chefs.

En 1876, alors étudiant à Fribourg, il avait participé, à la commémoration du quatre-centième anniversaire de la glorieuse bataille de Morat. Cinquante ans plus tard, à la tête des « gens de pied de Mgr le comte de Gruyère », le capitaine septuagénaire foulait tout le jour, sous la cotte de fer et de drap, les routes brûlantes de Morat, pour célébrer, une dernière fois, la vaillance des ancêtres.

Et nous le reverrons toujours, tenant en main son antique hallebarde, choisie par lui entre toutes, la longue mous-

tache blanche en bataille sous le chapeau d'armes, marchant droit, gravement, sans un mot, derrière la grande bannière de Gruyère. C'était un Suisse.

*Henri Naef.*

**Le colonel de Reynold.** — Nous ne le verrons plus circulant dans nos rues où il prenait si peu de place, tant il s'effaçait le long des murs; nous ne le verrons plus profitant d'un trottoir pour s'enlever en selle au moment de repartir pour Nonan; nous ne le rencontrerons plus sur nos grand'routes, monté sur son cheval, tantôt galopant, tantôt au pas, toujours étrange, surtout lorsque, à l'époque des foins, il s'enveloppait le visage d'un voile vert pour se préserver des pollens porteurs de fièvre. Figure originale assurément, mais très aimée et trop tôt disparue! Il est donc bien difficile



d'atteindre l'âge de cent ans, puisque le colonel de Reynold, si résistant, si bon cavalier, n'est pas arrivé à sauter l'obstacle des trois ans qui le séparait du siècle.

Né à Fribourg le 20 mars 1832, *Alfred-Louis-François* de Reynold était le fils aîné de *Pierre-Etienne-Henri* de Reynold et d'*Adèle-Antoinette* d'Alt. A l'âge de huit ans, il entra à l'Ecole Sainte-Marie, à la rue de Morat, comme externe d'abord et, depuis 1844, comme pensionnaire. Il était l'un des plus anciens, si ce n'est le plus ancien survivant de cet institut. Aussi, lorsque le P. Dalstein voulut, il y a quelques années, recueillir tous les souvenirs possibles sur cette Ecole, le colonel fut-il appelé à lui donner maints renseignements qui furent consignés dans le volumineux dossier de l'aumônier de Grangeneuve.

Ayant achevé avec beaucoup de succès ses classes primaires en 1846, à la veille de la suppression de l'école Sainte-Marie, Reynold fut envoyé à Besançon pour y faire

ses classes littéraires chez les Marianistes de cette ville, qu'il quitta ensuite pour fréquenter les cours d'un institut privé à Genève. Mais, ni Apollon et ses Muses, ni Thémis n'eurent le pouvoir de charmer Alfred de Reynold, tandis que Mars l'attira tout entier. Et à cela rien d'étonnant. Fils de Pierre de Reynold, officier au service de Naples, colonel au service de France, chargé de la formation du 2<sup>me</sup> régiment de la Légion étrangère, instructeur en chef de l'infanterie fribourgeoise et chef d'état-major du directeur de la Guerre; arrière petit-fils d'un capitaine aux Gardes; descendant d'une famille qui ne comptait pas moins de six colonels du pays et de vingt-trois officiers au service de France dont cinq brigadiers, cinq colonels et trois maréchaux de camp; Reynold pouvait-il rêver à autre chose qu'à la vie militaire? Aussi, le 28 février 1853, Alfred de Reynold, âgé de 20 ans, mesurant 5 pieds, 1 pouce et 5 lignes, prenait son passeport et partait « pour un voyage d'agrément ». Le 2 avril, il s'enrôlait dans l'armée du roi des Deux-Siciles et entrait au 2<sup>me</sup> régiment suisse de Naples avec le grade de sous-lieutenant. Et les belles Napolitaines purent se précipiter à leurs fenêtres pour voir passer le plus petit des officiers des régiments étrangers. Le 18 décembre 1855, il passa dans une compagnie de voltigeurs. Le 5 mai 1856, il reçut le brevet de 1<sup>er</sup> sous-lieutenant et fut chargé de l'instruction des recrues et de l'enseignement de l'escrime à la baïonnette dans le régiment. On connaît les événements qui amenèrent le roi de Naples à décréter le licenciement des régiments suisses, le 1<sup>er</sup> septembre 1859. De Reynold rentra donc dans son pays et, le 22 février 1860, il fut incorporé dans les milices fribourgeoises avec le grade de lieutenant. Comme tel, il fit partie des troupes fédérales envoyées à Genève où elles séjournèrent du 16 juin au 11 août 1860 pour parer à l'éventualité d'un coup de main de Napoléon III sur cette ville. Attaché au 56<sup>me</sup> bataillon, 1<sup>er</sup> chasseurs, il fut chargé de l'instruction de la troupe et de la direction des tirs. Le 3 janvier 1862, il fut promu au grade de capitaine, aide-major, au bataillon d'infanterie 39 et, le 8 novembre 1867, à celui de major dans le même bataillon. Le 16 mars 1870, le Conseil d'Etat lui confia le commandement du bataillon

56. Le 5 octobre de la même année, il fut envoyé à la frontière avec son bataillon et les autres troupes chargées d'observer les mouvements des armées franco-allemandes. Ce service dura jusqu'au 24 novembre 1870. On a de lui la lettre qu'il écrivit de Chevenez, le 11 novembre, pour remercier les sociétés de musique militaire et de chant de Fribourg qui lui avaient envoyé la somme de 250 fr., produit d'un concert qu'elles avaient donné au profit des soldats nécessiteux appelés à garder les frontières. « Nous sommes pénétrés de la plus vive reconnaissance, écrit-il, envers ces deux sociétés qui n'ont jamais refusé le concours de leur talent aux œuvres vraiment patriotiques, et qui, aujourd'hui encore, viennent de déposer leur généreuse offrande sur l'autel de la patrie ! » En plus du bataillon 56, il y eut aux frontières le bataillon 39, commandant Egger, la batterie attelée n° 13, capitaine Stock, et un détachement de la compagnie du train du parc n° 77, pour le transport des ambulances de la IV<sup>me</sup> division. Malgré les exigences exceptionnelles du service, la rigueur persistante de la saison et les marches extrêmement pénibles dans les neiges du Jura, ces unités tactiques soutinrent la bonne réputation des troupes fribourgeoises, à l'instar de celles qui les avaient précédées. Aussi, le conseiller d'Etat, directeur de la Guerre, comme on l'appelait alors, se fit-il « un devoir de réitérer, dans son rapport annuel au Grand Conseil, l'expression de sa satisfaction à MM. les commandants Egger et Reynold et à M. le capitaine d'artillerie Stock pour l'énergie et l'intelligence dont ils avaient fait preuve dans la conduite des troupes qui leur étaient confiées ». Le dénouement de la guerre approchait, l'armée française, acculée à notre frontière, vint subitement chercher un refuge sur le territoire neutre de notre pays. C'étaient 85 000 hommes qui allaient passer en Suisse. Le canton de Fribourg devait en recevoir 4000. L'autorité militaire cantonale organisa en toute hâte un service provisoire et, le 1<sup>er</sup> février 1871, elle désigna Alfred de Reynold comme commandant de place à Fribourg. Le 6, le Conseil d'Etat nomma Eugène de Buman, lieutenant-colonel fédéral, comme inspecteur en chef de l'internement. Nous ne pouvons dire ici ce que fut l'activité de Reynold du 2 février au 31 mars ; qu'il

nous suffise de relever ce qu'en dit de Buman, qui n'était pas prodigue de vains éloges, dans le rapport qu'il adressa au Conseil d'Etat le 25 avril 1871 sur l'internement des troupes françaises dans le canton: « Pendant toute la durée de ses fonctions, M. le commandant de place a déployé un zèle intelligent, une fermeté pleine de tact, une activité qui ne s'est jamais démentie; malgré les difficultés constantes de son service, il a su conserver d'excellents rapports avec toutes les autorités civiles ou militaires avec lesquelles ses fonctions le mettaient en contact. » Vingt-sept ans plus tard, en 1898, la France devait, de son côté, reconnaître les services rendus à ses fils par le commandant de place en le créant chevalier de la Légion d'honneur.

Le 9 février 1874, le Conseil d'Etat, sentant la nécessité d'adjoindre un officier supérieur à l'instructeur-chef de l'arme de l'infanterie, appela le commandant de Reynold à ce nouveau poste et le nomma « Instructeur adjoint chef de l'Infanterie ». Ces fonctions cessèrent lors de la nouvelle organisation militaire fédérale. Le 4 mai 1875, il fut promu au grade de lieutenant-colonel et reçut le commandement du 5<sup>me</sup> régiment qu'il conserva jusqu'en 1882 inclusivement. Dès 1876, il devint chef du personnel de la Direction militaire du canton de Fribourg, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort. Enfin, le 10 janvier 1896, le Conseil fédéral lui conféra le grade de colonel.

Lors de la démission du colonel de Buman, comme commandant de la gendarmerie, de Reynold fut appelé à remplir cette fonction du 1<sup>er</sup> février au 11 mars 1885.

En 1887, le Département militaire fédéral lui confia la direction supérieure de l'organisation du Landsturm dans le canton de Fribourg et, le 30 avril 1901, le Conseil d'Etat le désigna comme commandant de place de Fribourg; il le demeura jusqu'en 1907. Ce fut comme représentant du Directeur militaire que nous le vîmes arriver au galop de son cheval, dans la cour du collège St-Michel, le 5 août 1914, pour recevoir le serment de nos troupes mobilisées. Ce vieillard de quatre-vingt-trois ans était vraiment beau à voir et l'on sentait qu'il n'eût pas hésité à partir avec ses soldats s'il eût été libre de suivre son impulsion.

Comme l'a dit la *Liberté*, Reynold fut essentiellement soldat. Cependant, il faillit briser sa carrière militaire en 1882, lorsqu'il demanda sa libération du service parce qu'il avait été mis à la disposition de l'autorité et remplacé dans son commandement par un officier fribourgeois plus jeune. Le motif de cette mesure avait été la surdité toujours croissante du lieutenant-colonel. L'Etat de Fribourg qui ne voulait pas être privé des bons services de Reynold intervint auprès des autorités fédérales et le Conseil fédéral le réintégra dans l'armée active.

Profondément religieux et conservateur, Alfred de Reynold ne transigea jamais quand les principes catholiques ou politiques furent en jeu. Il fut attaché plus que tout autre au parti conservateur, ou plutôt, il y fut attaché comme tous ceux qui avaient connu le régime de 48 et en avaient souffert. Il avait été emprisonné aux Augustins à la veille de la grande manifestation de Posieux, uniquement pour l'empêcher d'y prendre part, puisque le jour même de l'assemblée, le 24 mai 1852, le Conseil d'Etat écrivit au préfet de la Sarine: « Quant au fils Reynold, nous ne croyons pas qu'il y ait lieu à le retenir plus longtemps en prison ».

Le colonel de Reynold entra au Grand Conseil en 1880, il en fit partie jusqu'à sa mort, survenue le 23 mai 1929. Ne l'avons-nous pas vu siéger encore à la session de mai dernier ? Il fut élu deux fois comme président de notre assemblée législative, en 1906 pour 1907 et en 1910 pour 1911. Il présida cinq fois, en sa qualité de doyen d'âge, les séances de reconstitution de ce corps: 1906, 1911, 1916, 1921 et 1926. Malgré son grand âge, il ne se désintéressa jamais de la chose publique et il suivit journallement la politique fribourgeoise.

S'il aima les soldats, il n'aima pas moins les jeunes gens, les étudiants surtout; il voyait dans les uns et les autres la force et l'avenir de son cher canton de Fribourg. Tout d'une pièce par certains côtés, absolument indifférent au qu'en dira-t-on, — ce qui lui permettait une allure et des accoutrements que l'on n'eût pas admis chez d'autres — il témoignait beaucoup de bienveillance et mettait dans

ses rapports avec ses collègues et ses subordonnés beaucoup d'amabilité et, dans la charité, qu'il pratiquait largement, beaucoup de délicatesse et de discrétion. Il avait l'urbanité de l'ancien régime et il fut l'un de ces rares vieillards pleins de déférence pour les dames et leur faisant des visites.

Ce rude soldat fut aussi un véritable terrien. Bien qu'il ne fit pas d'agriculture, il fut très attaché à la terre, s'intéressant aux travaux de la campagne, suivant tous les progrès modernes, admirant et partageant la belle confiance des paysans et parlant le patois comme pas un.

Et il s'en est allé, le 27 mai 1929, au travers de cette campagne fribourgeoise qui lui était si chère, sur ce chemin de Nonan à Belfaux qui lui était si familier ; porté sur les épaules de six vigoureux soldats, traversant la double haie d'honneur que lui faisait une section d'infanterie ; entouré des délégations du Conseil d'Etat, du Grand Conseil, de l'Université, de l'ambassade de France à Berne, de quinze sociétés avec leurs drapeaux ; accompagné par le colonel Guisan, chef de la 2<sup>me</sup> division, par le colonel de Diesbach, commandant de la 4<sup>me</sup> brigade d'infanterie, par les colonels Lotz, Romain de Weck, Charles de Meyer, Weissenbach, et par une trentaine d'autres officiers ; suivi par tout le personnel du Département militaire cantonal et par une foule de parents et d'amis ; il s'en est allé, disons-nous, dormir son dernier sommeil dans le paisible cimetière de sa paroisse où il attend le grand jour de la Résurrection vers lequel il orienta toute sa vie.

*Tobie de Ræmy.*

(*D.H.B.S.* — *La Liberté*, 27 avril, 24 25 28 mai 1929, n<sup>os</sup> 99, 120 et 123 ; *La Tribune de Genève*, 29 mai 1929, n<sup>o</sup> 125 ; *Compte-rendu de l'Administration pour 1871* ; *Freiburger Nachrichten*, 24 mai 1929, n<sup>o</sup> 119 ; *Gazette suisse des carabiniers*, 12 juin 1929, n<sup>o</sup> 24.)

---

**M. Georges Schneider.** — Ce fut un bon père de famille et un grand patriote. C'est à ce double titre qu'il mérite que sa mémoire soit conservée.

Sa mort fut d'autant plus cruelle qu'elle survint en

pleine santé apparente, en moins d'une heure, le matin du 23 mai 1929.

Profondément attaché à son pays, à ses institutions, c'est surtout au sein des sociétés de tir qu'il fit la preuve de son désintéressement et de son patriotisme avisé et qu'il trouva l'occasion de satisfaire ce besoin, qui se faisait si pressant en lui, de se dévouer à la chose publique. La cause du tir national dans le canton de Fribourg perd en lui un de ses meilleurs défenseurs.



Son apostolat, car c'est bien de cela qu'il s'agit, il le pratiqua au début et pendant de longues années exclusivement au milieu de jeunes gens peu fortunés. Il en groupa un certain nombre et, pratiquant avec eux les exercices moins coûteux du tir au flobert, il fonda la société des « Jeunes patriotes » dont il fut le président unique jusqu'au moment où, grâce à ses persévérants efforts, il réalisa, en 1919, sa fusion avec la Société de tir de la ville de Fribourg. Son dévouement à cette

société trouva sa récompense dans l'affection, l'amitié que lui témoignèrent ses administrés et dans la belle couronne de laurier qu'elle remporta en 1910 au tir fédéral de Berne.

La Société de tir de la ville de Fribourg fut pour Georges Schneider un plus vaste et un plus beau champ d'action. Il y exerça une influence remarquable. D'autre part, pendant sa longue carrière de tireur, il avait constaté que l'éparpillement des forces et des bonnes volontés nuisait à l'effort commun. C'est pourquoi il résolut et réussit à grouper en une fédération toutes les sociétés de tir de la Sarine, fédération qu'il dirigea avec autorité et avec succès pendant une quinzaine d'années. Enfin son action se faisait sentir bienfaisante et éclairée au sein de la société cantonale des tireurs fribourgeois où l'on savait apprécier son expérience et ses sages conseils.

Avec cela Georges Schneider était un modeste; il avait un cœur d'or et il avait de vrais amis. Il survivra comme un exemple vivant de dévouement et de patriotisme.

*D<sup>r</sup> L. Comle.*

(*La Liberté*, 23 et 24 mai 1929, n<sup>os</sup> 119 et 120; *Freiburger Nachrichten*, 24 mai 1929, n<sup>o</sup> 119; *L'Indépendant*, 23 et 25 mai 1929, n<sup>os</sup> 61 et 62; *Gazette des carabiniers suisses*, 30 mai et 5 juin 1929, n<sup>os</sup> 22 et 23.)

**M. Eugène-Victor Dévaud, professeur.** — L'égyptologie, si peu représentée en Suisse, et l'Université de Fribourg ont fait une grande perte en la personne d'Eugène-Victor Dévaud, décédé à Fribourg le 18 juillet 1929, d'une maladie de poitrine.

Les obsèques que l'Université lui fit le lundi 21 juillet revêtirent ce caractère d'émouvante simplicité que le défunt prisait par-dessus tout. La tristesse avait étreint tous ses collègues lorsqu'ils apprirent, dans le courant du mois de juin, que son état était désespéré. C'est le cœur déchiré que le doyen de la Faculté des lettres, dans la dernière séance du semestre d'été, invita ses collègues à lui rendre un suprême hommage. Chacun avait compris, en effet, la perte que vient de faire la science.

M. Eugène Dévaud, né à Fuyens le 11 janvier 1878, était un savant de notoriété universelle, et dont le renom allait grandissant. Il avait fait ses études secondaires aux collèges de Fribourg et de Schwyz (1890-1898), puis était entré dans l'administration cantonale. Mais déjà, la passion de l'égyptologie l'avait saisi. Modeste adjoint au greffe du tribunal de Bulle (1900-1903), puis pendant un certain temps employé à la Chancellerie d'Etat à Fribourg, il trouva un généreux mécène qui l'aïda à poursuivre ses études à l'étranger<sup>1</sup>.



<sup>1</sup> Aux universités de Munich, Berlin et Lyon (1906-1915). A Berlin, travaux au Musée égyptien sous les auspices de l'Académie de Prusse pour préparer l'édition du papyrus.

Il soutint brillamment à Neuchâtel, en 1922, sous la présidence de son maître et ami, M. le professeur Gustave Jéquier, sa thèse de doctorat, *Etudes d'étymologie copte*, qui fut très remarquée et eut l'honneur de discussions approfondies. Il enseigna quelque temps au collège St-Michel. Enfin, en 1923, il débutait dans l'enseignement universitaire. D'importantes études, parues dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, entre autres le texte critique du charmant *Conte du naufragé* suscitèrent bientôt l'intérêt des spécialistes, ainsi que les *Maximes de Ptah Holep*, reconstitution de textes et commentaires. Lorsque la maladie l'arrêta, il collaborait avec un grand égyptologue américain, le professeur James Breasted, de l'Oriental Institute de Chicago. M. Dévaud s'était chargé de faire les 21 planches qui accompagnent ce monumental travail consistant en une édition critique du *Ervin Smith Surgical Papyrus*, document d'une importance incomparable pour la connaissance de la science égyptienne. Le professeur fribourgeois avait un talent unique, reconnu de tous les égyptologues, comme calligraphe des hiéroglyphes. Il préparait enfin, avec M. O. H. Burmester, une réédition du *Psalterium, Versio memphitica*, avec le texte copte. Il entretenait une correspondance suivie avec d'éminents orientalistes, tels que MM. Breasted (Chicago), Gardiner (Londres), Thompson (Londres), Erischsen, le savant éditeur du dictionnaire hiéroglyphique de Berlin, et qui continuera l'œuvre laissée inachevée par le professeur de Fribourg. Tous l'estimaient comme un savant de premier ordre et l'aimaient comme un ami. Est-il plus bel éloge ? Lorsqu'il fut question de renommer un titulaire à la chaire d'égyptologie de Fribourg, un grand orientaliste étranger disait à l'un de nos maîtres que nous ne pouvions pas faire un meilleur choix. On ne saurait oublier enfin que M. Dévaud s'adonnait aussi avec un plein succès à l'assyriologie et à la sinologie.

Un de ses pairs, M. Jéquier, a jugé son œuvre en ces termes : « Quoique inachevée, l'œuvre scientifique d'Eugène Dévaud restera comme un modèle de perspicacité, de documentation et de probité scientifique. »

Il est d'autant plus choquant qu'il se soit trouvé à Fri-

bourg même des gens pour relever qu'il avait peu d'élèves et que son enseignement était de peu d'utilité ! Ils ignorent sans doute que la valeur d'un spécialiste de l'orientalisme ne s'est jamais mesurée au nombre de ses élèves, mais à la valeur de ses travaux, au progrès qu'il fait faire à la science. A Paris, à Berlin, à Bruxelles ou à Londres, un égyptologue n'a qu'un nombre infime d'étudiants. Il est même un peu humiliant d'avoir à rappeler des choses aussi évidentes dans une ville qui possède depuis quarante ans une université. Lorsqu'on sait, en outre, quelles difficultés le cher défunt avait dû vaincre pour atteindre son but, quelles privations il s'imposa toute sa vie, malade, sans ressources, pour s'adonner à ses études, on ne peut que déposer sur sa tombe l'hommage de l'admiration.

Fribourg a perdu en lui l'un des hommes qui lui ont fait le plus d'honneur, un savant qui avait déjà contribué au nom de notre Haute Ecole et qui l'eût porté encore plus haut.

Cet homme, chez qui le cœur était de la même trempe que l'esprit, avait une foi inébranlable qui l'a soutenu dans les pires épreuves. « Malgré tout, la vie est belle », avait-il coutume de répéter à ses amis. Il avait vécu pour la science ; et l'une de ses dernières paroles fut : « La science n'est rien ; Dieu est tout. »

*G. Castella.*

(*La Liberté*, 22 juillet 1929 ; *Gazette de Lausanne*, 23 juillet 1929, n° 202.)

---

**M. Berthold Baur, de la Maison Baur & C<sup>te</sup>.** — Berthold Baur s'en est allé doucement, l'âme sereine, dans la nuit du 10-11 août 1929, alors que rien ne faisait prévoir le dénouement fatal. Cet excellent citoyen a vécu plus d'un demi-siècle notre vie fribourgeoise, s'intéressant au développement de la ville et du canton de Fribourg. Nous éprouvons quelques scrupules en traçant ces lignes nécrologiques, car le défunt était un modeste entre les modestes. Il nous semble que nous allons à l'encontre de sa volonté et pourtant, belle et longue existence, toute de travail, de probité et de véritable charité chrétienne, mérite bien d'être rappelée au souvenir de ses amis et de ses concitoyens.

M. Baur est né le 3 mars 1855, à Menzenschwand, dans la Forêt-Noire. Comme il parlait avec enthousiasme de son pays natal, des mœurs simples, des sentiments si profondément chrétiens de ses habitants ! Trois semaines avant sa mort, n'écoutant ni les appréhensions de sa famille de le voir affronter un voyage, ni les conseils de prudence de son médecin, M. Baur se rendit à Menzenschwand comme pour revivre une dernière fois ses souvenirs d'enfance et dire un suprême adieu à sa maison paternelle !



Arrivé à Fribourg à l'âge de 11 ans, chez son oncle, Paul Baur, associé de Schmid, Beringer & Cie, Baur fréquenta les classes de notre collège cantonal et, en 1869, entra en apprentissage dans le commerce de fers Bregger à Soleure. Il fit ensuite un séjour de deux ans, à Bernau, dans une fabrique de brosses. Son oncle eut tôt fait de remarquer ses aptitudes commerciales, son esprit de travail et d'ordre. Aussi, le fit-il venir à Fribourg. C'était vers 1875. Peu de temps après, le jeune Baur prit la succession de son oncle et s'associa avec son ami d'enfance Félicien Schmid. Il racontait avec humour les débuts modestes du petit magasin du rez-de-chaussée de l'immeuble d'Alt. Sous l'impulsion de ces deux grands travailleurs, le commerce prit un rapide essor. Bientôt, ils ouvrirent un second magasin, à la rue St-Nicolas, dans les locaux occupés par M. Rauch et plus anciennement, par M. Jacques Wicky, marchand de fers.

Ensuite, ce fut l'association avec M. Bregger de Soleure. A un moment donné, Baur et Schmid se trouvaient à la tête de deux commerces, l'un à Soleure, l'autre à Fribourg et d'une fabrique de brosses à Bernau. Puis, vinrent l'achat de l'immeuble d'Alt avec l'importante transformation du rez-de-chaussée en beaux magasins et du 1<sup>er</sup> étage, en bureaux, la construction d'un dépôt pour machines agri-

coles au Pré d'Alt, etc. Le commerce de Fribourg arriva à un tel degré de prospérité que B. Baur et F. Schmid-abandonnèrent le magasin de Soleure et la fabrique de brosses en Allemagne. A ce moment déjà, la Maison Schmid Baur était considérée comme l'une des premières firmes de Suisse et son armature financière était devenue très puissante. Félicien Schmid mourut en 1922. Baur trouva en MM. Zwimpfer-Schmid et Edwin Bregger deux collaborateurs dévoués et pleins de déférence envers lui. Nous sommes persuadés que ces Messieurs sauront continuer l'œuvre de leurs prédécesseurs et maintenir les belles traditions de la maison.

Comme chef d'un nombreux personnel, il s'intéressait à tous ses collaborateurs et à leurs familles. Il incarnait le patron conscient de ses responsabilités et soucieux de ses devoirs envers ses subordonnés.

Naturalisé Soleurois, Berthold Baur fit son service militaire dans nos bataillons fribourgeois. Soldat à l'esprit de devoir et de soumission, il montrait volontiers son livret de service, fier de n'avoir pas une seule fois manqué à l'appel de sa nouvelle patrie !

Son mariage, en 1894, avec une Fribourgeoise, M<sup>lle</sup> Pauline Bettin, l'attacha encore plus à notre canton. Malheureusement, dans l'espace de deux ans, il perdit et son épouse et son enfant. Il trouva dans son amour du travail, un puissant réconfort à son profond chagrin.

M. Baur était membre vétéran et honoraire de plusieurs de nos sociétés locales : Société de chant, Landwehr, Mænnerchor, Club alpin, etc. Partout, il était aimé et apprécié.

Berthold Baur appartenait au parti radical, mais il ne fit point de politique militante ; il entendait se vouer entièrement à ses affaires.

Tous ceux qui l'approchaient découvraient aussitôt un excellent cœur sous cet extérieur quelque peu fruste. Qui pourrait dire toutes ses générosités connues et surtout inconnues de beaucoup, car, il donnait largement avec autant de modestie que de simplicité. La plupart de nos œuvres charitables bénéficièrent de sa bonté. Par dis-

positions testamentaires, il légua 20 000 fr. à la Maison de la Providence, 20 000 fr. à l'Hôpital Daler et 20 000 fr. au Sanatorium fribourgeois de Crésuz.

Ses funérailles furent un témoignage touchant de la considération dont il jouissait dans tous les milieux. Berthold Baur repose maintenant dans notre cimetière de St-Léonard aux côtés de son épouse. Le pays de Fribourg regrette sincèrement le départ de ce fils adoptif qui lui fit honneur. Le souvenir de cet homme de bien restera à jamais gravé dans le cœur de ses amis et de ses nombreux protégés.

G. Cx.

(*La Liberté*, 12 août 1929, n° 187; *L'Indépendant*, 13 août 1929, n° 96.)

**Le R<sup>d</sup> chanoine de Week.** — C'était le 31 juillet 1887, les cloches de l'église des saints apôtres Pierre et Paul de Marly sonnaient à toute volée, réveillant les échos endormis le long de la Gérine, de Pralettes à Plasselb; elles appelaient tous les paroissiens, gens des deux Marly, des deux Villars, des deux Granges, de la Schürra, de Pierrafortscha, de la Maison Rouge, de Morvin et de Villarsel. Elles invitaient Tinterin, Chevrilles, Dirlaret, St-Sylvestre, Sales et Ependes à partager leur joie. De tous côtés les campagnards endimanchés, les hommes en vêtements foncés,



les femmes ayant mis leurs « bonnes robes » et leurs beaux mouchoirs en pointe, tenant leur chapelet roulé autour du livre de prières, dévalaient les sentiers et les chemins conduisant à Marly. Sur la route de Fribourg à Marly une suite ininterrompue de voitures de tout style et de tout âge: chars à banc et chars à la bernoise, calèches et paniers, landaux et coupés, victorias et américaines, se hâtaient au trot de leurs chevaux aux sabots bien cirés,

aux harnais vernis dont les cuivres étincelaient au soleil. Le village était en fête, les maisons étaient pavoisées, partout des oriflammes, des guirlandes, des arcs de triomphe, des inscriptions...

Rodolphe-Marie-Joseph, fils de François de Weck et de Pauline, née de Surbeck allait célébrer sa première messe dans l'église où il avait été baptisé le 16 juillet 1863. Et voici que le nouveau prêtre, ordonné le 24 juillet 1887, dans la chapelle du séminaire, par Mgr Mermillod, s'avance entre son père spirituel, le Rév. Père Albert de Weck, missionnaire apostolique, et sa mère spirituelle, M<sup>lle</sup> de Surbeck, suivis de toute la parenté et des invités. Nous n'avons pas à faire ici le récit de cette touchante cérémonie, nous retiendrons seulement que le chroniqueur auquel nous empruntons ces détails a noté que ce fut M. Gœtschmann, supérieur du séminaire, qui fit le sermon de circonstance; qu'à l'offertoire onze immenses pains, enveloppés de superbes couvertures anciennes, furent présentés à la bénédiction du jeune prêtre; que la consécration et la bénédiction de la messe furent particulièrement émouvantes; qu'au retour du célébrant à la maison où devait avoir lieu le repas, sa mère se jeta à ses pieds pour recevoir sa bénédiction; que cent quinze convives prirent place aux tables préparées sous une tente dressée dans le jardin; que parmi les toasts, il y en eut un de Georges de Montenach;... que le maître de céans avait complètement oublié de s'approvisionner de... cigares à offrir à ses invités.

Un ami de la famille, Mgr Currat, alors professeur au collège St-Michel, dont les travaux devaient être couronnés en 1922 par l'Académie des Jeux floraux du Languedoc, et qui devait, en 1923, obtenir la maîtrise, «ès mêmes jeux floraux», dédia quelques vers au nouveau prêtre intitulés: La première Messe.

*Il est de si beaux jours en ce monde où nous sommes;*

*Jours pleins de souvenirs, de paix et de douceur!*

*Pâles reflets du ciel brillant parmi les hommes;*

*Jours qu'a marqués la grâce, où l'on vit par le cœur!*

*Nos cœurs ont tressailli quand, dans le sanctuaire,*

*Vous avez commencé la sublime prière,  
Attachant vos regards au Dieu du crucifix.*

.....

Rodolphe de Weck commença ses classes littéraires au collège St-Michel en automne 1875, il eut comme condisciples, pour ne citer que ceux qui sont morts: Emmanuel de Vevey, Georges de Montenach, Albert de Gottrau, Alfred Dupraz et Charles de Brémoud. En octobre 1877, il partit pour le collège de Notre-Dame de Mont-Roland, à Dôle, où il resta trois ans. Puis il revint à Fribourg au collège St-Michel et couronna ses études par la rhétorique, la philosophie, la physique et le baccalauréat, 1880-1883. Ce fut à cette époque, le 23 août 1881, lors de l'assemblée générale des Etudiants suisses à Stans que de Weck fut reçu membre de cette société. La cérémonie eut lieu au Rossberg, sur ce sol de la Suisse primitive, en cette année du 4<sup>me</sup> centenaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération. Il ne cessa jamais de porter le plus vif intérêt à la section de Fribourg dont il fut successivement secrétaire et vice-président sous la présidence de Vincent Gottofrey.

Puis vinrent les quatre années de Grand Séminaire, 1883-1887. M<sup>me</sup> de Weck entoura la vocation de son fils de la sollicitude la plus éclairée, favorisant les bonnes amitiés, éloignant celles qui lui paraissaient moins désirables, écartant avec un soin jaloux tout ce qui aurait pu détourner son enfant du haut idéal auquel il aspirait.

Le premier poste de l'abbé de Weck fut le vicariat de Bulle, il ne l'occupa guère plus de deux ans, 1887-1889. En octobre 1889, il fut nommé curé à Ependes et, le 17 août 1893, Mgr Deruaz l'appela à Fribourg en lui conférant la dignité de chanoine de Notre-Dame, qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie.

Qu'on ne s'imagine pas que ce fut là un poste de repos. Le chanoine de Weck était trop actif et trop zélé pour s'en contenter. Dès 1894, pendant dix ans, il remplit les fonctions de secrétaire épiscopal. Dès 1894 encore, il fit partie de la commission liturgique; c'est à ce titre qu'il eut à préparer l'ordo du diocèse, travail ardu et minutieux qui s'imprime tous les ans et qui indique la manière dont il faut réciter

et célébrer l'office de chaque jour. Il fut membre de la commission du séminaire à partir de 1901 et, pendant quatorze ans, 1915-1929, directeur diocésain de l'Association de la Sainte-Famille. A côté de ces charges officielles, son zèle pour la gloire de Dieu et le bien des âmes lui en fit accepter beaucoup d'autres. C'est ainsi qu'il devint directeur de la congrégation des hommes et de celle des dames, toutes deux érigées dans l'église de Notre-Dame par saint Pierre Canisius; directeur de la Confrérie des Mères chrétiennes, de l'Association des Dames de Charité, de l'Adoration nocturne, de l'Apostolat de la Prière, des différentes congrégations d'enfants de Marie des Ursulines, de la congrégation des enfants de Marie du Sacré-Cœur et de l'œuvre des tabernacles, catéchiste des classes primaires de Sainte-Ursule et professeur de religion des classes supérieures du même institut et des classes supérieures de la Providence, du groupement des personnes en service en ville, enfin confesseur attitré de plusieurs communautés religieuses. Disons encore qu'il fut nommé membre de la Chambre des Scholarques en 1923. Si, à toutes ces occupations l'on ajoute la direction des âmes, les longues séances dans son confessionnal de Notre-Dame, la prédication, les retraites qu'il donna et l'étude, car le chanoine de Weck fut un véritable homme d'étude, on sera étonné de la somme de travail qu'il dut fournir. Aussi, Sa Grandeur Mgr Besson reconnut-elle les mérites de cet excellent prêtre en le nommant chanoine de la cathédrale de St-Nicolas, le 1<sup>er</sup> février 1925. Et son plus bel éloge ne se trouve-t-il pas dans la réelle difficulté qu'on rencontre actuellement à lui donner un ou même plusieurs successeurs pour les œuvres dont il avait la direction ?

Et maintenant que dire encore de cet homme « de raison et de devoir, de cet homme si modeste qui avait horreur de tout ce qui pouvait le singulariser ou même simplement attirer l'attention sur lui », comme nous l'écrit Mgr Currat qui l'a bien connu ? Ce fut un homme intérieur vivant constamment sous le regard de Dieu, tenant ses yeux et ses pensées fixés sur Notre-Seigneur. Il aimait à se retremper dans de ferventes retraites, il aimait à se rendre à Mont-Roland pour y passer quelques jours dans cet asile béni qui lui rap-

pelait ses années du collège de Dôle avec lequel il était resté en relation suivie, faisant partie de l'Association des anciens élèves du collège de l'Arc et de l'École libre de N.-D. de Mont-Roland. Ce fut pendant qu'il faisait une retraite à Paray-le-Monial, au retour d'un pèlerinage à Lourdes, qu'il fut surpris par la guerre de 1914. « On dit le chanoine de Weck à Liège et, ce qui est plus grave, sans papiers », note au 13 août 1914 une relation des événements fribourgeois de la mobilisation. Et plus loin, le 16 août, « le chanoine de Weck est tout simplement à Paray-le-Monial », enfin, le 21 août : « Le chanoine de Weck est rentré ce matin même à Fribourg... » Et ce fut encore par une retraite qu'il termina sa vie, puisque les premières atteintes du mal qui devait l'emporter se manifestèrent pendant qu'il suivait les exercices de la retraite ecclésiastique au Grand Séminaire, en juillet 1929. Pour donner Dieu aux âmes, il faut le posséder soi-même, aussi le chanoine de Weck fut-il un excellent directeur spirituel.

Il aimait à faire le catéchisme et il y excellait, il avait le don de se mettre à la portée des plus petits. Il aimait à prêcher, aussi avait-on constamment recours à lui. Il avait la parole simple, aisée, pénétrante et onctueuse ; il ne manquait pas de beaux mouvements oratoires, surtout dans les grands sermons de circonstance ou dans les conférences apologétiques telles que celles qu'il fut appelé à donner presque chaque année à St-Nicolas pendant le carême. Esprit clair, son enseignement était clair. Il préparait ses instructions avec le plus grand soin et les volumineux manuscrits qu'on a trouvés après sa mort prouvent qu'il ne s'exposait pas aux hasards d'improvisations plus ou moins heureuses.

Sa charité fut inépuisable, secourant toutes les misères corporelles et morales, celles qui s'étaient au grand jour comme celles qui se cachent. Il fut toujours l'un des plus fidèles et des plus généreux acheteurs du bazar annuel des Dames de charité.

Esprit très éveillé, il se tenait au courant de tous les progrès de la science et spécialement du mouvement religieux. Son amour pour l'Église était très profond et il n'y avait qu'à l'en entendre parler pour s'en convaincre. Qui

nous dira avec quel esprit de foi il entreprit, il y a quelques années, le voyage de Rome et avec quelle sainte joie il se préparait à reprendre le bâton de pèlerin en octobre 1929 ?

Si le chanoine de Weck aima ardemment Notre-Seigneur Jésus-Christ, combien tendrement n'aima-t-il pas sa Mère ? Toute sa vie lui fut consacrée ; aussi quel heureux présage ne fut-ce pas pour lui de mourir aux premières vêpres de la fête de l'Assomption ? Ce fut, en effet, le 14 août 1929 qu'il alla recevoir la récompense du bon et fidèle serviteur.

*Tobie de Ræmy.*

(*La Liberté*, nos 190 et 192 de 1929 ; *Almanach catholique* 1930 ; *Monat-Rosen*, 74<sup>me</sup> année, p. 26.)

**M. Emmanuel de Vevey, directeur honoraire de l'Institut agricole de Grangeneuve.** — Par la mort de M. Emmanuel de Vevey, la Suisse a perdu un citoyen émérite, un patriote clairvoyant ; le pays romand et notre canton en particulier, un pionnier de son agriculture et de son industrie laitière ; l'Etat de Fribourg, un haut fonctionnaire du plus grand mérite et un administrateur intègre et prudent. M. de Vevey est mort le 21 août 1929 dans sa 67<sup>me</sup> année, à la suite d'une longue et douloureuse maladie que sa robuste constitution semblait, par moment, pouvoir surmonter.



Né à Estavayer-le-Lac, le 25 octobre 1862, Emmanuel de Vevey fit ses études classiques aux collèges de Fribourg et de Schwytz où il se fit très tôt remarquer par sa vive intelligence et son caractère énergique. Promu bachelier au collège St-Michel, il s'en fut à l'université de Genève, aux facultés de médecine d'abord, puis à celle des sciences naturelles, où il se spécialisa dans la chimie. Il préparait sa thèse de doctorat en cette science, lorsque M. le conseil-

ler d'Etat Bossy vint, au cours de l'année 1887, lui demander de renoncer à ses chères études pour se vouer à la grande tâche de l'enseignement agricole et laitier dans notre canton.

Ayant accepté la tâche proposée, M. de Vevey s'y adonna sans retard, avec l'ardeur et la persévérance qui étaient et demeurèrent les marques dominantes de son caractère. Il se rendit tout d'abord à l'école polytechnique de Zurich où il reçut l'enseignement et les conseils d'un maître vénéré, le professeur Dr Ad. Kramer, le père de la science agricole en Suisse. De retour au pays, après des voyages d'études en France, au Holstein, en Allemagne, où il fit la connaissance du célèbre savant Fleischmann, puis au Danemark, au Piémont, en Lombardie, à Hambourg, il fut, en 1888, nommé chimiste cantonal, fonction qu'on venait de créer, avec laboratoire au premier étage de l'actuelle poste du Bourg, laboratoire qui prit le nom de « station laitière ». M. de Vevey reçut plus tard le titre de directeur de la station laitière (1890). Considérant que les connaissances théoriques ne devaient pas faire négliger la pratique, M. de Vevey fit un stage de plusieurs mois à la petite laiterie de Tivoli (l'actuelle laiterie centrale) où nous l'avons vu, le brassoir en main, tandis qu'il demandait et raisonnait les explications d'un vieux et excellent fromager. En 1888, l'Etat crée l'école de fromagerie de Treyvaux, avec M. de Vevey comme directeur et Antonin Berset comme collaborateur.

En 1889, l'école de laiterie est transférée à Péroilles, dans les locaux de l'ancienne caserne qui, dès l'année suivante et jusqu'en 1923, abritèrent, sous la même direction, les cours agricoles d'hiver inaugurés en novembre 1889. Ces institutions, modestes au début, prospérèrent rapidement sous la sage, prudente et cependant progressiste direction de M. de Vevey, à qui l'Etat conféra, en 1906, le titre de directeur de l'Institut agricole du canton de Fribourg; elles constituent aujourd'hui, sur le domaine de Grangeneuve, notre magnifique établissement d'enseignement agricole et laitier, théorique et pratique, que l'Ecole ménagère de Ste-Agnès est venue compléter encore, en 1926.

En 1927, M. de Vevey décide de prendre sa retraite après une si longue et si fructueuse carrière. Les Ecoles de Grangeneuve lui firent une fête d'adieux extrêmement touchante et débordante d'affection et de reconnaissance.

Le Conseil d'Etat, de son côté, lui adressa une lettre très belle que nous reproduisons ici, parce qu'elle résume éloquemment l'admirable carrière de M. de Vevey :

« Voilà donc près de quarante ans d'activité que vous avez consacrés à notre principal établissement d'instruction agricole du canton. Durant cette longue période, notre Institut agricole a vu s'accroître considérablement le nombre de ses élèves et s'accroître son développement. A l'Ecole de laiterie sont venus s'ajouter successivement les cours agricoles d'hiver, l'école pratique d'agriculture, puis dernièrement encore le cours normal d'agriculture et l'école ménagère agricole. L'Institut agricole vous est redevable de ses progrès obtenus avec des ressources restreintes.

« Durant ces quarante dernières années, nous avons pu constater un remarquable esprit de suite dans la marche de l'établissement qui vous était confié. C'est votre fidélité aux principes traditionnels de l'éducation de la jeunesse de nos campagnes qui a assuré cette continuité dans l'effort et cette direction sage, prudente et économe dont l'Institut agricole a joui sous votre direction. Vos fortes études scientifiques, vos aptitudes pédagogiques, votre esprit ouvert à toutes les questions éducatives et agricoles vous ont permis de conduire sûrement l'établissement, mais nous avons hâte d'ajouter que c'est votre grand amour de la jeunesse et votre dévouement à la cause agricole de notre canton qui vous ont soutenu dans la tâche que vous avez assumée pendant environ quarante ans.

« Indépendamment de la direction de l'Institut agricole, vous vous êtes intéressé à tout ce qui pouvait contribuer au développement économique du canton. Vous avez donné votre précieuse collaboration aux associations agricoles, dont vous fûtes pendant plus de trente ans le dévoué secrétaire, en même temps que vous rédigez leur journal.

« Aussi, à cette heure où le Conseil d'Etat prend acte de votre détermination et accepte de vous relever de la

haute charge que vous avez remplie avec autant de distinction que de dévouement, nous voulons vous exprimer la reconnaissance et les regrets unanimes de tous nos concitoyens. »

\* \* \*

Malgré ses absorbantes fonctions de directeur de l'Institut agricole et de professeur d'industrie laitière, de chimie et de botanique agricoles, où il excellait par la clarté lumineuse de ses leçons, M. de Vevey trouva encore le temps de déployer au dehors une utile et grande activité dans de nombreuses conférences et par des écrits où l'élégance de la forme s'associe à la sûreté du fond. Pour Emmanuel de Vevey, le travail n'était pas une peine, mais une joie.

M. de Vevey a créé et rédigé notre journal d'agriculture de 1888 et 1927, sous le titre de « la *Chronique d'industrie laitière et d'agriculture* » de 1888 à 1920 et de « *Le Paysan fribourgeois* » de 1920 à 1927. Il a publié plusieurs ouvrages remarquables parmi lesquels nous citons: son *Manuel de chimie agricole*, vrai modèle de clarté, dont la première édition porte la date de 1905, et la quatrième et dernière, celle de 1926; le *Manuel de la fabrication du gruyère* (1890 et 1903), travail couronné avec un premier prix par la Société romande d'industrie laitière; le *Manuel de la fabrication du beurre* (1898); le *Manuel d'industrie laitière*, excellent livre classique, qui en est à sa troisième édition (1921); le *Manuel de botanique agricole* (1909, 1914, 1922); l'*Agenda de l'industrie laitière*: 15 années (1913-1927); l'*Industrie laitière à l'exposition de Paris* (1900); l'*Industrie laitière au Holstein et au Danemark* (1881); l'*Industrie laitière et le commerce des fromages en Piémont et en Lombardie* (1897); l'*Exposition internationale d'industrie laitière au point de vue de l'hygiène à Hambourg* (1903); *Traité des essais du lait* (1890, 1895, 1899), etc.

Les *Etrennes fribourgeoises* ont eu le plaisir d'accueillir M. de Vevey; il nous a donné plusieurs excellents articles dont voici la liste: *La chimie appliquée à l'agriculture* (1888, p. 1); *La situation de notre industrie laitière* (1889, p. 1); *Les drawbaks et l'industrie laitière* (1890, p. 19); *La Station laitière de Fribourg* (1891, p. 1); *L'exposition de taureaux à*

*Fribourg*, (1892, p. 9) ; *Les fêtes du mariage du Dauphin* (1908, p. 76) ; *Une famille fribourgeoise éteinte* (1913, p. 38) ; *L'École d'agriculture de Grangeneuve* (1917, p. 56) <sup>1</sup>.

M. de Vevey joua un rôle très actif dans nos sociétés d'agriculture et d'industrie laitière. En 1909, il devint le président de la société fribourgeoise d'industrie laitière. Mais c'est surtout comme le secrétaire zélé, dévoué et remarquablement laborieux, dès 1888, de la « Société cantonale d'agriculture » qui devint plus tard la « Fédération des Sociétés d'agriculture du canton de Fribourg », que M. de Vevey a rendu des services inoubliables. Il a publié, à l'occasion du 50<sup>me</sup> et du 75<sup>me</sup> anniversaire de cette association deux notices remarquables où sa plume alerte et documentée fait revivre, dès sa naissance jusqu'à son bel épanouissement d'aujourd'hui, le développement de notre Fédération agricole. Celle-ci se fit un devoir de décerner, le 9 mai 1927, à son très méritant secrétaire, le diplôme de membre d'honneur de la Fédération. La Fédération des syndicats agricoles du canton de Fribourg imita, en septembre de la même année, ce geste de haute estime et de gratitude.

Par ses nombreuses publications, M. de Vevey avait acquis une flatteuse notoriété non seulement chez nous, mais aussi en dehors du canton et de la Suisse. Aussi fut-il appelé à fonctionner comme membre du Jury, dans la section d'industrie laitière, aux expositions de Frauenfeld, en 1903, de Milan, en 1906, de Lausanne, en 1910, et de Berne, en 1924. Il fit partie, dès sa création, en 1922, de la commission suisse du lait. Depuis 1897, il était membre correspondant de l'Institut national genevois, dans la section de l'industrie laitière et de l'agriculture. Il fut aussi appelé très tôt à faire partie du comité de la Société laitière de la Suisse romande et de la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande. Cette dernière décerna, à son tour, le 1<sup>er</sup> mai 1925, le diplôme de membre d'honneur à son éminent collaborateur.

---

<sup>1</sup> M. de Vevey avait épousé en 1892 M<sup>lle</sup> Marie Ellgass, petite fille de M. Louis Grangier, fondateur des *Nouvelles Etrennes fribourgeoises*.

Dès sa fondation, en 1917, la Fédération suisse des fabricants de fromage à pâte molle reçut M. de Vevey au sein de son comité.

Le décès du savant et de l'ardent défenseur des intérêts agricoles qu'était M. Emmanuel de Vevey ne manqua pas de susciter d'unanimes regrets et une grande émotion. Aussi, de toutes parts affluèrent de touchants témoignages de sympathie, à sa famille ou à l'Institut de Grangeneuve : du Haut Conseil d'Etat du Canton de Fribourg, des Ecoles d'agriculture et de laiterie de la Suisse, du Département fédéral de l'Economie publique ; de l'Union suisse des paysans, etc.

Voici ce que le Dr Laur écrit dans le *Paysan suisse* :

« L'essor de l'agriculture et de l'industrie laitière fribourgeoises est étroitement rattaché au nom du Directeur honoraire de l'Institut agricole de Grangeneuve, M. Emmanuel de Vevey. Sous sa direction, cet établissement s'est brillamment développé et s'est acquis la confiance des agriculteurs fribourgeois. Ce vaillant pionnier du progrès agricole n'est plus. Nous nous remémorons aujourd'hui avec reconnaissance le dévouement et la sympathie dont il a toujours fait preuve à l'égard de l'Union suisse des paysans et de ses aspirations. Il fut, en tout temps, pour nous et notre cause, un ami et conseiller fidèle, bienveillant et clairvoyant. Sa personnalité et son œuvre vivront dans le souvenir des agriculteurs, non seulement de son canton, mais aussi de toute la Suisse. »

Si la grande activité professionnelle de M. de Vevey ne lui laissait guère de loisir, cependant il était loin de se désintéresser ni de la politique ni de la vie publique en général, car il était un humaniste complet, à l'esprit ouvert sur toutes les branches de l'activité humaine, apte à s'enthousiasmer aussi bien pour la littérature, les beaux arts, l'histoire que pour science pure et pour l'économie publique. Il était membre de la société économique et d'utilité publique du canton de Fribourg, de la Société fribourgeoise et helvétique des sciences naturelles et de la Société fribourgeoise des beaux arts. Il savait aussi marquer pratiquement son intérêt aux industries nationales. C'est ainsi que, il devint, en 1904, actionnaire et membre du conseil d'ad-

ministration de la Fabrique de chocolat de Villars qui venait de se constituer en société anonyme; depuis 1906, c'est-à-dire après le décès de M. Kayser, père, M. de Vevey était le président du conseil de la Fabrique de Villars.

Pour tous ceux qui ont connu de près M. Emmanuel de Vevey, notamment pour ses collaborateurs à l'Institut agricole de Pérolles-Grangeneuve et pour ses très nombreux élèves, envers qui il dépensa des trésors de paternelle bonté, sa mémoire demeurera dans l'intimité du cœur, sous la chaude et douce lumière de la reconnaissance.

A. C.

**M. Marcel de Weck.** — Quelques jours après la mort de M. le chanoine de Weck survenait à Leysin, le 24 août 1929, celle de son neveu, M. Marcel de Weck.

Marcel de Weck était né à Bulle, où son père Louis de Weck était alors préfet de la Gruyère, le 27 décembre 1894. Il passa la plus grande partie de sa vie à Fribourg, fit ses humanités au collège St-Michel où il conquit son diplôme de bachelier en 1914. Il s'inscrivit alors à la Faculté de droit de l'université de Fribourg et passa sa licence. Entre temps, il fit son école de recrues, puis celles de sous-officier et d'officier. Comme aspirant, il fut mobilisé avec son unité (la comp. III/14) en 1915. Le 31 décembre de la même année, il fut promu lieutenant d'infanterie et attribué à la compagnie de fusiliers II/16. Il passa au grade de premier-lieutenant le 31 décembre 1919 et obtint un congé pour achever ses études. Son état de santé l'empêcha ensuite de continuer sa carrière militaire.



Un goût très vif pour les études historiques, développé par de nombreuses et solides lectures, le poussa à abandon-

ner la jurisprudence ; la connaissance des institutions allait lui être utile pour ses études ultérieures poursuivies à l'École des Chartes et à la Sorbonne. Il revint en Suisse, étudia aux Facultés des lettres de Fribourg et de Zurich et fut occupé pendant quelque temps au Secrétariat des Suisses à l'étranger, alors installé dans le bâtiment des Archives de l'Etat, aux Augustins. Pendant la première période de ses études à Fribourg, il fut président de la *Sarinia*, section universitaire française de la Société des étudiants suisses. En 1927, il se maria et devint le gendre de M. le Dr Wander, de Berne, savant et grand industriel en même temps que mécène et homme de haute culture. Il avait trouvé en M<sup>lle</sup> Wander la femme de cœur et d'intelligence qui devait encourager ses efforts et bientôt hélas ! le disputer de toutes ses forces, avec une indomptable énergie, à la mort inexorable. La santé de M. Marcel de Weck était, en effet, délicate et l'avait obligé durant plusieurs années à de continuels ménagements, puis à de longs traitements. Elle s'était enfin raffermie et l'on pouvait espérer un avenir moins incertain lorsqu'une rechute mit, l'été dernier, ses jours en danger. Il s'éteignit à Leysin, à la suite d'une pneumonie.

Le décès prématuré du jeune écrivain plongea ses parents et ses amis dans une véritable consternation. Les qualités du cœur égalaient chez lui celles de l'intelligence et il portait sur sa personne la distinction et la finesse qui étaient la marque de son esprit et de son caractère. Descendant d'une vieille famille patricienne qui a fourni au canton de Fribourg des hommes éminents, Marcel de Weck s'était adonné à l'étude de la période patricienne de l'histoire fribourgeoise. Une biographie du baron de Montenach, publiée en 1928, où la valeur du fond ne le cédait en rien à celle de la forme, lui avait déjà valu des éloges mérités. Il travaillait en même temps depuis plusieurs années à sa thèse de doctorat. Sur le conseil de l'un de ses maîtres et ami, il avait choisi un grand et beau sujet : *Les troubles de 1781 à 1783 et la fin de l'ancien régime à Fribourg*. Il comptait présenter la première partie seule comme thèse proprement dite et réserver la seconde pour une publication ultérieure.

Marcel de Weck avait les qualités nécessaires pour donner un livre définitif sur cette période difficile où l'ancien régime connut ses derniers triomphes avant de s'effondrer devant la révolution. Il avait une sympathie native pour l'œuvre du patriciat envers lequel il estimait, avec raison, que l'on avait été injuste. Il avait l'esprit de finesse et le don de ressusciter le passé, de reconstituer une société avec ses éléments psychologiques, sociaux et politiques; il était capable d'un effort créateur de synthèse après les longs et pénibles travaux d'érudition; à l'esprit critique, il joignait le talent de l'écrivain qui donne une forme vivante et durable aux matériaux préparés par le fouilleur d'archives.

La conférence qu'il donna pendant l'hiver 1928-1929 sur *Fribourg au XVIII<sup>me</sup> siècle*, à Fribourg, à Berne et à Genève avait mis en lumière ses qualités variées et complémentaires. Marcel de Weck serait devenu l'un de nos meilleurs historiens; avec lui disparaît une force dont les études historiques et la Suisse catholique pouvaient légitimement attendre le plus grand service.

Il repose maintenant à l'ombre de la vieille église de Marly, tout près de ses parents, à peu de distance de ce délicieux château familial de Villars-sur-Marly dont il avait su faire, avec son admirable compagne, un séjour de travail et de bonheur. La chère voix s'est tue, les yeux au doux regard, emplis de bonté et d'esprit, se sont clos; seuls, le souvenir et l'œuvre inachevée demeurent. Afin que l'œuvre reste, puisque l'ami n'est plus, ceux qui ont connu et aimé Marcel de Weck — et ceux qui l'ont vraiment connu l'ont aimé — font le vœu que soient réunies en un livre posthume les meilleures pages qu'il avait consacrées au passé de son cher Fribourg.

G. Castella.

(*La Liberté*, 24 août 1929, n° 24; *Gazette de Lausanne* 27 août 1929, n° 237; *Tribune de Genève*, 31 août 1929, n° 206; *L'Indépendant*, 24 août 1929, n° 100; *Neue Zürcher Zeitung*, 18 septembre 1929, n° 1784; *Schweizer Sammler* 1929, n° 10; *Monat-Rosen*, 74<sup>me</sup> année.)

**M. le Doyen Perroulaz, curé de Guin.** — Né à Planfayon, le 6 août 1853, élève du Collège St-Michel, à Fribourg de 1867 à 75, élève du Grand Séminaire de Fribourg de 1875 à 79, vicaire à Marly de 1879 à 80, vicaire à Guin de 1880 à 82, curé à Guin de 1882 à 1929, doyen du décanat de St-Canisius de 1922-29, décédé à Fribourg le 3 septembre 1929.

Nous alignons à dessein ces chiffres. Ils semblent marquer les étapes d'une carrière sacerdotale très quelconque.



Mais, regardons-y de plus près : curé de Guin pendant 47 ans ! Cela implique un zèle, un savoir-faire et une force de travail plus qu'ordinaires. Car, pendant cette période, la paroisse de Guin a subi des changements profonds. La population a augmenté du double, l'industrie s'est implantée au milieu des campagnards, un tiers des paroissiens a dû chercher du travail dans les fabriques, à Guin, Fribourg, Laupen et Berne. M. le doyen Perroulaz a su adapter son minis-

tère aux besoins nouveaux tout en maintenant dans sa paroisse l'esprit chrétien qui distinguait les familles des campagnards singinois du siècle dernier. Il a réussi dans cette tâche délicate grâce à sa piété sincère, à son désintéressement personnel, à son optimisme inébranlable et grâce aussi à un sens politique très fin qui l'engageait à liquider les difficultés plutôt par une attente prudente et un entretien privé que par de grandes démonstrations en public.

La mémoire de M. le doyen Perroulaz restera bénie dans le cœur des paroissiens et surtout dans le cœur des prêtres nombreux dont il a guidé les premiers pas vers le sacerdoce.

P. E.

(*La Liberté*, 4 septembre 1929, n° 206; *Freiburger Nachrichten*, 4 septembre 1929, n° 206.)

**M. Placide Pasquier, chapelain.** — Né à Sâles, dans le district de la Gruyère, le 22 février 1868, l'abbé Placide Pasquier appartenait à une famille profondément chrétienne, dont les ancêtres s'étaient fait une gloire et un honneur, durant la Révolution française, d'offrir l'hospitalité à plusieurs prêtres émigrés. Dieu devait bientôt récompenser cette générosité des aïeux en appelant au sacerdoce trois de leurs descendants: M. le chanoine Joseph Pasquier, le préfet actuel de l'Internat; M. l'abbé Placide Pasquier, son frère, qui vient de descendre dans la tombe et leur neveu, M. le chanoine Léon Pasquier curé de Romont.



De bonne heure, le jeune Placide Pasquier éprouva un vif désir de se vouer au service de Dieu et des âmes; il possédait du reste toutes les marques d'une solide vocation ecclésiastique: piété sincère, intelligence ouverte, caractère sérieux. Soit au Collège St-Michel, soit au Séminaire diocésain, il fit de brillantes études. Ordonné prêtre par Mgr Déruaz, le 22 juillet 1894, il suivit durant quelques mois les cours de l'Université, tout en remplissant la charge de surveillant à l'Internat. En 1895, l'abbé Pasquier fut envoyé à Genève comme vicaire dans la paroisse du Sacré-Cœur, où il laissa le meilleur souvenir. En 1897, il devint chanoine de Gruyères et le collaborateur de son condisciple et ami, M. le curé Georges Berset; deux ans après, il fut nommé recteur du Pâquier. Il déployait depuis six ans son zèle dans cette paroisse récemment créée, quand il fut appelé à diriger celle de Grandvillard. Ici, comme au Pâquier, il se révéla un conducteur d'âmes exemplaire, un guide sûr, un conseiller dévoué. Peu expansif par nature et non par calcul, d'un abord plutôt réservé, il avait cependant un cœur plein de vraie bonté et de charité. Aussi, toutes ces qualités sacerdotales devaient-elles lui gagner l'estime et l'affection des fidèles.

Le chef du diocèse, alors Mgr Bovet, qui connaissait les

mérites de ce pasteur à la fois vigilant et ferme, tendre et prudent, voulut lui confier un champ d'apostolat plus vaste : il le plaça donc, en mai 1912, à la tête de l'importante paroisse de Châtel-St-Denis. Dans ce nouveau poste, M. le curé Pasquier se voua sans compter au bien spirituel de ses ouailles ; il ne recula devant aucun labeur et aucune fatigue, dès qu'il s'agissait de procurer le salut d'une âme. Dans les multiples travaux de son ministère, il fut constamment l'homme du devoir, l'ami de l'ordre et de l'exactitude.

Auprès des malades, il savait trouver les paroles qui réconfortent dans la douleur ou qui ravivent une foi vacillante. En faisant la visite des familles, il excellait dans l'art de donner des conseils, de redresser des écarts, de reconnaître et de secourir discrètement des indigents ignorés.

Comme tout bon prêtre, il avait à cœur de travailler au recrutement sacerdotal, de promouvoir les associations et groupements de jeunesse, auxquels il procurait chaque année les bienfaits d'une retraite. Ses sermons, toujours remplis de doctrine et de clarté, étaient, comme ses catéchismes, soigneusement préparés.

Lorsque son ministère lui donnait quelques loisirs, l'abbé Pasquier en profitait pour lire des revues théologiques ou ascétiques, car il s'intéressait vivement aux sciences sacrées et au mouvement des idées. Avec son esprit positif et pénétrant, il appréciait les événements du jour d'une manière fort judicieuse.

Sentant ses forces décliner et se rendant compte que bientôt il ne pourrait plus suffire à sa lourde besogne, il fut heureux de déférer aux sollicitations de ses combourgeois et d'accepter, en février 1925, le poste de chapelain de Rueyres-Trefayes, dans sa paroisse natale. Là, il continua à sanctifier les âmes par sa parole et ses exemples, à les édifier par sa gravité au saint autel, son assiduité au tribunal de la pénitence, ses visites au St-Sacrement. Grâce surtout à ses générosités, la pieuse chapelle du village fut restaurée avec goût et ornée de vitraux.

L'excellente population de Rueyres-Trefayes comptait bien pouvoir conserver de longues années son cher et vénéré chapelain. Hélas ! Dieu en avait décidé autrement.

Au mois de février 1929, M. Pasquier fut frappé par une grave maladie qui devait en quelque temps terrasser sa constitution d'apparence encore robuste. Il vit venir la mort avec calme et sérénité, supportant sans aucune plainte les plus grandes souffrances et s'abandonnant entièrement à la volonté divine. Dans la nuit du 26 au 27 septembre 1929, ce prêtre selon le cœur de Dieu s'éteignit dans les sentiments de foi profonde qui avaient animé toute sa vie.

La très grande affluence d'ecclésiastiques, de magistrats et de simples fidèles qui participèrent à ses funérailles, célébrées le 30 septembre, à Sâles, fut un nouveau témoignage de la religieuse sympathie et de l'affection dont jouissait le regretté défunt. Quant à ses dispositions testamentaires, lues le jour même des obsèques, elles forment le digne couronnement d'une belle et sainte existence.

L.-P. Bossens.

(*La Liberté*, 27 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 1929, n<sup>os</sup> 226 et 229; *La Semaine catholique*, 3 octobre 1929, n<sup>o</sup> 40; *L'Indicateur de la Veveysse*, 5 octobre 1929, n<sup>o</sup> 40; *Bulletin paroissial de Châtel-St-Denis*, octobre 1929; *Le Courrier de Genève*, 28 septembre 1929, n<sup>o</sup> 266.)

**M. Léon Buclin, juge cantonal.** — Le 19 octobre 1929, s'éteignait paisiblement, à l'âge de 75 ans, après quelques semaines de maladie, M. Léon Buclin, juge cantonal. La mort était venue mettre un terme à une longue carrière de magistrat consacrée au service du pays.

M. Léon Buclin était né le 14 septembre 1854, à Semsales, son village d'origine. Il en fréquenta l'école primaire, puis entra, en automne 1867, au collège St-Michel, à Fribourg, dans la section littéraire. Comme pour beaucoup de fils de nos campagnes fribourgeoises, qu'attire dans la capitale du canton le juste renom de ses établissements d'instruction, le séjour à Fribourg devait, pour le jeune étudiant semsalois, devenir définitif. Ses études classiques terminées, M. Buclin suivit les cours de l'École de droit de 1874 à 1877, puis, sa licence en droit obtenue après d'excellents examens, il entra comme stagiaire à l'étude d'avo-

cat de M. Jean Broye d'abord, et lorsque ce dernier eut été élu juge fédéral, à celle de M. Joseph Heimo. C'est au cours de son stage que M. Buclin fut appelé par le Tribunal cantonal, le 31 décembre 1879, au poste de greffier-substitut. Cette nomination décida de la carrière du jeune juriste. Dès son entrée en fonction, M. Buclin se montra à la hauteur de sa tâche. Celle-ci était cependant d'autant plus ardue que le greffier titulaire, M. Chaperon, allait être em-



pêché par la maladie d'occuper son poste. Durant près de deux ans, le nouveau greffier-adjoint tint la plume à toutes les séances du tribunal. Mais sa grande facilité de rédaction, qui lui faisait toujours rendre fidèlement la pensée du juge et trouver la formule exacte, lui permit d'assumer à lui seul l'important travail du greffe. Le Tribunal cantonal s'empressa, au décès de M. Chaperon, de nommer au poste de greffier titulaire le substitut dont il

avait pu apprécier les remarquables qualités ; la nomination se fit le 1<sup>er</sup> avril 1882. M. Buclin devait exercer la fonction de greffier titulaire jusqu'au 15 mai 1915, jour où le Grand Conseil l'appela à siéger comme juge cantonal au sein du tribunal dont il avait été, depuis 35 ans, le dévoué collaborateur. Le nouveau juge exerça sa charge, à laquelle sa longue pratique du droit l'avait excellemment préparé, avec la même conscience qu'il avait mise à remplir son poste de greffier. La loi cantonale du 17 novembre 1916 ayant attribué au Tribunal cantonal les fonctions exercées jusqu'alors par la Commission de surveillance des offices de poursuite et de faillite, dont M. Buclin faisait partie depuis 1892, le Tribunal cantonal appela ce dernier à la présidence de la Chambre des poursuites et faillites et put ainsi bénéficier de la précieuse expérience qu'avait acquise son nouveau membre en ce domaine spécial du droit. M. Buclin fut nommé par le Grand Conseil président du Tribunal cantonal pour l'année 1921.

Parmi les travaux que M. Léon Buclin publia, il faut citer son Répertoire des arrêts de la Cour de cassation pénale de 1874 à 1888 avec annotations concernant les principales décisions, ouvrage qui rendit de signalés services à la magistrature judiciaire et aux membres du barreau de notre canton. La *Revue Suisse de Jurisprudence* compta M. Buclin au nombre de ses correspondants réguliers, dès sa fondation en 1905.

Mais l'activité de M. Léon Buclin ne se limita pas au domaine judiciaire. Dès son établissement à Fribourg, M. Buclin prit part à notre vie publique, aux côtés de M. Georges Python, dont il avait été le condisciple de collège. Soucieux du relèvement économique de notre ville, il fut, en 1887, un des fondateurs de l'« Industrielle », société créée en vue de procurer du travail aux familles des bas quartiers; il présidait, à sa mort, le conseil d'administration de cette société; en 1888, il fonda l'Ecole des tailleurs de pierre qui fut, en 1901, annexée au Technicum: il fut également membre fondateur de la Société de développement, dont il présida le comité durant quelques années. Son élection au conseil communal, en 1899, lui donna l'occasion de s'intéresser davantage encore à la prospérité de notre cité, en assumant la direction de la Police locale jusqu'en 1905, puis, de cette date jusqu'en 1911, en présidant l'important dicastère des écoles. Il fit, en outre, de 1913 à 1918, partie du conseil paroissial de St-Pierre, qui le désigna comme vice-président en 1915 et l'appela à la présidence en 1918.

M. Buclin fut censeur de la Banque de l'Etat de Fribourg de 1898 à 1913; il fut ensuite nommé par le Grand Conseil membre du conseil d'administration; il était en outre membre suppléant de la commission de banque.

Dans l'armée, M. Buclin reçut son brevet de lieutenant d'infanterie le 30 décembre 1875; il devint premier lieutenant en 1878; le 10 décembre 1881 il fut promu capitaine. Il aimait à rappeler ses souvenirs militaires, spécialement ceux de la période 1881-1888 où il commanda la compagnie IV du bataillon 15. Le capitaine Buclin passa en 1889 au landsturm comme major du bataillon 17.

M. Léon Buclin était devenu, depuis le décès de M. le juge Bourgknecht survenu en 1923, le doyen d'âge du Tribunal cantonal. Ses collègues s'apprêtaient à fêter, en décembre, le cinquantième anniversaire de sa nomination et une activité d'un demi-siècle consacrée à servir la cause de la justice. Cette joie ne leur a pas été donnée. Ils garderont un souvenir ému de leur regretté collègue, dont ils appréciaient le zèle, la courtoisie et cette exquise bienveillance qui était le reflet de sa grande bonté.

R. Schuh.

(*La Liberté*, 19 et 21 octobre 1929, nos 245 et 246; *Monat-Rosen*, 74<sup>me</sup> année.)

---

### NOTE DE LA RÉDACTION

---

A cette nomenclature, déjà trop longue, de nos chers disparus, nous avons le regret d'ajouter le nom de M. Alfred Weitzel, conservateur du cabinet des gravures et des estampes de la Bibliothèque cantonale, l'un de nos fidèles lecteurs, décédé le 28 novembre 1929. Les *Etrennes* rediront l'an prochain ce que fut la carrière de ce bon citoyen dont la vie fut toute de droiture, de travail et de charité.



Nous nous faisons un devoir de signaler ici que les clichés indiqués ci-après et figurant dans la présente édition des *Etrennes* ont été exécutés d'après les photographies de  
MM. Macherel, photographe à Fribourg: pp. 154, 156 et 264;  
S. Glasson, photographe à Bulle: p. 172;  
Jeanrenaud, photographe, à Fribourg: p. 259;  
G. Felici, photographe pontifical, Rome: pp. 215, 218, 221, 226, 229, 231.

Le cliché de la page 213 nous a été aimablement prêté par la Sodalité de St Pierre Claver et celui de la page 268 par la rédaction du *Gymnaste suisse*. Nous présentons à l'un et à l'autre nos sincères remerciements.

---

## MOTS DE LA FIN

---

Un paysan rencontre une de ses connaissances :

— Ora bon ! ly-è tè ? Mè kriyé ke t'èchè moà.

— Na, pâ mè, ma mon chèna. Chu-j-ou onko plye pri d'la foucha tyé ly. No-j-an ti dou-j-à la veràla, mon chèna n'in d'è moà, ma mè chu-j-ou plye malâdo tyé ly...

Un pauvre diable de musicien a une garde-robe tellement délabrée qu'on voit le jour à travers. L'autre jour une femme de la maison, émue de pitié lui dit : « Monsieur Oscar, ne vous gênez pas avec nous. Mon mari fait les recommandages ; si vous voulez, il remettra des boutons à votre habit.

— Merci, merci, fit le musicien ; mais pendant qu'il y sera, j'aimerais tout autant qu'il remit un habit à mes boutons.

Un vieux buveur attrape une fièvre de cheval qui lui dessèche le gosier. Le médecin appelé, cherche en même temps à lui couper la fièvre et la soif.

— Occupez-vous de la fièvre seulement ; de la soif je m'en charge.

— Combien vendez-vous le litre de lait ? demandait une femme à un laitier.

— Trente centimes.

— Tiens ! on m'avait dit vingt huit seulement.

— Oh ! si vous en voulez à vingt huit, on peut vous en faire.

Un petit garçon revenant de l'église, où l'organiste l'avait laissé visiter l'orgue, en rentrant à la maison dit à sa mère :

— Oh ! maman, j'ai vu quelque chose de bien amusant : un monsieur qui pompait de la musique dans un grand buffet.

Un riche propriétaire d'un village du Gibloux, aimé et honoré dans la localité par ses nombreux bienfaits, étant mort dans un voyage qu'il fit à Paris, ses combourgeois lui élevèrent un petit monument sur lequel ils firent graver en grosses lettres: Ci-git M. B... enterré à Paris.

Nouvelle manière d'indiquer la distance d'un endroit à un autre:

— Vouéro ly a-the du che tantyè a Montbovon ?

— Trè pupà dè taba.

— Mon cher docteur, je m'ennuie à mourir.

— Il vous faut voyager, madame, croyez-moi.

— A quoi bon ? mon mari m'accompagne partout...

M. X. revient d'un voyage de quelques jours. Son fils, âgé de sept ans, court à sa rencontre pour l'embrasser:

— Eh bien ! demanda le papa, comment se porte-t-on à la maison ?

— Moi je me porte bien, et ma petite sœur aussi.

Et maman ?

Oh ! maman se porte encore mieux que nous. Quand tu es parti, elle a dit : « A présent je puis au moins respirer ; je me sens rajeunie de vingt ans. »

Belle-maman, un peu souffrante, a fait venir le médecin. Celui-ci, après avoir tâté le pouls : « Ouvrez la bouche... Oh ! la mauvaise langue !... »

Le gendre bas au médecin :

— Cela né prouverait pas qu'elle soit malade. »

Un de nos bons curés de campagne recevait chez lui la visite d'un jeune homme de bonne famille, mais un peu fat et un peu vain de sa personne. Tout en causant, le curé tira sa tabatière de sa poche et de disposa à prendre une prise. Il en offrit gracieusement au visiteur.

— Monsieur, lui répondit celui-ci en souriant d'un air musqué, je n'ai pas encore ce défaut.

— Jeune homme, répartit le bon prêtre, d'un air un peu sec, votre expression manque de justesse ; car si c'était un défaut, vous priseriez certainement déjà.

Qu'on vienne encore nous parler de l'antipathie des gendres contre leurs belles-mères. Un de ces calomniés disait hier à son médecin, en parlant de sa belle-mère, qui est sourde et archimyope :

— Docteur, je vous donne la moitié de ma fortune si vous lui rendez la vue et l'ouïe; et les trois quarts... si vous lui enlevez la parole.

Un monsieur, qui se plaisait aux paradoxes, soutenait un jour, dans un salon, qu'il n'avait jamais vu de femme laide.

— La vérité est que toutes les femmes sont des anges, ajoutait-il.

Une dame, qui avait le nez horriblement aplati et camard, l'interrompit en riant. Elle en prenait gaiement son parti et était la première à rire de cette difformité.

— Et moi, s'écria-t-elle, me direz-vous aussi que je suis un ange ?

— Certainement, madame, fit sans se déconcerter le monsieur, vous êtes un ange tombé du ciel ... Votre malheur, c'est d'être tombée sur le nez.

Une charge très mauvaise pour la victime, et néanmoins recommandée aux amateurs :

Vous dites à quelqu'un avec qui vous vous promenez :

— Je parie de donner un coup de poing sur le chapeau de ce monsieur qui marche devant nous.

— Allons donc !

— Vingt francs.

— Ça y est.

Vous arrivez derrière le monsieur, et v'lan, vous lui entrez le chapeau jusqu'aux yeux. — Colère, jurons, etc.

Pendant qu'il se débat furibond pour émerger de son couvre-chef, vous vous êtes prestement enfoncé le vôtre jusqu'au col.

Lorsque le monsieur reparait, cramoyi, et va vous chercher querelle, vous vous écriez :

Quel peut être le polisson qui s'est permis de nous ?...

Le monsieur vous prend pour un compagnon de mystification, gronde avec vous... et vous vous séparez les meilleurs amis du monde, ayant gagné vos vingt francs.

Hier, à l'arrivée du train, qui avait deux heures de retard, une jeune femme qui attendait son mari avec anxiété, se jette dans ses bras.

— Oh ! comme j'ai eu peur ! dit-elle ; qu'est-il donc arrivé ?

— Presque rien ; à la gare de Berne, nous avons transpercé un wagon de bestiaux mais, heureusement, les animaux seuls ont souffert.

Alors la jeune femme ajouta naïvement et avec amour :

— Et tu n'es pas blessé ?...

Une grosse dame à lunettes monte dans un compartiment de secondes avec un panier. Une fois le train en marche, le panier ne tarde pas à s'agiter et il en sort des aboiements plaintifs. Aussitôt essais infructueux de la voyageuse pour calmer son chien. Et le dialogue suivant s'échange entre le panier et la dame à lunettes :

— Tais-toi, Azor !

— Vou ! vou ! vou !

— Fi ! que c'est laid, vou ! vou ! vou !

— Vou ! vou ! vou !

— Oh ! le vilain, vou ! vou ! vou !

— Sapristi ! madame, s'écrie un voyageur crispé ; au moins n'aboyez pas tous les deux à la fois.

Entendu un samedi sur la place du marché :

— Vous n'avez plus de radis, madame ?

— Hélas ! non, ils valent plus rien ; par cette bise ils n'ont fait que *botasser*. Mais voisci la pluie, dans une semaine ils seront *rebons*.

A l'école de N. l'instituteur à un élève :

— De 9 ôtez 6 ?

— M'sieu, je sais pas.

— Comment ? voyons : tu as 9 pommes, je t'en demande 6, combien t'en reste-t-il ?

— Il m'en reste 9.

— Mais non, puisque je t'en demande 6.

— Oui, mais, moi, je ne vous les donne pas.

## TABLE DES MATIERES

	Pages
Calendrier pour 1930.	6
Foires et marchés pour 1930 . . . . .	23
Autorités fédérales . . . . .	24
Autorité législative cantonale . . . . .	26
Autorité exécutive . . . . .	26
Direction de l'Instruction publique . . . . .	36
« de la Justice, des Cultes, etc. . . . .	40
« des Finances. . . . .	42
« de l'Intérieur, de l'Agriculture, etc. . . . .	46
« des Travaux publics . . . . .	47
« de la Police, de la Santé publique, etc. . . . .	51
« Militaire, des Forêts, Vignes et Domaines . . . . .	52
Syndics du canton . . . . .	58
Pouvoirs judiciaire, tribunaux, justices de paix . . . . .	68
Commune de Fribourg . . . . .	73
Etablissements de crédit public. . . . .	75
Entreprises électriques fribourgeoises . . . . .	75
Administration des fondations de l'Evêché . . . . .	76
Officiers d'Etat civil. . . . .	77
Taxes postales . . . . .	81
Gare aux marchandises . . . . .	81

\* \* \*

Jeux et joueurs dans l'ancien Fribourg (Jeanne Niquille) . . . . .	83
Le Pensionnat Saint-Charles à Romont (Maurice Roulin) . . . . .	97
Un portrait présumé de Chalamala, le bouffon de Pierre IV de Gruyère (H. Flamans-Aebischer) . . . . .	108
Femmes et vote (Juliette Noth); introduction par le Dr Pierre Aeby. . . . .	115
Le tir fédéral de Fribourg en 1829 et Fribourg au tir fédéral de Bellinzone en 1929 (Dr Louis Comte) . . . . .	129
L'éboulement du Grabensaal (Edmond Weber) . . . . .	153
Décorations de G. Severini à l'église de La Roche (J.-B. Bouvier) . . . . .	161
Pour les coutumes et le patois (Henri Næf) . . . . .	171
Quatre Fribourgeois dans un cabriolet à la recherche de l'Italie en 1825 (Journal de Nicolas Amman) . . . . .	177

Un officier suisse au service étranger: Le capitaine Pierre-Félix-Glasson (Henri Næf) . . . . .	200
Les accords du Latran (François Charrière) . . . . .	211
L'Ecole normale à Fribourg et à Hauterive avant le Sonderbund (Paul Aebischer) . . . . .	233
Le Salon international de la T.S.F. et des machines parlantes (Claude Schubiger) . . . . .	253
Fête cantonale fribourgeoise de gymnastique (Julien Longchamp) . . . . .	263
L'ê fâ pâ la tzanthon (Tobi di-j-èlyudzo) . . . . .	272
Le Jubilé de la Landwehr (Xavier Neuhaus) . . . . .	275

*Nécrologies.*

Jules Conus, chanoine-curé (G. Brasey) . . . . .	285
François Carry, journaliste (Et. Fragnière) . . . . .	293
Hippolyte de Weck, banquier (T. de Ræmy) . . . . .	295
Antoine Bosson, chanoine (L. Barbey) . . . . .	301
Adolphe Kaiser (G. Corpataux) . . . . .	303
D <sup>r</sup> Edouard Marmier (J.-S. Marmier) . . . . .	305
Philippe Dubas (J. Ackermann) . . . . .	308
D <sup>r</sup> Louis Weissenbach (Et. Fragnière) . . . . .	309
Rodolphe Schorro (Et. Fragnière) . . . . .	312
Pierre Demierre, professeur (J. Ackermann) . . . . .	314
Oscar Monney (A. Rosset) . . . . .	317
Henri Pasquier, notaire (H. Næf) . . . . .	318
Alfred de Reynold, colonel (T. de Ræmy) . . . . .	322
Georges Schneider (D <sup>r</sup> L. Comte) . . . . .	327
D <sup>r</sup> Eugène-Victor Dévaud, professeur (G. Castella) . . . . .	329
Berthold Baur (G. Corpataux) . . . . .	331
Rodolphe de Weck, chanoine (T. de Ræmy) . . . . .	334
Emmanuel de Vevey, dir. hon. de l'Institut de Grange-neuve (Aug. Chardonnens) . . . . .	339
Marcel de Weck (G. Castella) . . . . .	345
Robert Perroulaz, curé-doyen (Pius Emmenegger) . . . . .	348
Placide Pasquier, chapelain (L.-P. Bossens) . . . . .	349
Léon Buclin, juge cantonal (R. Schuh) . . . . .	351
Note de la Rédaction . . . . .	354
Mots de la fin . . . . .	355

# Tonique nerveux du Père König

contre les maladies, convulsions et affections nerveuses, insomnies.

Un grand nombre de médecins français ont donné leur avis sur des succès véridiques obtenus par l'emploi du **Tonique nerveux du Père König**.

Xertigny (Vosges).

J'ai toujours eu de bons résultats par l'ordonnance du Tonique nerveux du Père König, c'est pourquoi je vous autorise volontiers à publier ma reconnaissance.

*Dr A. Merklen.*

Légé (Loire Inférieure).

Le Tonique nerveux du Père König donne toujours de bons résultats.

*Dr Fontenau.*



Ouzouer (France).

Je fus surpris de constater l'effet somnifère chez deux clients qui souffraient d'insomnie par suite de surmenage, d'autant plus que d'autres médicaments étaient restés sans résultats.

*Dr L. Mono.*

Montiers-sur-Saulx.

Le Tonique du Père König est une spécialité étudiée d'une manière irréprochable et préparée scientifiquement. *Dr A. Valton.*

**König-Médecine Co, Francfort s. Mein, Taunusstrasse 40.**

Le *Tonique nerveux* du Père König est en vente dans toutes les pharmacies, à défaut, s'adresser au dépôt principal pour la Suisse :

**W. VOLZ & Co, Pharmacie centrale, Berne,** près de la Tour de l'Horloge.  
Si on doute d'avoir toujours reçu le véritable *Tonique nerveux* du Père König, prière d'en informer **The König-Médecine Company, 1045 North Wells Street, CHICAGO ILL. (U.S.A.).**



*MANTEAUX EN FOURRURES — RENARDS — TOURS DE COU  
FOURRURES POUR GARNITURES — Réparations, transformations,  
teintures, conservations.*

**A. TIEFNIG** FRIBOURG, Tél. 6.23  
RUE DE ROMONT 18

**PAUL ZUMBÜHL**  
**FRIBOURG**  
**MISÉRICORDE**

**CHAUDRONNERIE — CONSTRUCTION**

Installations complètes de laiteries

Fabrication d'articles en cuivre et  
aluminium

Machines et appareils pour buanderies et  
salles de bains

Potagers à gaz VOGA et SENKING.

Vous trouverez tout ce qu'il faut pour votre

==== MACHINE A ECRIRE ====

à l'Agence générale de Machines de bureaux

**H. BRUGGER**

FRIBOURG — Rue de la Préfecture 184

==== Vente — Réparation — Revision ====

## **GYP SERIE ET PEINTURE**

Réparations et transformations.

Travaux en Rabitz

Enseignes — Meubles — Décorations

## **ARTHUR DUBEY**

rue L.-Chollet I, **FRIBOURG** Quartier d'Alt

Tél. 4.05

**Papiers peints**

Tél. 4.05

Fabrique d'articles en papier

## **J. THURLER & C<sup>ie</sup>, S. A.**

Tél. 3.35 **FRIBOURG** Tél. 3.35

### **PAPIERS EN GROS**

Emballages en formats et rouleaux

Pergamyne et Parchemin pour Boucheries,

Chareuteriers et Laiteries.

**SACS EN PAPIERS**

**IMPRIMERIE — LITHOGRAPHIE — OFFSETT**

## **E. GLASSON & C<sup>ie</sup>, Bulle**

TÉLÉPHONE Bulle 32 — Palézieux 26 — Château d'Ex 39

Compte de chèques et virements, postaux II/35

**Branche I: Matériaux de construction.**

**Branche II: Cuirs bruts et tannés. Engrais chimiques.**

**Branche III: Vins en gros et détail.**

# A CENDRILLON

Avenue de la Gare FRIBOURG Avenue de la Gare  
Maison de chaussures tribourg.  
de toute confiance

**ASSORTIMENT COMPLET**  
en tous genres

Toujours les dernières nouveautés  
en fantaisie.

Téléphone 92

P. MARADAN, propr.



**Application générale de la chaleur  
à l'industrie et aux édifices**

# CALORIE

**Chauffage et ventilation**

Gd'Fontaine 24 a

FRIBOURG

Tél. 144



**SPÉCIALITÉS :**

Chauffage central à eau, vapeur, air.

Chauffage par appartement

Cuisines à vapeur, cuisines d'hôtels et restaurants

Fourneaux de ménage

Installations sanitaires.

Distribution d'eau chaude.

## LINOLÉUMS - TAPIS

de toutes les qualités, provenance des meilleures fabriques,  
sont disponibles au Magasin de la Maison

## DESSIBOURG & Cie

1, ROUTE DES ALPES (en face du Tilleul) FRIBOURG

Demandez les prix et les échantillons. Références à disposition.

**Gros - Mi-Gros - Détail**

La pose des linoléums se fait par un personnel expérimenté pouvant  
éventuellement niveler les planchers usagés au moyen d'un produit spécial.  
Tél. 71 Tél. 71

# Laiterie Centrale

Propriété des producteurs de lait  
de Fribourg et environs

## MAGASINS :

TOUR HENRI N° 11 || PÉROLLES  
HOTEL-DE-VILLE || CHAMP DES CIBLES

Lait. — Crème. — Beurre. — Fromage. — Yoghourt.

# PHARMACIE ST-PIERRE

R. WUILLERET, Pharm.  
FRIBOURG



DÉPOT GÉNÉRAL DES  
DRAGÉES MARAVILHA

à base d'extraits végétaux du Brésil  
du

Rd Père J.-L. BOURDOUX  
anc. missionnaire au Mato Grosso.

Atelier 8.15     TÉLÉPHONES     Domicile 5.55

□□

## GARAGE HENSELER & SOLAND

Atelier de réparations

Autos — Agence 1<sup>res</sup> marques — Motos — Cycles

Rue du Nord

FRIBOURG

Rue du Nord

Une Etenne toujours  
très appréciée !

Liqueur du  
Grand St. Bernard



Expédition franco domicile dès 1 bt.

---

Distillerie - MORAND - Martigny

---

## Fabrication de Chapeaux

pour dames, messieurs et enfants.

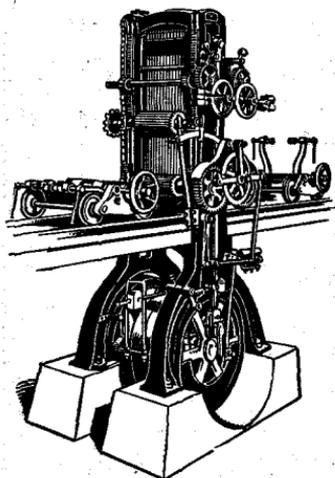
RÉPARATIONS ET TRANSFORMATIONS

Se recommande

*M.* SCHNEUWLY

Rue de Lausanne 71, FRIBOURG

---



## André Bochud

CONSTRUCTEUR

**BULLE**

INSTALLATIONS  
COMPLÈTES  
DE SCIERIES

Transformations,  
réparations, revisions.

Fonderie de fer et métaux. — Mécanique générale.

Grosse serrurerie. — Chaudronnerie.

Construction de turbines.

---

## La Maison TH. BUSER

R. Hôpital 13.

FRIBOURG

Tél. 7.81

vous fournira aux meilleures conditions:

**A R M E S**

**MUNITIONS**

**POUDRES**

**EXPLOSIFS.**

---

# Garage Guin, (Düdingen).

AUTOS — MOTOS — LIFT

Révisions, réparations de toutes marques

Téléph. 26 **E. WALTER** Téléph. 26

Castrol

Mobiloil

Pneus Stock :  
Good-YEAR



Firestone  
Royal-Cord (US)

# COQUELINE

## LAPP

### Sirop contre la coqueluche

Meilleur remède contre la toux,  
l'enrouement, les maladies de la gorge, etc.  
pour adultes et enfants.

**LE FLACON 2 Fr. et 3 Fr. 80.**

En vente dans toutes les pharmacies.

Dépôt général:

**PHARMACIE LAPP, FRIBOURG**

MARQUE DÉPOSÉE

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

VINS ET LIQUEURS

# Jean MEYER

TÉL. 1.73 FRIBOURG TÉL. 1.73

**EAUX MINÉRALES :**

ARKINA — ALCALINA-HENNIEZ — EGLISANA

# HOIRIE J. TARCHINI & C<sup>ie</sup>

Rue Grimoux 26

Fribourg

Tél. 5.21

## Entreprise de gypserie-peinture

Construction de voûtes, décorations, travaux d'églises. — Revêtement en néo-stuc — Planchers sans joints — Faux-bois et marbres — Papiers peints.

Tél. 521

# Conservatoire-Académie de Musique

Fribourg (Suisse)

## Etablissement de l'Etat

Classes instrumentales — Classes de chant — Cours  
théoriques — Cours d'ensemble — Histoire  
de la Musique — Chant grégorien —  
Cours pour organistes catholiques.

Diplôme officiel pour l'enseignement musical.

Tarif et renseignements par

La Direction.

Les Grands Magasins de Chaussures

# KURTH

FRIBOURG, rue de Lausanne

possèdent des chaussures pour tous les pieds.

Prix avantageux.



Chaussures  
**Dossenbach**

Grand choix

Salon d'essayage

Voir nos vitrines

**FRIBOURG - MORAT**  
 AUX ARCADES

*Au déjeuner,*  
**BANAGO**  
*pour les dix heures*

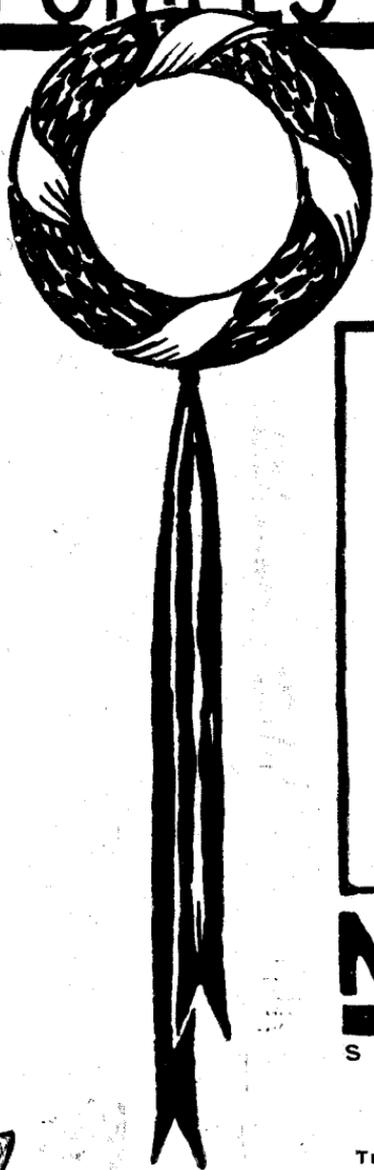
Un aliment populaire, comme  
 il doit être : savoureux, nour-  
 rissant, bon marché. La mai-  
 tresse de maison économe  
 sait pourquoi elle préfère

**BANAGO**

Paquets à 95 cts. et fr. 1.80  
 en vente dans les meilleures  
 épiceries. **NAGO OLTEN.**



# POMPES FUNEBRES



**Transports funèbres**

à destination de tous pays

FABRIQUE DE  
CERCUEILS  
ET DE  
COURONNES

DÉMARCHES et RENSEIGNEMENTS  
GRATUITS

# MURITH

SOCIÉTÉ ANONYME

**FRIBOURG**

20 RUE DE ROMONT

TÉLÉPHONE 1.43 • • SERVICE JOUR ET NUIT



# LAITERIE MODERNE

Rue de Romont 37    FRIBOURG

Tél. 9.30.

Beurre — Fromage — Crème

CHARCUTERIE

*On porte à domicile.*

●  
les machines à coudre

# PFAFF

sont les meilleures

● ● catalogue gratis ● ●

●  
E. WASSMER S. A., FRIBOURG

## BUREAU D'AFFAIRES

Ernest Spicher, à Fribourg

30, RUE DE LAUSANNE, 30

Travaux de comptabilité de tous genres (expertises, inventaires, revisions, etc.) — Gérances d'immeubles et de fortunes — Encaissement de créances en souffrance — Correspondance commerciale et traductions — Renseignements commerciaux et financiers.

=====  
Téléphone 8.90.  
=====

MAISON DE CONFLECTIONS

# A LA PERFECTION

JAQUES GUGGENHEIM-SCHNEIDER

Avenue de la Gare 10, FRIBOURG

Vêtements pour messieurs, jeunes gens et garçonnets

Timbres d'escompte 5%

## KIRSCH & FLECKNER

FRIBOURG, Avenue de Pérolles, 26.

VITRAUX D'ÉGLISES ET PROFANES

Médailles d'or: *Exposition universelle, Paris 1900,*

*Exposition nationale suisse, Berne 1914.*

LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES

## Teinturerie Fribourgeoise

Magasin: Rue des Epouses

Téléphone 7.93

Magasins et ateliers: Grand'Places, 26

FRIBOURG

Teinture et lavage chimique de tous vêtements et tissus,  
à des prix défiant toute concurrence — Service rapide  
et soigné — Expédition par poste dans toute la Suisse.

NOIRS DEUILS TOUS LES JOURS

## Eigenmann, Chatton & C<sup>ie</sup>

FRIBOURG

EPICERIE FINE

Spécialité de cafés verts et torréfiés

Spiritueux, Conserves, Tabacs et cigares

Rôtisserie de cafés.

Téléphone 23.

POUR VOS ACHATS ADRESSEZ-VOUS EN TOUTE CONFIANCE

# *Au Faisan Doré*

COMESTIBLES

Rue du Tir, 15

FRIBOURG

Téléph. 9.37

VOLAILLE - POISSONS - GIBIER - CONSERVES

Force motrice - CRIBLET 11 - Téléph. 7.32

## *P. Fracheboud-Thürler*

FRIBOURG - MORAT

Reliure, dorure

Travaux d'éditions

CONFECTION DE TOUS ARTICLES POUR ÉCOLES

ENTOILAGE DE CARTES

DIVERS SYSTÈMES DE CLASSEMENTS

très pratique pour sociétés de chant, musique, etc.

Conditions spéciales pour remise en état  
de Bibliothèques entières.

Fabrique de cartonnages

*Achat et vente de Livres de lois et autres*

Oignons à fleurs — Graines potagères — Graines  
fourragères — Graines de fleurs — Insecticide — En-  
grais pour fleurs — Mastic à greffer — Raphia.

Se recommande

**ERNEST-G. VATTER, Commerce de graines**

Ci-devant G. WAGNER

FRIBOURG, Rue du Pont-Suspendu, 79.

SPÉCIALITÉ DE CAFÉ ROTI ET VERT  
CONSERVES



*Epicerie E. BARRAS*

Rue de Lausanne

Téléphone 1052

DRAPERIE ET NOUVEAUTÉS  
TISSUS EN TOUS GENRES  
VÊTEMENTS SUR MESURE  
: : : : POUR MESSIEURS : : : :

*Frachey-Weiss & C<sup>ie</sup>*



*FRIBOURG*

*1, Place du Tillent*



INSTALLATIONS SANITAIRES

Ferblanterie, couverture

**Paul PYTHOUD**

Pérolles 8

FRIBOURG

Tél. 6.72

*Représentant des célèbres cuisinières LE RÊVE*

## Tuilerie de Fribourg à Guin S.A.

Drains de 5 — 30 cm. de vide, briques creuses, briques pleines, et perforées, dalles pour écuries, tuiles plates, tuiles à double emboîtement, tuiles parallèles et faitières en couleur rouge naturelle ou vieillies.

**Spécialités:** Plafonds armés en briques creuses: système « Faber » et autres.

DEMANDEZ LES  
BIÈRES RENOMMÉES  
DE LA

## BRASSERIE BEAUREGARD

FRIBOURG

de purs malt et houblon.

### Spécialités :

ST-NICOLAS, brune, nutritive et réconfortante.

TYPE SPÉCIAL, blonde, plus houblonnée, hygiénique, de goût amer agréable.

Médailles d'or.

Prix d'honneur.

## GEORGES SCHÆFFER

Criblet, 13 — FRIBOURG — Téléphone 655.

Chauffages centraux — Installations sanitaires  
Chauffages à air chaud pour églises — Laiteries  
et fromageries à vapeur — Ventilations.

*Références de premier ordre.*

PROJETS ET DEVIS SUR DEMANDE

# Chappaley-Brugger

Rue de Lausanne 20 **FRIBOURG** Rue de Lausanne 20  
Téléphone 21.

Chapellerie renommée par: **Son grand et beau choix,**  
**ses marchandises de premières marques,**  
**ses prix modérés.**

# Silvio BIANCHI

## Ferblantier

6, *Roule de la Carrière* (Beauregard)

**FRIBOURG**

Téléphone 1040.

### TRAVAUX EN BATIMENTS

Ferblanterie — Plomberie — Zinguerie — Etamage  
Installations sanitaires — Fabrication et Réparation  
de tôlerie d'automobiles, radiateurs et réservoirs à benzine — Réparations en tous genres — Soudure autogène.

*Tavail prompt et soigné.*

*Prix modérés.*

**COMBUSTIBLES**  
**A. MENOUD & SIEBER**  
**FRIBOURG** TÉLÉPHONE N°3.66

ENTREPÔTS  
TOUR Henri  
4

HOUILLES, COKES, ANTHRACITES  
BRIQUETTES & CHARBON DE BOIS  
BOIS DE CHAUFFAGE COUPÉ & NON COUPÉ

BUREAU  
Rue du Temple  
N°1

INDUSTRIE FRIBOURGEOISE  
**PATES ALIMENTAIRES**

„LA TIMBALE ”

**BESSON FRÈRES**  
Ste-Appoline près Fribourg et Yverdon.

# Les Bières du Cardinal

*sont réputées par :*

*leur maturité,*

*leur finesse,*

*leur pureté de goût,*

*leur richesse en extrait de malt.*

**SERRURERIE**  
**BATIMENT ART CONSTRUCTION**

Serrures de sûreté -:- Ferme-portes

Volets à rouleaux en bois et acier

TOUTES RÉPARATIONS

**F. GOUGAIN -o- FRIBOURG**

**GREMAUD & TACCHINI**  
 Entreprise de maçonnerie  
 Bétons armés

---

Bureaux : VILLA NOËL, Pérolles. — Tél. 7.31

**Banque Populaire de la Gruyère**

Av. de la Gare **BULLE** Av. de la Gare  
 Fondée en 1853.

---

CAPITAL . . . . . 1 000 000.—  
 RÉSERVES . . . . . 575 000.—

---

==== CAVEAU ====

SÉCURITÉ :- :- DISCRÉTION

**VINS EN GROS**  
**JULES GEX** :- **BULLE**  
 RUE DU TIR      ■■■      TÉLÉPHONE 66

Spécialité de Vins vaudois et valaisans en fûts et en bouteilles --- Vins rouges français de provenance directe. --- --- ---

DEMANDEZ

L'AGILE 1er CHOIX

ATELIER DE RELIURE

**J. HANDRICK-MORIGEAU**

Téléphone 8.91 -:- FRIBOURG -:- Rue Grimoux, 6

*Spécialité de registres et travaux en cuir*

*Reliure française --- --- Travaux d'art*

## NOS SPÉCIALITÉS

LE PANAMINOL, extrait soluble de bois de Panama. — ENCAUSTIQUE «ÉCLATANTE» préparée à base de cire d'abeille, ne colle pas, ne crasse pas, donne un brillant durable. — TUBES DE COMPOSÉ DE PLANTES pour fabriquer soi-même la Chartreuse. — EAU DE COLOGNE RUSSE superfine 90°. — LE CYROL, permettant d'entretenir les planchers de sapin comme des parquets. — LA TOXYDYNE, pour détruire les mauvaises herbes par simple arrosage. — INSECTICIDES. — ENGRAIS POUR FLEURS.

### DROGUERIE CHRISTINAZ

Maison fondée 1842    FRIBOURG    Rue de Lausanne, 67

*Commerce de Vin*

## *Les Fils d'Igce Esseiva*

*Maison fondée en 1855*

### FRIBOURG

## **ANALYSES MÉDICALES**

URINES, SUC GASTRIQUE, CRACHATS, ETC.

## **PHARMACIE CUONY**

TÉLÉPHONE 85 FRIBOURG AVENUE DE LA GARE

Les personnes de goût et les lettrés  
s'adressent à la

# **Librairie Pierre Verdon**

31, rue de Romont **FRIBOURG** Téléphone 11.22

*Livres pour tous les goûts ; livres pour toutes les bourses.*

**LIBRAIRIE GÉNÉRALE** (classique et contemporaine)

NOUVEAUTÉS ET ROMANS

Bibliothèque circulante aux meilleures conditions

==== **Ouvrages de luxe** ====

*Achat et vente de livres d'occasion. — Recherches bibliographiques. — Exposition et vente permanente de toiles des artistes peintres fribourgeois.*

# **Motos :: Vélos**

des meilleures marques

**GRANDS ATELIERS de RÉPARATION et REVISION**

**F. Lorson, Criblet, 7, Fribourg.**

**GARAGE MOTOS**

## **RAS & Marga**

pour les soins à donner aussi  
bien à la chaussure fine qu'à  
la chaussure ordinaire.

## **BAUR & C<sup>IE</sup>**

Successes de **SCHMID, BAUR & Cie**  
**FRIBOURG**

*Fers en tous genres pour tous les métiers / Outils et machines pour menuisiers, serruriers, etc. / Ferrements pour menuisiers / Machines agricoles, faucheuses, faneuses, rateaux, faux, etc. / Charrues cultivateurs, semoirs / Machines à battre à mains et pour moeurs / Moulins à vanner / Transmissions en tous genres / Hache-paille, concasseurs, coupe-racines / Bouilleurs / Moulins à pommes de terre / Machines à coudre en tous genres / Balances et bascules / Articles de ménage en émail, aluminium, etc.*

On s'occupe des installations

**Spécialité : Accessoires pour faucheuses, charrues, etc.**

## **POMMADE KÆLBERER**

contre les maladies de la peau ; d'une efficacité surprenante dans les cas d'**Eczémas, Dartres, Boutons, Herpès, Rougeurs Démangeaisons, Eruptions diverses, Plaies variqueuses et Hémorrhoides, Rougeurs et excoriations de la peau des bébés.**

**Pot 2. — Dans toutes les pharmacies.**

Envoi franco contre rembour dans toute la Suisse

Dépôt général : **Pharmacie KÆLBERER, Genève**

Mes **COMBUSTIBLES** sont

de première qualité et vous donneront satisfaction.

BUREAU : Arcade nouvelle gare.

**HENRI AYER, FRIBOURG**

Téléph. 3.46.

Se recommande.

„A LA BELLE JARDINIÈRE“

MAISON DE CONFIANCE FONDÉE EN 1885.

**J. WEILLER-PARIS — FRIBOURG**

Place de la Gare, 38 — Téléphone 3.58

Costumes — Pardessus et Raglans  
pr Messieurs, Jeunes Gens et Enfants  
Pèlerines Loden et Caoutchou  
COSTUMES COLLEGE ET SPORT

BOUCHERIE

CHARCUTERIE

**Maeder-Chavaillez**

— 12, RUE DE LAUSANNE, 12 —

Viande de 1<sup>er</sup> choix. — Bonne charcuterie  
On porte à domicile. - Tél. 4. - Se recommande

LE MEILLEUR RECONSTITUANT

≡ **Vin de Quinquina Pepto-Ferrugineux** ≡

de la **PHARMACIE MUSY**

E. DEUTELMOSER, SUCC.

Il combat avec succès, l'anémie, la chlorose, la faiblesse  
générale, les migraines.

Le grand flacon 7 fr. ; le demi-flacon 4 fr.

13, Rue de Lausanne, **FRIBOURG.**

**CONFECTIONS POUR DAMES**  
**MODÈLES DE PARIS**

Robes, Costumes-Tailleur, Manteaux, Blouses, Jupons,  
Peignoirs, Articles tricotés, etc. — Tissus et Garnitures  
en tous genres.

**J. MONNEY**

*Tél. 6.12* — **FRIBOURG, 29, Avenue de la Gare, 29.**  
**EXÉCUTION SOIGNÉE SUR MESURE**

**BASSINS DE FONTAINES EN CIMENT ARMÉ**  
**ÉTERNIT. -:- -:- MÈCHES, DÉTONATEURS**

Ciment, Chaux, gyps, tuiles et briques. Tuyaux de  
drainage. Tuyaux en grès et en ciment. Cuves en grès  
pour conserves et choucroute. Carton bitumé.  
Auges à porcs en grès. Articles sanitaires: Cuvettes,  
Eviens, Lavabos, etc. Explosifs de sûreté «Aldorfite  
et Dorfite». Gros et détail.

**Ernest MICHEL**  
**FRIBOURG**

*Téléphone 4.42* — *Compte de chèques 11a 69*

**TIVOLI, 3**

**MAISON VICARINO**

**RUE DE LAUSANNE, 5**

**COLONIALES - - - GROS ET DÉTAIL**

**LIVRAISON A DOMICILE**

**TÉLÉPHONE 55**

# COMMERCE DE BOIS et combustibles

Ove M. DURIAUX

Tél. 3.10    FRIBOURG    Tél. 3.10

Lames sapin.

Feuilles à mouchettes.

Rabais sur  
achats  
importants !!!



Vente au  
comptant

## Chaussures *F. Vonlanthen*

Fribourg  
Pont-muré, 152



*Membre de l'Association  
pour le rabais*

Favorisez  
les commer-  
çants du pays !



Favorisez  
les commer-  
çants du pays !

# GARAGE CENTRAL S. A.

FRIBOURG

Rue du Criblet, 4. (anc. F. Dafflon)

- - *Auto-Taxis* - -

*Atelier de réparations et révisions*

Téléphone 5.06

GRANDS MAGASINS DE MEUBLES

”AU PROGRÈS,,

55, rue de Lausanne

Bureau et fabrique : Grand'Places 26.



*Chambres à coucher*

*Salles à manger*

*Salons*

*Literie, rideaux, stores*

*Tapis passages, tapis de milieu*

*Grand choix*

*Prix avantageux*

*Livraison franco domicile*

*Se recommande :*

**P. LEIBZIG**

# Caisse Hypothécaire

du

## Canton de Fribourg

SOCIÉTÉ ANONYME

instituée par la loi du 3 décembre 1853 et administrée avec le concours  
et sous la surveillance de l'Etat.

**Capital social : Fr. 6,000,000**

entièrement versés

dont l'intérêt 4 % est garanti par l'Etat de Fribourg

**Réserves au 1<sup>er</sup> janvier 1928 . . . . . Fr. 2,400,000.-**

**Prêts hypothécaires . . . . . » 44,677,492.-**

**Obligations ou cédules hypothécaires  
émises par l'Etablissement . . . . . » 36,215,765.-**

Prêts hypothécaires dans le canton de Fribourg seulement par obligations remboursables par amortissement annuel du  $\frac{1}{2}$  % au moins et du 10 % au plus ou par obligations sans amortissement à terme de trois ans.

Emission d'obligations ou de cédules de Fr. 100 au moins à terme de trois ou de cinq ans aux conditions les plus favorables.

En vertu de l'art. 80 de la loi du 3 décembre 1853 sur l'établissement de la Caisse hypothécaire du canton de Fribourg, les tuteurs, curateurs et, en général, toutes les personnes morales soumises à la surveillance de l'Etat, peuvent placer, **sans autorisations spéciales**, les capitaux dont ils ont la gérance, en actions et en cédules de la Caisse Hypothécaire.

### CARNETS D'ÉPARGNE

Disposant de caveaux, la Caisse Hypothécaire se charge de la garde de titres et de tout objet précieux, ainsi que de la gérance de valeurs à des conditions très favorables. Elle met en location des compartiments de coffre-fort.

**LA DIRECTION.**

# Banque de l'Etat de Fribourg

CAPITAL : Fr. 30,000,000.—

➔ **GARANTIE DE L'ÉTAT** ➔

**10 Agences** : St-Pierre à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Chiètres, Domdidier, Estavayer-le-Lac, Farvagny, Morat, Romont, Tavay  
**et**  
**76 Correspondants d'épargne** dans les principales localités du Canton de Fribourg.

Traite  
toutes  
opérations  
de  
Banque



Compte  
de  
chèques  
postaux  
Il a 49

RÉCEPTION DES DÉPÔTS D'ARGENT :  
contre **OBLIGATIONS** à terme fixe au porteur  
ou nominatives.  
en **COMPTES DE DÉPÔT** à vue et à terme  
fixe.  
sur **CARNETS D'ÉPARGNE**, avec ou sans tire-  
lire.

aux  
meilleures  
conditions.

Ouverture de crédits avec garanties hypothécaires dans le canton de Fribourg, nantissement, cautionnement, gage du bétail, etc.